



Document de projet du PNUD

Gouvernement de Madagascar
Partenaire de mise en oeuvre:
Unité de Coordination des Projets Environnementaux (UCPE)

Programme des Nations Unies pour le Développement
UNDP GEF PIMS no. 4172

Appui à la mise en place d'Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées

Brève description

Pour Madagascar, la combinaison d'un niveau élevé de diversité biologique générale et d'une exceptionnelle endémicité est unique dans le monde. Sur la base de récentes réussites, le projet proposé a pour but de créer des Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées (MRPA) qui s'adaptent bien aux conditions culturelles, sociales et économiques du pays. Ce projet aidera à établir un réseau de MRPA venant en appui au Système des Aires Protégées de Madagascar et qui englobera toutes les parties prenantes des MRPA. Le nouveau réseau (SAPM) contribuera à une mise à jour du Plan National de Gestion du Système des Aires Protégées qui contient les MRPA. Comme dans de nombreux pays en développement, les Aires Protégées (AP) de Catégorie V Malagasy, dénommées Paysage Harmonieux Protégé, ne sont pas exactement conformes aux directives de l'UICN, et le GOM a négocié avec cet organisme mondial de conservation pour créer une nouvelle sous catégorie. Le projet ajoutera des MRPA couvrant 1 527 151 ha au registre national des AP et en assurera la facilitation pour une autre superficie de 1 286 816 au moyen d'interventions de partenaires. Ces surfaces représentent 4,9% du territoire national ou presque la moitié de l'engagement du pays à établir 10% du territoire en AP. Les MRPA ciblées sont estimées être parmi les plus sensibles pour assurer une représentation adéquate de la biodiversité Malagasy et ont d'excellentes perspectives de viabilité à long terme vu leur potentiel de résilience aux impacts du changement climatique et à d'autres pressions. Le projet se concentrera sur le renforcement de capacité aux niveaux national, régional et local avec un accent fort sur ce dernier niveau. La mise en place des systèmes de gouvernance et de gestion efficace pour les parties prenantes locales constituera sur le long terme un facteur majeur à la réussite et à la pérennité des MRPA. Les MRPA ont le double rôle d'assurer une conservation efficace de la biodiversité *et* de stimuler la croissance économique. De ce fait, le projet mettra un effort considérable dans l'élaboration de mécanismes novateurs qui stimulent la croissance économique au niveau des parties prenantes locales par le biais de partenariats avec le secteur privé afin de développer des marchés à valeur ajoutée pour les produits et services labellisés. Ces mesures aideront à briser les cycles perpétuels de subsistance qui entretiennent la pauvreté rurale, et généreront des recettes directes pour la gestion durable des MRPA. Ces recettes, à travers un effort vers une indépendance financière, sont prévues pour éviter la persistance d'une dépendance par rapport aux bailleurs de fonds.

Table des matières

SECTION I: Elaboration de la Narrative.....	7
PARTIE I: Analyse de la Situation	7
Introduction	7
Contexte et importance mondiale.....	9
Contexte de la Biodiversité	9
Système des aires protégées: Statut et Couverture actuels	12
Financement des Aires protégées et Future Pérennité	27
Contexte politique et législatif.....	29
Menaces, Causes Fondamentales et Impacts.....	32
Changement d'habitat / d'affectation des terres.....	33
Surexploitation des Ressources Naturelles.....	34
Espèces exotiques invasives.....	35
Pollution	35
Changement Climatique	36
Solution à Long Terme et Obstacles a la Solution	37
Introduction aux Interventions sur le Site du Projet.....	55
Analyse par les Parties prenantes	59
Analyse de Référence.....	61
PARTIE II: Stratégie.....	66
Justification du projet et Conformité avec la politique (du FEM).....	66
Conforme avec la Stratégie des domaines d'intervention du FEM et le Programme stratégique.....	66
But, Objectif, Résultats et Produits /activités du Projet	68
Indicateurs du Projet.....	80
Risques et Hypotheses.....	84
Les crises politiques et leurs impacts	89
Raisonnement du coût différentiel et avantages attendus aux plans mondial, national et local.....	91
Rapport Coût-Efficacité	93
Cohérence du Projet avec les Priorités/ Plans Nationaux:.....	95
Appropriation par le Pays: Eligibilité du Rôle moteur du Pays	97
Pérennité et Réplicabilité	97
PARTIE III: Arrangements de Gestion.....	99
Procédures financières et autres.....	103
Clause d'audit.....	103
Exigences de communication et de visibilité	103
PARTIE IV: Plan et Budget de Suivi et Évaluation	105
Système de Suivi et Evaluation.....	105
PARTIE V: Contexte Juridique	109
SECTION II: CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES (SRF) ET APPORT DU GEF	110
PARTIE I: Cadre de Résultats Stratégiques, Analyse du SRF	110
Cadre d'Indicateur dans le cadre du SRF	110
Liste des Résultats Opérationnels par Résultat attendu dans le cadre du SRF.....	114
Partie II: Analyse des Surcoûts	116
SECTION III: Budget Total et Plan de Travail (TBW).....	120
SECTION IV: Informations Supplémentaires.....	126
PARTIE I: Lettres de Financement Conjoint et de Soutien	126
PARTIE II: Termes de Références du personnel majeur du projet.....	127
Coordinateur National du Projet	127
Conseiller Technique Principal	128

Responsable Administratif et Financier du Projet.....	129
Responsable du Suivi et évaluation.....	131
Assistant en TIC et en Base de Données.....	133
Assistant de Projet.....	133
Gestionnaires des Paysages basés sur les sites.....	134
Vue d'ensemble des Contributions des Consultants d'Assistance Technique.....	135
PARTIE IV: Plan d'Implication des Parties Prenantes.....	142
Annexes du Projet.....	145
Annexe 1. Cartes du Projet.....	145
Annexe 2. Activités indicatives pour les principaux promoteurs de site.....	146
Annexe 3. Outils et Cartes de Pointage Complets du Suivi du SO1 de GEF 4.....	150
Section Une: Informations Générales du Projet.....	151
Couverture du Projet en hectares.....	151
Section Deux: Outil de Suivi de l'Efficacité des Aires Protégées:.....	154
Etablissement de Rapport d'Avancement aux Sites des Aires Protégées.....	154
Fiche de Données des Menaces aux Aires Protégées.....	161
Formulaire d'Evaluation METT.....	164
Section Trois: Carte de Pointage du PNUD en matière de Pérennité Financière des MRPA.....	173
Carte de pointage Financière - Partie I – Statut Financier Général du Système des Aires Protégées.....	173
Carte de pointage Financière – Partie II – Evaluation des Eléments du Système de Financement.....	178
Section Quatre: Carte de Pointage du PNUD en matière de Développement de Capacité pour la Gestion des MRPA:.....	184
Annexe 4. Profils et Indice de Pauvreté relatifs aux MRPA.....	188
Menabe-Antimena.....	188
Complexe Mahavavy Kinkony.....	190
Loky-Manambato (Daraina).....	193
Péninsule d'Ampasindava & Chaîne de Galoko-kalabenono.....	196
Ambohimirahavy-Marivorahona.....	198
Annexe 5. Analyse relative aux Parties prenantes:.....	203
Annexe 6. Informations Générales Supplémentaires.....	211
questions Majeures d'Aménagement du territoire.....	211
Résultats majeurs issus de l'Analyse du Tourisme.....	213
Interventions des ONG.....	216
Biodiversité, MRPA, Mines et Pétrole: Informations Générales.....	216
Observations relatives à l'Agriculture, au Commerce biologique et équitable.....	223
Gouvernance et Lois.....	228
Annexe 7. Base du Calcul dans l'Analyse des Coûts Incrémentaux.....	230
Annexe 8. Vue d'ensemble des Etudes PPG.....	231

Liste des Tableaux

Tableau 1. Similarités et Différences entre le réseau de Madagascar National Parks et le réseau des MRPA... 18	18
Tableau 2. Recettes générées par le Saha Lodge pour la communauté d'Antsahabe à la MRPA d'Anjozorobe 26	26
Tableau 3. Recettes par famille générées à partir de trois cultures améliorées aux MRPA d'Anjozorobe et de Daraina..... 27	27
Tableau 4. Futurs déplacements potentiels en matière de direction et de mise en œuvre des MRPA..... 47	47
Tableau 5. Résumé des présentations des MRPA ciblées..... 56	56
Tableau 6. Parties prenantes majeures avec leurs rôles et leurs responsabilités..... 59	59
Tableau 7. Les indicateurs du Projet..... 81	81

Tableau 8. Elaboration de risques.....	85
Tableau 9. Evaluation des Risques afférents au Projet et Mesures d'Atténuation.....	87
Tableau 10. Activités, Responsabilités, Budget et Délai relatifs au Suivi et Evaluation.....	108
Tableau 11. Matrice des Coûts Incrémentaux.....	116
Tableau 12. Enveloppe Indicative pour les Contrats de Prestation de Services techniques par Composante...	124
Tableau 13. Vue d'ensemble des lettres de financement conjoint du projet.....	126
Tableau 14. Vue d'ensemble des Lettres de Soutien des Partenaires	126
Tableau 15. Bref document de TDR des Consultants d'Assistance Technique de court terme	135
Tableau 16. Vue d'ensemble des Equipes du Projet par Financier (estimations à des fins de budgétisation) ..	141
Tableau 17. Coordination et collaboration entre le projet et les initiatives y afférentes	142
Tableau 18. Résultats Sommaires issus de la Carte de pointage du PNUD en matière de Développement de Capacité pour la Gestion des MRPA:	184
Tableau 19. Résultats détaillés issus de la Carte de pointage du Développement de Capacité :	185

Liste des Figures

Figure 1. Hiérarchie de Gestion de Madagascar National Parks.....	21
Figure 2. Représentation simplifiée des responsabilités de gestion des MRPA actuelles.....	22
Figure 3. Intérêts et Rôles institutionnels des parties prenantes des MRPA.....	46
Figure 4. Indice de Pauvreté Rurale pour les régions des sites du projet.....	188

Liste des Encadrés

Encadré 1. Approches de pérennité de MRPA.	28
Encadré 2. Matrice de Guide d'Evaluation de Risque	87
Encadré 3. Vue d'ensemble des Parties prenantes.....	144

Abréviations

ADAPS	Association for the Development of Agriculture and Farmers in Sambirano
AFD	Agence Française de Développement/French Association for Development
BCMM	Bureau des Cadastres Miniers de Madagascar/Madagascar Mining Registry
CBD	Convention sur la Diversité Biologique Biological Diversity
CCD	Convention pour la lutte contre la Désertification
CI	Conservation International
CITES	Convention Internationale sur la commerce des Espèces en Danger
CMS	Convention sur les Espèces Migratrices et les Animaux Sauvages
CNFEREF	Centre National de Formation, d'Etudes et Recherche en Environnement et Foresterie
COAP	Code des Aires Protégées/Protected Areas Code
COGES	Comité de Gestion (des Aires Protégées)/PA local Management Committee
COI	Commission de l'Océan Indien
CSR	Corporate Social Responsibility
DCBSAP	Direction de la Protection de la Biodiversité et du Système des Aires Protégées
DPPSE	Direction de la Planification, Programmation et du Suivi Evaluation
DREF	Direction Régionale de l'Environnement et de Forêts
DSRP	Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté
DWCT	Durrell Wildlife Conservation Trust
EIA	Environment Impact Assessment Etude d'Impact Environnemental
EIR	Extractive Industry Review
EITI	Extractive Industry Transparency Initiative
FAPBM	Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar
FDI	Foreign Direct Investment Investissement Extérieur Direct
FFEM	Fond Français pour l'Environnement Mondial
FID	Fond d'Intervention pour le Développement
FLO	Fair-trade Labeling Organizations International
FRAM	Association des Parents d'Elèves
FSC	Forest Stewardship Council Principes de Bonne Gestion des Forêts
PIB	Produit Intérieur Brut
GFIC	Inter-Commune Land Tenure Services
GEF	Fond pour l'Environnement Mondial / <i>Global Environment Facility</i>
GOM	Gouvernement de Madagascar
IUCN	International Union for the Conservation of Nature Union international pour la Conservation de la Nature
KfW	Banque Allemande pour la Développement
MBG	Missouri Botanical Garden
MECIE	Décret de Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement / <i>Decree on Investments' Due Diligence with respect to Environment</i>
MEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MEM	Ministère de l'Energie et des Mines
MRPA	Managed Resources Protected Areas
MDAT	Ministère de la Decentralization et de l'Aménagement du Territoire
MNP	Madagascar National Park

MSC	Marine Stewardship Council
PNAE	Plan national d'Action Environnementale
ONG	Organisation non Gouvernementale
OED	Oxford English Dictionary
ONE	Office Nationale pour l'Environnement
OPCI	Organisation Publique de Coopération Intercommunale
AP	Aires protégée
PBM	Project Board Meetings
PGRM	Programme de Gouvernance des Ressources Minières
PNUD	Programme des nations Unies pour le Développement
PoWPA	Program of Work on Protected Areas
PPG	Program Preparation Grant
PRD	Plan regional de Développement
PSDR	Projet de Soutien au Développement Rural
QMM	Quit Mineral Madagascar
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
SAPM	Madagascar Protected Areas System
SEA	Strategic Environment Assessment
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Terroir
SRAT	Schéma regional d'Aménagement du Terroir
UCPE	Unité de Coordination des Projets Environnementaux
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change
USAID	United States Agency for International Development
WCPA	World Commission on Protected Areas
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wildlife Fund (for Nature)

SECTION I: Elaboration de la Narrative

PARTIE I: Analyse de la Situation

INTRODUCTION

1. L'importance de la biodiversité de Madagascar au niveau mondial est bien connue. Les niveaux combinés de diversité et d'endémicité sont sans pareil à aucune autre écorégion comparable, en particulier, aux niveaux taxonomiques supérieurs de la famille et du genre. Prenant les plantes vasculaires et les vertébrés comme exemple, le pays dispose de 23 familles endémiques et de plus de 470 genres endémiques, ainsi que le quart de toutes les espèces de primates du monde. Nonobstant la superficie relativement réduite du territoire de Madagascar, presque 4% de toutes les plantes de la terre se trouvent dans ce pays et la diversité et endémicité de son herpétofaune constituent l'une des plus élevées sur la terre.
2. Les inventaires biologiques effectués au cours des 30 dernières années ont démontré qu'une proportion significative d'espèces endémiques n'est pas sécurisée à travers la couverture existante d'aires protégées. Pour cette raison, le Gouvernement de Madagascar a lancé publiquement un programme ambitieux de tripler l'étendue de son réseau d'aires protégées. Les buts de ce programme ont été d'atteindre les objectifs recommandés par l'UICN de couvrir au moins 10% du territoire national et d'assurer que la représentation de la biodiversité soit la plus complète possible. Non pas de manière inattendue, ce mouvement a été acclamé au niveau international et a rallié des efforts pour fournir des ressources pour réaliser cet objectif.
3. L'initiative de 2003 est connue sous le nom de Vision de Durban et, plus tard, de Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM). Une modélisation informatique de pointe a aidé à identifier les futures AP potentielles, et des groupes œuvrant pour l'environnement ont réussi à faire des pressions pour un moratoire sur les industries extractives dans ces zones potentielles. Actuellement, autour de 5 millions d'hectares sont sous un statut de protection temporaire en attente d'un statut définitif d'AP.
4. Les promoteurs d'AP se sont rapidement rendus compte qu'un nouveau paradigme radical était requis pour la réussite de ces nouvelles AP. Ceci a marqué une séparation par rapport à une vision commune, selon laquelle les AP de Catégorie I, II et IV traditionnelles de l'UICN présentaient des limites vis-à-vis d'une politique nationale nouvellement formulée, qui placent les AP en tant que moteurs de réduction de la pauvreté et de croissance économique. Bien qu'il n'y ait eu aucun doute sur le fait que ces catégories plus strictes d'AP aient un rôle majeur dans le domaine de la conservation, elles sont trop restrictives eu égard au développement local durable. Pour cette raison, la plupart des nouvelles AP ont été conçues sous les Catégories V et VI et sont de plus en plus appelées des AP de Ressources Naturelles Gérées ou MRPA¹. La combinaison des aspirations au développement local et d'une conservation

¹ En anglais: *Managed Resources Protected Area*.

efficace de la biodiversité présente bien sûr un défi significatif auquel une majorité des parties prenantes est disposée à faire face.

5. Les MRPA sont récentes mais elles commencent à attirer un soutien financier au niveau des grands bailleurs de fonds conventionnels. Cependant, les promoteurs de MRPA ont une conscience élevée des risques associés à l'aide massive des bailleurs de fonds, ayant vu que l'agence Madagascar National Parks (l'agence responsable de la gestion des AP de Catégorie I, II et IV de l'UICN) est devenue excessivement dépendante du soutien à long terme des bailleurs de fonds. Les promoteurs reconnaissent que, de par leur définition même, les MRPA peuvent et devraient être capables de créer leur propre indépendance financière sur la base de leurs propres ressources, moyennant une période d'investissement dans la bonne gouvernance et une capacité de gestion efficace.

6. Etant donné que les MRPA ont le double rôle de conservation de la biodiversité et de promotion du développement économique, il y a une perception grandissante selon laquelle elles constituent un moyen de rompre le lien persistant entre la pauvreté rurale et l'agriculture de subsistance. La subsistance se traduit par la conversion des habitats naturels, dans la recherche de terrain et d'autres ressources, provoquant ainsi des pertes ou des dégradations continues. Le transfert de la responsabilité de gestion des ressources naturelles a déjà encouragé les communautés à conserver et à utiliser de manière judicieuse ces ressources, mais il est opportun actuellement de promouvoir des approches novatrices qui stimuleront des activités orientées davantage vers l'entrepreneuriat qui stimulent la croissance économique rurale comme moyen de casser le cycle de pauvreté/ subsistance. Entre autres, ces activités peuvent inclure les activités relatives au REDD² et REDD++, à l'exploitation sélective de bois de construction de valeur élevée, au tourisme durable et à l'amélioration de la productivité agricole engendrant un rehaussement du niveau des recettes.

7. Le récent mouvement massif dans les investissements dans l'exploitation minière, pétrolière et gazière est sans aucun doute bienvenu pour une nation pauvre comme Madagascar. Si ces industries se développent, il se peut qu'il y ait un risque de conflit, voire même la fermeture d'AP, étant donné que les concessions minières et les blocs d'exploration pétrolière empiètent en grande partie avec les zones riches en biodiversité et de nombreuses MRPA. Cependant, de nombreuses sociétés ont fait montre d'une sensibilité tout à fait remarquable aux objectifs de conservation de la biodiversité : en effet, il y a des signes clairs selon lesquels la coexistence est possible, et même des occasions favorables pour les AP de bénéficier des programmes CSR³, et peut-être des investissements directs de capitaux.

8. Finalement, les crises politiques périodiques à Madagascar paraissent constituer une menace répétée à la création et à la mise en place réussie des AP⁴. Les priorités politiques peuvent se détourner d'une concentration forte sur la biodiversité; une tension économique croissante peut se combiner avec une réduction de la mise en vigueur de la loi et conduire à une augmentation des menaces directes sur les AP, et au probable retrait temporaire du soutien des bailleurs de fonds. Les MRPA doivent identifier et consolider des mesures de résilience pour

² REDD : *Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation*

³ CSR : *Corporation Social Responsibility*

⁴ En l'espace des deux dernières décennies, des crises ont eu lieu en 1991, 2002 et 2009.

surmonter les crises périodiques et être suffisamment indépendantes par rapport aux effets négatifs de ces crises.

CONTEXTE ET IMPORTANCE MONDIALE

Contexte de la Biodiversité

L'exceptionnelle biodiversité de Madagascar

9. Madagascar est largement considéré comme hautement prioritaire en matière de conservation à cause d'une combinaison de niveau élevé de diversité générale, d'une endémicité exceptionnelle et de niveaux élevés de menaces. Par exemple, il a été identifié comme un point chaud (hotspot) mondial par Conservation International et est l'un des 35 lieux prioritaires de WWF, les zones les plus importantes sur la planète en matière de biodiversité. La plupart des modèles bioclimatiques montrent qu'il existe, au moins, cinq écorégions distinctes allant des forêts humides sempervirentes à l'Est, en passant par des environnements fortement saisonniers, jusqu'aux forêts et bush épineux dans les terres arides du Sud. Des analyses plus récentes effectuées sur les données existantes démontrent également que l'hétérogénéité biologique et écologique est également marquée au sein de chaque écorégion et a développé une endémicité locale exceptionnellement élevée. Cette caractéristique est la plus marquée dans les forêts sèches caducifoliées de l'Ouest et les environnements arides du Sud, mais est également évidente dans les forêts humides de l'Est et du centre qui, ont été longtemps jugées relativement homogènes⁵. Une explication, tout au moins partielle, est liée à l'existence de refuges Pléistocène d'altitude associés à des corridors de redispersion et/ou de centres de micro-endémicité⁶. Quels que soient les mécanismes, le résultat est que Madagascar peut se vanter d'avoir une combinaison de diversité et d'endémicité générales sans égale à toute écorégion majeure comparable sur la terre.

10. La plaque indo-malgache s'est séparée du Gondwana il y a quelques 160 millions d'années BP et l'Inde s'est par la suite séparé de Madagascar il y a environ 88 millions d'années. Depuis, la colonisation naturelle a été rare et la faune et la flore ont évoluées isolément de l'influence des continents. Bien que de fortes relations avec le Gondwanaland demeurent tout à fait évidentes, le biote isolé malgache est vraiment unique, se reflétant dans le degré exceptionnel de l'endémicité au niveau des familles et au niveau des genres incomparable à nul autre endroit. En effet, Madagascar est un laboratoire vivant qui aide les scientifiques à comprendre comment les communautés écologiques 'primitives' qui ont été depuis remplacées ailleurs ont évoluées.

11. La plupart des biotes terrestres de Madagascar dépendent d'habitats et d'écosystèmes naturels sains. Actuellement, la perte de forêts est généralement irréversible étant donné que les pressions anthropogéniques persistent et que la régénération forestière est naturellement difficile. Si elles sont livrées à elles-mêmes, les forêts humides de l'Est paraissent pouvoir se régénérer lentement à travers des stades successifs au cours d'une longue période de temps, mais les forêts saisonnières de l'Ouest à croissance plus lente sont moins résilientes à la dégradation marquée ou au défrichement, et se régénèrent rarement.

⁵ Par exemple, voir Kremen, C. *et al.* (2008). Aligning conservation priorities across taxa in Madagascar with high resolution planning tools. *Science* 320: 222-226.

⁶ Wilmé, L. *et al.* (2007). Biogeographic evolution of Madagascar's microendemic biota. *Science* 312: 1063-1065.

12. Les habitats terrestres restants forment un cercle fragmenté autour de l'île (cf. Annexe 1, Carte 2). Il y a d'innombrables blocs relativement grands mais la plupart sont fragmentés à différents degrés. Les grands blocs sont d'une importance cruciale pour la viabilité à long terme des communautés écologiques et des espèces associées. En plus du fait qu'ils retiennent un groupe génétique divers, et suffisamment d'espace pour laisser les populations recouvrer des cataclysmes naturels, tels que les cyclones ou les épidémies, les grands blocs sont importants en termes de résilience au changement climatique. A ce titre, la vaste plaine du bloc de Menabe dans le moyen Ouest et les zones des Hautes-Terres du Nord constituent des refuges climatiques. Les Hautes-Terres du Nord sont également d'une importance cruciale pour la migration altitudinale des populations dû au changement climatique et devraient ainsi aider à amoindrir les tendances actuelles de réchauffement à court terme dû aux émissions. Bien que les grands blocs soient généralement les plus appropriés pour la conservation de communautés écologiques saines, il n'est pas toujours possible d'adopter cette option. Certaines communautés écologiques sont naturellement limitées spatialement et leur espace s'est encore réduit au cours des deux derniers millénaires en raison des activités humaines, parfois sur des zones extrêmement restreintes. Le cas des forêts littorales de l'Est est emblématique et tous les petits fragments restants méritent sans aucun doute d'être conservés et connectés entre eux par la restauration écologique, étant donné que leurs niveaux d'endémicité de flore et d'invertébrés sont exceptionnels.

13. Les forêts humides de l'Est ont attiré surtout l'attention des groupes de conservation et elles sont les mieux protégées au moyen de programmes relatifs aux aires et aux espèces protégées. Cependant, une grande partie des régions de plaines plus accessibles a été déboisée, ainsi que de d'importantes surfaces en altitude, notamment dans la zone centrale de Madagascar. Une grande partie de ce qui reste se trouve sur les escarpements raides de l'Est et dans certains endroits les plus éloignés et les plus accidentés. Une priorité essentielle consistent actuellement à maximiser les efforts de conservation pour les forêts restantes de basse altitude et littorales ; néanmoins, une grande partie des Hautes-Terres du Nord reste non protégée quand bien même elles sont importantes pour la résilience au changement climatique. Ces Hautes-Terres représentent le seul refuge Pléistocène de haute altitude encore intacte. Elles comprennent également un vaste corridor de végétation naturelle à plus de 2000 m d'altitude, ce qui est supérieur à toute autre région à Madagascar. Pour cette raison, il est important de cibler l'ensemble de ce système montagneux, y compris ses versants pour la conservation et le développement durable, notamment dans le domaine phytogéographique du Sambirano dans le Nord Ouest et les pentes au nord-est. Bien que le caractère distinct de la flore de Sambirano ait depuis longtemps été connu, il n'est devenu clair que récemment que l'endémicité de la faune locale est également exceptionnelle. De même, les recherches lors des 10 dernières années ont montré que les pentes des Hautes-Terres du Nord constituent un écotone marqué dans laquelle la diversité est exceptionnelle et l'endémicité locale est élevée.

14. De nombreux scientifiques pensent que les forêts saisonnières de l'Ouest sont les plus vulnérables aux pressions anthropiques et sont ainsi hautement prioritaires en matière de conservation⁷. Ces forêts sont considérablement fragmentées par rapport à celles de l'Est, et

⁷ Plusieurs articles dans *The Natural History of Madagascar* (2004) (eds. S.M. Goodman & J.P. Benstead) et *Malagasy Nature* 1 (2009) font référence à ce point.

relativement, peu de grands blocs subsistent. Ces derniers se développent en général sur des sables assez infertiles ou dans des zones rocheuses. De récents inventaires démontrent clairement que l'hétérogénéité et l'endémicité locale sont les plus marquées du pays, et ceci signifie qu'il est essentiel de cibler tous les blocs significatifs en matière de conservation si la biodiversité doit être maintenue. Plusieurs lacs et mangroves à l'Ouest sont également d'une importance majeure à la survie d'espèces menacées de tortues d'eau douce et d'oiseaux aquatiques, à la lutte contre l'érosion et à l'approvisionnement de bois de toute sorte..

15. L'écorégion aride du Sud a été autrefois, on le pensait, relativement bien protégée naturellement, à cause de son climat dur et imprévisible, ainsi que du manque d'eau de surface. Cependant, la croissance de la population humaine et le manque de terres arables ont favorisé une migration dans cette zone au cours de la dernière décennie, ce qui a conduit à une diminution drastique des habitats naturels, à l'inverse de la tendance nationale. De plus, plusieurs entreprises minières ont été initiées dont une proportion considérable ne semble pas suivre les réglementations. Il est donc encourageant de voir que la couverture d'aires protégées de cette écorégion est en cours d'extension rapide à travers les efforts de Madagascar National Parks et d'un petit nombre d'ONG.

16. De récentes évaluations conduites sous les auspices de la Commission de l'Océan Indien et menées par WWF montrent fortement que l'importance de la biodiversité côtière de Madagascar a été sous-estimée dans le passé. Les côtes, mesurant plus de 5000 km, abritent les plus grandes et les plus diverses mangroves de l'Océan Indien occidental et constituent le troisième plus grand système de barrières de récifs quasi-continu de la planète. La diversité de certains groupes taxonomiques tels que les coraux et les mollusques à Madagascar paraît être plus élevée que dans toute autre partie de l'Océan Indien de l'Ouest, dont la Mer Rouge. Les systèmes de récifs coralliens malgaches peuvent être considérés comme zones sources pour le sud-ouest de l'Océan Indien ; Les eaux côtières malgaches sont vitales pour les tortues de mer et les cétacés, et il paraît y avoir des populations permanentes de coelacanthes dans le Sud Ouest du pays.

17. Certains habitats côtiers et marins sont directement sous la pression des activités humaines, dont le défrichement et la surexploitation de mangrove, la surpêche artisanale d'espèces ciblées, le tourisme non réglementé et la pollution, au moins au niveau local. Ces pressions peuvent être davantage aggravées par la perte de forêt terrestre dans les bassins-versants majeurs étant donné le lessivage des sédiments qui accroît la vulnérabilité de l'écosystème marin. La combinaison de ces pressions augmente considérablement le risque de vulnérabilité au changement climatique au niveau de ces écosystèmes marins.

18. En ce qui concerne ce projet, les eaux côtières du Nord Ouest, au large de la région Diana, sont estimées être les plus sensibles puisqu'elles sont les plus diverses et les plus productives sur le plan biologique parmi toutes les eaux côtières territoriales et de l'Océan Indien occidental. Les sites les plus importants en matière de réduction de pressions anthropiques sur les eaux de la Région Diana sont la Péninsule d'Ampasindava et les Hautes-Terres du Nord. Ce projet contribuera, par conséquent, aux efforts de multiples parties prenantes de réduire la vulnérabilité au changement climatique en agissant dans le sens de la réduction des pressions terrestres. L'on peut noter également que le stress climatique constituera, sans aucun

doute, un problème significatif dans les écosystèmes terrestres, et tous les sites du projet auront une composante importante axée sur le changement climatique.

19. La biodiversité de Madagascar constitue une ressource essentielle pour sa population, dont la valeur économique potentielle est en grande partie inexploitée jusqu'à présent. Quelques 80% de la population du pays dépendent entièrement des habitats naturels pour la médecine traditionnelle qui comprend des centaines d'espèces utilisées et une pléthore de traitements. Les communautés rurales, en particulier, dépendent d'autres biens et services écologiques tels que l'eau, et commencent à bénéficier du tourisme nature.

20. La croissance des marchés national et international des huiles essentielles d'espèces endémiques (Mandravasarotra, *Cinnamosma fragrans*; Katrafay, *Cedrelopsis grevei*), alliée aux résultats positifs des bio-prospections indiquent que le potentiel de développement du secteur du commerce biologique et équitable en faveur de la population locale, reste encore non exploité.

Système des aires protégées: Statut et Couverture actuels

Le Réseau National des Parcs et des Réserves

21. Les premières Aires protégées à Madagascar ont été mises en place en 1927 et ont été parmi les premières dans la Région africaine. Les premiers sites ont été des réserves de nature strictes de Catégorie I, mais il y a été ajouté des parcs nationaux (Catégorie II) et des réserves spéciales (Catégorie IV). En 1991, l'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP)⁸ a été créée pour gérer ce réseau national qui, à ce moment-là, comportait 23 AP. Ces catégories ont été inscrites dans un Code des Aires Protégées, ou COAP. Aucune autre catégorie d'AP n'a été reconnue. Les Réserves Naturelles Intégrales (cat. I) ont été créées pour représenter les habitats quasi-vierges remarquables et leurs processus écologiques ; seules activités autorisées sont la gestion (protection, surveillance et suivi) et les activités de recherche moyennant autorisation. Cela a été estimé trop restrictif pour un éventuel développement touristique, mais toutes les AP de cette catégorie ont gardé leur statut, sauf deux transformées en Parcs Nationaux. Les Parcs Nationaux (cat. II) sont généralement considérés comme des zones à valeur exceptionnelle en biodiversité dans lesquelles le tourisme durable est possible du fait de la beauté de la nature, la facilité d'accès et/ou de la présence d'espèces d'intérêt élevé. Les Réserves Spéciales (cat. IV) ont été, à l'origine, créées pour conserver les communautés d'espèces ou écologiques mais elles ne pouvaient essentiellement pas être distinguées des Parcs Nationaux, et un grand nombre d'entre elles constituent des destinations touristiques bien connues ; de plus, ces sites ne s'insèrent pas facilement dans les définitions de l'UICN dans lesquelles ce type d'AP implique une gestion directe en faveur d'habitats ou d'espèces particulières.

22. Toutes les catégories d'AP doivent avoir un système clair de zonage interne. Les zones les plus importantes sont les noyaux durs dans lesquelles la biodiversité est strictement conservée. Les zones environnantes à l'intérieur des AP peuvent faire l'objet de zonage en vue d'occupation contrôlée, d'utilisation durable traditionnelle, de recherche et de tourisme.

⁸ Veuillez noter que le nom ANGAP est devenu Madagascar National Parks en 2008.

Théoriquement, il ne devrait y avoir d'occupation humaine dans l'AP lors de sa mise en place mais, dans un certain nombre de cas, c'est ce qui s'est passé. Cependant, il est plus fréquent de rencontrer des installations établies lors des années 1970s-1980s, une période pendant laquelle les AP ont été abandonnées par l'administration. Le zonage pour l'occupation et l'usage traditionnel de ressources est défini dans des accords écrits entre l'ANGAP et les communautés impliquées.

23. Au début de son existence, l'ANGAP a adopté une politique de partage des droits d'entrée, dont 50% sont alloués aux communautés locales. Les représentants des communautés avoisinantes allouent des fonds aux projets de leur choix. La seule restriction en est que les projets ne doivent pas entrer en conflit avec les objectifs de conservation de l'AP, et la plupart impliquent la mise en place ou la réhabilitation d'infrastructures sociales telles que les greniers, écoles et dispensaires. Les lieux touristiques bien connus des AP peuvent générer plus que le fonds attribué aux communautés par l'Etat. Il n'y a aucun doute que les recettes des AP sont bien accueillies par la population locale et aident à engendrer une attitude volontaire pour la conservation. Cependant, certains défis doivent être résolus. Premièrement, les recettes ne sont significatives qu'au niveau d'une poignée d'AP, notamment Isalo, Andasibe et Ranomafana. Deuxièmement, moins de la moitié de toutes les AP dans le réseau attirent actuellement des touristes, étant donné qu'un grand nombre d'entre elles sont trop éloignées et/ou difficilement accessibles. L'ANGAP a essayé de résoudre ces problèmes en partageant les recettes issues des AP à recettes élevées avec les AP non touristiques et en allouant les autres budgets à des projets de développement.

24. En 2001, le premier plan⁹ national du système des AP a confirmé ce que de nombreux praticiens de la conservation avaient de plus en plus soupçonné : le réseau existant de 47 parcs et réserves, couvrant 1,7 million d'hectares, ne représentait pas adéquatement la biodiversité du pays. La plupart des forêts naturelles qui ont survécu n'ont pas été représentées, les écosystèmes d'eaux douces ont été, en grande partie, exclues et il n'y avait virtuellement aucune AP marine. La couverture d'AP à ce moment-là n'était que de 2,9% du territoire national (Cf. Annexe 1, Carte 1), bien au-dessous des recommandations de l'UICN d'au moins 10%. Les résultats de nouvelles études de terrain étaient particulièrement préoccupants, montrant que de nombreuses espèces et certains types d'habitats ne figuraient pas dans le réseau. Ces nouvelles données ont montré que: (a) la diversité a été considérablement sous-estimée lors d'études plus anciennes; et (b) de nombreuses espèces avaient des distributions géographiques limitées, ce qui aide ainsi à expliquer la richesse et l'endémicité extraordinaires de l'île.

25. Au même moment, les conservationnistes ont commencé à conclure que les AP relativement strictes dans les Catégories I, II et IV ne constituent pas toujours le moyen le plus efficace pour conserver la biodiversité, étant donné qu'elles ne permettent d'avoir qu'une intégration limitée de l'utilisation traditionnelle des ressources naturelles. La dépendance de la communauté locale par rapport à ces ressources est bien connue, et leur emprisonnement au sein des AP peut mener à du ressentiment. De nombreux praticiens d'AP ont également senti que le

⁹ Ceci est le Plan National de Gestion du Système des Aires Protégées élaboré par ANGAP actuellement connue sous le nom de Madagascar National Parks. Le plan fait l'objet de fréquentes références en tant que Plan GRAP sur la base de son abréviation en Français.

fait d'avoir plus d'implication locale dans la conduite des AP peut également aider à baisser les coûts de gestion et, par conséquent, contribuer à la pérennité, une préoccupation majeure de tous.

26. Ces nouvelles lignes de réflexion ont encouragé le GOM et des ONG de conservation à proposer des approches innovantes qui amélioreraient, de manière radicale, la représentation de la biodiversité dans les AP et, en même temps, mettraient sur l'échiquier des systèmes novateurs de gouvernance mettant l'accent sur l'appropriation locale. L'occasion de lancer ces approches est venue au Vè Congrès sur les Parcs Mondiaux de 2003 à Durban, Afrique du Sud.

La Vision de Durban et le nouveau Système des Aires Protégées de Madagascar

27. Au Congrès sur les Parcs Mondiaux, le président de Madagascar a annoncé que son pays oeuvrerait immédiatement vers le triplement de la couverture du système national des AP au moyen de parcs et de réserves. Il a également annoncé que Madagascar élaborerait des approches novatrices par rapport à la gestion des AP qui protégerait efficacement la biodiversité, tout en contribuant également à une croissance économique soutenue. En bref, Madagascar deviendrait un leader mondial en matière de gestion de la biodiversité. Par la suite, le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF) a invité les parties prenantes dans la conservation – principalement les ministères responsables des ressources naturelles et les ONG environnementales – à former une commission nationale pour guider le processus de pilotage de cette Vision de Durban vers une formalisation plus importante du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM). Cette Commission du SAPM s'est finalement élargie et a inclus d'autres parties prenantes dans le secteur touristique et a même attiré des entités issues du secteur minier. Au fur et à mesure que la portée de la vision de Durban est devenue plus claire, une palette de sous-commissions thématiques s'est formée pour élaborer les directives et outils dans les domaines tels que la priorisation des nouvelles AP potentielles, les catégories de gestion, la gouvernance, la législation, l'efficacité de gestion, la pérennité, les mesures de sauvegardes communautaires et le suivi-évaluation. Des commissions régionales se sont également formées pour examiner les problèmes locaux de plus près. L'IUCN a été invitée à envoyer des experts pour assurer la conformité aux recommandations et directives mondiales, ainsi qu'à celles de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD).

28. Appréciant la vaste portée du SAPM, le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF) a créé une nouvelle Direction dénommée Direction de la Conservation de la Biodiversité et du Système des Aires Protégées, (DCBSAP). Cette nouvelle Direction s'est vu assigner la responsabilité de coordonner la mise en place effective du SAPM, dont la politique, la législation et la mise en œuvre. Le SAPM englobe toutes les AP dans le registre national, dont celles gérées par Madagascar National Parks et celles promues en tant qu'AP de catégories V ou VI par d'autres promoteurs. En effet, le système est constitué de deux sous-ensembles ou réseaux distincts, chacun avec une philosophie de gestion différente. Ainsi, les sites de catégories I, II et IV dans le cadre de Madagascar National Parks ont une concentration relativement stricte sur la conservation avec un engagement local quelque peu limité, tandis que le réseau de catégories V/VI équilibre la conservation avec la croissance économique tout en promouvant également la gouvernance locale. C'est pour cette raison que ce dernier réseau est de plus en plus considéré comme comportant les Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées, ou MRPA.

29. A travers un long processus participatif, les commissions ont identifié les priorités nationales en ce qui concerne la création des nouvelles AP sur la base des objectifs de conservation de la biodiversité. Les critères ont inclus la représentation des habitats, communautés écologiques et espèces distincts, ainsi que le besoin de créer des AP viables. Ces dernières se traduisent le plus logiquement en grands blocs d'habitat relativement intacts. Etant donné l'hétérogénéité biologique remarquable des écorégions de Madagascar, il n'est pas surprenant que virtuellement tous les habitats forestiers naturels restants du pays ont été estimés prioritaires pour le futur SAPM. Les forêts ont été priorisées en utilisant les logiciels MARXAN et ZONATION, dont le premier comporte des données socioéconomiques et le second se restreint aux mesures de biodiversité. Les lacs, les cours d'eau, les petites îles et les récifs coralliens ont également été priorisés sur la base d'un partage de connaissances et d'opinions d'experts.

30. Les directives du Gouvernement ont stipulé que l'objectif du SAPM est de couvrir 6 millions d'ha ou approximativement 10% du territoire national (bien que ces directives initiales n'aient pas adéquatement pris en considération les priorités marines). Vers 2008, les commissions du SAPM ont effectivement identifié quelques 6 millions d'hectares d'habitats terrestres restants comme prioritaires ; cependant, il est devenu évident qu'il y avait insuffisance de promoteurs ou de ressources financières pour assurer leur classement en nouvelles AP.

31. La politique nationale exige que les AP doivent contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable. De même, la création de nouvelles AP doit éviter d'engendrer des effets nuisibles aux parties prenantes locales et, le cas échéant, être accompagnées de mesures appropriées de compensation. Des directives ont été établies pour aider les parties prenantes à élaborer un plan communautaire de sauvegarde, un document obligatoire pour toutes les nouvelles AP. Les valeurs économiques des AP sont considérablement appréciées par les décideurs politiques, ce qui est témoigné par leur inclusion dans les plans de développement régional.

32. Le désir de créer des AP favorables aux pauvres a signifié que de nouvelles catégories d'AP ont été nécessaires, dans lesquelles la population locale a pris la responsabilité de gérer leurs propres ressources naturelles. A la suite de consultations étendues avec l'UICN, le GOM a choisi de modifier le COAP afin d'inclure toutes les catégories I à VI d'AP de l'UICN. Les catégories ajoutées – III, V et VI - facilitent la gestion directe par les communautés locales et le secteur privé. Les deux dernières intègrent également de manière plus complète le développement et la conservation de la biodiversité.

33. Les commissions du SAPM et leurs membres constitutifs travaillant activement sur la mise en place de nouvelles AP ont opté pour la création de sites de Catégorie V et VI, dont la plupart étant dans la première. L'on devrait noter que les sites de Catégorie V à Madagascar diffèrent, du point de vue du concept, de celles dans de nombreux pays européens dans lesquels les activités traditionnelles ont créé un environnement considérablement modifié qui retient un intérêt paysager significatif et/ou de biodiversité. A Madagascar, les sites ont été priorisés sur la base de leurs habitats naturels intacts ou peu modifiés, et ont évolué en Catégorie V à cause des interactions en cours entre les communautés locales et ces habitats. Les sites de Catégorie VI

comportent certains grands blocs de forêt naturelle dans lesquels il existe peu de d'installation humaine.

34. Le fait d'opter pour les Catégories V et VI a immédiatement soulevé de considérables défis techniques, notamment le changement des modalités de gestion, par une organisation professionnelle relativement bien financée, vers un scénario dans lequel la gouvernance est en premier lieu locale, à multiples parties prenantes et essentiellement non expérimentée? Une deuxième question majeure est la pérennité : la plupart des nouvelles AP dépendaient du financement limité d'ONG et peu de bailleurs de fonds internationaux s'engageraient pour un soutien à long terme sur la base des arguments dont ils avaient besoin pour garantir leurs investissements précédents dans Madagascar National Parks et son réseau national établi. Il est clair que de nouveaux mécanismes financiers novateurs et durables seraient nécessaires, et capitalisent sur les valeurs intrinsèques de chacune des nouvelles MRPA et, en même temps, les protégeraient des caprices de l'engagement des bailleurs de fonds/ du gouvernement. En effet, les MRPA auraient besoin de démontrer des avantages tangibles et de devenir une partie intégrante du territoire de développement régional/ local.

35. La première étape dans la création de nouvelles AP a été une classification temporaire. Un dossier a été établi pour chaque nouvelle AP et a comporté un cadre, l'assentiment signé des parties prenantes, un plan de sauvegarde, une Evaluation des Impacts Sociaux et Environnementaux [Environmental Impact Assessment (SEIA)] sur la base d'une consultation locale exhaustive et d'un plan d'aménagement simplifié. Une protection temporaire a accordé un délai de deux ans pendant laquelle la démarcation, le zonage et la planification sont censés être achevés afin d'obtenir la protection juridique complète signée en Conseil de Gouvernement. Certaines nouvelles AP créées par Madagascar National Parks ont bel et bien obtenu une protection totale avec un statut de parcs nationaux de Catégorie II pendant cette période. Cependant, les nouveaux sites qui ont été promus par des ONG ne jouissent encore que d'une protection temporaire. La raison y afférente paraît être la nature plus complexe des AP de Catégorie V et VI. La grande majorité des nouveaux sites à protection temporaire ont maintenant complété leurs dossiers en vue d'obtenir un statut juridique définitif. Ceux-ci seront soumis lorsque la crise politique actuelle est terminée.

36. Officiellement, 50 nouvelles AP couvrant 3 528 922 ha, actuellement se rajoutent au registre national qui compte maintenant un total de 5 248 922 ha (Cf. Annexe 1, Carte 3).¹⁰ (La plupart sont encore sous protection temporaire mais un certain nombre d'entre elles sont entièrement protégées). Un nombre égal à 29 sites couvrant 2 308 000 ha est classé en Catégorie V, tandis que cinq sites couvrant 785 000 ha sont dans la Catégorie VI (la future classification de certaines MRPA doit encore être déterminée).¹¹ Les AP dans les deux catégories sont, de manière collective, connues en tant que 'Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées (MRPA)¹², ce qui reflète clairement les liens entre les moyens d'existence, le développement économique et la conservation de la biodiversité. La relative importance de la Catégorie V

¹⁰ Ces chiffres sont présentés dans un Arrêté interministériel signé par le MEF et le MEM en 2008. (Arrêté Interministériel 18633 / 2008 / MEFT / MEM du 17 octobre 2008).

¹¹ L'on devrait noter qu'il y a plusieurs documents 'officiels' résumant la couverture actuelle d'AP et que les chiffres diffèrent quelque peu selon la source.

¹² Bien que le terme 'aires protégées de ressources naturelles gérées' soit communément connu comme la définition des AP de Catégorie VI.

reflète le nombre des sites dans lesquels les interactions humaines avec les habitats naturels sont particulièrement évidentes et dans lesquels la dépendance par rapport aux habitats naturels est marquée.

37. Toutes les MRPA font l'objet d'un zonage d'une manière similaire à celle procédée pour les AP gérées par Madagascar National Parks. Pratiquement toutes les MRPA ont actuellement des Zones Prioritaires de Conservation (ZPC) définies dans des accords entre les ONG, les représentants du gouvernement et les communautés locales. Théoriquement, celles-ci sont similaires aux zones principales dans les AP de Catégories I, II et IV mais, dans la pratique, peuvent permettre de faire des utilisations de ressources traditionnelles. Les ZPC sont essentiellement identiques aux AP de Catégorie II. Peu d'ONG promotrices ont élaboré un zonage en dehors des ZPC actuellement, bien qu'un certain nombre d'entre elles aient commencé à identifier le zonage en vue d'un développement économique durable. A la fin, il se peut qu'il y ait une occasion favorable d'avoir un zonage de MRPA officiellement reconnu par le gouvernement régional (et, par conséquent, non pas juste par le MEF-SAPM). Ceci aiderait probablement à assurer que les objectifs des MRPA sont acceptés à grande échelle. Il est également souhaitable d'intégrer le zonage des MRPA dans une planification régionale d'aménagement.

38. L'on devrait noter que le GoM a accordé un délai de quatre ans pour la création des nouvelles AP. En partie, l'on pense qu'il s'agit d'un délai suffisant mais, également, d'un délai basé sur les accords entre le MEF et le Ministère de l'Energie et des Mines (MEM)¹³ qui font appel à un moratoire sur l'exploitation minière dans les nouvelles AP potentielles identifiées à travers le processus de priorisation (plus de détails sur cet accord sont présentés ci-dessous). Le délai accordé a paru peu réaliste pour plusieurs raisons: (a) Les MRPA ont présenté des défis entièrement nouveaux pour lesquels il n'y a eu aucune expérience précédente, en particulier, en ce qui concerne le fait de négocier avec une large gamme de parties prenantes; (b) le besoin d'équilibrer de manière efficace les intérêts relatifs au développement local et la conservation de la biodiversité; et (c) l'élaboration de nouvelles normes et de directives formelles pour les MRPA soit menées à travers une large participation nécessitant considérablement de temps.

39. Les impacts de la limitation du temps sont exprimés non seulement par le fait que de nouvelles MRPA sont encore en attente de protection juridique complète, mais également par l'existence de plusieurs zones du pays non identifiées comme priorités mais dans lesquelles le processus d'établissement de nouvelles MRPA n'a toujours pas commencé. Ce dernier point s'explique par le fait que l'importance de certains nouveaux sites a requis des inventaires biologiques et sociaux qui prennent beaucoup de temps, menés par des experts tels que l'ONG de recherche Vahatra ou le Programme d'Evaluation Rapide de Conservation International (CI). Deuxièmement, certaines AP potentielles se trouvent dans des zones les plus éloignées du pays, dont beaucoup sont relativement vastes. Les Hautes-Terres du Nord ciblées dans cette proposition en constituent un bon exemple et nécessiteront la combinaison des efforts de plusieurs ONG pour créer une AP pérenne. Heureusement, le GoM a conféré un statut de protection temporaire ouverte pour ces zones.

¹³ Arrêté inter-ministériel 18633 / 2008 / MEFT / MEM du 17 octobre 2008

40. La présente couverture d'AP est montrée à l'Annexe 1, Carte 3. A des fins de comparaison, les résultats des priorités par ZONATION sont également présentés (Annexe 1, Carte 5). Il est clair qu'à l'aboutissement des objectifs du SAPM, les habitats de forêts naturelles et d'eaux douces de Madagascar seront, de manière adéquate, couverts par le système national des AP sur la base des modèles actuels de dispersion des habitats et de la biodiversité. En outre, la proche similarité entre la couverture actuelle d'AP et les zones prioritaires de ZONATION montre une représentation efficace des espèces, étant donné que cette analyse est basée, en premier lieu, sur les priorités taxonomiques.

41. Enfin, le fait que de nouvelles AP créées par Madagascar National Parks soient toutes des sites de Catégorie II, alors que celles promues par les ONG et le secteur privé sont toutes de Catégorie V ou VI (quoiqu'il y ait un certain nombre de petits sites de Catégorie III) signifie qu'il y a essentiellement deux sous systèmes ou réseaux tout à fait distincts au sein du SAPM. Il ne s'agissait pas d'un résultat attendu intentionnel ou même anticipé. Ces AP sont marquées par des approches assez différentes par rapport aux objectifs de gouvernance et de gestion, et ces points sont examinés ci-dessous.

Le développement du réseau de MRPA

42. Premièrement, l'on doit dire très clairement qu'il y a *un SAPM unique et cohérent*, même s'il comprend deux sous réseaux tout à fait distincts. Comme nous le verrons un peu plus loin, il n'y a pas non plus de différence dans leurs contributions respectives à la représentation de la biodiversité et la conservation de la biodiversité. En effet, l'on doit mettre l'accent sur le fait que les MRPA ont été identifiées et priorisées, en premier lieu, sur la base des critères de biodiversité. L'intégration d'ambitions de développement local au niveau des sites ne compromet pas les objectifs de conservation ; en effet, à la longue, elles sont escomptées les améliorer. Ces complémentarités, en combinaison avec les différences, sont mieux présentées dans un tableau de comparaison (Tableau 1).

Tableau 1. Similarités et Différences entre le réseau de Madagascar National Parks et le réseau des MRPA

Caractéristique	Madagascar National Parks	Réseau de MRPA
Catégorie UICN	I, II et IV	En premier lieu V et VI, certaines III (en général intégrées)
Représentation et conservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> – La gamme va des centres d'exceptionnelle diversité/ endémicité aux sites ayant des communautés écologiques distinctes et /ou des espèces phares – La plupart des sites sont modérément grands, d'autres, soit très grands ou petits (indicateur potentiel de viabilité de long terme) 	<ul style="list-style-type: none"> – La gamme va des centres d'exceptionnelle diversité/ endémicité aux sites ayant des communautés écologiques distinctes et/ou des espèces phares – Beaucoup de sites très grands, un certain nombre relativement petits
Promotion (proposition de mise en place)	– Sites de Catégorie I limités au GOM (Madagascar National Parks ou SAPM)	– Ouverte

Caractéristique	Madagascar National Parks	Réseau de MRPA
	<ul style="list-style-type: none"> – Pour les Catégories II et IV, ouvertes à toutes entités (publiques ou privées) 	
Système de Zonage	<ul style="list-style-type: none"> – Principales zones de conservation dans lesquelles la surveillance, le suivi et la recherche sont permis – Zone de tampon interne dans laquelle les zones d’installation, d’usage de subsistance et touristiques sont définies 	<ul style="list-style-type: none"> – Zones prioritaires de conservation dans lesquelles les recherches à des fins autres que la gestion et de recherche sont réglementées – Planification de l’aménagement pour les initiatives d’investissement/ de développement
Cadre d’établissement de rapport	<ul style="list-style-type: none"> – Direction interrégionale, siège de parc/réserve – Etablissement de rapport annuel au conseil national d’administration et à l’assemblée générale 	<ul style="list-style-type: none"> – SAPM et commissions du SAPM – Région – Commune et structures communautaires locales – Partenaires issus du secteur privé
Gouvernance/ gestion	<ul style="list-style-type: none"> – Hiérarchie interne à trois niveaux – Possibilité de délégation à des ONG ou des organisations professionnelles tierces – Comité de cogestion avec une représentation des parties prenantes locales au parc/à la réserve 	<ul style="list-style-type: none"> – Partenariats et désignation de rôles complexes impliquant les représentants du ministère dans la région, les communes locales, les groupes d’intérêts économiques locaux, le secteur privé (dont les ONG et les organismes de recherche)
Propriété de terrain privé	<ul style="list-style-type: none"> – Non permise 	<ul style="list-style-type: none"> – Permise
Investissement privé	<ul style="list-style-type: none"> – Limité aux concessions touristiques pour les pavillons et autres installations, ou des stations de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> – Encouragé sur la base des objectifs de l’aménagement – Tourisme, agriculture, élevage, autres
Développement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> – 50% des recettes touristiques partagées avec les communautés avoisinantes pour des projets de leur choix – Allocations supplémentaires occasionnelles pour le développement local 	<ul style="list-style-type: none"> – Tendance vers la stimulation de l’esprit d’entreprise au niveau des groupes d’intérêts locaux – Concentration sur les produits et services (certifiés) à haute valeur ajoutée – Partenariats secteur privé – communauté
Stratégie d’Intégration	<ul style="list-style-type: none"> – Stratégies d’intégration intra régionale de développement – Intégration complète dans les plans de développement de commune 	<ul style="list-style-type: none"> – Intégration complète dans le développement régional et la planification de l’aménagement du territoire – Intégration complète avec les plans de développement de commune
Stratégies de pérennité ^a	<ul style="list-style-type: none"> – Recettes issues des frais associés au tourisme, à la recherche et au filmage – Persistance de la dépendance par rapport aux bailleurs de fonds – Partenariats avec les ONG 	<ul style="list-style-type: none"> – Nécessite le financement par une ONG ou autre bailleur de fonds pour la phase de mise en place – Tendance vers l’indépendance financière sur la base de l’amélioration de l’investissement par le secteur privé, la génération de recettes locales et les <i>prélèvements</i> – Paiements pour les services environnementaux (locaux et internationaux) ^a – Paiements directs pour la conservation ^b – Programmes de responsabilité sociale par les sociétés d’industries (exploitation minière, pétrole, agro industries, etc.)

Caractéristique	Madagascar National Parks	Réseau de MRPA
		– Recherche de dotations par le secteur privé au moyen de la Fondation des AP et de la Biodiversité de Madagascar

Notes:

^a Celles-ci peuvent inclure les services locaux tels que l'adduction d'eau et les opportunités internationales telles que les compensations de carbone.

^b Incluent les manifestations communautaires (jeux, compétitions, festivals, etc.) et les paiements pour le suivi écologique communautaire.

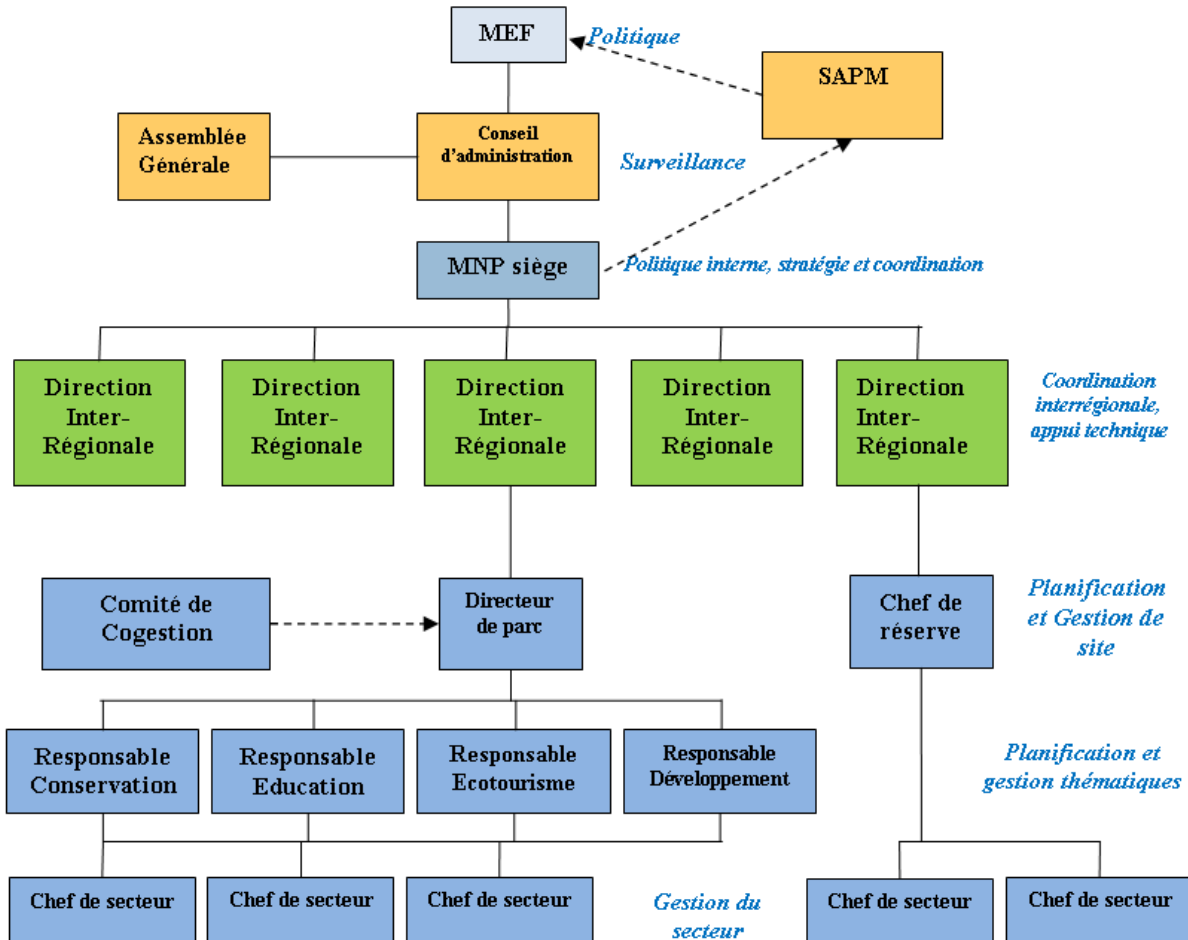
Régimes de Gestion d'AP

43. Le MEF a la responsabilité générale de toutes les AP enregistrées à travers la DCBSAP. Bien que Madagascar National Parks soit sous la tutelle du MEF, elle a son propre système interne de gestion. Cette entité a un siège à Antananarivo, cinq Directions inter régionales (DIR) basées dans les anciennes capitales¹⁴ provinciales, et un bureau de parc ou de réserve sur le site. La hiérarchie de gestion est montrée à la Figure 1.

¹⁴ Antsiranana, Mahajanga, Toamasina, Fianarantsoa et Toliara.

Figure 1. Hiérarchie de Gestion de Madagascar National Parks

Les deux hiérarchies au niveau des sites peuvent varier selon la taille et la relative importance du parc ou de la réserve. Les petites réserves ont tendance à ne pas avoir de chefs thématiques, mais les grandes réserves peuvent en avoir. Les zones thématiques peuvent varier entre les sites. Par exemple, il se peut qu'il n'y ait aucun besoin d'avoir un responsable écotouristique. Un comité local de cogestion conseille l'administrateur de parc ou le chef de réserve. La population locale peut également travailler avec le personnel sur des questions de gestion. Le rôle du SAPM n'est toujours pas clair.



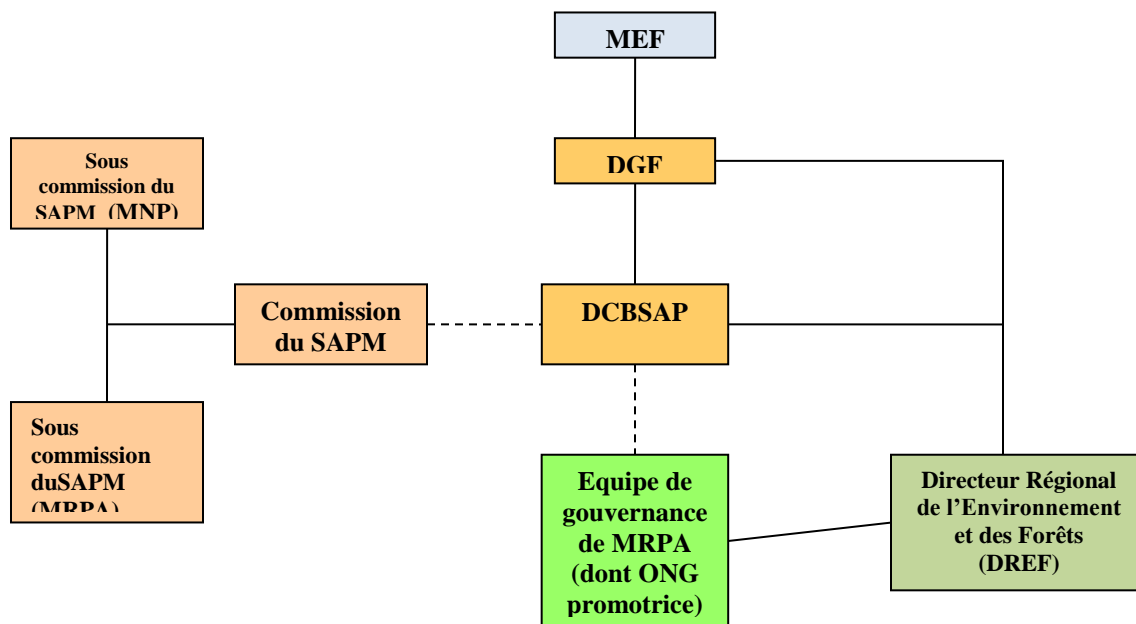
44. Cette structure a longtemps été en place. Les DIR ont été mises en place avant le changement des six provinces vers les 22 régions actuelles. Elles avaient pour but de décentraliser le soutien aux parcs et aux réserves. Chaque DIR avait un personnel financier & administratif plus un expert technique et scientifique. Ces deux derniers effectuent des visites aux AP individuelles pour fournir du soutien en tant que de besoin.

45. Le comité local de cogestion aide à assurer que les intérêts des parties prenantes sont soutenus. Dans le cas où il y a de l'argent disponible pour le développement, les projets sont priorisés par ce comité. Ce comité organise également des groupes locaux de surveillance pour informer le personnel des problèmes ou autres questions d'importance. Le personnel du parc ou de la réserve peut demander à ces groupes de les aider en matière de surveillance ou de suivi.

46. La hiérarchie de Madagascar National Parks a subi l'épreuve du temps mais n'est pas considérée être la meilleure solution pour les nouvelles MRPA. Premièrement, il est relativement coûteux d'avoir du personnel à plein temps permanent aux trois niveaux. Deuxièmement, elle n'encourage pas immédiatement la population locale à prendre certaines responsabilités pour la gestion des AP étant donné qu'il y a déjà une équipe professionnelle en place.

47. Les structures de gouvernance des MRPA sont en cours d'évolution et, pour le moment, la plupart d'entre elles dépendent encore considérablement des ONG promotrices. Il faut du temps pour déterminer les structures locales les plus efficaces, en particulier les rôles respectifs de la Région, des communes et des groupes locaux de parties prenantes. Les grandes MRPA peuvent probablement opter de recruter un personnel à plein temps ou à temps partiel, mais ce dernier doit être rémunéré à partir des recettes accrues par l'AP. Il est considérablement probable que les structures locales de gouvernance varieront entre les sites, et c'est l'un des objectifs de ce projet de déterminer ce qui marche le mieux. Chaque site est soutenu par son ONG promotrice respective et par le SAPM (Figure 2).

Figure 2. Représentation simplifiée des responsabilités de gestion des MRPA actuelles.



48. Les structures de gouvernance et de mise en œuvre au sein des MRPA varient entre les sites mais il y a certains éléments communs. Actuellement, la structure de gouvernance de chaque MRPA est catalysée par l'ONG promotrice qui dispose généralement d'un personnel sur le site. Ces personnes mobilisent les groupes ou association d'intérêts locaux qui représentent soit des intérêts particuliers (tels que les agriculteurs, les pêcheurs ou les artisans) soit des communautés individuelles. Il est également fréquent pour les ONG de fournir du soutien financier et technique aux associations de plusieurs communes dénommées Organisme Public de Coopération Intercommunale (OPCI). Les OPCI sont des entités légalement reconnues et sont constitués de communes adjacentes travaillant ensemble sur des intérêts communs de

développement. L'OPCI est un groupe d'influence plus puissant que les communes individuelles. Dans de nombreux cas, les ONG ont suscité la création des OPCIs en vue de faire en sorte qu'ils se concentrent surtout sur la gestion des MRPA. L'expérience à ce jour montre que la structure n'est pas toujours efficace, et il semble mieux que les OPCIs traitent plus les intérêts de développement, sans se limiter sur la gestion et la conservation des ressources naturelles des MRPA.

49. Les Régions sont également impliquées dans la gestion des MRPA, mais l'on devrait créer des moyens d'incitation en vue d'un engagement plus fort de leur part. De la manière la plus importante, le MEF et, de manière corollaire, le SAPM, est représenté dans la Région par leur Direction Régionale de l'Environnement et des Forêts (DREF). La DREF est responsable de la surveillance des MRPA et il lui est demandé d'assurer un soutien technique tel que le contrôle d'activités illégales. Actuellement, le degré auquel ceci se produit varie entre les Régions.

50. Les organes décentralisés représentant les ministères autres que le MEF sont également importants au niveau régional. En particulier, nous citons la Direction Régionale de l'Aménagement du Territoire (DRAT) sous la tutelle du Ministère responsable de la décentralisation et de l'aménagement du territoire. Le rôle de la DRAT sera particulièrement essentiel lorsque les MRPA élaborent leurs plans de zonage interne et s'assurent, par la suite, de leur intégration dans les plans de développement régional et d'aménagement, un facteur considéré essentiel pour la pérennité des MRPA.

51. La mise en place de structures durables et efficaces reste un des plus grands défis pour les promoteurs de MRPA et se trouvera au cœur de ce projet.

Attentes politiques par rapport aux MRPA et réalité sur le terrain: Réduction de la Pauvreté Rurale et Développement Economique

52. Madagascar adhère aux Objectifs de Développement du Millénaire (OMD). A partir de cela, la politique générale, '*Madagascar naturellement*' et le Plan d'Actions pour Madagascar (MAP) fait spécifiquement référence aux AP comme moteurs de développement. Bien qu'il ne soit pas clair si ces documents sont encore valides, ou non, compte tenu de la crise politique actuelle, le rôle perçu des AP dans le développement n'a pas changé. A cet égard, les MRPA peuvent être considérées comme étant particulièrement favorables aux pauvres étant donné qu'elles relient directement le développement local à la conservation de la biodiversité. Il est d'un grand intérêt, par conséquent, d'examiner si les MRPA sont à la hauteur de ce défi ou non et, si c'est le cas, comment elles s'y prennent. Il est également intéressant d'examiner brièvement comment les autres initiatives de développement rural contribuent soit à la réduction de la pauvreté, soit à la croissance économique, soit aux deux.

Pratiques et Marchés agricoles traditionnels

53. Madagascar a une population en grande partie rurale avec 70% dépendant d'une agriculture extensive et à faible productivité. Les activités agricoles sont surtout orientées vers l'approvisionnement de deux principaux marchés:

- L'approvisionnement en produits agricoles et produits de l'élevage pour répondre aux besoins du marché intérieur national. Ces marchés sont loin d'être entièrement satisfaits, en partie, parce que la production est proche des niveaux de stagnation alors que la croissance démographique est estimée à 2,5%. Effectivement, la plupart des agriculteurs et des éleveurs sont liés à la production de subsistance, une situation dont il est difficile de se dégager. Une autre difficulté provient du fait que la plupart des agriculteurs sont à un niveau de pauvreté élevé et souvent obligés de vendre leurs produits à un moment où les prix sont au plus bas : c'est-à-dire moments de récolte maximum lorsqu'il est le plus fréquemment facile de trouver le produit sur le marché. De plus, les mêmes producteurs sont obligés d'acheter des récoltes pour les besoins alimentaires de leurs propres familles pendant la période de pré récolte lorsque les prix sont les plus élevés. L'on peut noter que peu d'agriculteurs savent ou ont les opportunités à propos de l'augmentation de leurs produits au moyen de la certification de commerce biologique/ de commerce équitable. Ces opportunités de marché sont susceptibles d'être relativement limitées pour les quelques années à venir (par exemple, les hôtels, la compagnie aérienne nationale, les débouchés majeurs de supermarché) mais il est concevable que les nouveaux marchés pourraient se retrouver à l'étranger, peut-être dans certains pays SADC avoisinants dans lesquels les produits de base ne sont pas produits localement qui pourraient ainsi être des clients potentiels.
- Exportation des produits de rente tels que le café, le cacao, les épices et les huiles essentielles pour les marchés extérieurs. Les produits malagasy sont réputés pour leurs qualités intrinsèques, en particulier, à cause de conditions pédologiques et climatiques favorables, ainsi que de pratiques de production non intensives (essentiellement biologiques) qui sont perçues améliorer leur valeur en termes de goût et d'arôme. Cependant, les pratiques agricoles restent considérablement traditionnelles et le volume est plutôt faible.

54. Il y a deux défis et occasions favorables clairs pour les MRPA en ce qui concerne ce qui est susmentionné. Premièrement, ces sites sont caractérisés par une dominance d'agriculture et d'élevage de subsistance. La subsistance peut être interprétée comme de la pauvreté et de la privation soutenues, donc il y a une occasion favorable pour que les activités de développement des MRPA se concentrent sur le fait de casser le cycle et d'en occasionner une réelle croissance économique pour, au moins, certaines communautés. La deuxième occasion favorable est étroitement liée au fait de casser ce cycle. Les lignes de produits à haute valeur ajoutée (de commerce équitable et biologique) peuvent être développées et vendues dans les marchés existants ou nouveaux, et cela augmente considérablement les revenus locaux.

Programmes de Développement Rural

55. Une fois achevé, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été intégré dans le Plan d'Actions de Madagascar. Le financement pour le développement des infrastructures sociales a été fourni par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), et un financement spécial a été alloué pour l'assistance au développement rural par le biais du Projet de Soutien au Développement Rural (PSDR). Plusieurs bailleurs de fonds se sont

également concentrés sur des secteurs spécifiques de développement rural. Ces derniers comprennent un financement d'assez grande échelle de la part de la Banque Mondiale, du PNUD et du FEM pour l'aménagement extensif durable des terres [Sustainable Land Management (SLM)]; les programmes de subsistance durables de l'USAID soutenant les AP ciblées; le soutien du Gouvernement français au développement durable autour d'AP sélectionnées, notamment dans le Sud aride ; le fonds du Gouvernement allemand pour la gestion des forêts ; et le soutien de la Suisse pour la foresterie et l'agriculture rurale. Il est exigé par le GOM et par les nations qui financent que tous ces projets aient une dimension environnementale claire et, comme on peut le voir ci-dessus, plusieurs d'entre elles ont eu un rôle de soutien supplémentaire pour des AP choisies. Nous estimons que le montant mis à disposition des AP a été approximativement de 1 200 000 USD/ an, avant la crise politique actuelle, bien que le montant pour tout le développement durable ait été considérablement plus élevé.

56. La plupart des ONG environnementales, sinon toutes, ont initié des programmes de développement rural autour de leurs AP ciblées, le plus remarquablement à l'intérieur et autour des MRPA de Catégories V et VI. Une grande partie de la base du financement provient des grands bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux notés ci-dessus, mais certaines ONG ont pu mobiliser du financement institutionnel interne ou ont été soutenues par des fondations privées. En général, le financement mobilisé par les ONG pour le développement rural est relativement limité avec un impact conséquent sur l'échelle géographique des interventions et la probabilité d'avoir des impacts positifs durables.

57. Certains de ces projets de développement rural ont réalisé du succès mesurable en ce qui concerne l'amélioration des moyens d'existence et les avantages environnementaux/ relatifs à la biodiversité. La réussite paraît être liée à l'engagement sur le long terme des bailleurs de fonds et des partenaires de mise en œuvre, mais il est également clair que l'appui politique du gouvernement national et du gouvernement régional, dont les représentants locaux des ministères techniques d'appui, constitue un facteur important. Certains programmes de développement rural paraissent, cependant, avoir eu moins d'effets positifs durables sur les moyens d'existence ruraux et l'environnement. Il est utile d'examiner certaines des clés de réussite.

58. Un cas intéressant concerne les actions de complémentarité des actions de FID et du Programme de Soutien au Développement Rural (PSDR). Bien que cela revienne à une simplification excessive de leurs programmes, le processus implique essentiellement un diagnostic des besoins et aspirations locaux, suivi d'évaluations de la faisabilité/ des impacts et de la mise en œuvre. Le FID évalue les besoins sociaux en développement dans chaque commune et, comme on peut l'anticiper de son mandat, les évaluations comportent généralement une liste des infrastructures comme priorité du financement. Les projets tendent à se concentrer sur ces infrastructures et fournissent de l'appui en une seule fois avec peu ou pas de suivi. Ceci n'est peut-être pas surprenant étant donné la vaste échelle géographique du mandat du PSDR et ses ressources plutôt limitées. Ainsi, bien que les bonnes intentions du FID et du PSDR ne soient pas remises en question, il doit y avoir certains doutes concernant la pérennité d'un grand nombre des interventions. Il se peut également que nous remettions en question la concentration sur les infrastructures sociales. Celles-ci sont, sans aucun doute, d'utilité générale mais elle paraissent détourner les fonds destinés aux systèmes directs de réduction de la pauvreté. En utilisant la notation d'indices de pauvreté pour les MRPA ciblées du projet comme mandat pour

les communautés rurales (cf. Annexe 4), il est considérablement apparent que la pauvreté doit être une préoccupation majeure et une cible d'intervention.

59. Les projets ruraux, de grande échelle, mis en œuvre par des agences de développement professionnelles ont eu des impacts mesurables sur les moyens d'existence et ont touché les secteurs économiques existants et même introduit de nouvelles options. Beaucoup ont un développement d'infrastructures reliées pour améliorer l'accès aux communautés isolées et pour ouvrir des marchés. Cependant, tout en considérant la réussite de ces actions, beaucoup de ces projets paraissent travailler sur l'amélioration des conditions de subsistance plutôt que d'encourager les aspirations de se hisser au-dessus de cet obstacle socioéconomique.

60. L'Initiative Ecorégionale (ERI) de l'USAID a, cependant, montré une certaine promesse en rompant la barrière de la subsistance. Ce projet a impliqué une approche santé-population-environnement 'dans un seul ensemble' qui se concentre sur l'amélioration du bien être et des recettes. Une des clés à la réussite a été la capacité d'ERI à identifier et à factoriser les marchés améliorés des produits agricoles locaux.

61. Une autre approche considérablement prometteuse est celle de l'ONG environnementale Malagasy Fanamby. Cette ONG se concentre sur des partenariats privés pour le tourisme durable et des produits à haute valeur ajoutée certifiés¹⁵, tels que les épices et les huiles essentielles. En ce qui concerne le tourisme, Fanamby a financé la construction d'un Lodge en forêt dans l'AP d'Anjozorobe Angavo et a aidé les communautés locales à élaborer un accord avec un opérateur touristique privé. L'accord résultant couvre les frais de location et garantit l'emploi local et l'achat de produits. L'augmentation des flux de recettes aux ménages est résumée au Tableau 2.

Tableau 2. Recettes générées par le Saha Lodge pour la communauté d'Antsahabe à la MRPA d'Anjozorobe

ANNEE	2006	2007	2008	2009
Visiteurs	262	650	604	1 199
Frais pour les Guides	192	433	418	578
Salaires pour hôtel	42	-	686	8 206
Revenus de la communauté ^a	169	112	3,660	4 389
Culture maraîchère ^b	-	-	171	327
Total des revenus	403	545	4,935	13 500

Notes: Toutes les valeurs monétaires en USD sont calculées à partir de la moyenne des taux de change annuel pour le MGA et escomptées pour inflation. Le Lodge a été ouvert en 2006 et remis à neuf en 2007 quand il a été fermé pendant quelques mois.

^a La communauté reçoit un pourcentage fixe des recettes d'hôtel et de guidage.

^b 28 familles ont cultivé des produits locaux pour l'hôtel en 2008, 45 familles en 2009.

62. En parallèle, Fanamby a créé une organisation de commerce équitable/ de marketing de produits biologiques (*Sahanala*, qui se traduit par champs dans la forêt) pour les produits certifiés produits par les agriculteurs vivant aux alentours des MRPA. L'augmentation des flux de recettes pour la population locale (cf. Tableau 3) a encouragé un prélèvement volontaire de pourcentage qui est utilisé pour les coûts récurrents des MRPA. Les revenus de ménages en

¹⁵ Les normes des Organisations de Certification de Commerce Equitable [Fairtrade Labelling Organizations (FLO)] sont celles utilisées par Fanamby. L'ONG facilite la certification tant de commerce équitable que biologique.

2009 issus du gingembre, du riz rouge et de la vanille représentent respectivement une augmentation de 400%, 80% et 285% par rapport aux revenus d'avant l'intervention (25 MGA/an à Anjozorobe, 28 MGA à Daraina). Cette situation est unique à Madagascar et est de bonne augure à la fois pour casser le cycle de subsistance et pour la pérennité financière des AP. Ces approches ont été élaborées avec le soutien d'une allocation de la part du PNUD/GEF à Anjozorobe Angavo (Projet MAG/03/G31/A/1G/72) et répliquées à la MRPA de Daraina. La réussite claire des projets MRPA de Fanamby a maintenant commencé à attirer l'attention d'autres ONG travaillant à des AP similaires et voulant adopter des approches similaires. Le potentiel est décrit à l'Annexe 6.

Tableau 3. Recettes par famille générées à partir de trois cultures améliorées aux MRPA d'Anjozorobe et de Daraina

Produit ^a	Ménages ^b	2006	2007	2008	2009
Gingembre	60	9	12	81 667	125
Riz rouge	30	14	18	48	45
Vanille ^c	83-169 ^d	45	69	151	108

Notes: Toutes les valeurs monétaires en USD sont calculées à partir de la moyenne des taux de change annuels pour le MGA et escomptées pour inflation.

a La production d'huiles essentielles a commencé en 2009 et n'y est pas incluse.

b Les chiffres annuels sont les revenus/ ménage/ an.

c La vanille est produite à Daraina. Les autres cultures ont été produites à Anjozorobe.

d Le nombre de producteurs augmente chaque année.

Financement des Aires protégées et Future Pérennité

63. Madagascar National Parks a joui de plus de 15 ans de financement généralement conséquent de la part des bailleurs de fonds majeurs et des ONG partenaires. Avant la récente crise politique, les bailleurs de fonds organisaient les futurs efforts pour maintenir l'appui, à la suite de la clôture du Plan d'Actions environnementales de 15 ans à trois phases dans le cadre duquel les AP constituaient une priorité élevée continue. Actuellement, cet engagement est moins certain mais l'on peut anticiper un certain financement, étant donné qu'il est peu probable que tous les bailleurs de fonds abandonneront entièrement leurs investissements et réussites passés en matière de conservation de la biodiversité.

64. En 2004, la Loi sur les Fondations régissant les fonds fiduciaires a fait l'objet d'une révision et d'une promulgation. Immédiatement après, le gouvernement, CI et WWF ont créé la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM). Cet organisme a été conçu pour agir en tant que fonds fiduciaire soutenant les AP et les activités de conservation de la biodiversité y afférentes. Une fois créée et opérationnelle, cette fondation a fixé un objectif plutôt modeste d'acquisition de capital de 50 millions USD, dont la plus grande partie a été obtenue. L'intérêt généré à partir du capital sera alloué aux AP individuelles sur la base d'un protocole rigoureux de sélection. Des fonds de mise à disposition de crédit supplémentaires sont également disponibles mais sont en général alloués à des sites ou activités spécifiques. Les bailleurs de fonds manifestent un intérêt élevé et un grand nombre d'entre eux canalisent une grande partie de leur appui financier aux AP à travers la Fondation, dont la Banque Mondiale, ainsi que l'aide bilatérale allemande et française. Un grand nombre de bailleurs de fonds allouent leurs fonds aux sites de Madagascar National Parks, et seule une portion relativement

petite est disponible pour les MRPA à présent (400 000 - 500 000 USD). La combinaison d'une génération d'intérêt plutôt limitée, la concentration sur Madagascar National Parks et le retrait temporaire des bailleurs de fonds par rapport à Madagascar, à cause de la récente crise politique, signifient qu'il y a peu de perspectives de financement des MRPA à travers la Fondation, au moins, à court à moyen terme. Un signe positif, cependant, est que l'une des MRPA du présent projet sera financée par la Fondation dans l'avenir immédiat (Mahavavy-Kinkony).

65. Le risque potentiel de devenir trop dépendant de la rareté des fonds des bailleurs signifie que de nombreux promoteurs de MRPA sont en train de chercher des approches alternatives qui aideront à assurer une pérennité financière de long terme. Certaines des options les plus prometteuses paraissent centrées sur la découverte de manières dont les MRPA améliorent la génération de revenus locaux, la déduction d'une proportion pour les coûts récurrents de gestion tels que la surveillance et le suivi. A cet égard, les approches adoptées par Fanamby à Anjozorobe et d'autres MRPA semblent montrer des solutions gagnantes.

66. Les compensations de carbone auprès de grandes sociétés internationales ont été utilisées pour lever des fonds pour deux MRPA, Makira et le Corridor Mantadia-Zahamena. Ces transactions ont été assez substantielles mais ont été des arrangements d'une seule fois. La compensation de carbone est un phénomène relativement nouveau à Madagascar. Les cadres réglementaires nécessaires doivent encore être élaborés. Cependant, les programmes de Réduction d'Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (REDD et REDD++) montrent que les marchés de carbone peuvent constituer une option attractive dans l'avenir, surtout en ce qui concerne les marchés volontaires. L'on peut noter que les ONG qui élaborent actuellement des stratégies de marchés de carbone font face à un obstacle considérable: il est encore incertain, si oui ou non, et quand les contrats de carbone seront-ils faits, ceci avec le résultat selon lequel les communautés locales ne sont pas convaincues qu'elles en récolteront des avantages.

67. Les défis liés à la pérennité ont récemment encouragé un petit groupe d'ONG (notamment Durrell, Fanamby, CI et WWF) à identifier les problèmes et à proposer des réponses innovantes. Les stratégies émergentes se sont par la suite retrouvées au sein du SAPM et font

Encadré 1. Approches de pérennité de MRPA.

- **Les MRPA doivent avoir l'appréciation et l'appropriation des communautés locales et des autorités décentralisées, ce qui mène à un engagement clair à ses objectifs.**

Le moyen le plus susceptible de réaliser cet objectif est d'améliorer les moyens d'existence sur la base de l'augmentation des recettes liées aux MRPA.

- **La viabilité de long terme des MRPA doit être garantie et visiblement vérifiable et démontrer une contribution claire à la représentation et la conservation de l'exceptionnelle biodiversité Madagascar.**

Les bailleurs de fonds et les décideurs s'intéresseront beaucoup aux MRPA bien gérées qui démontrent une conservation efficace et une génération de recettes.

- **Les MRPA doivent sauvegarder les intérêts de toutes les parties prenantes en ce qui concerne les activités et les avantages traditionnels émanant du site, et que ces intérêts devraient être intégrés au cours de la définition, de l'établissement, de la planification et de la gestion des MRPA.**

L'utilisation traditionnelle devrait être considérée comme une occasion favorable plutôt qu'une menace, et être pleinement intégrée dans la gestion.

- **Les intérêts du secteur privé tels que le pétrole, l'exploitation minière et les agroindustries n'entrent pas nécessairement en conflit avec les objectifs de conservation ou de développement communautaire au niveau local, et peuvent être intégrés dans les MRPA et la planification régionale.**

Ces transactions devraient être considérées comme des occasions favorables de financement de long terme et d'amélioration de moyens d'existence.

- **L'on doit identifier et créer des options de financement durables.**

Le réseau de MRPA devrait enfin être capable d'être indépendant financièrement.

l'objet d'un résumé à l'Encadré 1. En plus de cela, les taux de régénération naturelle dans les forêts Malagasy sont généralement faibles, surtout dans l'Ecorégion de Forêt sèche de l'Ouest.

Contexte politique et législatif

Politique et Charte de l'Environnement et du Développement

68. La politique du GOM met en évidence l'importance de la biodiversité du pays en ce qui concerne le développement et paraît le mettre au même rang que les produits pétroliers, l'exploitation minière et les agroindustries comme moyen de réduire la pauvreté et de stimuler une croissance économique rapide.

69. Madagascar a approuvé une Charte environnementale nationale et l'a mis à jour en 1997 et en 2004. Cet instrument énonce la politique du pays concernant l'environnement, et constitue la Loi de base pour les lois spécifiques de manière sectorielle, dont le Code des Aires Protégées (COAP) et la Loi sur la Mise en Compatibilité des Investissements à l'Environnement (MECIE), et donne aussi un cadre pour les articles sur l'environnement dans le Code Minier et le Code Pétrolier qui sera publié bientôt (cf. ci-dessous).

Le Code des Aires Protégées (COAP)

70. Le COAP est entré en vigueur en 2001. Il énonce les principes d'existence du réseau, notamment le besoin de représenter les divers écosystèmes de Madagascar à travers une mosaïque de territoires afin de représenter et de conserver le patrimoine naturel national. Madagascar National Parks a été mandaté pour gérer le réseau national comprenant les parcs et les réserves dans les catégories I, II et IV de l'UICN, mais a également été appelée à encourager et à appuyer la création et la consolidation de réserves propriétés privées et gérées, connues sous le nom d'aires protégées agréées.

71. Avec le début de la Vision de Durban, il est devenu apparent que le COAP avait besoin d'une révision complète pour accommoder l'inclusion des catégories III, V et VI de l'UICN, ainsi que pour permettre d'avoir de nouveaux systèmes de gouvernance et autorités de gestion. Ces nouveaux éléments ont été élaborés par une sous commission de multiples parties prenantes au sein du SAPM avec l'orientation des experts de l'UICN. Ils ont été intégrés dans un COAP révisé mais les lois d'habilitation doivent encore être signées. Par la suite, comme le nouveau Code Pétrolier était préparé, le Ministère de l'Environnement et des Forêts a engagé des experts juridiques et environnementaux pour réviser le COAP encore une fois, et le code révisé a été signé et devenu une loi en 2008.

72. L'on devrait noter que ces AP qui sont actuellement classées comme sites de Catégorie V à Madagascar ne s'insèrent pas tout à fait dans les définitions élaborées par l'UICN. Normalement, les sites de Catégorie V devraient être des zones dans lesquelles les interactions entre la population et leur environnement ont produit une harmonie entre l'utilisation traditionnelle de la terre/ des ressources et la conservation de la biodiversité. A l'opposé, la situation de Madagascar traite des utilisations traditionnelles qui sont souvent destructives au

cours du temps, sans meilleure réglementation. Des situations similaires se retrouvent dans de nombreux pays en développement, et l'UICN est pleinement consciente du problème. Le travail sur les sites de Catégorie V à Madagascar devrait, de ce fait, contribuer à une résolution du problème par l'UICN.

73. Le nouveau COAP permet aux propriétés privées d'être inclus dans les AP de catégorie III, V et VI, dont la plupart sont une propriété traditionnelle et non titrée. Cependant, il persiste une considérable ambiguïté concernant le COAP et la politique foncière nationale qui est en attente de futures réunions interministérielles pour résoudre ces problèmes. Ceci n'empêche pas les transferts de gestion aux communautés d'être intégrés dans de nouvelles AP, mais il y a des préoccupations persistantes selon lesquelles les détenteurs de ces accords peuvent déplacer leurs priorités et ceci peut avoir des retombées potentielles sur les objectifs de ces AP.

74. La législation d'habilitation émanant du COAP comporte les sauvegardes pour l'environnement et les communautés locales. Comme condition préliminaire à la création d'AP, les promoteurs d'AP doivent mettre en œuvre une Evaluation d'Impacts Sociaux et environnementaux et élaborer un plan de sauvegarde pour protéger les intérêts des communautés locales. La législation d'habilitation nécessite également l'adhérence aux normes et pratiques régissant la création et la gestion d'AP, et ces dernières sont décrites dans les directives élaborées par le SAPM.

Décentralisation, Planification d'Aménagement et Propriété foncière

75. Ces facteurs sont d'une importance cruciale vis-à-vis de la pérennité à long terme des AP, surtout des MRPA. La décentralisation a longtemps été un objectif pour les administrations gouvernementales qui se sont succédées mais n'a commencé que récemment à faire du considérable progrès par le biais de la déconcentration de l'autorité aux 22 nouvelles régions du pays. Il est demandé à chacune des régions d'élaborer un plan durable de développement (Plan Régional du Développement, PRD) et un plan d'accompagnement pour l'aménagement. Tous les deux doivent comporter la gestion et la protection des AP et des zones sensibles du point de vue environnemental.

76. Le plan de zonage interne ou d'aménagement pour les MRPA va en parallèle avec les plans régionaux dans la mesure où ils ont essentiellement les mêmes objectifs : développement durable et protection du patrimoine naturel. Il y a ainsi une excellente opportunité pour renforcer l'appui politique pour le site au sein de la région en intégrant les plans de MRPA dans les grands plans régionaux. Ce mouvement peut éventuellement aider aussi les MRPA à accéder au financement de développement par le gouvernement.

77. Les MRPA et les sites de Catégorie III diffèrent des autres AP dans le SAPM en ce sens que les propriétés privées sont permises par le COAP. Dans certains cas, le terrain peut être titré avant que la MRPA ne soit créée mais la grande majorité du terrain est sous propriété coutumière. Etant donné qu'une partie de l'objectif des MRPA est de promouvoir une croissance économique durable par les investissements privés, il y a un avantage clair dans le soutien des propriétaires fonciers coutumiers dans l'obtention de l'occupation légale. Cependant, dans le cadre des lois actuelles relatives à l'occupation, ceci n'est pas possible.

Toutes les AP malagasy sont considérées comme des ‘zones à statut spécifique’ à l’intérieur desquelles les services d’occupation foncière ne sont pas autorisés à titrer le terrain. Cela doit être résolu si les MRPA sont censées encourager les investissements privés dans une croissance économique compatible.

Exploitation minière et Produits pétroliers

78. Madagascar est riche en minéraux, bien que de nombreux gisements soient susceptibles d’être trop petits pour une exploitation commerciale. Le Code minier a fait l’objet d’une révision en 2005 afin d’encourager les investissements dans ce secteur. En termes larges, le Code permet le système de concessions de premier venu, premier servi, et considère la propriété de concession comme un droit qui ne peut pas être retiré, sauf comme résultat d’un comportement illégal. Cela a présenté un problème lorsque le MEF a réclamé des zones mises de côté comme de futures potentielles AP à inclure dans le SAPM. Un grand nombre de ces zones ont déjà été sous concessions minières. Dans le cas d’AP ayant été confirmées dans ces zones, les sociétés minières ne seraient pas obligées de renoncer à leurs réclamations et pourraient exiger de la compensation financière si elles optent pour l’abandon. En réponse aux fortes protestations du secteur minier, le Ministère des Mines et des Hydrocarbures (MEM) et le MEF ont signé un Arrêté interministériel pour placer un moratoire sur l’exploitation minière dans les zones potentielles proposées du SAPM pendant une période de deux ans suivie d’une deuxième période de même durée, le maximum que le Code minier permettrait. De manière remarquable, le secteur minier a convenu et travaillé avec le MEF et ses ONG partenaires pour résoudre des conflits au cas par cas.

79. Nonobstant le moratoire, il y a de nombreux conflits potentiels restants en ce qui concerne les concessions pré SAPM. En général, de grandes sociétés minières plus établies sont préparées à élaborer des accords acceptables de coexistence avec les promoteurs de MRPA et certaines sont même disposées à étudier une contribution financière à l’élaboration d’une future stratégie MRPA (cf. les lettres dans la Section IV, Partie I). Ces sociétés semblent exprimer un véritable intérêt en démontrant une responsabilité sociale et environnementale d’entreprise, un mouvement qui aidera certainement dans leur orientation à obtenir de l’appui en matière d’investissement. Cependant, il est moins clair de savoir comment les sociétés moins bien établies se comporteront, surtout celles ayant peu ou pas d’historique de responsabilité d’entreprise et/ou qui dépendent d’investisseurs moins exigeants. L’échelle de l’empiètement d’intérêts entre l’exploitation minière et les AP fait l’objet d’un résumé à la Carte 4. Pour plus de détails en ce qui concerne les MRPA individuelles, cf. les cartes à l’Annexe 1.

80. En ce qui concerne le secteur du pétrole et du gaz, un nouveau Code Pétrolier est attendu en 2010. Le GOM a recherché de l’assistance technique auprès du Gouvernement norvégien pendant son élaboration et l’on s’attend à ce que ses recommandations de bonne gouvernance et d’évitement/de minimisation de problèmes environnementaux soient retenues.

81. Les autorisations pétrolières sont accordées par le GOM par le biais d’un organe spécial qui assure la coordination des minéraux et des métaux stratégiques (*Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques*, OMNIS). Ce processus est basé sur un système d’appels d’offres pour des blocs fixes. La grande majorité des blocs qui ont été pris incluent des écosystèmes

terrestres et marins sensibles, et un grand nombre couvre des MRPA (cf. Carte 4 à l'Annexe 1). Aucun bloc n'a accédé à la production au moment présent mais deux d'entre eux sont commercialement viables, d'après ce que l'on pense.

82. Comme nous l'avons vu plus tôt, le développement d'exploitation minière et pétrolière est permis à l'intérieur des MRPA, sous réserve de certaines conditions. Il est exigé des entreprises minières et pétrolières de mener des Etudes d'Impacts Environnementaux (EIE) à tous les stades du projet. Il s'agit d'une obligation dans le cadre de la MECIE. L'Office National pour l'Environnement (ONE) passe en revue les analyses et délivre les permis pour avancer. Les résumés d'EIE sont également mis à la disposition du public, à la suite d'une période précédente de consultations publiques sur site. Les normes EIE de MECIE sont basées sur les normes internationales reconnues (ISO 14001) mais elles comportent néanmoins certaines limites. Brièvement, bien qu'elles se concentrent sur les menaces et les risques les plus évidents par rapport à la biodiversité et la société associée à un projet de développement, elles ne prennent pas en compte la gamme complète des intérêts des parties prenantes, tels que le développement de la pêche traditionnelle, du tourisme commercial ou l'unicité de plusieurs écosystèmes malagasy. Par conséquent, il y a eu de récents appels pour mener de plus larges Evaluations Environnementales stratégiques [Strategic Environmental Assessments (SEAs)] qui considèrent de multiples investissements et les intérêts d'autres parties prenantes sur un plus grand territoire géographique terrestre ou marin. Les SEA se sont avérées plus efficaces que les EIE dans l'élaboration de plans d'aménagement qui intègrent et /ou protègent ces différents intérêts.

83. Enfin, plusieurs sociétés d'industrie extractive font l'expérience du Programme volontaire de Compensation en matière de Transactions et de Biodiversité [Business and Biodiversity Offset Program (BBOP)]. Le BBOP fait appel à une approche hiérarchique en commençant avec l'évitement des impacts négatifs sur la biodiversité et éventuellement en donnant des options de compensation sous forme de dédommagements. Le BBOP fait appel à ce qu'il n'y ait aucune perte nette de biodiversité mais certaines sociétés à Madagascar sont en train d'étudier une politique de gain net : c'est-à-dire qu'elles contribueront à des systèmes de conservation de la biodiversité liés à des projets au-delà de leurs obligations contractuelles avec le GOM.

MENACES, CAUSES FONDAMENTALES ET IMPACTS

84. Les menaces, risques et impacts qui sont les plus importants pour les MRPA nouvellement créées peuvent être résumés d'une manière générale sous trois rubriques : (i) changement d'habitat/ d'aménagement; (ii) surexploitation des ressources naturelles ; (iii) espèces étrangères invasives ; (iv) pollution ; et (v) changement climatique.

85. Il est important de faire la distinction entre les menaces *existantes* et les menaces *potentielles* (risques). Les menaces existantes sont immédiates et, en général, tangibles, et, lorsqu'elles sont relativement graves, elles doivent être au centre des efforts d'atténuation/ de changement. Certains risques peuvent être de futures possibilités qui peuvent être planifiées et ainsi, on l'espère, être évitées ou minimisées.

Changement d'habitat / d'affectation des terres

86. La majorité des espèces endémiques de Madagascar dépendent de la forêt. La menace directe la plus importante menant à la perte d'habitat et/ou au changement de l'aménagement est le défrichement pour l'agriculture itinérante. La plupart des terres de Madagascar sont constituées de sols infertiles, et peu d'agriculteurs ont les ressources financières pour investir dans les engrais. Mis à part les bas fonds irrigués, le sol dans les forêts naturelles est généralement plus fertile que les champs qui ont été cultivés ou mis en jachère pendant plusieurs années. Les agriculteurs coupent la forêt pour lui permettre de sécher et, par la suite, de la brûler afin d'avoir des cendres qui améliorent la fertilité du sol. L'agriculture itinérante est sans doute une tradition de longue date qui peut avoir existé avant la colonisation humaine de Madagascar, et est pratiquée à grande échelle. Cette pratique est également appliquée par manque d'accès au sol irrigué fertile et/ou par l'ouverture de nouveaux marchés tels que pour une demande accrue de maïs et d'autres cultures pour l'alimentation du bétail. La migration économique alimentée par une disponibilité limitée de sol cultivable approprié, en combinaison avec une rapide croissance démographique et un chômage élevé, signifie également que les gens cherchent des zones non encore touchées pour leurs cultures.

87. Les lacs d'eau douce sont souvent convertis en rizières et le changement de paysage peut ne pas convenir à de nombreuses espèces endémiques. Les mangroves ont été autrefois traditionnellement laissées à elles-mêmes, étant donné qu'il y avait suffisamment de terre ailleurs qui comportait moins de risques en ce qui concerne les inondations périodiques et la surminéralisation du sol. Les mêmes moteurs démographiques et économiques notés ci-dessus alimentent le récent défrichement des mangroves à des fins d'agriculture et d'installation.

88. L'installation peut avoir comme résultat la perte d'habitat mais elle est, en général, associée au défrichement du sol à des fins agricoles. La construction de nouvelles routes peut provoquer la perte et la fragmentation d'habitat, mais il est actuellement rare de voir cela se produire dans les forêts primaires.

89. Les sites de production d'activités minières et pétrolières peuvent coïncider avec de l'habitat naturel (comparer, par exemple, les Cartes 6 et 7 avec la Carte 5 à l'Annexe 1). De nombreux types d'exploitation minière nécessitent des zones plutôt vastes pour être défrichées, mais l'on peut s'attendre à ce que des sociétés responsables optent pour les compensations de biodiversité pour s'assurer d'aucune perte nette. En général, la taille des têtes de puits de pétrole est plus petite qu'une zone type d'exploitation minière, et il est possible de compenser les stations de forage au moyen d'un forage latéral à partir de zones qui sont moins sensibles, du point de vue environnemental. Historiquement, les sociétés pétrolières font au bulldozer des lignes sismiques sans considération du type d'habitat. Cette pratique a été remplacée par des pratiques sismiques piétonnières et est non susceptible d'être un considérable problème à l'avenir. Cependant, d'anciennes lignes faites au bulldozer ont facilité l'installation, le défrichement d'habitat et la coupe illicite de bois qui ont eu des impacts négatifs persistants sur la viabilité des écosystèmes. Les entreprises minières et pétrolières peuvent, toutes les deux, nécessiter de larges étendues de terrain pour le traitement sur site. Elles peuvent également avoir besoin d'élaborer des installations étendues de routes ou de pipelines.

90. Comme dans de nombreux pays dans la région africaine, le GOM met en place des accords de bail foncier avec les nations développées, aux fins de production agricole ou, dans le cas de pays arides plus riches, des frais d'accès à l'eau/ d'exportation d'eau. Ces Investissements Directs Etrangers (IDE) sont prétendus être mutuellement avantageux au pays hôte et au pays preneur. L'agence allemande de Coopération technique [The German Tehnical Cooperation Agency (GTZ)] et l'Union européenne ont récemment fait un rapport selon lequel, quand bien même un bail foncier couvrant 1,3 million d'ha a été annulé dans la dernière année, la zone sous contrat équivalait encore à 1 660 000 ha, avec 1 231 000 ha alloués aux combustibles agricoles, 386 500 ha à la production alimentaire et le reste non précisé (Cf. Annexe 1, Carte 9).¹⁶ Certains des baux fonciers empiètent avec de nouvelles MRPA mais les sociétés ont jusqu'à présent agi de manière responsable et pris soin de travailler avec les promoteurs de ces MRPA afin d'éviter le défrichement de forêt ou d'autres formes de changement négatif d'aménagement. Cependant, il n'est pas clair si ce comportement responsable sera observé ou non dans de futurs arrangements d'IDE.

Surexploitation des Ressources Naturelles

91. La production de charbon de bois est peut-être la forme la plus grave de surexploitation des forêts naturelles. Elle est quelque peu localisée parce que cette filière dépend du fait d'avoir des marchés urbains avoisinants, mais peut radicalement changer la structure et la composition des forêts. Au fur et à mesure que les ressources forestières terrestres sont épuisées, une certaine production de charbon de bois s'est déplacée vers les zones de mangroves. Théoriquement, ces écosystèmes sont plus robustes que les forêts terrestres et peuvent se régénérer plus rapidement, mais l'intensité des coupes peut mener à une considérable dégradation. La production de charbon de bois est menée suite à une demande élevée des grandes villes où le charbon de bois est le combustible le moins cher pour la cuisson. Les sources d'énergie alternatives telles que le gaz ou les briquettes de charbon ont échoué, ou ont eu du succès limité pour attirer les utilisateurs, à cause de leur prix élevé ou parce que les gens sont conditionnés par la dépendance par rapport au charbon de bois.

92. Les pratiques de foresterie commerciales impliquant la coupe sélective de bois ont un impact sur la biodiversité forestière. Les effets directs connus sont les changements de la composition et de la structure des forêts qui paraît favoriser les espèces étrangères invasives. En outre, les voies d'accès et dessertes d'exploitation, facilite de nouvelles installations qui peuvent être accompagnées de défrichement de forêt à des fins agricoles. Cependant, les besoins locaux sont si constants et les prix à l'exportation, si élevés que le GOM a une raison légitime d'en continuer l'exploitation. Comme résultat du non respect des réglementations relatives à la foresterie, il y a actuellement un moratoire largement répandu sur l'exploitation forestière à grande échelle, mais l'on peut s'attendre à ce qu'il soit levé une fois que la capacité d'appliquer la loi est renforcée. Les exploitants forestiers ont également formé des associations pour tenter d'appliquer les meilleures pratiques à cause des pressions par leur pairs.

¹⁶ Investissements Directs Etrangers (IDE) dans le terrain à Madagascar:
<http://capacity4dev.ec.europa.eu/eu-working-group-land-issues/foreign-direct-investment-land-developing-countries>

93. Malheureusement, l'exploitation illégale est répandue et peut avoir une influence à long terme marquée sur les forêts. Cette menace a augmenté de manière aiguë lors de la crise politique actuelle lorsque l'application de la loi a été affaiblie. Les facteurs d'extraction illégale de bois sont variés. Certains des bois durs de Madagascar sont très précieux et peuvent être vendus à des prix élevés sur le marché international, et attirer certains des opérateurs moins scrupuleux dans le pays. Deuxièmement, la demande, en général de l'Asie de l'Est, est extraordinairement élevée et les sociétés qui achètent n'ont généralement pas de politiques de pratiques responsables du point de vue environnemental. Enfin, la pauvreté et le chômage peuvent mener la population à faire des coupes illégales de bois.

94. La coupe illégale de bois est souvent accompagnée de chasse d'animaux, pour se nourrir, et peut faciliter l'établissement d'espèces invasives exotiques.

Espèces exotiques invasives

95. L'on a eu tendance à négliger les espèces exotiques invasives à Madagascar ; pourtant elles peuvent avoir des impacts assez graves et considérablement persistants. Dans les forêts naturelles, ces espèces peuvent s'établir à cause de fragmentation partielle de forêt ou d'une exploitation. De bons exemples d'effets de fragmentation incluent l'invasion par l'espèce rabougrie de *Ziziphus mauritania* qui a fortement empêché la régénération naturelle, et a entraîné un grand déséquilibre écologique dans des parties de la MRP A Menabe-Antimena. De même, ailleurs dans les forêts de l'Ecorégion de l'Ouest *Lantana camara* a eu des effets négatifs persistants similaires. En ce qui concerne l'exploitation du bois, une légère coupe sélective d'arbres faite il y a 50 à 150 années de cela, a mené à des changements persistants provoqués par des plantes invasives exotiques¹⁷ qui peuvent avoir des impacts à long terme sur les densités de population de lémuriers.¹⁸ Il n'est alors pas surprenant que la plupart des récents efforts qui sont allés dans la création de nouvelles AP à Madagascar se sont concentrés sur le maintien de grands blocs forestiers naturels viables et, là où cela est possible, de changer ou de stabiliser la fragmentation et la dégradation historiques.

96. Les espèces invasives exotiques ont eu de considérables impacts sur les écosystèmes d'eau douce. Les introductions délibérées de nourriture et/ou de poisson noble ont mené à la disparition de certaines des espèces uniques d'eau douce du pays. L'écrevisse parthenogénique *Procambarus* sp. ('Marmokrebs') est récemment apparu à Madagascar, et est réputé être considérablement envahissant ailleurs dans le monde. Heureusement, il est encore restreint aux environs d'Antananarivo, mais a le potentiel de se répandre et de menacer les espèces endémiques dans le genre *Astacoides*.¹⁹

Pollution

¹⁷ Brown, K.A. & Gurevitch, J. (2004). Long-term impacts of logging on forest diversity in Madagascar. PNAS.

¹⁸ http://icte.bio.sunysb.edu/pdf_files/whiteetal1995.pdf.

¹⁹ Cf. <http://www.springerlink.com/content/w4635m7327471764/>.

97. La pollution n'est généralement pas encore une menace majeure dans les MRPA. Divers experts ont remarqué que la pollution due à l'irrigation des plantations de cannes à sucre peuvent contribuer à la mort progressive des baobabs (*Adansonia grandidieri*) les, une espèce dominante dans la MRPA Menabe-Antimena, mais, à ce jour, il n'y a pas eu de preuves à l'appui, pour ou contre une telle affirmation. De même, la production de canne à sucre irriguée peut déverser des effluents dans les systèmes de cours d'eau et leurs mangroves ; dans la MRPA Mahavavy-Kinkony. Aucun effet n'a été noté. Cependant, le risque de pollution est susceptible d'augmenter à l'avenir, quand et lorsque l'exploitation minière et la production pétrolière se feront à l'intérieur ou à côté des MRPA. Nous pouvons nous attendre à ce que des sociétés responsables fassent des efforts pour éviter les déversements ou la pollution mais les accidents peuvent se produire. La pollution peut se produire au site de production ou peut se produire lors des transports vers les ports et à la mer. En principe, les risques de pollution sont identifiés pendant le processus d'EIE, mais ne peut pas toujours être traités de manière adéquate lors de la mise en oeuvre et du suivi.

98. L'organe national de lutte contre la pollution marine (OLEP) dispose d'un personnel bien formé et de plans de réaction permanents dans toutes les régions côtières. L'OLEP peut également mobiliser d'autres administrations pour combattre les déversements pétroliers et a travaillé avec des ONG pour lutter contre la pollution dans des zones marines sensibles. Cependant, il n'y a pas de service consacré à la pollution terrestre et nous devons dépendre, en premier lieu, de la capacité de la société polluante à prendre des mesures.

99. Les accords de bail foncier par les IDE pour les combustibles agricoles et la production alimentaire notés ci-dessus peuvent également accroître le risque de pollution, s'ils doivent jamais se matérialiser. La pollution par les pesticides et la pollution chargée par les engrais peuvent considérablement avoir des impacts sur les habitats naturels, même ceux qui se trouvent à une certaine distance par rapport aux zones de production agricole.

Changement Climatique

100. Comme nous l'avons vu, le changement climatique naturel pendant l'ère Pléistocène a eu énormément d'influence dans la formation des modèles de diversité et d'endémicité Malagasy. A cet égard, nous pouvons raisonnablement anticiper qu'il y a une considérable résilience intrinsèque, quand bien même les taux prévus de changement climatique dans les années à venir sont presque certainement sans précédent.

101. Le service national de la météorologie fait un rapport périodique selon lequel certains impacts du changement climatique commencent à apparaître à Madagascar, notamment des phénomènes météorologiques sévères et fréquents telles que les orages et les cyclones de convection. Qu'il s'agisse, ou non, de tendances de court terme ou réelles, il est clair que le changement climatique sera un facteur majeur touchant la viabilité des AP à l'avenir. Durant les trois dernières années, la MacArthur Foundation a financé CI, WCS et WWF afin d'identifier les impacts probables et de vérifier les mesures appropriées d'adaptation. Ces mêmes ONG se sont également vu assigner la mission d'identifier la vulnérabilité régionale au changement climatique à l'intérieur du pays.

102. Certains des résultats attendus de ce travail sont prévisibles: (i) les grands blocs de forêt relativement intact sont plus susceptibles d'être résilients que les blocs isolés ou fragmentés ; (ii) il y aura des changements dans les gammes d'espèces au fur et à mesure que le climat change au niveau local; et (iii) les gammes d'espèces dépendantes de l'altitude vont subir un changement. On escompte que de nombreuses espèces animales peuvent s'adapter aux déplacements induits de gamme par le changement climatique assez facilement, surtout celles à large gamme de population. Les zones montagneuses ayant une bonne étendue altitudinale de couverture forestière peuvent être des zones majeures de refuges et de déplacement de gamme. Certaines espèces plus localisées peuvent ne pas avoir le même degré de flexibilité, et les modèles climatiques montrent que le taux de changement peut être trop rapide pour que les espèces d'arbres forestiers et les écosystèmes de récifs coralliens finissent par s'adapter.

103. La plupart des MRPA sont relativement grandes, une mesure considérée comme une adaptation naturelle aux stress du changement climatique. Les mesures supplémentaires d'adaptation proposées se concentrent sur la minimisation des pressions anthropiques non climatiques telles que la pollution et la surexploitation. La même justification raisonnée s'applique dans d'autres régions du monde dans lesquelles les impacts du changement climatique sont, on le pense, particulièrement importants. WWF fait des efforts pour former les agences environnementales en évaluation des impacts du changement climatique avec des approches d'adaptation. Cette expertise continuera à être assurée pendant le présent projet.

SOLUTION A LONG TERME ET OBSTACLES A LA SOLUTION

104. La **solution à long terme** consiste à créer un sous réseau MRPA géré efficacement et bien adapté, qui contribue à la représentation et à la conservation de la biodiversité et on peut le démontrer. En même temps, il doit également être capable de démontrer que la philosophie sous-jacente de l'intégration de la conservation de la biodiversité, la réduction de la pauvreté et une croissance économique soutenue est effectivement un moyen efficace et qui convient pour intégrer la biodiversité dans les politiques et les stratégies de développement national.

105. Le réseau MRPA doit être capable de produire et de démontrer trois résultats attendus parallèles d'importance cruciale. Premièrement le réseau MRPA doit être capable de démontrer ce qui suit: (i) qu'il comporte certaines des zones les plus importantes de biodiversité à Madagascar, et (ii) qu'il peut sauvegarder ces sites à perpétuité, **au moins** aussi convenablement que les AP existantes de Catégorie I, II et IV plus traditionnelles et plus strictes gérées par Madagascar National Parks. Les obstacles les plus importants seront l'établissement et, par la suite, la démonstration que les nouveaux objectifs innovants de gouvernance et de gestion sont bien adaptés aux aspirations locales et sont efficaces. Deuxièmement, le sous réseau MRPA doit être capable de démontrer qu'il contribue considérablement à la réduction de la pauvreté et à au développement économique soutenu aux niveaux régional et local. Cela est crucial en ce qui concerne la réalisation de l'appropriation et de l'adhésion de la communauté locale, ainsi que l'appui actif des décideurs régionaux responsables de la planification du développement. Troisièmement, chaque MRPA doit être capable de démontrer sa viabilité financière et sa

capacité d'attirer un appui financier du gouvernement et des bailleurs de fonds, en particulier lors de sa phase initiale d'investissement, ainsi que d'établir des assiettes de recettes à long terme qui contribuent à sa pérennité.

106. Sur la base de ce qui est susmentionné, la solution à long terme est basée sur trois piliers: (a) la sélection et création de six²⁰ MRPA choisies sur la base de leur contribution à la représentation et à la conservation de la biodiversité Malagasy, leur acceptation sociale et les occasions favorables qu'elles présentent pour attirer les investissements du secteur privé ; (b) la consolidation des structures de gouvernance adaptées au niveau local, efficaces et motivées qui réagissent clairement aux aspirations de développement durable régional/ local et aux objectifs de stratégie de conservation nationale ; et (c) l'élaboration de stratégies de transactions qui cherchent à promouvoir les occasions favorables d'entreprises, à l'intérieur et autour des MRPA individuelles, attirent les compensations et le soutien de CSR de la filière, et développent des sources supplémentaires de financement à travers la Fondation et au moyen des compensations de carbone. Sous tendant ces piliers, il y a le besoin d'assurer que l'administration régionale et l'administration communale, avec leurs communautés locales, valorisent leurs MRPA respectives et s'engagent ainsi à leurs objectifs de long terme et à la pérennité.

107. Comme nous l'avons vu, il y a un ensemble impressionnant d'obstacles à aborder si la solution à long terme doit être atteinte. Aucun projet ne peut espérer aborder la gamme dans sa totalité, et plusieurs parties prenantes et projets différents auront besoin de combiner leurs efforts en direction des objectifs de MRPA communément retenus. Cependant, le présent projet est le mieux placé pour lancer le processus de lever les obstacles aux MRPA, soit directement, soit indirectement. La levée des obstacles directs, par la DCBSAP et les ONG partenaires du projet, se concentrera sur les solutions régionales et locales adaptées aux différents sites. Ceci sera accompagné par le soutien au MEF et aux commissions volontaires du SAPM travaillant dans la capitale en ce qui concerne leurs efforts de faire des pressions pour les modifications de politique, juridiques et stratégiques en faveur des MRPA et d'une bonne planification régionale d'aménagement.

108. Il y a trois obstacles majeurs qui doivent être levés si le projet doit réussir, et ces derniers sont présentés ci-dessous. L'on devrait se rappeler que chaque obstacle est constitué de multiples facettes, et que la solution à chaque sous composante nécessite une approche spécifique.

Obstacle 1. Le rôle des MRPA dans la conservation de la biodiversité de Madagascar, tout en contribuant, en même temps, au développement durable, reste non clair, et la politique et le cadre juridique sont encore incomplets.

109. Cet obstacle est constitué de quatre sous composantes: (a) sélection et conception; (b) les forces et les faiblesses des approches existantes en matière de gouvernance et de gestion, et leur adaptation aux MRPA; (c) création d'un réseau de MRPA comme moyen de partager les expériences et faire des pressions plus efficacement en vue d'obtenir de l'appui aux MRPA; et (d) politique et législation.

²⁰ Deux MRPA feront l'objet d'un traitement en tant que groupe du point de vue du fonctionnement, menant donc à cinq sites de projet.

Sélection et conception de MRPA

110. Les MRPA représentent une nouvelle approche à la conservation de la biodiversité et, bien qu'il y ait un accord étendu sur leur valeur et acceptation sociale, il n'y a ni suffisamment d'expérience pour fournir les directives sur le fait de savoir pourquoi certains sites devraient être classés soit comme de Catégorie V ou VI par opposition aux Catégories I-IV, ni un consensus clair sur la manière dont ces sites devraient être classés.

111. Heureusement, un corps relativement fourni d'informations biologiques a été capitalisé et analysé pour identifier les priorités les plus élevées pour la conservation terrestre et d'eau douce à Madagascar.²¹ Cependant, au-delà de la confirmation de l'importance de la biodiversité des sites individuels, ces dernières ne donnent pas d'orientation sur le fait de savoir quelle catégorie d'AP est la plus appropriée, ou le fait de savoir si un site donné bénéficierait ou non d'un zonage à multiples catégories. Pour cette raison, la Commission du SAPM a produit un guide pour la détermination de la catégorie la plus appropriée et les étapes nécessaires pour créer une MRPA. Le guide est basé sur les recommandations de l'UICN et les expériences au sein du pays.

112. L'historique et les préférences internes signifient également que les différentes institutions optent *a priori* pour une catégorie particulière, sans considérer réellement son aptitude. Par exemple, Madagascar National Parks a opté de n'établir que des nouveaux parcs nationaux de Catégorie II dans leur orientation d'extension de réseau, quand bien même cela peut ne pas être la meilleure classification pour s'accommoder aux préoccupations sociales. De même, certaines ONG de conservation ont tendance à favoriser la Catégorie VI, étant donné qu'elles mettent plus d'accent sur la conservation de zones de 'région sauvage' plutôt que sur une intégration de la biodiversité et les aspirations de développement local qui reçoivent plus d'accent pour la Catégorie V. Lors de vérifications utilisant le cadre d'évaluation de catégorie²², mis à jour de l'UICN, plusieurs de ces MRPA de Catégorie VI ont émergé comme les plus étroitement alignées à la Catégorie V et leur statut a été corrigé.

113. Sur la base de ce qui est susmentionné, l'on a clairement besoin de fixer des directives plus claires sur l'établissement de cadres de décision pour déterminer si les nouvelles AP devraient être, ou non, de Catégorie V ou VI, ou effectivement d'une catégorie différente. Ce projet a pour objectif de traiter le sujet, sur la base d'expériences et de connaissances antérieures auxquelles l'on est parvenu lors du présent projet. Les critères peuvent comporter la configuration spatiale de la MRPA, proposée en ce qui concerne l'occupation, les pratiques d'aménagement, la distribution des zones naturelles et leur condition, la dépendance locale par rapport aux zones naturelles, l'acceptation sociale et l'existence d'options de développer des occasions favorables d'entreprises. Il va de soi naturellement que chaque MRPA doit être une priorité de conservation nationale et être en assez bon état pour être viable, résiliente et attractive aux yeux des bailleurs de fonds.

²¹ Analyses MARXAN menées par SAPM, Pleistocene refugia and micro-centers of endemism publié en 2006 (Science 312: 1063-1065), Analyses publiées en 2008 (Science 320: 222-226), et rapports préliminaires par CI, WCS et WWF sur la résilience au changement climatique.

²² Dudley, N. (Editor) (2008). *Guidelines for Applying Protected Area Management Categories*. Gland, Switzerland: IUCN. x + 86pp.

114. La conception de MRPA présente un nouvel ensemble de défis par rapport aux AP de Catégorie I-IV. Bien que le site doive être conçu pour assurer des zones soutenues à valeur de biodiversité, la MRPA doit être conceptualisée, au niveau spatial, de manière à maximiser le potentiel en ce qui concerne les aspirations sociales locales et les opportunités de développement économique. Un autre défi est que les MRPA de Catégorie V ont souvent une couverture d'habitat fragmentée parsemée d'habitation, d'agriculture et d'élevage et, comme les sites de Catégorie VI, impliquent souvent la dépendance de la communauté locale par rapport à ces zones naturelles. Les habitats naturels considérablement fragmentés nécessitent une conception novatrice qui capture tous les sites les plus importants pour la conservation alors que, en même temps, ils permettent d'avoir une intégration totale de la propriété et l'utilisation foncières locales. A son tour, la considérable dépendance par rapport aux habitats naturels signifie que certaines communautés d'espèces ou écologiques peuvent subir des pressions et/ou des dégradations excessives. Bien que ces dernières puissent être, à l'origine, interprétées comme de considérables obstacles, une bonne conception et un bon zonage de MRPA devraient être capables de les transformer en occasions favorables. Par exemple, les pressions sur les communautés écologiques naturelles peuvent être réduites par une meilleure utilisation des terres transformées au moyen d'une nouvelle agriculture ou agriculture améliorée, de la sylviculture raisonnée, basée sur le carbone ou par le biais d'un écotourisme bien conçu et vendable, le tout créant de nouvelles opportunités économiques pour la population locale.

Mise en réseau des MRPA

115. Un degré limité de mise en réseau a eu lieu récemment, avec une réunion annuelle des parties prenantes issues des MRPA sélectionnées en vue d'un partage d'expériences sous l'égide du programme Miaro de l'USAID. Ces rencontres n'ont pas été particulièrement bien structurées, n'ont pas abordé certains des problèmes les plus pressants des MRPA, tels que l'efficacité et la pérennité de la structure de gouvernance et, probablement, ont eu peu d'impacts durables. Ces réunions sont plutôt coûteuses mais peuvent être d'une importance majeure à l'identification et à la résolution des obstacles à la réussite de la création et de la pérennité des MRPA, surtout lors des premiers stades de la création et de la consolidation des MRPA.

116. A moyen et à long terme, il peut être suffisant, et certainement moins coûteux, d'organiser des réunions entre les promoteurs de MRPA (en grande partie des ONG mais peut être des régions) pour aborder les problèmes majeurs et, puis, par la suite, de s'y appuyer pour un relayer les informations aux parties prenantes pour leurs sites respectifs. Afin d'être efficaces, nous devons nous baser sur les expériences vécues sur le terrain quand aux problèmes concernant les obstacles et les solutions, plutôt qu'à un niveau plus théorique. Une approche parallèle consisterait à assurer de bons systèmes de communications aux MRPA qui permettent d'avoir des partages réguliers d'informations entre les sites.

117. A présent, les pressions faites par les MRPA en vue d'avoir de l'appui politique et financier tendent à se baser sur, soit les besoins individuels des sites, soit sur les objectifs des institutions particulières promotrices, dans le cas où une ONG ou autre entité est impliquée dans plusieurs sites. On ne peut pas avoir un groupe de pression solide pour défendre les intérêts communs de toutes les MRPA, en ce qui concerne l'intégration dans l'aménagement au niveau

national, régional et local et de politique et de planification de développement, de financement durable, de législation améliorée et d'application de la loi. Un des problèmes cruciaux dans le proche avenir peut être la réforme de la politique d'aménagement qui met clairement les MRPA dans le territoire de développement et, par conséquent, dans une position moins vulnérable par rapport aux secteurs concurrents tels que les mines et le pétrole. Un deuxième problème crucial est susceptible d'être la compétitivité eu égard au soutien des bailleurs de fonds conventionnels aux AP; actuellement, de nombreux bailleurs de fonds peuvent ne pas être convaincus que les nouvelles MRPA sont aussi importantes pour la conservation de la biodiversité que le Réseau existant des Parcs de Madagascar ou, peut-être, pas aussi efficaces. Il est, par conséquent, d'une importance cruciale de créer un réseau influent avec suffisamment de crédibilité et d'influence pour aborder ces problèmes et d'autres.

118. La DCBSAP sera responsable de la création d'un Réseau de MRPA. Il semblerait clair que les opérateurs de MRPA seraient disposés à se joindre à ce réseau et à contribuer à son développement. Le Réseau serait essentiellement similaire aux sous commissions du SAPM mais peuvent agir comme force de pression pour promouvoir les intérêts des MRPA.

Politique et législation

119. La politique et la législation sont, sans conteste, la responsabilité du GOM bien que les régions puissent promulguer une législation supplémentaire sur la conservation au niveau local.²³ Cependant, les gouvernements responsables prennent soin d'écouter la société civile et de faire tout amendement qui est bien raisonné et justifié. Sur la base de ses principaux partenaires de mise en œuvre, le présent projet a pour rôle d'identifier les obstacles à la politique et à la législation, et de proposer des améliorations sur la base des expériences directes à l'intérieur des MRPA. Comme nous l'avons vu, il y a plusieurs obstacles majeurs que l'on a besoin d'aborder, dont plusieurs ont apparemment été partiellement ou entièrement non reconnus avant l'analyse du PPG.

Le COAP

120. Depuis sa révision en 2008, l'on peut considérer le COAP comme un cadre juridique solide pour les AP en général, ainsi qu'une base adéquate pour les MRPA. Cependant, ses projets de loi d'habilitation doivent faire l'objet d'un passage en revue attentif, afin de prendre en compte une gamme de problèmes, dont les structures/rôles de la sécurité foncière et de la gouvernance (avec une certaine flexibilité).

Sécurité foncière et AP

121. La législation foncière actuelle est adaptée aux AP de Catégorie I-IV qui sont la propriété directe de l'Etat. Cela crée des difficultés pour les MRPA dans les cas où il y a mélange de propriété publique et de propriété privée. La propriété privée avec les MRPA est particulièrement compliquée lorsqu'elle est coutumière et que l'agriculteur ou autre type de

²³ La décentralisation par le gouvernement des instruments juridiques couvre la législation par les régions, mais les mécanismes ne sont toujours pas clairs.

partie prenante souhaite légaliser la propriété afin de sécuriser les investissements actuels et futurs. Dans le cadre de la loi actuelle sur le foncier, le GOM considère toutes les AP comme des zones spéciales dans lesquelles il n'est pas permis, aux services fonciers, d'allouer une propriété entièrement légale. Etant donné que la plupart des MRPA, sinon toutes, sont considérés dans le cadre d'une propriété coutumière, il s'agit d'un grand obstacle aux objectifs à long terme des MRPA.

Le Code minier et le Code du Pétrole

122. Le Code minier et le Code pétrolier, en cours de refonte, paraissent aborder les questions relatives à la perte ou à la dégradation de l'environnement dans certains détails, mais n'expriment pas clairement s'ils respecteront, ou non, l'interdiction sur l'exploration et la production, énoncées dans le COAP, dans soit les AP de Catégorie I-IV, soit les zones prioritaires de conservation qui sont essentiellement équivalentes aux AP de Catégorie II à l'intérieur des MRPA. Le Code minier n'est pas clair spécifiquement concernant les concessions préexistantes obtenues avant le statut temporaire de protection des MRPA. Effectivement, il est possible pour les propriétaires de concessions de proposer l'exploration et la production, et de laisser les résultats des EIE convaincre le gouvernement si elles sont justifiées et approuvées, ou non. Bien que les sociétés ayant des politiques de responsabilité d'entreprise et les investisseurs à éthique préfèrent éviter les conflits avec les intérêts de conservation, nous pouvons anticiper que des sociétés moins responsables peuvent ne pas faire face aux mêmes contraintes. Un facteur supplémentaire peut être la qualité des EIE individuelles, étant donné que l'Office National pour l'Environnement (ONE) ne dispose que d'un personnel spécialisé dans ce domaine.

123. Selon la loi, toute société pétrolière ou minière doit dédommager les parties prenantes pour la dégradation ou la destruction de l'environnement et les impacts sociaux ou économiques sur les communautés locales. Un problème afférent à cette situation est que la valeur de la biodiversité n'a jamais été évaluée à Madagascar, et que les études existantes effectuées ailleurs ne fourniraient probablement qu'une vague estimation. Un deuxième obstacle est que les parties prenantes aux MRPA, en premier lieu, le gouvernement, sont juridiquement contraintes à dédommager les sociétés minières ou pétrolières si elles réussissent à forcer l'abandon des concessions préexistantes. Si cela devait se produire, il serait bien au-delà de la capacité de, soit le gouvernement, soit les ONG partenaires.

124. Le code pétrolier fait appel à des SEA obligatoires comme appui complémentaire plus holistique aux EIE concentrées sur le projet. Les SEA sont certainement les bienvenues mais elles présentent effectivement des inconvénients. Une SEA relèverait de la première responsabilité du gouvernement, et il n'y a actuellement aucun mécanisme d'allocation de responsabilité de financement à des projets d'industrie extractive, comme moyen de couvrir les coûts des SEA, généralement considérablement plus élevés que ceux d'une EIE. Pour ces raisons, l'ONE a exprimé de la réticence concernant le caractère obligatoire des SEA.

125. Il y a certaines solutions potentielles aux obstacles susmentionnés. Une possibilité est de faire des pressions et à convaincre les ministères concernés à ce que les codes et leurs lois d'habilitation soient modifiés pour interdire l'exploitation minière ou le développement pétrolier

dans les zones prioritaires de conservation des MRPA. Cependant, il n'est pas du tout sûr que le MEM mettrait fin à cette option par voie légale. Une seconde option serait d'assurer que les EIE et, si elles deviennent obligatoires, les SEA, sont un moyen efficace pour convaincre les sociétés minières et pétrolières que les opérations dans les zones prioritaires de conservation ne seraient pas judicieuses et constitueraient des entreprises potentiellement coûteuses. En outre, un aménagement de grande échelle, bien raisonné, peut être un moyen de trouver un compromis entre les MRPA, les projets miniers et pétroliers et d'autres secteurs pertinents tels que l'agriculture et le tourisme. Sur la base des récentes expériences et des analyses dans le cadre du PPG, cette dernière option peut être le moyen le plus probable.

Obstacle 2. Les expériences, la capacité et la motivation institutionnelles pour le développement des MRPA sont relativement faibles, et les mécanismes de gouvernance et de coordination sont encore relativement mal définis.

126. Jusqu'au milieu des années 2000, toutes les AP sauf un certain nombre qui sont de propriété privée, ont été gérées par une seule agence nationale, le Madagascar National Parks. Le Gouvernement, les bailleurs de fonds et les ONG ont pu investir de considérables financements et appui technique dans la formation et le renforcement de capacités de cette institution. Cependant, la Vision de Durban et le SAPM assurent une extension ambitieuse géographique et conceptuelle du système des AP, qui ne peut être absorbée par le cadre institutionnel existant, étant donné que la capacité au sein de Madagascar National Parks est déjà entièrement exploitée. En outre, cette institution ne sent pas que son mandat devrait s'étendre aux MRPA, préférant se concentrer sur les AP de Catégorie plus stricte I, II et IV. Par conséquent, la principale partie du volume des travaux afférents à la création et au développement des MRPA a été passée aux ONG travaillant avec les institutions décentralisées opérant au niveau régional et au niveau plus local. Les régions, les communes et les communautés locales, n'avaient essentiellement eu aucune expérience antérieure en matière d'AP. En parallèle, l'expérience des ONG environnementales a été, en grande partie, restreinte à l'appui aux communautés dans l'établissement de transferts de gestion (GELOSE et GCF²⁴) destinés à assurer la conservation et à l'utilisation durable des zones majeures de biodiversité. En outre, les ONG et les communautés locales ne disposent pas d'autorité de mise en vigueur de la loi.

127. La promotion d'options de gouvernance de MRPA, centrée en grande partie sur les partenariats entre les ONG, le gouvernement local, les communautés et le secteur privé, est un changement marqué, en raison du fait d'avoir une seule agence opérant au niveau national. Ce changement ne peut pas se produire du jour au lendemain, et les mécanismes les plus efficaces de gouvernance de MRPA sont encore en attente d'identification, au moyen d'essai sur site, un objectif majeur du présent projet. Ce changement nécessite également un réalignement et une coopération institutionnels, qui, tous les deux, sont souvent lents à se produire.

²⁴ Ces deux formes de transfert de gestion permettent aux communautés locales de signer un contrat avec le GOM pour avoir le droit de gérer les ressources naturelles dans une zone bien définie. Les approches ont été largement testées pendant le PEII et le PE III. Toutes ces zones doivent avoir une fonction de conservation claire. Les ONG ont souvent appuyé des transferts de gestion dans des zones à haute importance environnementale afin d'encourager la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. Les abréviations GELOSE et GCF se traduisent respectivement par 'Gestion Locale Sécurisée' et 'Gestion Contractualisée des Forêts'.

128. Le processus de décentralisation qui s'est produit d'une manière continue durant la dernière décennie, a fixé un cadre clair de gouvernance par les multiples parties prenantes des MRPA. La décentralisation est basée sur le principe de subsidiarité²⁵, ou le transfert de responsabilité aux parties prenantes locales. Cependant, l'intégration du nouveau concept de MRPA à multiples parties prenantes a créé une courbe d'apprentissage raide, non pas du tout parce que les AP ont été traditionnellement perçues comme quelque peu relevant d'un luxe, et à peine pertinentes aux aspirations locales de développement durable. Heureusement, ces perceptions sont en train de changer et les MRPA sont généralement considérées de manière plus positive par les gouvernements régionaux et les communautés locales. En effet, un nombre légèrement croissant d'administrations régionales et de communes fait maintenant activement appel à la création de MRPA dans leurs plans de développement respectifs.

129. Nonobstant ces tendances positives, la création de MRPA bien gérées est confrontée à une série d'importants obstacles. Il s'agit respectivement de ce qui suit : (a) gouvernance et coordination; (b) capacité et motivation; et (c) intégration dans des territoires plus larges en matière de politique et de développement.

Gouvernance et coordination

130. Une des forces de motivation les plus importantes derrière le concept de MRPA est la réflexion, selon laquelle les coûts de gestion devraient être plus faibles que ceux des sites de Madagascar National Parks, étant donné que l'on ne doit pas financer un personnel permanent local, régional et national avec les infrastructures qui y sont associées.

131. Cependant, avec l'accumulation des expériences, les promoteurs de MRPA ont fait face à un dilemme apparent en ce qui concerne les coûts de MRPA. Par rapport aux sites de Madagascar National Parks dans lesquels un seul Comité de Gestion (COGES) est censé intégrer les aspirations locales, les MRPA, par définition, doivent intégrer les intérêts d'une gamme beaucoup plus large de parties prenantes. Ces dernières ne sont pas seulement constituées de représentants des communautés locales, comme dans la majorité des COGES, mais s'étendent à l'administration régionale et aux représentants des ministères exécutifs et aux opérateurs du secteur privé. Mis à part les coûts financiers potentiels rassemblant tous ces intérêts dans la gamme de travail (faisant l'objet de discussions ci-dessus), la seule complexité paraît condamner la gestion et la coordination à un bourbier de réunions et de conflits d'intérêts potentiels qui sont susceptibles d'empêcher – ou même, en effet, de bloquer – l'avancement.

132. Les expériences vécues au niveau d'une gamme de sites semblent confirmer que la complexité de la gouvernance est effectivement un considérable obstacle au développement des MRPA actuellement. La plupart des variations faisant actuellement l'objet d'essais s'avèrent être considérablement encombrantes et/ou essentiellement inefficaces. La rationalisation de la gouvernance est, par conséquent, une préoccupation prioritaire pour les promoteurs, avec le besoin étroitement lié d'établir des mécanismes de financement durables. Il est ainsi important

²⁵ Le 'Oxford English Dictionary' (OED) en ligne définit la subsidiarité comme: '*(En politique) le principe selon lequel une autorité centrale ne devrait s'acquitter que de ces missions qui ne peuvent pas être exécutées à un niveau plus local.*'

de définir les principaux obstacles à la gouvernance, comme précurseurs à l'élaboration de solutions.

133. Un premier obstacle est le fait de permettre aux communautés locales, communes et OPCI et de les motiver – celles qui sont les plus directement concernées par les MRPA – à jouer un rôle actif dans la protection et la gestion du site. Etant donné leur rôle dans l'atteinte des objectifs de développement local, les OPCI paraîtraient être un véhicule prometteur pour la promotion des intérêts des MRPA dans le cadre de leur compétence. Cela paraît fonctionner le mieux lorsque les OPCI sont habilitées et motivées pour élaborer des plans multisectoriels, incluant les infrastructures, les services sociaux et la gestion environnementale, dans le cadre d'un plan de développement plus large, qui correspond aux priorités que ces dernières se fixent. Cependant, de nombreuses OPCI ont émergé au moyen de l'appui des ONG promouvant les MRPA et tendent à se concentrer excessivement sur la biodiversité en ce qui concerne les priorités plus pressantes de développement. Une telle approche est presque vouée à l'échec, dès le début, parce qu'elle manque de motiver les intérêts des OPCI.

134. Légalement, l'OPCI est mandatée pour faire appel à la région et à ses représentants ministériels d'exécution pour mettre en œuvre les activités de développement qu'elle juge prioritaires. Dans la pratique, ni les communes/OPCI, ni les régions n'ont de budgets pour répondre à plus d'une fraction de demandes. En outre, il y a des conflits réguliers entre les services régionaux déconcentrés des ministères et les OPCI et/ou les communes, concernant la politique nationale et les aspirations locales. En effet, l'on pense souvent que les OPCI manquent réellement de force actuellement et sont, par conséquent, submergées par les priorités perçues par la région, qui peuvent ou non inclure les MRPA locales. Cet obstacle peut être levé par du renforcement de capacité au niveau de l'OPCI pour faire pression, de manière plus efficace, sur les régions et/ou acquérir leur propre financement de la part des bailleurs de fonds.

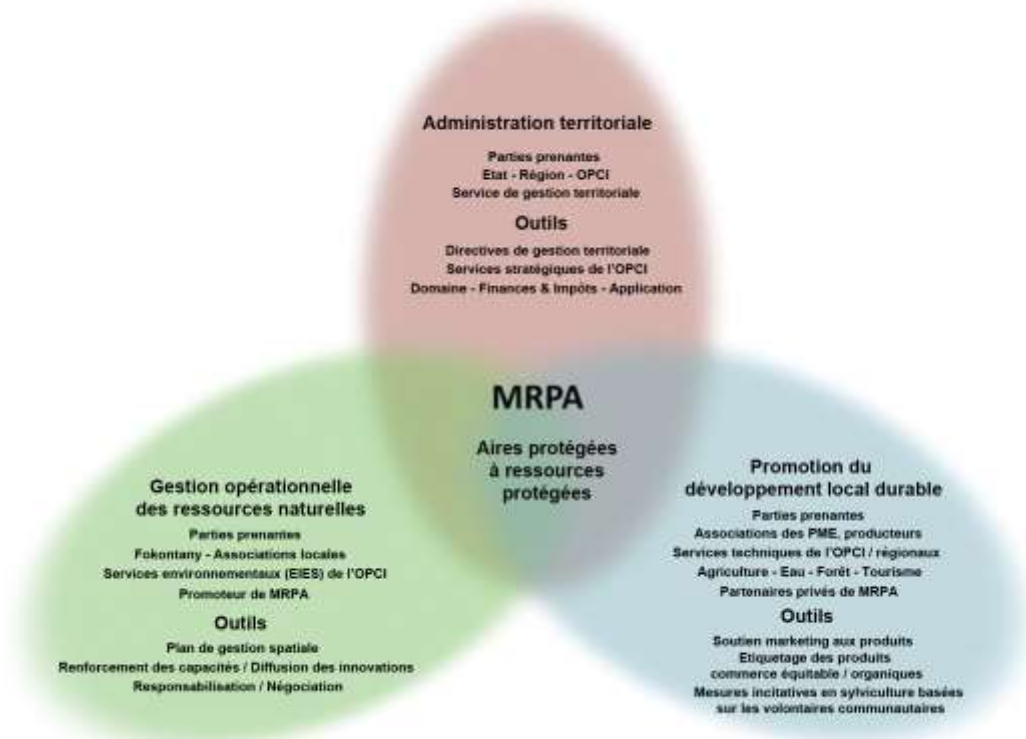
135. La participation active de la région au développement des MRPA est enfin cruciale à la réussite de ces nouvelles AP. Les MRPA doivent bénéficier de l'appui substantiel de la région si elles sont censées être prises au sérieux comme facteurs et/ou opportunités de développement économique durable. Si cela se réalise, les MRPA seront automatiquement intégrés dans les PRD et les plans d'aménagement qui accompagnent ces derniers et, jouissent ainsi de l'appui politique renforcé. La Loky Manambato - Daraina, un des sites potentiels du projet, a déjà eu un certain succès à cet égard.

136. Un résumé de la complexité des intérêts et des rôles institutionnels des parties prenantes est présenté à la Figure 3. Il est considérablement simplifié et montre les chevauchements entre les intérêts de l'aménagement et ceux du développement rural durable et la gestion des ressources naturelles/ de la biodiversité. Les MRPA paraissent occuper une place centrale pour concilier ces trois intérêts dans le cadre d'une zone géographique bien définie.

137. Un futur défi serait de partir de l'organisation de gestion actuelle à faible efficacité, que l'on trouve aujourd'hui dans la plupart des MRPA, vers un système de gouvernance rationnel ayant un bon rapport coût-efficacité. Le Tableau 4 montre les scénarii possibles de changement positif, au cours d'une période, estimée avant la crise politique actuelle, avec une durée minimale de 5 ans, selon la complexité des MRPA individuelles et le degré d'efficacité du renforcement de

capacité. Etant donné les difficultés causées par la crise, les durées sont susceptibles d'être trop optimistes.

Figure 3. Intérêts et Rôles institutionnels des parties prenantes des MRPA



138. Afin d'être efficaces, il faut renforcer la capacité et la motivation au niveau de toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion des MRPA, et c'est ce qui fait l'objet de la section suivante. Quel que soit l'organe de décisions/ de surveillance qui émerge au niveau du site, il est souhaité la création d'une unité exécutive travaillant à plein temps, formée professionnellement, qui sera responsable des actions de communications, de coordination et de conservation, telles que la surveillance et le suivi. Il serait mieux de recruter cette unité à partir des communautés locales et de prendre en compte, au besoin, les sous unités géographiques, lorsqu'il s'agit d'une grande MRPA. La gamme des compétences dans l'unité exécutive ne couvrirait pas toutes les compétences requises pour la gestion des MRPA, et les services régionaux auront besoin d'apporter de l'appui technique.

139. Il semblerait que l'OPCI sera un acteur majeur à l'intérieur de l'organe de décision/ de surveillance. Cependant, les analyses PPG montrent que des intérêts supplémentaires devraient être représentés, en particulier ceux de l'administration régionale et du secteur privé. Les ONG environnementales peuvent également en faire partie pour la sauvegarde des valeurs de la biodiversité.

Tableau 4. Futurs déplacements potentiels en matière de direction et de mise en œuvre des MRPA

	ACTUELLEMENT	3 ANS	5 ANS (OU PLUS)
Gestion de la biodiversité/ des ressources naturelles	<u>Direction:</u> ONG(s) promotrice(s)/ mandatée(s) <u>Appui:</u> DREF	<u>Direction et mise en œuvre:</u> ONG promotrice/ mandatée plus DREF	<u>Direction:</u> DREF pour la gestion de la biodiversité et OPCI pour la gestion des ressources naturelles. Il peut être périodiquement nécessaire d'avoir l'appui de promoteur/ ONG
Aménagement et administration	<u>Promoteur/ direction:</u> ONG mandatée /promotrice <u>Appui/ mise en œuvre:</u> ONG mandatée /promotrice, OPCI et, le cas échéant, DRAT	<u>Direction:</u> OPCI et ONG promotrice/ mandatée <u>Mise en œuvre:</u> OPCI et bureau foncier régional	<u>Direction:</u> OPCI <u>Mise en œuvre:</u> DRAT et GFIC
Développement économique	<u>Direction:</u> ONG mandatée /promoteur <u>Mise en œuvre:</u> groupes d'intérêts locaux/ communes et, dans certains cas, secteur privé, appuyé par ONG promotrice/ mandatée	<u>Direction:</u> Promoteur/ ONG mandatée et groupes locaux d'intérêts économiques <u>Mise en œuvre:</u> groupes d'intérêts économiques locaux, OPCI et secteur privé, avec peut-être de l'appui de la part de l'ONG promotrice/ mandatée	<u>Direction:</u> OPCI et secteur privé <u>Partenaires:</u> associations locales et groupes d'intérêts économiques

Explications:

Le MEF est escompté jouer un rôle de dirigeant tout le long, selon son mandat de mettre en place la politique et de faciliter l'opérationnalisation du SAPM

GFIC = *Guichet Foncier Intercommunal*. Ces entités ne font que commencer à émerger, et sont conçues pour fournir des services à un certain nombre de communes avoisinantes. Le coût d'avoir un guichet par commune sera prohibitif.

Les intervalles de temps ne sont donnés qu'à titre indicatif. Selon le niveau de l'avancement actuel et la disponibilité des ressources, le temps nécessaire peut être plus court ou plus long.

Le modèle est basé sur les analyses des MRPA gérées par une gamme de promoteurs, dont Asity, CI, DWCT, Fanamby, WCS et WWF.

140. Dans les cas où les MRPA sont très petites et n'impliquent qu'une seule commune, il y a peu d'intérêt à prendre l'approche OPCI. Dans ces cas, la commune ou les communautés individuelles peuvent jouer ce rôle.

141. Il n'est toujours pas clair de savoir combien de temps cela prendra-t-il pour faire impliquer les ONG promotrices/ mandatées dans la gouvernance et la gestion des MRPA. Bien que le retrait progressif ait généralement été la préférence des ONG, il se peut qu'il y ait des cas où elles restent pour jouer un rôle réduit, tel que la gestion des espèces en voie d'extinction.

142. De manière idéale, la gouvernance et la gestion des MRPA devraient être modélisées sur des pratiques standard de transactions. Ainsi, les structures de gouvernance/ de gestion devraient comporter l'équivalent d'un organe exécutif responsable de la mise en œuvre de la gestion, un conseil d'administration responsable de l'approbation des propositions de stratégie de gestion, ainsi que du fait d'assurer que la MRPA adhère à une vision convenue et, troisièmement, une

assemblée générale représentant les intérêts de toutes les parties prenantes. Cependant, ces derniers peuvent éventuellement être articulés, les MRPA auront besoin d'élaborer des mécanismes de financement durable pour couvrir leurs coûts de fonctionnement. Ceci est abordé dans le cadre de l'obstacle 3.

Capacité et motivation

143. Un effort considérable a été mené pour élaborer des outils de gestion qui traitent des besoins des MRPA. Ces outils comprennent les outils de planification pour les plans de gestion technique, l'évaluation de l'efficacité du suivi et de la gestion, en puisant de la CBD, et des directives de l'UICN/WCPA. Ces outils ont engendré un intérêt considérable et généré des résultats positifs lors de leur vérification sur le terrain, et sont maintenant largement mis en pratique. Cependant, bien que la capacité d'appliquer ces outils ait augmenté clairement (ils sont conçus être simples à utiliser par une large gamme de parties prenantes), la capacité et la motivation d'organiser des structures de gestion efficaces, et de mettre en œuvre des plans de MRPA, est encore d'une importante faiblesse. De même, la capacité de résolution de conflit, un aspect important dans le démarrage des MRPA, est également très faible.

144. Un des plus grands obstacles est le manque quasi total d'expérience au niveau des parties prenantes régionales et locales concernant la gouvernance et la gestion des MRPA (ou, effectivement, de toute AP). L'extension rapide du système national des AP, en grande partie, par la création des MRPA, a mené à la mise sous protection de plus de 3 millions d'hectares, avec une augmentation de littéralement de milliers de nouvelles parties prenantes. Il n'est, donc, pas surprenant que la capacité reste faible au moment présent.

145. Un obstacle supplémentaire au renforcement de capacité des parties prenantes tourne autour des moyens d'existence traditionnels des communautés locales et de leur accès à l'éducation. Comme nous l'avons vu, les communautés rurales sont, en grande partie, préoccupées par les questions journalières impliquées dans l'agriculture ou d'élevage de subsistance, et il est un défi de promouvoir une perspective à plus long terme qui embrasse la conservation de la biodiversité. L'éducation et le niveau d'instruction sont en corrélation positive avec la richesse et la sécurité économique, et il n'est, donc, pas surprenant de voir que la plupart de la population rurale n'a pas investi plus d'un minimum dans leur propre éducation. Cette situation n'est pas encouragée par la tendance de concentrer les écoles d'éducation secondaire dans les grandes villes, qui peuvent se trouver à une longue distance par rapport à de nombreuses communautés rurales.

146. La décentralisation du pouvoir de décision au sein des ministères, à partir de la capitale vers les régions, est une décision bien accueillie. Cependant, elle fait face à certains obstacles potentiels par rapport à la capacité. Premièrement, la plupart de l'expérience et de la capacité des MRPA au sein du MEF sont concentrées dans les diverses directions dans la capitale, notamment dans le SAPM. Chacune des DREF dans les régions sont mandatées pour promouvoir et coordonner les différentes politiques du MEF et, dans la pratique, les AP se trouvent souvent au plus bas de la liste. Les raisons sous-jacentes sont assez compréhensibles étant donné que les DREFs ont été habituées à un mode de gestion qui se concentre sur l'exploitation forestière traditionnelle, et non pas sur une gestion communautaire durable des AP.

Un phénomène similaire est également reflété dans d'autres ministères, tels que ceux responsables de l'exploitation minière, du pétrole et de l'aménagement du territoire, dans lesquels la formation et l'expérience se sont concentrées sur le développement économique, dans lequel les AP ont peu ou pas de valeur perçue.

147. Les 22 administrations régionales du pays ont une expérience limitée, soit en matière de gouvernance en général, soit en matière de gestion de la biodiversité en particulier. Bien qu'il soit encourageant de voir que les gouvernements centraux successifs ont mis considérablement d'accent sur la gestion environnementale et la protection de la biodiversité, l'expérience montre que la capacité générale économique, d'aménagement et de planification environnementale se développe à un rythme qui ne peut pas relever les défis actuels du SAPM, surtout en ce qui concerne les MRPA. En général, nous pouvons voir les mêmes obstacles au niveau des communes. Les régions et les communes sont, toutes les deux, obligées d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de développement durable pour leurs zones géographiques respectives. Ces plans doivent avoir une composante environnementale claire, qui protège les zones importantes de biodiversité et réduit ou empêche la perte de ressources naturelles essentielles. Cependant, la capacité générale de planification, surtout en ce qui concerne l'aménagement intégrant les préoccupations relatives à la biodiversité, est clairement limité par un problème actuel de capacité. Cela est peut-être très clairement démontré par: (a) le petit nombre des PRD qui ont été finalisés, et (b) la qualité des plans environnementaux dans un grand nombre des PRD, et la plupart des CRD. Il est important de rappeler le décalage entre les besoins réels des communautés et les plans de développement communal mentionnés plus tôt. Ainsi, les experts et les conseillers en planification ont eu tendance à convaincre les communes que leurs principales priorités sont les nouvelles infrastructures ou la réhabilitation des écoles, des centres de santé de base, des systèmes d'irrigation et même des bureaux administratifs. Au contraire, les indices de pauvreté démontrent que les communautés locales ont fortement besoin d'appui pour développer et d'améliorer les activités économiques, afin de casser le cycle persistant de pauvreté/ de subsistance.

148. Les OPCI existent quelque part entre les régions et leurs communes constituantes. L'on devrait rappeler que les OPCI ont été légalement mandatées pour recommander des initiatives de développement d'intérêt commun entre plusieurs ou à la totalité des communes membres. Leur capacité d'exécuter leur mandat en termes réels est confrontée à deux obstacles. Un obstacle concerne la gouvernance, la coordination et le financement, mais ceci sera abordé ci-dessous. Le deuxième concerne la capacité, au sein des communes, de programmer les priorités de développement (dont les MRPA) à travers les limites géographiques des communes. Comme les OPCI devraient jouer un rôle majeur dans la défense des intérêts des MRPA, il sera important de se concentrer sur le renforcement de leur capacité.

149. Madagascar National Parks est entièrement concentrée sur son propre réseau de parcs et de réserves de Catégorie I, II et IV. Le MEF a donc été obligé de créer le SAPM pour combler le vide, concernant les MRPA. Le SAPM est constitué d'une petite équipe, considérablement motivée, responsable de la coordination de la législation de politique, de l'élaboration de stratégies et de la création de nouvelles AP. La petite taille de l'équipe et la responsabilité de ce large mandat sont des causes évidentes de la limitation de la capacité interne du SAPM. Un deuxième facteur est le manque général d'expérience au niveau de l'équipe, surtout en ce qui

concerne la promotion et la coordination de la création de MRPA viables. Le SAPM a régulièrement recherché de l'appui auprès de CBD, UICN et les ONG basées à Madagascar afin de renforcer la capacité interne aussi rapidement que possible.

150. La plupart des sociétés pétrolières, de gaz et d'exploitation minière bien établies ont élaboré des politiques et des stratégies environnementales et sociales responsables. Ces dernières sont considérées comme des prérequis en vue d'obtenir une autorisation sociale et environnementale pour traiter des affaires et pour aider à attirer les investisseurs. Ces sociétés ont, en général, du personnel travaillant à plein temps, bien formé et expérimenté, qui supervise la conformité à ces engagements politiques. De nombreuses sociétés de ce genre ont démontré un degré de sensibilité à la biodiversité, qui va au-delà de ce qui est exigé par la loi malagasy. Les mêmes sociétés se sont généralement assurées de concerter avec les groupes environnementaux avant de fonctionner dans les zones écologiquement sensibles. Malheureusement, ceci n'est pas le cas pour de nombreuses sociétés minières et pétrolières qui émergent dans certains pays asiatiques (mais ne s'y limitant en aucun cas), dans lesquels la législation nationale et l'historique limitée de société concourent pour créer une mentalité de société qui exclut ou minimise la sensibilité à l'environnement et aux préoccupations sociétales. Etant donné que l'exploitation minière, pétrolière et de gaz connaissent un développement rapide à Madagascar, et impliquent de nombreux investisseurs qui manquent de politiques d'entreprise responsables, il est clair que nous sommes confrontés à un besoin urgent de construire la compréhension de ces préoccupations, ainsi que la capacité pour les aborder.

151. Enfin, l'on devrait noter que les défis liés à la capacité, posés par les MRPA, sont nouveaux à leurs ONG qui les soutiennent aussi. Aussi défenseurs des MRPA qu'elles le sont sans doute, peu de ces ONG a pris le temps de réfléchir sur la manière de renforcer leur propre capacité interne vis-à-vis de ces nouvelles approches de défi, dans la grande précipitation de créer des MRPA au lendemain de la déclaration de Durban. Si cette situation ne s'améliore pas rapidement, de nombreuses MRPA ne seront qu'un peu plus que des parcs sur le papier. Heureusement, de nombreuses ONG sont devenues vivement conscientes de leur capacité limitée et sont à la recherche de solutions. Le présent projet est perçu comme une occasion favorable majeure d'aider à engendrer cela.

152. Dans la pratique, les ONG environnementales devront continuer à assurer la direction en matière de renforcement de capacité, surtout au niveau régional et au niveau des sites. Un obstacle commun pour assurer ce rôle a été la difficulté de motiver un personnel bien formé, à se baser pendant de longues périodes sur le terrain. La plupart préférerait être basée à Antananarivo ou d'autres grandes villes, où sont concentrés les services sociaux. Les ONG impliquées dans le développement de MRPA doivent être préparées à proposer, et capables de le faire, un ensemble de salaire et d'avantages qui rend le fait d'être basé sur le terrain attractif aux yeux de personnes compétentes.

153. Le terme 'motivation' ne s'est que récemment glissé dans le jargon de la communauté environnementale à Madagascar et, à présent, peu d'institutions comprennent ses implications. Il est, cependant, d'une importance cruciale de mettre l'accent sur le rôle de la motivation dans le développement des MRPA et la gestion durable des ressources. Le présent projet reconnaît l'importance de la motivation comme facteur de création réussie des MRPA. Par exemple, les

membres de la communauté locale qui bénéficient directement des projets MRPA seront motivés pour améliorer leurs moyens d'existence et, en parallèle, devraient devenir progressivement plus conscients des avantages du statut de protection. De même, les décideurs, au niveau régional et au niveau communal, devraient être motivés par un développement concret dans leurs territoires respectifs, une émanation issue de l'effet de levier exercé par les MRPA. Enfin, il est clair que le SAPM et ses commissions sont déjà considérablement motivés. Cependant, la réussite démontrée au niveau des sites est une motivation forte en ce qui concerne les réponses aux demandes des ministères, et même de celles de plus haut niveau du gouvernement pour un SAPM fonctionnel et efficace. Bien qu'il y ait des attentes, la plupart des MRPA n'ont, au mieux, généré qu'une faible motivation. Etant donné qu'il s'agit d'un facteur potentiellement puissant en faveur des MRPA, la motivation sera traitée de manière plus complète dans les discussions sur le troisième obstacle ci-dessous.

154. Pour conclure, traiter de la faiblesse de capacité au niveau d'une large gamme de parties prenantes doit être une priorité majeure dans le présent projet. Les solutions les plus urgentes impliquent des acteurs directement concernés dans les MRPA : il s'agit des communautés locales et de leurs groupes d'intérêts internes, des OPCI, des communes et de l'organe exécutif de gestion, avec ses organes de supervision et consultatifs. Chacun de ces acteurs est d'une importance centrale à la pérennité des MRPA puisqu'ils sont, soit présents de manière permanente (communautés et organe exécutif), soit élus par la population locale (communes et OPCI). Ces acteurs devraient faire preuve d'un degré de résilience pendant les moments d'instabilité politique. Le gouvernement national et les gouvernements régionaux peuvent changer lors de ces événements, mais les communes et les communautés sont généralement stables. Le renforcement de capacité sera également important en ce qui concerne les administrations régionales, les ONG promotrices de MRPA, le secteur privé, y compris les sociétés d'industrie extractive et le personnel du ministère dans la capitale.

Intégration des MRPA dans une politique plus élargie de développement du territoire

155. Il suffit de rappeler ici que chaque MRPA doit être considérée comme une initiative d'aménagement du territoire dans son propre droit auprès d'un système consacré de gouvernance/ de gestion. Ceci a fait l'objet d'une discussion étendue dans la discussion relative à la gouvernance susmentionnée.

156. Cependant, nous avons noté plus haut que les MRPA bénéficieraient considérablement de leur intégration dans leurs plans respectifs de développement régional et d'aménagement du territoire. Cela confèrera un degré significatif de protection politique, surtout en face de la concurrence/ des menaces issues de ces activités telles que l'exploitation minière, pétrolières ou agroindustrielles. Les promoteurs de MRPA sont libres de recommander ces actions aux régions.

157. Il y a plusieurs obstacles connus et potentiels à l'intégration des MRPA dans les plans régionaux. Pour commencer, les tentatives d'aménagement au niveau national et au niveau régional ont considérablement échoué pour plusieurs raisons, le plus remarquablement à cause du manque de coordination et de coopération à l'intérieur des ministères et entre les ministères. Cependant, la forte poussée pour une décentralisation du gouvernement, ainsi que la clarté et la

cohérence des analyses/ propositions les plus récentes de planification régionale montrent que les futurs efforts peuvent apporter leur fruit.

158. Peut-être le deuxième obstacle le plus significatif est la relative importance attribuée par les régions aux MRPA par rapport à d'autres options d'aménagement. Par exemple, si l'on découvre du pétrole ou du gaz, la région peut préférer son développement plutôt que d'avoir une MRPA.

159. On peut surmonter les deux obstacles en démontrant une combinaison de planification d'aménagement efficace, à l'intérieur des MRPA, et un lobbying bien formulée au niveau régional. L'aménagement à l'intérieur des MRPA est, en effet, une stratégie prioritaire dans le présent projet, et sera accompagné d'un lobby pour une intégration plus large des MRPA.

Obstacle 3. Les MRPA ont été jusqu'à présent incapables d'attirer suffisamment l'intérêt des bailleurs de fonds pour les investissements initiaux, et ont été rarement capables de développer des opportunités économiques pour générer des recettes en vue d'un développement local amélioré et pour les besoins en matière de gestion de MRPA.

160. Traditionnellement, la grande partie du financement des AP malagasy provenait des bailleurs de fonds et des ONG. Les fonds tendent à être alloués de manière inégale entre les AP, avec Madagascar National Parks ayant encore la préférence de certains des grands bailleurs de fonds en matière de biodiversité. Les bailleurs de fonds et les ONG ont eu, de manière cohérente, pour but la réduction progressive de leur financement aux AP individuelles dans l'anticipation raisonnable que, une fois ces dernières entièrement fonctionnelles, elles devraient être capables de générer une considérable proportion de leurs propres recettes à travers l'écotourisme et d'autres activités économiques. Au sein de Madagascar National Parks, le réseau national a pu faire face à moins de 10% des coûts de fonctionnement, même après 15 ans d'existence, et une augmentation régulière du nombre de visiteurs. L'enseignement à en tirer serait qu'une forte dépendance par rapport aux droits de visite n'est pas une solution à la pérennité, du moins, tel que pratiqué actuellement dans les parcs nationaux.

161. Il y a plusieurs enseignements à tirer du cas de Madagascar National Parks. Premièrement, l'appui des bailleurs de fonds à la biodiversité à Madagascar n'est pas sans condition. Il est donc moins fiable en tant que stratégie de pérennité financière à long terme de la gestion des AP.

162. La Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM), récemment créée, a été prévue jouer un rôle de coordination de fonds important et croissant pour toutes les AP malagasy. Dans le long terme, la Fondation est escomptée devenir la principale source de financement pour les AP mais le taux actuel d'acquisition de capitaux montre que ce rôle ne sera pas rempli pendant plusieurs années. L'objectif actuel est une base de capital de 50 millions USD, et l'intérêt généré à partir de cet investissement ne couvrirait qu'un investissement relativement faible par rapport aux besoins des AP Malagasy. Concernant les AP, un obstacle actuel est la persistance de la préférence, par certains des plus grands bailleurs de fonds, pour la Fondation, de financer les AP de Madagascar National Parks, selon la logique raisonnable qu'ils souhaitent protéger leurs investissements antérieurs à long terme. Les MRPA ne sont pas

exclues du financement, mais la proportion allouée, à ce jour, est très petite. Idéalement, la Fondation devrait plaider pour une distribution plus équitable parmi les différentes catégories d'AP. Peut-être ceci se produira à l'avenir, lorsque son conseil d'administration a plus confiance et que les MRPA commencent à démontrer plus clairement leur importance en matière d'efficacité de conservation et de gestion de biodiversité. Une équité plus grande en matière de financement nécessiterait également une augmentation conséquente dans la Fondation et/ou les fonds spécialement alloués aux MRPA.

163. Il est largement considéré que les MRPA devraient être moins dépendantes de l'appui à long terme des bailleurs de fonds, par comparaison aux autres AP. Par définition, ces sites devraient être capables de générer des recettes à partir de leurs propres ressources naturelles, quoique le gros volume aille aux communautés locales. Il y a également une volonté, au niveau de plusieurs promoteurs de MRPA, de prospecter d'autres voies, ouvrant ainsi à une gamme étendue d'opportunités financières. Les options potentielles comportent les produits certifiés biologiques/ de commerce équitable, tels que les épices et les huiles essentielles, la concession touristique et les programmes miniers et pétroliers de responsabilité sociale d'entreprise mais, jusqu'à présent, seuls un certain nombre de promoteurs de MRPA ont exploré des options et ce, seulement dans une mesure limitée (mais cf. lettres d'engagement à la Section IV – Partie I).

164. Peu d'AP ont élaboré des plans d'actions, quand bien même virtuellement tous les sites ont des plans de fonctionnement et d'utilisation technique du sol raisonnablement crédibles. La plupart des bailleurs de fonds exigent des plans d'actions comme condition préalable au financement. L'existence de plans d'actions de bonne qualité, adaptables, doit être un impératif pour toutes les MRPA.

165. Les conditions de commercialisation des produits à haute valeur ajoutée tels que les épices et les huiles essentielles paraissent être favorables. La demande nationale et internationale est en régulière augmentation, les commerçants autorisés abondent, et la qualité à Madagascar est hautement appréciée. Les produits biologiques/ de commerce équitable certifiés sont particulièrement lucratifs à cause de leurs prix plus élevés. Les obstacles actuels sont comme suit. Les options de produit sont relativement limitées dans l'écorégion de forêt sèche de l'Ouest. Les ONG sont, en grande partie, non familières avec le monde des affaires et manquent d'expérience ou de connaissances dans la création d'opportunités. Les ONG peuvent être réticentes à s'aventurer dans de nouvelles occasions favorables d'entreprises, et préfèrent garder la concentration sur l'amélioration de la production de subsistance. Les acheteurs exigent en général un minimum de volumes et une qualité constante. Les années de démarrage sont également problématiques, étant donné que les producteurs doivent gagner la confiance en leurs produits, et peuvent être consternés s'ils ne peuvent pas vendre à cause de l'incapacité de remplir les quotas de production. L'expérience, chez Fanamby, montre que la qualité de produit peut être gardée mais nécessite une surveillance constante. Enfin, il n'y a qu'un seul commerçant²⁶ qui commercialise surtout des produits MRPA et il ne s'agit pas encore d'une opération commerciale pleinement fonctionnelle.

166. Même en laissant de côté la valeur des droits d'entrée, l'écotourisme permet, sans conteste, de gagner considérablement des recettes potentielles, et l'expérience démontre

²⁶ Il s'agit de *Sahanala*, créé par Fanamby.

clairement qu'il est possible de créer des partenariats secteur privé- communauté- ONG pour les services professionnels. Les obstacles potentiels sont constitués de ce qui suit: difficultés dans la commercialisation des sites particuliers qui sont encore mal connus ; réussir à entrer en concurrence avec d'autres AP sur les circuits et ensembles existants proposés par les tour-opérateurs ; et troubles politiques périodiques qui provoquent de massives baisses du nombre des visiteurs.

167. Le potentiel de compensations liées aux opérations minières et pétrolières est évident à partir du projet QMM de Rio Tinto. La volonté de QMM de procéder à un financement de contrepartie, issu d'un bailleur de fonds majeur et de ses ONG partenaires, pour la création d'AP est également un signe positif, étant donné qu'il s'agit de la volonté de Total d'investir à hauteur de 5 millions d'euros dans le développement communautaire local. Plusieurs sociétés de renom se sont engagées à créer des programmes CSR et des systèmes de conservation de biodiversité à l'échelle mondiale. Les principaux obstacles à Madagascar sont susceptibles, à des degrés variés, d'être comme suit : crainte que les réserves minérales et pétrolières économiques qui ont fait leurs preuves puissent provoquer le retour du gouvernement sur les engagements aux AP en faveur de l'industrie, et beaucoup hésitent à s'engager avec les sociétés pour des raisons éthiques; la plupart des projets en sont encore au stade d'exploration/ de confirmation et les sociétés peuvent, à raison, refuser les engagements sociaux et de biodiversité jusqu'à ce que les décisions relatives à la production soient prises; on a des signes positifs concernant le potentiel de réserves minérales et de réserves pétrolières, mais ces dernières peuvent s'avérer non fondées et le secteur refuse ; le secteur de l'industrie extractive attire de plus en plus de sociétés ayant peu ou pas d'historique, d'intérêt dans le fait d'en faire plus que leurs exigences contractuelles minimales, en ce qui concerne la compensation et la protection environnementale. L'instabilité politique peut agir en faveur de ces sociétés, dont les sociétés responsables peuvent considérer les risques comme trop élevés et qui se retirent.

168. Les projets de carbone proposent des sources potentiellement inestimables de financement de long terme en faveur des MRPA et de leurs communautés locales au moyen des mécanismes traditionnels CDM ou REDD. Cependant, il existe plusieurs obstacles significatifs, dont on n'a rien facilité par les récentes décisions du COP15 . La grande majorité des forêts naturelles est la propriété de l'état et il reste des questions concernant la manière dont les recettes sont allouées entre l'état et les communautés locales. Les retards dans la négociation de conditions et de contrats mondiaux et nationaux peuvent mener au fait que la communauté ne soit pas disposée à investir dans des accords à long terme qui ne sont toujours pas prouvés. Une lente reforestation, en combinaison avec la faible densité de carbone, est également typique des régions sèches de Madagascar dans lesquelles les priorités de biodiversité sont particulièrement élevées. Positivement, les projets volontaires relatifs au carbone peuvent être une solution intérimaire et peuvent générer des paiements d'avance. Ils peuvent impliquer, à la fois, la maintenance forestière et la reforestation pour créer de nouveaux puits de carbone.

169. Aucun des obstacles susmentionnés n'est insurmontable. La solution paraît résider dans la diversification des options et dans leur adaptation aux conditions locales. La diversification aiderait à préserver les MRPA des fluctuations des demandes du marché ou d'autres facteurs imprévus et, si elle est planifiée judicieusement, peut former la base des flux de recettes pour les coûts récurrents des MRPA et pour leurs communautés avoisinantes.

INTRODUCTION AUX INTERVENTIONS SUR LE SITE DU PROJET

170. Le PIF a initialement identifié sept MRPA cibles qui sont, soit sous protection temporaire, soit identifiées comme zones prioritaires dans les analyses de la biodiversité nationale. La Section a été basée sur quatre critères : (a) représentation de la biodiversité (habitat et espèces) ; (b) réceptivité sociales par rapport aux objectifs de conservation ; (c) perspectives de création de partenariats avec le secteur privé ; et (d) seuil acceptable de gouvernance au niveau du gouvernement local qui assure la performance institutionnelle. Sur la base des analyses et des consultations effectuées pendant la phase PPG, il a été possible de confirmer la sélection de cinq de ces sites, avec les deux restants abandonnés sur la base des critères (a) et (d). Deux sites supplémentaires (Ampasindava and Daraina – Loky Manambato) sont maintenant incorporés puisqu'ils sont estimés remplir tous les critères et proposent d'exceptionnelles occasions favorables en ce qui concerne (a) et (c). Le tableau 5 donne un résumé des qualités de chaque site avec leur statut actuel et les partenariats potentiels²⁷. A noter que le MEF est un partenaire tout entier à tous les sites. Des profils de site plus détaillés sont présentés à l'Annexe 3.

Remarque : Plusieurs OSC oeuvrant à Madagascar sont actuellement actives dans différents sites de MRPA dans l'ensemble du pays et ont contribué substantiellement à améliorer la gestion des ces AP (il existe plus de 40 MRPA dans l'ensemble du pays). Cependant, d'autres sites sont dans leur toute première phase de démarrage de la mise en oeuvre, incluant certains qui ont été sélectionnés pour bénéficier de ce projet. Une étude plus approfondie de l'état des sites du projet, du point de vue de leur mise en oeuvre et des partenariats historiques entre le MEF et les différentes OSC concernant la promotion des sites, sera réalisée par l'UCPE avant toute décision de passation de marché pertinente concernant les fonds du projet.

²⁷ Ceux-ci sont déjà montrés pour les quatre MRPA sur cinq dans l'Arrêté interministériel 18633 / 2008 / MEFT / MEM of 17 Octobre 2008

Tableau 5. Résumé des présentations des MRPA ciblées.

NOM DE LA MRPA, ZONE, STATUT/ CATEGORIE ET ECOREGION	CARACTERISTIQUES CLES
<p>[1] Menabe-Antimena</p> <p><u>Superficie proposée:</u> 219 304 ha</p> <p><u>Statut/ Catégorie:</u> (a) Protection temporaire et entière (V)</p> <p>Une partie des forêts de Menabe, les mangroves et le Lac de Bedo (125 320 ha), Allée des Baobabs (320 ha) déjà sous statut temporaire.</p> <p>Réserve Spéciale d'Andranomena (6 420 ha), déjà sous statut définitif.</p> <p><u>Ecorégion:</u> Forêt sèche de l'Ouest, Mangroves</p>	<p>Forêt saisonnièrement sèche de l'Ouest dominée par 3 baobabs endémiques sur liste rouge. Ce site est considéré comme l'un des plus importants pour la conservation d'espèces rares localement endémiques en voie d'extinction. Une gamme d'espèces ne se trouve qu'ici, dont <i>Pyxis planicauda</i> (EN), <i>Hypogeomys antimena</i> (CR) et <i>Microcebus berthae</i> (EN). Les mangroves sont étendues et commencent à être sous menace dans certaines zones. Les mangroves sont importantes pour deux oiseaux aquatiques endémiques rares: <i>Haliaetus vociferoides</i> (CR) et <i>Anas bernieri</i> (EN).</p> <p>Les activités traditionnelles sont basées sur la riziculture de subsistance (où l'irrigation est disponible), la production de maïs, d'arachides, et l'élevage extensif.</p> <p>Des gisements pétroliers on-shore et off-shore, ainsi que des filons d'éléments rares sont présents dans la MRPA. La MRPA est un milieu touristique bien connu à cause de la facilité d'y trouver des espèces sauvages, dont les espèces 'difficiles', telles que le Fossa, et à cause de son allée des Baobabs, connue à l'échelle mondiale. Fanamby a été auparavant mandaté par le MEF pour créer et gérer une nouvelle AP de catégorie III à l'intérieur de la grande MRPA. La Région a également demandé à l'ONG d'être le dirigeant dans la création d'une nouvelle AP de catégorie V au sein de la grande MRPA. Les partenaires du projet souhaitent avoir Fanamby pour continuer ce rôle, travaillant éventuellement vers une succession par la DREF.</p> <p>Les rôles des partenaires sont comme suit: CNFEREF – formation; DWCT – gestion des espèces phares, suivi écologique; participation communautaire; DPZ- recherche écologique; MNP – Réserve Spéciale d'Andranomena; CI – financement; WWF – Gestion communautaire des mangroves.</p>
<p>[2] Mahavavy-Kinkony</p> <p><u>Superficie proposée:</u> 278 642 ha</p> <p><u>Statut/ Catégorie:</u> Protection temporaire (V)</p> <p><u>Ecorégion:</u> Forêts sèches, lacs, mangroves,</p>	<p>Cette zone est l'une des plus importantes pour ses oiseaux aquatiques et de larges effectifs sont présents le long de l'année. Les estuaires attirent de grands nombres d'échassiers, dont des flamants. Les espèces endémiques remarquables incluent <i>Haliaetus vociferoides</i> (CR), <i>Anas bernieri</i> (EN) et <i>Amaurornis oilivieri</i> (EN). Le Lac Kinkony abrite des espèces endémiques de poissons, et les forêts sèches font vivre les populations saines de lémuriens, quand bien même elles sont quelque peu fragmentées.</p> <p>La production industrielle a lieu à l'intérieur de la MRPA, mais les activités économiques traditionnelles incluent l'élevage extensif, la riziculture et la pêche.</p> <p>L'existence de gisements de minerais de fer est connue au Sud de la MRPA, et ces derniers feront l'objet d'un potentiel d'exploitation. Les perspectives pétrolières semblent être prometteuses.</p> <p>La MRPA a un certain potentiel écotouristique à cause de la diversité et du nombre élevés d'oiseaux aquatiques. Il serait le plus probable, en tourisme, de se spécialiser à des visites ornithologiques. Cependant, il se trouve loin</p>

NOM DE LA MRPA, ZONE, STATUT/ CATEGORIE ET ECOREGION	CARACTERISTIQUES CLES
estuaires de l'Ouest	des circuits existants. Asity a identifié cette MRPA et a été, depuis, le premier promoteur sur site. Elle a agi pour faire en sorte que la MRPA soit temporairement protégée et pour mettre en place les structures initiales de gestion. Fanamby a appuyé Asity en ce qui concerne la gestion et la gouvernance. La FAPBM a assuré l'appui financier.
<p>[3] Daraina Loky-Manambato</p> <p><u>Superficie proposée:</u> 248 409 ha, dont 70 619 ha sous statut temporaire</p> <p><u>Statut/ Catégorie :</u> Protection temporaire (V)</p> <p><u>Ecorégion:</u> Transitoire entre celle de l'Ouest et celle de l'Est</p>	<p>Avec une superficie de 240 000 ha, l'Aire Protégée de Loky-Manambato (Daraina) porte une diversité d'écosystèmes et de faune et flore uniques, dont le lémurien à couronne dorée emblématique (<i>Propithecus tattersalli</i> EN). 127 espèces d'oiseaux, et 111 espèces de reptiles et d'amphibiens ont été inventoriées. 1 517 espèces de plantes, dont 4 nouveaux genres et 50 nouvelles espèces. Les zones humides et les habitats côtiers abritent la Sarcelle de Bernier (<i>Anas bernieri</i> EN), le Héron de Madagascar (<i>Ardea humbloti</i> CR), l'Ibis sacré de Madagascar (<i>Threskiornis bernieri</i> EN) et une colonie de plusieurs espèces de sternes (<i>Sterna fuscata</i>).</p> <p>La fragmentation du paysage reflète l'ancienne pratique de culture sur brûlis et la persistance de l'élevage de bétail. Malgré l'existence d'importantes rizières irriguées, l'élevage de troupeaux est responsable des feux de brousse. L'exploitation minière d'or traditionnelle a des impacts au niveau local et, de manière sporadique, à travers les gisements alluviaux d'or dans les forêts. L'inaccessibilité saisonnière du site limite les mesures de gestion par les départements pertinents, mais la station radiophonique locale apporte un outil efficace.</p> <p>Fanamby a longtemps été la seule ONG promotrice à ce site. Elle jouit d'excellentes relations avec la DREF de SAVA, la plateforme officielle des municipalités (OPCI LMM) et les nombreuses coopératives et associations de la communauté locale.</p>
<p>[4] Péninsule d'Ampasindava Peninsula & Chaîne de Galoka</p> <p><u>Superficie proposée:</u> 187 305 ha: 150 675 ha pour la péninsule d'Ampasindava 36 630 ha pour Galoka</p> <p><u>Superficie proposée:</u> Non protégée (V) Une partie de la péninsule d'Ampasindava (89 950 ha) et de la chaîne de Galoka (8 150 ha) déjà sous statut temporaire.</p>	<p>Ces deux sites présentent des problèmes et occasions favorables similaires de contexte naturel et humain, ainsi que de conservation; ainsi, ils sont considérés comme un site.</p> <p>Les forêts sont considérablement transitoires en s'étendant des forêts sclérophylles de grès de basse altitude (5 espèces endémiques de la famille <i>Sarcolaenaceae</i>), des forêts types de Sambirano humides/ subhumides aux forêts humides sous montagneuses sur les sommets.</p> <p>La biodiversité de cette zone, au cœur du domaine floristique de Sambirano, est relativement mal connue mais les récents inventaires et études montrent une flore considérablement distincte avec de nombreuses espèces endémiques locales (<i>Mimusops sambiranensis</i> (CR), des espèces de plantes grasses micro-endémiques sur les affleurements rocheux, et un grand nombre qui est nouveau à la science.</p> <p>Le Sambirano a de nombreuses espèces fauniques endémiques au niveau local, dont les lémuriens (<i>Microcebus sambiranensis</i> (EN), <i>Mirza zaza</i> (DD) et <i>Avahi unicolor</i> (DD)), les reptiles (<i>Phelsuma vanheygeni</i>) et les oiseaux (<i>Haliaeetus vociferoides</i> (CR), <i>Threskiornis bernieri</i> (EN), <i>Ardea humbloti</i> (EN)).</p> <p>La population vivant dans la zone appartient, pour la plupart, au groupe ethnique Sakalava, avec de nombreux migrants Tsimihety, qui sont surtout responsables de la pression croissante sur les forêts locales comme résultat de l'agriculture sur brûlis. Certains massifs significatifs sont sacrés pour les Sakalava locaux et sont, ainsi, traditionnellement protégés. Les mangroves sont importantes pour la production de crevettes et de crabes.</p> <p>Les activités économiques traditionnelles sont, en grande partie, basées sur la riziculture itinérante et une grande partie de la forêt a été défrichée. Cette zone a un potentiel élevé de commerce biologique/ de commerce</p>

NOM DE LA MRPA, ZONE, STATUT/ CATEGORIE ET ECOREGION	CARACTERISTIQUES CLES
<p><u>Ecorégion:</u> Forêts humides de l'Est (Sambirano de transition), mangroves</p>	<p>équitable, une production de vanille, cacao, café et huiles essentielles. Les activités pétrolières au large et sur la terre ferme ont lieu, et les rapports font état de considérables réserves d'éléments de terre rares. A présent, le tourisme se restreint à des lieux de vacances côtières, mais ces derniers peuvent s'étendre à des circuits de mangrove et de forêt. Fanamby et MBG ont, toutes les deux, ciblé ce site comme future MRPA, et MBG a mené des inventaires forestiers extensifs. WWF s'intéresse particulièrement à l'élaboration de stratégies d'adaptation au changement climatique au niveau de ce site étant donné qu'il influence la zone marine de Diana, une cible pour cette ONG.</p>
<p>[5] Ambohimirahavy-Marivorahona (b)</p> <p><u>Superficie proposée:</u> 593 491 ha</p> <p><u>Statut/ Catégorie :</u> Non protégée (VI) Une partie du corridor d'Ambohimirahavy (230 187 ha) déjà sous statut temporaire.</p> <p><u>Ecorégion:</u> Forêts humides de l'Est, sous région du Nord</p>	<p>Seuls trois massifs atteignent une altitude supérieure à 2000 m, une dans le Nord (Tsaratanana), une au centre (Ankaratra), et une dans le Sud (Andringitra), dont chacun est une zone source pour un réseau de cours d'eau qui sont des bassins versants potentiels de "régression-dispersion". Les Hautes-Terres du Nord sont constituées du plus extensif et complexe des trois et ce scénario prévoit plusieurs centres d'endémicité dans cette région. Parmi les espèces de biodiversité les plus menacées spécifiques à cette zone : <i>Propithecus candidus</i> (CR), <i>Plethodontohyla guentherpeters</i> (EN), <i>Platypelis mavomavo</i> (EN), <i>Platypelis tetra</i> (EN), <i>Brachytarsomys villosa</i> (EN), <i>Sarothrura watersi</i> (EN). La zone est surtout non habitée, mais certaines pressions anthropogéniques se trouvent sur les flancs d'altitude plus basse (agriculture sur brûlis, coupe de bois). Promoteur dirigeant: WWF a été mandaté par le MEF pour la réhabilitation des systèmes de gestion de deux AP avoisinantes. Ces dernières sont maintenant gérées par MNP, mais WWF a continué dans la zone avec des projets sur la conservation des lémuriers, la gestion communautaire des forêts et le REDD. Il s'agit d'une des futures MRPA les plus difficiles à gérer et elle nécessite la taille et l'influence mondiale de WWF pour mobiliser les partenaires; et l'historique étendu de l'organisation dans le domaine constitue un atout majeur. Partenaires du site: Les rôles/intérêts des partenaires du site sont: Madagascar National Parks – extension de la Réserve Naturelle stricte de Tsaratanana plus loin dans les Hautes-Terres du Nord; Fanamby et CI -</p>

Notes:

- (a) La plupart de Menabe-Antimena a un statut de protection temporaire, en attente de transfert vers une protection totale après la crise politique actuelle. La Réserve Spéciale d'Andranomena est un site de Catégorie IV géré par Madagascar National Parks, mais a maintenant été intégrée dans le régime de gestion de MRPA.
- (b) Ces sites sont regroupés comme des parties d'un seul complexe d'AP qui couvre la biodiversité extrêmement riche des Hautes-Terres du Nord et leurs contreforts, une zone considérée de plus en plus comme distincte des autres forêts de l'Ecorégion de l'Est. Le complexe comporte aussi un site de catégorie I (Tsaratanana), un site de catégorie II (Marojejy) et deux sites de catégorie IV (Manongarivo, Anjanaharibe-Sud).

ANALYSE PAR LES PARTIES PRENANTES

171. Le MEF est responsable de tout le SAPM, et la coordination est assurée par la DCBSAP. Un considérable défi pour le projet sera le renforcement de capacité et de motivation des MRPA au niveau des ONG Malagasy étant donné que la plupart de ces AP sont appuyées par des organismes internationaux. La plupart de ces derniers sont, soit entièrement, soit en grande partie pourvus de personnel malagasy mais nous pensons que l'on a besoin d'étendre la force et la participation d'institutions vraiment locales. La plateforme nationale d'ONG Voahary Gasy n'est constituée que de trois organisations entièrement nationales qui font la promotion des MRPA : Fanamby, Asity et Voakajy Madagasikara, bien que d'autres soient impliquées dans des initiatives similaires de conservation/ de développement rural.

172. Le Tableau 6 présente un résumé des principales catégories de parties prenantes et leur implication dans le projet.

Tableau 6. Parties prenantes majeures avec leurs rôles et leurs responsabilités

PARTIES PRENANTES	ROLES ET RESPONSABILITES
MEF	Le MEF a la responsabilité générale pour l'environnement et les forêts. Le MEF a une principale direction appelée DPPSE (Direction de la planification, de la Programmation et du Suivi et Evaluation). Il a également deux directions générales, une en charge de l'environnement, l'autre en charge des forêts. La DCBSAP existe à l'intérieur de la Direction Générale des Forêts. Le MEF est responsable de la délivrance du statut de protection pour toutes les AP. Dans les régions, les DREF représentent toutes les directions au sein du ministère, dont le SAPM. Les DREF se verront dispenser de la formation en gestion de MRPA et seront mises à jour sur l'avancement des MRPA. Dans le Menabe, le CNFEREF, un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, rattaché au MEF est un partenaire direct du projet. Ses principaux intérêts sont l'écotourisme, la recherche et la formation. Le Point Focal du PNUD est basé au MEF.
DCBSAP	La DCBSAP est responsable de la coordination du SAPM (et ses commissions) bien que Madagascar National Parks ait son propre mandat de gérer toutes les AP de catégorie I, II et IV au sein de son propre réseau national. La plupart des MRPA de catégorie V et VI dans le cadre du SAPM sont promus et appuyés par des ONG environnementales avec l'orientation du SAPM, la première agence responsable de l'exécution de projet. Le SAPM est responsable de l'élaboration de la proposition de politique au MEF, des directives relatives à la législation et à la gestion des AP, et de la coordination de toutes les activités de CBD. La réforme de politique est basée considérablement sur les informations émanant des praticiens de site. Le SAPM approuve tous les plans de gestion et d'actions relatifs aux MRPA.
ONE	L'ONE fait partie du MEF mais a une autonomie élevée. L'ONE est responsable de l'application du décret MECIE et passe en revue et approuve les EIE du projet. Cette institution assure également que les nouvelles AP sont conformes aux obligations d'élaborer des plans de sauvegarde. Si ces derniers deviennent légalement contraignants, l'ONE sera un acteur majeur qui coordonne les SEA. L'ONE collabore régulièrement avec les ONG environnementales pour l'évaluation des EIE et des activités sur le terrain des opérations minières et pétrolières.
Madagascar National Parks	Cette institution collabore avec le projet dans la Région du Menabe. Le projet fournira de l'appui à la Réserve spéciale d'Andranomena et aidera à construire l'écotourisme et les produits touristiques. Le groupe de MRPA des Hautes-Terres du Nord est adjacent ou proche des parcs et réserves gérés par cette institution. Leur création et leur gestion efficace

PARTIES PRENANTES	ROLES ET RESPONSABILITES
	fourniront de la protection ajoutée à cette région de biodiversité par la mise en commun des zones « tampon ». L'on espère que Madagascar National Parks bénéficiera également des initiatives innovantes de génération de recettes.
MEM	Le MEM collabore périodiquement avec le MEF et ses ONG environnementales partenaires pour résoudre les conflits potentiels ou réels entre les AP, les opérations minières et pétrolières. Il y a également des réunions ouvertes d'échanges non fréquentes mais régulières. Le MEM apprécie d'être bien informé concernant les initiatives de conservation.
FAPBM	La Fondation est mandatée pour donner un considérable appui financier à toutes les AP malagasy.
UCPE	L'UCPE est une association qui a pour mission de coordonner les projets environnementaux. L'UCPE a été sélectionnée pour mettre en oeuvre le projet PEIII financé par la Banque Mondiale. L'UCPE fonctionnera en tant que Partenaire Exécutif de Mise en Oeuvre pour ce projet.
Bailleurs de fonds	Les principales parties prenantes sont le PNUD et le FEM. Le présent projet est une suite logique des projets antérieurs financés par ces agences, et proposent, ainsi, davantage d'avancement vers la pérennité des MRPA concernant des investissements antérieurs. L'USAID a considérablement investi dans les MRPA et les informations obtenues dans le présent projet donneront une orientation lorsqu'elle décide de renouveler ses investissements. Le KfW appuie Madagascar National Parks dans le Menabe. Plusieurs autres bailleurs de fonds s'intéressent de plus en plus à faire des liens entre les MRPA, la réduction de la pauvreté et le développement rural, tels que l'AFD et le FFEM. Les échanges seront d'intérêt mutuel.
ONG environnementale impliquée dans la gestion de sites MRPA	La stratégie du projet implique l'engagement des OSC/ONG dans la mise en oeuvre et la gestion des sites sur le terrain. Plusieurs ONG environnementales sont actives à Madagascar dans le domaine de la gestion des AP, notamment Fanamby, Asity, CI, DWCT, MBG, WCS et WWF. Certaines de ces ONG ont des expériences antérieures et particulières dans la cogestion de MRPA, d'autres moins, et certaines ont déjà été impliquées dans la gestion de certains des sites, suite à la demande du gouvernement. Les ONG mentionnées ont exprimé leur intérêt à travailler dans les MRPA et dans les projets en tant qu'instrument pour le faire.
Autres ONG	Le projet échangera des informations avec une gamme d'ONG environnementales, surtout celles qui contribuent à la promotion des MRPA et/ou au développement de communauté locale dans les zones clés de biodiversité. Le forum constitué d'ONG Malagasy est une bonne plateforme pour cette collaboration.
Régions	Les décideurs régionaux sont un partenaire majeur. Le projet appuiera l'aménagement, le développement de MRPA et le développement touristique.
Communes	Les communes associées aux MRPA seront un des groupes cibles les plus importants. Le projet investira considérablement dans le renforcement de capacité en ce qui concerne l'aménagement, le développement économique et la gestion des MRPA. Les OPCI bénéficieront du même appui.
Communautés locales, associations et groupes d'intérêts économiques	Les communautés locales, ainsi que leurs associations et groupes d'intérêts économiques, sont un partenaire majeur et leur efficacité est cruciale à la réussite du projet. Les principaux objectifs sont d'accroître leurs compétences organisationnelles et de gestion tout en appuyant, en même temps, leurs efforts de développer et de gérer des options économiques plus lucratives. Ces actions devraient avoir la valeur ajoutée en faveur de laquelle les membres de la communauté plaideront pour leurs MRPA respectives et dans la gestion desquelles ils participent activement.
Secteur privé	Le projet encouragera les partenariats d'intérêt mutuel entre les opérateurs du secteur privé et la communauté locale sur l'écotourisme, par exemple.
Industries extractives	Bien que le développement des opérations minières et pétrolières soit souvent perçu négativement par les groupes environnementaux, nous pensons qu'il y a des opportunités mutuellement avantageuses. La coopération avec les groupes environnementaux présente une occasion favorable d'obtenir une autorisation sociale et environnementale, ainsi que des

PARTIES PRENANTES	ROLES ET RESPONSABILITES
	occasions favorables claires de CSR et d'initiatives de compensation. La MRPA, à son tour, bénéficiera des investissements dans la gestion du site et l'appui aux initiatives de développement local. Il est également possible que les opérations minières ou projets pétroliers de grande échelle puissent contribuer à un fonds de pérennité de MRPA à travers la FAPBM.
Opérateurs de certification de produits	La mise en relation de marchés de produits biologiques /de commerce équitable avec les MRPA offre une opportunité attractive aux commercialiseurs étant donné que cela n'est pas seulement vu comme un moyen de soutenir la faune et la flore de Madagascar en général mais pourra ultérieurement porter également rattaché à une AP à biodiversité élevée ou même à des espèces.
Groupes de recherche et institutions d'enseignement supérieur	Vahatra et MBG seront parmi celles invitées pour combler les lacunes de connaissances en ce qui concerne la biodiversité. Le projet explorera les possibilités de renforcer et de continuer les formations en master professionnel avec l'Université d'Antsiranana pour les praticiens d'AP.

ANALYSE DE REFERENCE

173. Lacunes de connaissances. La biodiversité de plusieurs sites, notamment dans le complexe des Hautes-Terres du Nord, n'est pas inventoriée de manière adéquate. Cependant, des analyses plus générales de biodiversité au niveau national et d'écorégion nous ont permis d'estimer la relative importance de ces sites. Sur le front social et économique, les mêmes sites sont confrontés à des lacunes similaires de connaissances mais nous avons pu obtenir des impressions générales à partir de visites rapides, des statistiques du gouvernement et d'images satellites. Un survol général des opérations pétrolières, de gaz et minières a été possible, ainsi qu'une analyse des tendances et des questions majeures relatives aux MRPA / aux industries extractives. Cependant, le développement dans ces industries est susceptible d'être quelque peu fluide, et nécessite une mise à jour régulière. Toutes les lacunes susmentionnées doivent être abordées lorsque le projet commence, afin d'avoir de bonnes données de base pour la planification et la mise en œuvre.

174. Couverture et conception d'Aires Protégées. Les nouvelles AP ont alloué considérablement de temps et de ressources pour renforcer le système national des AP. Aujourd'hui, Madagascar bénéficie d'un réseau extensif qui devrait assurer que, au moins, les sites les plus importants sont représentés. Les nouvelles AP sont conçues être robustes en face des pressions anthropogéniques, des catastrophes naturelles et de l'accélération du changement climatique.

175. Un grand nombre des nouvelles AP sont encore en attente de protection juridique définitive et certains sites d'importance cruciale n'ont même pas obtenu le statut de protection temporaire. Le présent projet abordera ces questions pour sept nouvelles AP. Le SAPM tient un registre des AP qui fait l'objet d'une mise à jour régulière.

176. Depuis le lancement de la Vision de Durban et la création du SAPM, il y a eu un large consensus selon lequel les MRPA de catégorie V et VI s'adaptent bien aux besoins particuliers sociaux et de biodiversité de Madagascar. Cependant, la nouveauté de ce concept et le besoin

d'intégrer une horde d'intérêts des parties prenantes présente des défis redoutables. Bien que la plupart des MRPA aient réussi à créer, au moins, un succès minimal de conservation, peu ont pu catalyser des stratégies efficaces de *gestion de ressources* en faveur de, soit un développement économique durable, soit une protection de la biodiversité, sans parler des deux.

177. En partie, ceci est dû à un manque d'expérience et de connaissance au niveau des ONG environnementales qui contribuent à la promotion des nouvelles MRPA. Traditionnellement, elles se sont largement centrées sur la conservation de la biodiversité avec peu de tentatives sérieuses de création d'opportunités économiques durables et rentables. Une compréhension du besoin d'améliorer la capacité et la performance à cet égard est, maintenant, en phase de gagner de l'élan.

178. Les MRPA, par définition, doivent être capables d'intégrer les intérêts des multiples parties prenantes. Certains d'entre ces derniers peuvent, de manière inhérente, ne pas être acceptés par les ONG de conservation, tels que l'extraction durable de bois, les opérations minières, pétrolières et les agro-industries. Quel que soit le cas, un grand nombre de ces entreprises peuvent apporter des avantages à long terme aux MRPA et à leurs communautés locales et, donc, méritent une sérieuse considération quand une coexistence harmonieuse est possible.

179. A partir des analyses des plans de gestion et d'aménagement relatifs aux MRPA (PAG) effectuées dans le cadre du PPG, il est apparent que plusieurs ONG environnementales (quoiqu'en nombre décroissant) continuent de considérer de nombreuses activités communautaires traditionnelles comme menaces directes aux objectifs de conservation. Un grand nombre de ces activités doivent être intégrées dans les stratégies des MRPA, étant donné qu'elles sont essentielles en ce qui concerne les moyens d'existence locaux, et peuvent même fournir une plateforme pour améliorer les pratiques économiques.

180. Gouvernance et gestion des MRPA. La nature plutôt complexe des MRPA et la variété des intérêts des parties prenantes nécessitent des structures et des stratégies innovantes de gouvernance et de gestion. Ces dernières sont, de manière inhérente, plus complexes que celles des parcs et réserves de catégorie plus stricte I, II et IV gérés par Madagascar National Parks. Plusieurs approches ont été adoptées dans les nouvelles MRPA du pays mais il est juste de dire qu'aucune n'a été consolidée pour fournir des modèles à d'autres sites. Les structures efficaces de gouvernance et de gestion restent un objectif élitiste pour toutes les MRPA malagasy, bien que certains modèles émergents commencent à montrer des promesses.

181. La plupart des modèles prometteurs de gouvernance/ de gestion impliquent une certaine forme de partage de rôles entre les communes et leurs OPCI, les groupes d'intérêts au niveau du village et les autorités régionales, dont la DREF. En fonction de la MRPA examinée, les entités susmentionnées sont, grosso modo, comparables au conseil d'administration ou exécutif dans une entreprise commerciale, selon la manière dont elles sont organisées. Nos analyses de PPG montrent que, au moins pour les grandes MRPA de communes multiples, l'OPCI est l'entité la plus prometteuse pour l'équivalent d'un conseil d'administration, et peut jouer le rôle de l'exécutif, au moins, en partie. Les alternatives d'options exécutives sont constituées de membres de la communauté locale, rémunérés ou non. Le troisième groupe de large

comparaison au sein d'un modèle d'entreprise standard est l'assemblée générale. Ce concept est moins difficile à appliquer aux MRPA, étant donné qu'il s'exprime dans la représentation de tous les groupes d'intérêts des parties prenantes qui peuvent soit recommander des stratégies et des actions au 'conseil', soit répondre aux décisions de ce dernier.

182. La structure Entreprise susmentionnée est susceptible d'être une simplification excessive dans de nombreuses MRPA. Par exemple, de nombreuses ONG environnementales soutenant une MRPA peuvent avoir des intérêts spécifiques en termes d'habitats ou d'espèces particuliers. Leurs connaissances et compétences de gestion seraient très utiles lors de la conception, l'approbation ou de la mise en œuvre de stratégies spécifiques de gestion. De même, les tour-opérateurs privés peuvent être invités à mettre en place des structures hôtelières et des circuits, propriétés de la communauté, et des pavillons gérés conjointement, et ils font ainsi partie de l'équipe exécutive.

183. Comme nous l'avons noté, l'OPCI paraît jouer un rôle majeur dans la gouvernance et la gestion des MRPA. Nos analyses PPG montrent que leur engagement aux MRPA est au plus fort lorsque le site protégé fait partie d'un développement/ d'une conservation durable plus large plutôt que le principal point de concentration. Avoir un point de concentration pour l'OPCI a été la stratégie de plusieurs ONG et a généralement eu des résultats mitigés.

184. Capacité de gouvernance et de gestion de MRPA. La capacité de créer et d'administrer/ gérer les MRPA à Madagascar se développe régulièrement, mais certains obstacles importants doivent encore être surmontés. Les cibles les plus sensibles sont les entités exécutives et décisionnaires avec la structure de gestion des MRPA, et doivent être une concentration majeure du projet. Il y a également un besoin de continuer à se centrer sur le renforcement de la capacité organisationnelle au niveau d'une large gamme de groupes cibles, notamment les associations de niveau communautaire, les groupes d'intérêts économiques et les communes. La probabilité de réussite du projet sera davantage améliorée par le renforcement de capacité au niveau des dirigeants régionaux et du MEF, en particulier, du SAPM et des DREF. Enfin, toutes les ONG partenaires qui aspirent au rôle de promoteur dirigeant de MRPA (ou codirigeant) doivent passer en revue leur propre capacité interne de réussir ce projet. Une telle analyse sera d'un considérable intérêt aux autres ONG appuyant les MRPA et aux bailleurs de fonds qui fournissent le financement des AP en général. En résumé, le renforcement de capacité va de pair avec les structures de gouvernance/ de MRPA comme priorités d'un projet qui change de jeu.

185. Le ciblage et le renforcement de capacité bien conçu, étendus au-delà des besoins/intérêts des MRPA peuvent aider à créer un avenir plus sûr pour les MRPA en construisant une compréhension plus vaste du rôle des AP dans le paysage de développement de Madagascar. Le diplôme existant de master professionnel élaboré récemment par l'Université d'Antsirana et MBG peut être intégré dans un programme d'administration publique plus vaste. Ceci peut attirer les décideurs influents du présent et de l'avenir.

186. Les MRPA dans le paysage politique et de développement plus large. Les analyses dans le cadre du PPG montrent fortement que les MRPA sont plus susceptibles de réussir dans le long terme si elles sont intégrées dans une planification nationale et régionale d'aménagement. Ce processus fournirait un engagement politique plus fort aux MRPA. A ce jour, seul un certain

nombre de régions ont priorisé les MRPA ou autres parcs et réserves. Les MRPA elles-mêmes donnent une grande opportunité pour démontrer les valeurs économiques, sociales et environnementales découlant de la planification d'un aménagement sain : elles sont bien définies dans l'espace et centrées sur les aspirations locales et les objectifs de biodiversité clairement identifiés.

187. Pérennité des MRPA. Les MRPA ne peuvent pas compter sur le financement du GOM, au moins pour un avenir proche. Il y a une certaine possibilité, dans l'avenir plus éloigné, que des éclaircissements de la législation financière seront fournis et que les impôts verts commenceront à affluer, mais il n'y a pas d'indication que les MRPA en seront des bénéficiaires.

188. En outre, nonobstant les bonnes intentions de la Fondation, sa contribution aux MRPA est également susceptible d'être assez limitée, en partie à cause des allocations par les bailleurs de fonds pour les sites de Madagascar National Parks. Les investissements de capitaux, par la Fondation, qui génèrent des intérêts, sont susceptibles de rester modestes, pendant un certain temps, signifiant que tous les financements pour tous les types d'AP seront limités.

189. Comme nous l'avons vu, la pérennité des MRPA a des facettes multiples mais nous nous focalisons ici sur le financement durable. Le financement d'investissements initiaux dans le développement des MRPA peut s'avérer difficile pour de nombreux sites et leurs promoteurs, bien qu'il y ait des signes que l'intérêt au niveau de la communauté de bailleurs de fonds traditionnels de Madagascar soit en accroissement. Le financement par les bailleurs de fonds, à grande échelle, est certainement attractive – même essentiel - pour la phase initiale d'investissement pour les MRPA (infrastructures, renforcement de capacité, analyses,...) mais il ne serait pas judicieux que les sites dépendent de ces revenus une fois qu'ils sont opérationnels et se déplacent vers les coûts récurrents. En effet, les MRPA échoueraient dans leur mandat si la dépendance par rapport aux bailleurs de fonds persiste, étant donné qu'elles doivent viser un objectif de pérennité par l'utilisation raisonnée des ressources naturelles.

190. Il y a de nombreuses options de génération de recettes dont la commercialisation des produits biologiques à haute valeur ajoutée, le tourisme et les accords avec les industries extractives. Bien qu'un certain nombre de MRPA aient commencé à explorer ces occasions favorables, nous n'en sommes encore qu'au sommet de l'iceberg. Ces potentiels doivent être explorés complètement, les obstacles doivent être identifiés et levés, et une action doit être ciblée de suivi et des investissements doivent être mobilisés. La clé de la réussite sera, sans doute, la création de partenariats communauté - secteur privé - ONG pour apporter les avantages du professionnalisme et du marketing du secteur privé à la recherche de solutions viables mutuellement avantageuses en vue d'un développement équitable.

191. L'absence quasi totale de plans d'actions au sein du sous réseau des MRPA est une faiblesse criarde. Les bailleurs de fonds et les partenaires du secteur privé seront moins susceptibles de prendre en considération, de manière sérieuse, les propositions des MRPA sans un plan bien fondé.

192. Risques et occasions favorables relatifs aux industries extractives. Les AP malagasy ont joui d'un appui politique robuste auprès du GOM, lorsque des défis ont surgi avec l'émergence

des opérations minières et pétrolières, initiées par le MEM. Dans une large mesure, la filière a montré une importante sensibilité lors de l'exploration de nouvelles options de transactions.

193. Cependant, ces filières évoluent continuellement et il y a des signes selon lesquels l'intérêt, au niveau des entreprises responsables, est sans cesse dépassé par des sociétés ayant moins de sensibilité sociale et environnementale. Ceci peut inverser les récentes tendances positives si l'on ne prend pas des mesures.

194. Il n'y a pas d'interdiction légale sur l'exploitation minière ou l'extraction pétrolière dans les MRPA. Cependant, l'on doit espérer que le GOM et les sociétés individuelles éviteraient les zones prioritaires de conservation et tout risque potentiel hors site qui peut être identifié. En outre, une EIE exhaustive devrait donner une orientation sur le fait de savoir si les opérations minières ou de forage devraient être permises ou non.

195. On peut considérer la MECIE adéquate pour les EIE. Pour la plus grande partie, elle correspond aux normes internationales d'EIE de l'industrie extractive (mais il y a certaines exceptions trop évidentes). Cependant, il y a certains problèmes à résoudre. Il s'agit de la capacité limitée à interpréter les rapports, souvent techniquement complexes, et il y a considérablement de l'espace pour améliorer la consultation publique.

196. Les SEA donnent un moyen plus robuste et multisectoriel d'évaluer les impacts et risques plus grands émanant des industries extractives. Elles donnent également un moyen d'évaluer les intérêts à long terme d'une large gamme d'activités économiques et de valeurs sociales, dont les MRPA. Il a été fait appel par le MEM pour une application obligatoire des SEA, mais nous devons attendre la fin de la crise politique actuelle.

197. Nonobstant ces risques, les industries extractives donnent aux MRPA des occasions, dont, mais ne s'y limitant pas, les compensations de biodiversité, l'intégration des programmes de CSR dans les stratégies d'aménagement et de renforcement de capacité, et la contribution aux fonds de dotation pour les AP, telle que ce qui est fait par la Fondation. On devrait examiner attentivement ces opportunités et on devrait prendre des actions, selon ce qu'on estime approprié.

198. Résilience des MRPA à long terme. Les impacts des récentes crises historiques arguent fortement pour le besoin d'avoir de la résilience incorporée dans la conception et les stratégies des MRPA. Ces derniers seraient bénéfiques en ce qui concerne la rupture dans la période de temps de l'appui des bailleurs de fonds pour la diversité, qui n'a pas été liée aux crises politiques.

199. Nos analyses PPG montrent que la manière la plus efficace d'atteindre la résilience est de recueillir un appui fort au niveau régional et, en particulier, au niveau local. Si les communautés locales et les décideurs régionaux perçoivent que leur MRPA est un facteur solide et fiable de contribution au développement local durable, et considérablement améliore les moyens d'existence locaux, ils sont plus aptes à défendre le site contre les ressources issues d'une « anarchie de ressources » pendant les temps durs.

PARTIE II: Stratégie

JUSTIFICATION DU PROJET ET CONFORMITE AVEC LA POLITIQUE (du FEM)

Conforme avec la Stratégie des domaines d'intervention du FEM et le Programme stratégique

200. Le projet proposé cadre bien avec l'Objectif stratégique N° 1 du FEM « Renforcement du système national d'aires protégées » Il remplit les critères d'éligibilité dans le cadre du Programme stratégique 3 : Renforcement des Aires Protégées terrestre. Ce projet renforcera les capacités de co-gestion des aires protégées par le partenariat gouvernement- secteur privé- ONG- communauté, surmontant ainsi les barrières pour l'expansion de l'AP. Ceci améliorera l'efficacité et le rapport coût-efficacité de la gestion, assurant que les rares fonds des AP puissent être utilisés de manière optimale dans l'atténuation des menaces sur la biodiversité. Le projet est également en ligne avec l'effet UNDAF N°4 : « Les conditions de vie et la productivité des populations rurales des zones ciblées sont améliorées » et l'effet programme pays 4.2. « L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées »,

201. Deuxièmement, le projet diversifiera les sources de financement pour la durabilité des actions sur le site, en identifiant et en développant des mécanismes fiscaux pour supporter les activités de protection sociale ou pour améliorer le contexte général d'investissement favorable à l'environnement pour le secteur privé et l'entrepreneuriat local dans les MRPAs et les territoires avoisinants. Bien que le projet ne soit pas construit en tant qu'initiative nationale de financement des AP, il développera néanmoins des options de financement dans les APs à ressources naturelles gérées grâce à des marchés qui cherchent à intégrer les objectifs de la biodiversité dans les activités de productions se situant dans ou aux alentours des APs. Pour cela, le projet pourrait contribuer à l'Objectif stratégique 2: intégrer la biodiversité dans les paysages terrestres/marins de production et autres secteurs, en particulier le Programme Stratégique 5: création de marchés pour les biens et les services de la biodiversité.

202. Le projet construit sur la base des leçons et du succès de l'approche des projets antérieurs à Anjozorobe-Angavo, comme ce du PNUD/FEM intitulés "Conservation communautaire et participative pour la biodiversité dans le corridor d'Anjozorobe - MAG/ 03/G31/A/1G/72". Le projet tirera parti des expériences de nature similaires qui ont été mises en œuvre à Madagascar à ce jour.

203. Les principaux outils de suivi, typique des projets de biodiversité du FEM, seront appliqués. Il s'agit notamment du Management Effectiveness Tracking Tool ou Outil de suivi de l'efficacité de gestion (METT), qui inclus également un tableau de bord de viabilité financière du PNUD pour le système des AP, ainsi que le tableau de bord de Développement de capacité du PNUD (Voir PRODOC Annexe 3).

204. La suite des directives obligatoires du SAPM sur la gestion des AP seront aussi appliquées étant donné qu'elles ont été récemment adaptées pour tenir compte des différences de catégories de l'IUCN. Les principaux outils seront les directives pour la gestion des AP adaptés à partir du cadre de Miradi et les directives d'efficacité adaptées à partir des directives du CBD et IUCN/WCP.

Justification et Résumé de l'alternative du FEM

205. **Dans le scénario de référence**, aucune des MRPA de Madagascar n'a atteint le statut de protection définitive et sera ainsi plus vulnérable aux changements de volonté politique concernant les alternatives de développement qui émergent dans leurs régions respectives. Ces MRPA seront plus ou moins des parcs sur le papier jusqu'à ce que la protection totale soit atteinte. Avec la récente réduction considérable du financement des bailleurs de fonds à cause de la crise politique, les MRPA peuvent ne pas être suffisamment concurrentielles par rapport aux AP créées il y a plus longtemps, gérés par Madagascar National Parks lorsque le financement augmentera à l'avenir.

206. Deux ou trois des MRPA ciblées par le projet paraissent éligibles au statut de patrimoine mondial et ont été proposées au Centre de l'UNESCO. Elles resteront inéligibles jusqu'à ce que le statut juridique complet soit acquis.

207. Toutes les MRPA de Madagascar dépendent encore considérablement de l'appui des bailleurs de fonds ou des ONG. Bien qu'un petit nombre d'entre elles aient développé des sources innovantes de recettes, la majorité ont, jusqu'ici, manqué à identifier, vérifier et promulguer des initiatives similaires, et continuent de centrer le développement communautaire sur des activités de subsistance. Cela signifie que les MRPA peuvent échouer dans leurs objectifs de pérennité en ce qui concerne la *gestion des ressources* pour le bien de leur biodiversité et des communautés locales.

208. La capacité et les options locales pour une gestion durable des biens et services de biodiversité sont actuellement affaiblies par les tensions causées par les moyens de subsistance. Une subsistance continue est susceptible de garder une considérable dépendance par rapport à la biodiversité qui, à son tour, continue de dégrader les habitats naturels, et de menacer les espèces rares et menacées d'extinction.

209. **Dans le scénario d'alternative GEF**, les obstacles à la capacité financière seront levés, ce qui améliore l'efficacité des MRPA. Les conséquences directes incluront des MRPA légalement protégées ; des recettes accrues contribuant considérablement à l'utilisation productive, basée sur la pérennité, des biens et services de la biodiversité, des régimes de gouvernance efficaces et l'intégration progressive des MRPA dans la planification de développement national et régional.

210. Le projet est estimé consolider un total de 1 527 151 ha dans des MRPA sous protection temporaire à travers l'évolution vers le statut de protection juridique complète. Dans le passé, ce processus a relativement pris du temps, étant donné que la création des MRPA a été un nouveau phénomène. A l'aide d'expérience accrue, le projet se propose maintenant de créer la protection juridique complète pour une autre superficie de 1 286 816 ha dans cinq nouvelles MRPA, qui sont pour le moment sous statut de protection temporaire et qui sont appuyées par le WWF et le CI (Voir Tab.en Annexe 3 sous METT, Tab.1). Ces initiatives combinées ajouteront 2 813 967 ha au registre national des AP sous protection juridique définitive.

211. Un avantage direct du projet sera l'addition d'une gamme de zones prioritaires de biodiversité au système national des AP. Cela inclura des sites d'importance mondiale tels que les Hautes-Terres du Nord et le Menabe, et fournira une protection améliorée aux habitats uniques sur le plan mondial, et à un grand nombre d'espèces menacées. Ceci est prouvé par l'inclusion de certains projets MRPA dans la liste indicative nationale des Sites du Patrimoine Mondial. Un avantage direct, moins évident, sera la protection d'une gamme de sites qui sont jugés comme cruciaux pour leur résilience, et le maintien des processus écologiques contribuant à la diversité des espèces remarquables et à l'endémicité locale étonnante de Madagascar.

212. Le projet vise une augmentation massive de la capacité en ce qui concerne la gouvernance et la gestion des biens et services de la biodiversité. Cela comportera la gestion des MRPA pour le bien de leur biodiversité et des communautés locales, avec l'introduction de partenariats gouvernement – secteur privé innovants, destinés à créer des initiatives entrepreneuriales, qui peuvent éventuellement aider à rompre le perpétuel cycle d'économie de subsistance.

213. La base de la philosophie des MRPA est la subsidiarité et l'équité. Cela se traduit par un scénario dans lequel la population locale prend une responsabilité accrue de leurs ressources naturelles dans un environnement social, qui prend en considération les aspirations des différents groupes au sein de la société.

BUT, OBJECTIF, RESULTATS ET PRODUITS /ACTIVITES DU PROJET

214. Le projet a pour finalité la contribution à un système national efficace et durable des AP, par l'addition de MRPA, qui assurent une représentation et une conservation efficaces de l'exceptionnelle biodiversité de Madagascar au niveau mondial, tout en menant, simultanément, une croissance économique soutenue favorable aux pauvres.

215. Le projet a pour objectif d'étendre le système des AP de Madagascar en développant un sous réseau d'aires protégées de ressources naturelles gérées dans les paysages écologiques sous représentés, dans le cadre de la gestion conjointe du gouvernement local et des communautés, et intégrés dans les cadres régionaux de développement.

216. Afin de réaliser l'objectif susmentionné, et sur la base d'une analyse des obstacles (cf. Section I, Partie I), qui a identifié : (i) le problème abordé dans le projet; (ii) ses causes fondamentales; et (iii) les obstacles qui ont besoin d'être surmontés pour réellement résoudre le problème et ses causes fondamentales, l'intervention du projet a été organisée en trois composantes (également en ligne avec le concept présenté au stade de PIF), dans le cadre duquel trois 'résultats' sont escomptés :

Résultat attendu 1: De nouvelles AP sont créées dans le cadre des catégories V et VI de l'UICN comme fondation d'un sous réseau fonctionnel et efficace d'Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées, sur la base d'une vision et de principes de gestion communs.

Résultat attendu 2: La capacité institutionnelle des groupes de parties prenantes fournit un cadre favorable de gouvernance décentralisée des MRPA assurant la conservation de la biodiversité et la croissance économique durable basée sur les ressources naturelles.

Résultat attendu 3: La pérennité financière des MRPA est renforcée au moyen de partenariats innovants et de mobilisation du financement public.

217. Le résultat attendu 1 traitera de la consolidation et de l'extension des MRPA de catégorie V et VI. Ces MRPA sont largement perçues comme une solution efficace pour assurer la représentation et la conservation de la biodiversité, tout en contribuant considérablement, simultanément, à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique sur la base de l'utilisation des ressources naturelles. Le résultat attendu 2 abordera le besoin crucial de renforcement de capacité au niveau des nouveaux acteurs de MRPA, en particulier au niveau local et au niveau régional. En parallèle, il se focalisera sur la construction de structures de gouvernance locale et de systèmes de gestion efficaces et durables. Le résultat opérationnel 3 est conçu pour la promotion de stratégies financières novatrices pour les MRPA, qui diversifient les options de croissance économique pour les parties prenantes locales, et aident à rompre l'économie de subsistance par le biais d'un esprit d'entrepreneuriat. Il cherchera également à assurer qu'une génération de recettes accrues appuiera les activités MRPA, et éventuellement lèvera ou réduira la dépendance par rapport à l'appui des bailleurs de fonds.

Résultat 1 : De nouvelles AP sont créées dans le cadre de catégories V et VI comme fondation d'un sous réseau fonctionnel et efficace des Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées sur la base d'une vision et de principes de gestion communs.

218. Dans le cadre du Résultat attendu 1, le projet assurera que la protection juridique temporaire d'un total de 1 527 151 ha de MRPA de catégorie V devient une protection totale. En parallèle, une autre superficie de 1 286 816 ha de nouvelles MRPA sera appuyée d'une manière indirecte par le sous réseau MRPA et le forum, MRPA qui facilitera le processus permettant d'arriver à une protection juridique complète. Les outils existants pour les AP du SAPM seront utilisés pour élaborer des plans de gestion de qualité élevée et d'aménagement du territoire (PAG), et des plans de sauvegarde communautaire, des prérequis pour le statut de protection complète. Les sites feront également l'objet d'une démarcation par la cartographie sur la base de négociations participatives sur le site. Pour les nouveaux sites, une étude et des inventaires seront menés afin de déterminer les priorités spatiales de conservation de la biodiversité et l'aménagement du territoire, en tant que base du zonage et de l'aménagement. Les études identifieront également les options potentielles de développement économique. Des infrastructures de base de gestion seront élaborées et des systèmes de suivi/ évaluation seront créés.

219. Le système national des AP a été produit en 2001 et nécessite donc une mise à jour. Ceci est surtout important, étant donné que le plan actuel est antérieur au COAP révisé et sa couverture des AP de catégorie III, V et VI. Le projet appuiera donc des sections du nouveau plan couvrant les MRPA.

220. Comme les MRPA constituent relativement une nouvelle approche à la conservation de la biodiversité, qui nécessite encore de la vérification et de l'affinement, nous estimons utile de catalyser la création d'un forum national de sous réseau de MRPA au sein du SAPM, qui peut aider les parties prenantes. En outre, les définitions, par le COAP, des rôles des MRPA ont besoin d'être exprimées dans une vision et des principes plus clairs qui devraient être appliqués à tous les sites.

221. Les résultats opérationnels nécessaires pour réaliser ce résultat attendu sont décrits ci-dessous.

Résultat opérationnel 1.1 Une vision et des principes clairs pour un sous réseau de MRPA sont formalisés dans le registre des AP (Objectifs et arrangements de gestion des MRPA).

Le sous réseau de MRPA prévu sera créé au sein du SAPM et est susceptible d'attirer un nombre considérable de membres. Les promoteurs de site procèdent à l'essai d'une large gamme d'approches, et il n'est pas clair si elles répondent, de manière adéquate, aux directives relatives à la pérennité de la croissance économique, à laquelle il est fait appel dans le COAP. Il n'y a aucun doute que tous les promoteurs de MRPA souhaitent intégrer ces éléments dans les objectifs et stratégies des sites, mais beaucoup expriment de la préoccupation sur leur efficacité. Pour ces raisons, le sous réseau devrait définir plus précisément la manière dont les MRPA peuvent combiner la croissance économique et la conservation de la biodiversité, afin que les parties prenantes locales accroissent considérablement la sécurité et le bien-être financiers, bien que des recettes durables pour les MRPA soient obtenues. La récente histoire montre que ces facteurs sont cruciaux au succès et à la pérennité à long terme. Les recommandations du sous réseau devraient aider le SAPM lorsque les décrets d'application sont préparés. Enfin, le SAPM communiquera ses résultats à l'UICN afin de contribuer à la résolution de la difficulté d'assigner de nouvelles AP, dans de nombreux pays en développement, à la catégorie V dans le cadre des définitions actuelles. Il est probable que le SAPM suggèrera une nouvelles sous catégorie pour V. Le projet appuiera le fonctionnement et l'établissement d'un " Forum MRPA " pour le partage de savoir, d'expériences et d'informations, dans le but d'améliorer la gestion du sous réseau MRPA. Le thème à couvrir par le Forum peut inclure le financement durable des MRPA, la gouvernance et la capacité de gestion, suivi et mis en oeuvre du système MRPA et l'amélioration de l'accroissement économique local. Les activités du Forum inclueront une conférence annuelle et le maintien d'une plate forme d'échange électronique. Ces activités complémentaires au niveau du sous réseau MRPA permettra au projet non seulement de contribuer directement l'opérationnalisation des sites cibles couvrant, 1,527,151 ha (voir Tableau 5), mais aussi faciliter la consolidation de 5 autres sites SAPM couvrant 1,286,816 ha. La considération de ces cibles indirects au projet permettra au gouvernement d'atteindre sa déclaration de mettre sous protection au moins 10% du territoire national.

Résultat opérationnel 1.2 Les inventaires de référence facilitent le zonage et aident à définir les options de croissance économique durable par la valorisation des ressources naturelles (valeurs de la biodiversité, valeurs sociales, options économiques et données

de référence culturelle obtenues pour les sites à inclure dans le plan d'aménagement et le plan d'actions).

Les données d'inventaire aideront à confirmer les priorités de conservation de la biodiversité et à donner la base du zonage. Des études sociales et culturelles sont requises pour l'aménagement du territoire et l'identification des activités potentielles d'amélioration de la croissance économique, cohérentes avec les valeurs sociales et culturelles. Ces données seront d'une valeur inestimable pour l'élaboration des stratégies afférentes au Résultat attendu 3. Elles fourniront également une référence pour déterminer les arrangements efficaces de gouvernance et de gestion dans le cadre du Résultat attendu 2. L'utilisation des données citées ci-dessus aux sites ciblés du projet peut guider d'autres promoteurs de MRPA, étant donné qu'il y a une forte tendance à se focaliser considérablement sur les inventaires biologiques, aux dépens de la culture, de la société et des potentiels d'opportunités économiques.

Résultat opérationnel 1.3 Les AP sont publiées (plan de gestion approuvé, démarcation participative des limites en zones de noyau dur & de tampon ; enregistrement des sites en tant qu'AP).

Les PAG et les plans de sauvegarde communautaire seront achevés et/ ou affinés sur la base des profils culturels, sociaux, économiques et de biodiversité. La définition des limites, le zonage et l'aménagement seront finalisés d'une manière participative, finalisés. Les dossiers complets seront soumis, par le biais du SAPM, pour approbation, par le gouvernement et inclusion dans le registre national des AP.

Résultat opérationnel 1.4 Un plan actualisé du système national des AP assure que le zonage et les objectifs des MRPA sont systématiquement intégrés dans l'aménagement officialisé et la cartographie au niveau régional et au niveau local.

Le PAG élaboré pour chaque site inclura un plan détaillé interne d'aménagement. Cela est estimé essentiel pour le développement de stratégies bien adaptées d'amélioration de la croissance économique et de pérennité. Le projet a également pour objectif d'avoir un plan d'aménagement pour les MRPA et des stratégies y afférentes reconnues par les communes, les OPCI et la région, comme moyen de gagner de l'appui politique. Pour aller plus loin, il sera important d'intégrer la conservation des MRPA, les stratégies d'aménagement et de croissance économique y afférentes dans le PRD et ses stratégies d'aménagement régional l'accompagnant. Cela nécessitera le leadership du MDAT à travers des DRAT respectives, ainsi que les contributions provenant d'une gamme d'autres ministères. L'intégration des stratégies et de l'aménagement pour les MRPA dans l'approche régionale plus large aidera à assurer que les ambitions des MRPA sont respectées. Les risques particuliers peuvent inclure le potentiel d'exploitation minière et de développement pétrolier, souvent favorisés, aussi bien par les politiciens que la population locale. Le plan de gestion existant du système national des AP est vieux d'une décennie et doit être révisé (comme prévu dans le cadre de PoWPA). Les partenaires du projet, en collaboration avec le sous réseau de MRPA décrit dans le cadre du Résultat attendu 1, assurera la coordination des sections du plan révisé traitant des AP de catégorie V et VI.

Résultat opérationnel 1.5 Infrastructures et outils de gestion d'AP de base en place : (stations administratives, réseau de communications, équipement de terrain).

Les infrastructures nécessaires pour la gestion des AP comportent celles qui sont directement nécessaires pour les zones prioritaires de conservation avec celles qui sont estimées cruciales pour les stratégies de croissance économique décrites dans le cadre du Résultat attendu 3 (telles que les stations locales de radio FM pour le partage d'informations. Celles-ci seront identifiées et mises-en-œuvre, de manière participative, par les parties prenantes de gouvernance présentées dans le cadre du Résultat attendu 2).

Résultat opérationnel 1.6 Systèmes de suivi institués pour faire le suivi analytique des indicateurs de pressions, de l'état et de la croissance économique.

Les outils clés de suivi, typiques des projets de Biodiversité du GEF seront appliqués. Ces derniers comprennent l'outil de suivi analytique de Gestion [Management Effectiveness Tracking Tool (METT)], qui inclut aussi la carte de pointage du PNUD en matière de pérennité du système financier des AP (PA System Financial Sustainability Scorecard), ainsi que la carte de pointage du PNUD en matière de renforcement de capacité (Capacity Development Scorecard) (Cf. Annexe 3 du PRODOC). Ces derniers seront accompagnés d'outils de suivi du SAPM basés sur UICN/ WCPA, et les MRPA individuelles fourniront des informations pour l'actualisation du suivi analytique de la mise en œuvre de PoWPA.

Résultat 2: La capacité institutionnelle au niveau des groupes de parties prenantes majeures fournit un cadre favorable à la décentralisation de la gouvernance des MRPA et assure la conservation de la biodiversité et une croissance économique durable basée sur les ressources naturelles.

222. Dans le cadre du Résultat attendu 2, les arrangements de gouvernance et de gestion seront établis et/ ou affinés à tous les projets MRPA. Les évaluations de besoins en capacité seront menées ou actualisées, afin d'élaborer des stratégies de renforcement de capacité pour les parties prenantes majeures. La levée des obstacles et l'établissement d'une gouvernance et d'une gestion efficaces sont possiblement les aspects les plus redoutables du projet.

223. Un défi particulier résidera dans l'établissement de systèmes de gouvernance qui sont résilients à l'instabilité politique périodique ou aux changements de politique qui ont lieu quand il y a changement de gouvernement démocratique. La construction de la résilience est basée sur trois hypothèses. Premièrement, les changements au niveau national sont susceptibles de mener à des changements correspondants au sein des administrations régionales, mais n'occasionnent pas nécessairement des changements au niveau local (communes, OPCI, villages). Pour cette raison, la construction de structures de gouvernance compétentes et bien motivées doit constituer une pierre angulaire de la pérennité des MRPA. Deuxièmement, les élus politiques dans les régions sont susceptibles de changer, mais les administrations incluent des techniciens de ministère qui sont susceptibles de rester à leur poste. Leur présence continue est importante pour la mise en œuvre des stratégies à long terme des MRPA. Troisièmement, les ministres peuvent être remplacés périodiquement, mais les techniciens travaillant dans les départements tels que le SAPM sont susceptibles d'être retenus. Si ces trois hypothèses sont correctes, elles donnent une

indication claire du niveau auquel les objectifs de gouvernance et de capacité sont les plus cruciaux à la réussite du projet.

224. Les MRPA sont solidement fondées sur le concept de gestion collaborative dans lequel le contrôle est, en grande partie, entre les mains des parties prenantes locales. La gestion collaborative nécessite l'existence d'un processus de partage d'informations, de consultation, de négociation et de transfert de contrôle aux parties prenantes locales.²⁸ Un contrôle plus large accroît les attentes, la motivation, l'engagement et la responsabilisation parmi ces parties prenantes. Le partage d'informations et la consultation aident à assurer que les MRPA sont inclusives en ce qui concerne les intérêts, qui ne sont pas strictement locaux, tels que les tour-opérateurs régionaux qui souhaitent élaborer des circuits sur des sites multiples. Elles aident également à faciliter l'appui technique régional et la conformité à la politique nationale des MRPA.

225. Sur la base de ce concept, les systèmes de gouvernance de MRPA sont forcément plus complexes que ceux établis pour les AP dans le cadre de Madagascar National Parks. Ces derniers impliquent l'exercice, par une seule unité exécutive professionnelle permanente, d'une autorité complète, quoiqu'en concertation avec les parties prenantes locales, et un partenariat limité avec les tour-opérateurs. En revanche, des acteurs multiples seront impliqués dans la planification et la mise en œuvre des MRPA, étant donné que les intérêts différeront entre les communautés locales. Quels sont, alors, les modèles de gouvernance de MRPA les plus efficaces?

226. Les modèles de gouvernance/de gestion d'entreprise peuvent fournir de vastes conseils le cas échéant: (a) un groupe qui est responsable de la planification et de la mise en œuvre ; (b) un organe de décision/ de surveillance avec le rôle de conseil d'administration ; et (c) un mécanisme pour la participation entière des parties prenantes (\approx assemblée générale des parties prenantes). Bien que ces modèles soient d'une simplification excessive pour une MRPA, il est possible de les adapter à leur gouvernance ; en effet, si quelque chose de similaire n'est pas mise en place, il y a un risque réel d'anarchie dans laquelle les objectifs fondamentaux des MRPA sont sapés par une forte considération des propres intérêts.

227. Les parties prenantes impliquées dans la planification et la mise en œuvre incluront les communautés individuelles, le gouvernement régional/ local, les groupes d'intérêts économiques, tels que les associations d'agriculteurs et/ ou de pêcheurs, les investisseurs, tels que les tour-opérateurs et les commerçants, et les ONG d'appui en matière environnementale ou de développement. Les OPCI peuvent jouer un rôle important dans la contribution à l'intégration des intérêts des MRPA dans les priorités plus larges de plusieurs communes et dans l'appui à la coordination des activités. L'OPCI peut, par conséquent, faire partie de l'organe de décision/ de surveillance mais il sera également important d'inclure les membres de l'administration régionale et les dirigeants d'entreprises, afin d'intégrer les MRPA dans les stratégies régionales de développement et d'aménagement du territoire. Ces partenaires seront également cruciaux en

²⁸ Un bon modèle est présenté dans Borrini-Feyerabend 1996, Pimbert & Pretty 1997). Dans Elke Mannigel (2002): *Participatory solution of land use conflicts in protected area management in the Brazilian Atlantic Forest*. Présenté à la Conférence sur la Recherche Agricole Internationale pour le Développement, Deutscher Tropentag 2002.

ce qui concerne l'élimination des obstacles tels que les problèmes fonciers et la limitation de la capacité d'investissement.

228. La création de structures efficaces de gouvernance est un processus qui nécessite du temps. Sur la base des analyses PPG, il est presque certain que les promoteurs d'ONG doivent faire partie de la structure exécutive et faciliter la mise en place des structures locales de gestion, qui assumeront progressivement la pleine responsabilité. L'implication des ONG est particulièrement importante dans les premiers stades, étant donné que les intérêts locaux seront surtout économiques et ne garantissent pas forcément la protection et la surveillance des zones importantes en biodiversité. En principe, ces dernières relèvent de la responsabilité de la DREF et de son équipe, mais elles n'ont pas les ressources pour un engagement à plein temps par rapport aux MRPA.

229. Le succès des MRPA dépendra de la création de groupes de développement économique à l'intérieur et à travers les communautés avec des partenariats stratégiques entre les communautés, les communes, la région et le secteur privé. La région est importante en termes d'intégration des MRPA dans des stratégies plus vastes de développement. Le secteur privé jouera un rôle crucial dans le développement d'entreprises viables qui créent des occasions favorables et des marchés pour les groupes d'intérêts économiques et les entrepreneurs locaux. Les recettes accrues générées par les MRPA et le projet de développement y afférent doivent contribuer aux coûts de gestion, surtout ceux qui impliquent la protection, la surveillance et le suivi de la biodiversité. Un recouvrement de coût efficace a déjà été démontré à la MRPA d'Anjozorobe, où des accords formels entre secteur privé et communauté ont fixé les contributions pour la gestion, et le modèle peut être adapté à d'autres sites.

230. Quelles que soient les structures de gouvernance et de gestion qui évoluent pour convenir aux conditions locales, elles doivent être efficaces et rentables.

231. Il sera important de comparer l'avancement et le succès du projet en ce qui concerne les approches adoptées par les promoteurs dans d'autres MRPA. Les comparaisons faciliteront l'évaluation des approches les plus efficaces, en ce qui concerne les conditions locales, les différences de taille des MRPA et les objectifs qui en découlent, pour les sites de catégorie V et VI.

232. La construction et le renforcement de capacité seront une principale composante du projet, et seront ajustés aux besoins des différentes parties prenantes. On mettra l'accent sur les structures de gouvernance et de gestion les plus essentielles, notamment l'OPCI et ses communes et ses communautés constituantes.

233. Les résultats opérationnels nécessaires pour réaliser ce résultat attendu sont décrits ci-dessous.

Résultat opérationnel 2.1 Les structures, rôles et responsabilités de gouvernance pour la gestion conjointe du site sont convenus par tous les partenaires, sont formalisés et établis.

Les arrangements de gouvernance et de gestion doivent être approuvés par les parties prenantes de MRPA et nécessiteront ainsi une considérable consultation publique. Les arrangements finalisés doivent également être approuvés par les parties prenantes. Un objectif d'une importance cruciale est d'assurer

que les arrangements de gouvernance et de gestion sont rentables. Le défi sera de créer des arrangements rationalisés, mais efficaces, qui sont convenables. Cela ne sera pas du travail facile, étant donné la vaste gamme d'intérêts des parties prenantes et les partenariats requis. Daraina – Loky Manambato et Anjzorobe Angavo donneront des modèles utiles à cet égard. Enfin, il sera nécessaire de passer en revue l'avancement et le succès à des intervalles réguliers. Cela aidera à corriger les problèmes et à la réorientation, en tant que de besoin.

Résultat opérationnel 2.2 Les droits et responsabilités en matière foncière communautaire, de gestion des ressources naturelles sont formellement reconnus et observés.

Les contradictions actuelles en matière foncière et de législation d'AP créent des difficultés pour la légalisation du foncier local, avec les limites des MRPA. A la fin, ces dernières doivent être corrigées par les ministères concernés, mais il sera essentiel de trouver des solutions intermédiaires au niveau local. Cette solution de court terme nécessitera que les droits coutumiers soient reconnus (tels que soutenus par les lois actuelles) et qu'on les fasse respecter. Cela nécessitera un accord au niveau communautaire (fokontany), communal et régional. Ces accords doivent être inscrits dans les processus de MRPA et d'aménagement relatifs aux MRPA et à la région. La sécurité foncière est vitale en ce qui concerne les initiatives de croissance économique. De même, il sera utile d'obtenir les accords GELOSE et GCF pour servir de base pour la mise en place d'activités économiques durables compatibles avec les activités de conservation.

Résultat opérationnel 2.3 Outils de renforcement de capacité élaborés et opérationnels pour les parties prenantes majeures.

L'élaboration: le renforcement de capacité sera un processus continu ciblant toutes les parties prenantes et doit être aligné avec les objectifs de la gouvernance, de la gestion et de la croissance économique. Les objectifs majeurs comporteront l'implication des administrations gouvernementales centrales dans le développement du Réseau de MRPA. En particulier, la DCBSAP et le Directeur Général de l'Aménagement du Territoire seront ciblés. Concernant la gouvernance des MRPA, une fois que les rôles et responsabilités des parties prenantes sont identifiés, le développement de capacité sera assuré au moyen de séances formelles de formation et de visites d'échanges dans lesquelles les expériences peuvent être comparées. Les directives pour la gouvernance et la gestion seront également élaborées et adaptées aux différents groupes cibles. De l'appui professionnel sera continuellement disponible de la part des partenaires du projet. L'élaboration de plans de gestion/ d'aménagement et de régimes efficaces de surveillance/ de suivi sera surtout cruciale. En ce qui concerne les questions d'aménagement du territoire et foncières, les partenaires du projet engageront l'appui d'experts nationaux et internationaux. De la formation sera dispensée par le biais de séances formels et d'appui-conseils. Les décideurs auront besoin de formation spéciale sur l'importance des MRPA et la manière dont elles se relient à la planification régionale. Le projet examinera s'il est rentable ou non d'étendre la formation diplômante existante dispensée par l'Université d'Antsiranana, MBG et Fanamby sur les zones relatives aux NRM. L'ensemble des cours mentionnés, ou d'autres, estimés appropriés seront ajustés aux besoins des décideurs et d'autres professionnels impliqués dans les MRPA. Ce cours est considéré comme moyen de développer un intérêt et un engagement à long terme par rapport aux MRPA, dans le contexte de l'aménagement du territoire national et régional. Les coopératives et les groupes d'intérêts spéciaux impliqués dans les initiatives de croissance économique nécessiteront de l'appui et de la formation de la part des partenaires du projet, surtout ceux qui sont des professionnels dans leurs domaines respectifs. Il est probable que les partenaires du projet identifieront les besoins en formation, afin d'aborder les besoins en développement de capacité auprès des autres parties prenantes. Des évaluations périodiques de l'efficacité du renforcement de capacité seront entreprises pour l'affiner, et pour des activités de réorientation.

Résultat opérationnel 2.4 Des services techniques équipés et mobilisés pour répondre aux initiatives locales associées aux objectifs des MRPA.

Les services techniques ministériels décentralisés basés dans les régions devraient jouer un rôle crucial dans le renforcement de capacité et dans l'approbation des initiatives de MRPA. Leur intérêt aux MPRA peut varier selon les autres priorités, et il sera important de créer la motivation et la coopération. Une OPCI influente, ayant des plans techniques et des plans d'actions, sera centrale à cet égard, mais il peut aussi être nécessaire d'avoir de l'appui des sièges de la région et des ministères dans la capitale.

Résultat opérationnel 2.5 Un forum de sous réseau motivé et opérationnel pour les parties prenantes locales de MRPA (public, société civile, secteur privé).

En parallèle avec le sous réseau national (cf. Résultat opérationnel 1.1), il y a un intérêt à créer des arrangements locaux de mise en réseau. L'organe national est principalement concerné par l'application de la politique, la supervision/ la coordination générale et le partage de leçons apprises entre les MPRA. Les parties prenantes auront sans doute une perspective journalière pratique, tournant autour de leurs rôles et intérêts respectifs. Leurs préoccupations et solutions aux obstacles seront très utiles aux membres du forum national. La récente expérience a montré que les réunions de partage de connaissances, impliquant les représentants de MRPA qui partagent des conditions agro écologiques, culturelles et sociales similaires, sont très utiles, quand bien même elles sont relativement chères à organiser. Ces événements seront incorporés en complémentarité avec d'autres processus de renforcement de capacité basés sur les sites.

Résultat opérationnel 2.6 Un système de communication efficace, surtout le ciblage des communautés et leurs groupes d'intérêts respectifs, facilite la participation civique, les prises de décisions en connaissance de cause et la mise en œuvre des MRPA.

L'expérience montre que des communications efficaces sont vitales au succès des MRPA, surtout lorsque les sites sont vastes. Un des moyens de communication les plus puissants est la radio locale FM, gérée indépendamment, et fournissant une gamme de services sociaux d'informations/ d'échanges²⁹. Jusqu'à présent, la plupart des projets de la radio FM, catalysés par les AP, se sont appuyés sur l'appui continu des bailleurs de fonds/ ONG, et il y a un besoin d'assurer qu'il y a maintenant un déplacement vers des entreprises financièrement indépendantes et/ ou lucratives. Les stratégies supplémentaires de communication incluront le système d'informations au moyen de séances de questions/ réponses à la radio, et à travers des bulletins locaux et nationaux.

Résultat attendu 3: La pérennité financière des MRPA est renforcée au moyen de partenariats public-privé innovants et de mobilisation du financement public.

234. Les MRPA doivent chercher des démarches novatrices leur permettant de remplir leur double rôle de financement durable de leurs objectifs de conservation et de promotion de la croissance économique locale. Il est également impératif qu'elles ne tombent pas dans le piège de la dépendance envers les bailleurs de fonds. En plus, elles doivent aider à faire passer les économies locales de subsistance vers des économies plus cohérentes et lucratives, qui réduisent les pressions sur les AP tout en suscitant l'intérêt communautaire et politique aux MRPA. Toutefois, le projet n'impose pas des schémas standards de développement économique pour l'ensemble des sites cibles. Il favorise le renforcement des dynamiques économiques compatibles avec la conservation.

235. La première étape dans ce processus est la préparation de programmes d'actions bien raisonnés. Chaque MRPA doit le faire, et il serait également intéressant que chaque sous-réseau envisage de le faire afin de financer les initiatives corollaires telles que la création d'une entité commerciale de marketing qui se consacre au soutien aux MRPA.

²⁹ Le projet élaborera sur les enseignements tirés et les réussites à Loky-Manambato.

236. Il existe une large gamme d'occasions favorables d'entreprises qui peuvent être développées par les MRPA et leurs communautés environnantes. Certaines de ces dernières sont déjà exploitées par un petit nombre de MRPA mais, jusqu'ici, il n'y a pas plus que le grattage de la surface des options potentielles. La liste des possibilités ci-dessous inclut celles qui se sont avérées prometteuses, mais le projet explorera de nouvelles possibilités, étant donné qu'elles sont reconnues ou ont émergé. Par exemple, plusieurs MRPA contiennent des mangroves considérablement productives, dans lesquelles des opportunités telles que la production de bois ou la production de crustacés (cela a un potentiel de stockage de carbone), mais aucune option économique n'a été proposée.

237. Il est probablement favorable d'élaborer une gamme d'options de croissance économique, à chaque site, comme moyen d'amortir l'instabilité politique ou du marché, ainsi que pour tester les valeurs ajoutées des différentes initiatives dans diverses conditions locales. La diversification des options peut également être utile en ce qui concerne les exigences temporelles pour le développement de marché. Par exemple, REDD et REDD++ peuvent être considérablement prometteurs, mais peuvent ne devenir opérationnels qu'après plusieurs années. L'intérêt et l'engagement de la communauté seront, de ce fait, difficiles à obtenir.

238. Il est évident que les partenariats jouent un rôle essentiel pour la pérennité. Les partenariats public-privé, entre le secteur privé, les communautés et les ONG promotrices, sont essentiels et, une fois qu'ils marchent efficacement, l'ONG peut se retirer progressivement. Les partenariats d'entreprises paraîtraient essentiels en ce qui concerne l'engendrement d'attitudes et d'approches innovantes, entrepreneuriales en ce qui concerne la gestion d'AP. Dans le climat économique d'aujourd'hui, un tel esprit est plus susceptible d'encourager l'investissement extérieur, par opposition aux approches d'AP actuelles, qui favorisent involontairement le maintien d'une mentalité de subsistance.

239. Enfin, il ne sera pas suffisant de stimuler la croissance économique au niveau des groupes locaux de parties prenantes. Les MRPA doivent également être capables de générer des recettes, afin de couvrir graduellement leurs coûts récurrents. Une partie de ces revenus peut émaner des 'taxes' ou de contributions convenues pour les groupes d'intérêts économiques (cela marche à Anjozorobe Angavo), mais la gestion de MRPA peut être judicieuse pour explorer les possibilités d'exploiter les taxes communales et/ ou régionales. Théoriquement, les mécanismes sont reconnus par la loi mais jusqu'à présent, leur application est loin d'être effective.

240. Les résultats opérationnels nécessaires pour réaliser ce résultat attendu sont décrits ci-dessous.

Résultat opérationnel 3.1 Les plans d'actions pour les MRPA individuelles sont élaborés et les opérations du sous réseau (quantification des coûts pour la gestion ; options de recettes non étatiques, opportunités économiques à chaque site) sont définies.

Il est essentiel que chaque MRPA élabore un plan convaincant. Il devrait intégrer le PAG, les recommandations émanant des études et des inventaires multisectoriels et des plans d'aménagement du site. Le plan d'actions se conformera à l'élaboration des plans de gestion/ d'aménagement. Les plans d'actions devraient inclure les éléments décrits au Résultat opérationnel 3.3 décrits ci-dessous. Les plans basés sur les sites doivent être approuvés par la majorité (ou la totalité) des parties prenantes, et être

intégrés dans le PRD. Le succès peut être amélioré si le sous réseau coopère pour élaborer un ou plusieurs plans d'actions couvrant les activités sectorielles, qui ont des impacts dans plus d'une MRPA, telles que le développement des systèmes, les circuits touristiques durables à commercialisation plus large, qui exploitent plusieurs sites.

Résultat opérationnel 3.2 Etablir des systèmes contractuels de contribution pour le financement durable des MRPA, par des moyens d'incitation, en vue d'avoir des flux améliorés de recettes, qui sont aussi des moteurs de croissance économique et de réduction de pressions.

Au fur et à mesure que la production et les intérêts des groupes d'intérêts économiques se développent, il devrait y avoir des opportunités de négocier des accords couvrant les prélèvements pour faire face aux coûts récurrents des MRPA. Les producteurs ou prestataires de services locaux reconnaîtront que l'augmentation de leur richesse est directement ou indirectement liée aux biens et services environnementaux des MRPA, et ils devraient être disposés à payer une 'taxe' appropriée'. Il sera presque certainement nécessaire de construire de tels obligations ou engagements volontaires dans les accords initiaux de partenariat/ d'entreprise. Le niveau de prélèvement financier variera entre les produits et les services, ainsi que la valeur ajoutée obtenue.

Résultat opérationnel 3.3 Règles et procédures pour un tourisme durable et des concessions de reforestation gérées, des compensations de biodiversité et des CSR développés et mis en œuvre en collaboration avec les institutions compétentes publiques et privées.

Lorsque le tourisme durable est bien conçu, il est un facteur avéré de croissance économique dans les MRPA, mais le marché potentiel est encore, en grande partie, non exploité. Une partie du savoir faire a déjà été acquise, et les intérêts/ opportunités de partenariats avec le secteur privé sont raisonnablement bien connus. Plusieurs des principales opportunités du projet proposent de créer de nouvelles installations et des circuits régionaux, tandis que d'autres peuvent convenir davantage au tourisme spécialisé, tel que les tours ornithologiques ou les attractions d'espèces spéciales/ d'habitat liées aux régions existantes, à grand volume de visiteurs. Ces derniers seront analysés avec la participation totale des groupes d'intérêts locaux et des opérateurs touristiques. Au fur et à mesure que des entreprises à potentiel élevé sont identifiées, elles seront dressées dans le cadre d'accords entre opérateurs et groupes locaux. Le projet peut fournir de l'appui initial en investissement, mais cela devrait être recouvré une fois que les entreprises sont opérationnelles. Les concessions de reforestation gérées font partie de l'option REDD++, mais donnent des opportunités économiques supplémentaires par la vente de bois. De manière surprenante, peu de projets ont été lancés, peut-être parce que la reforestation, comme elle l'est largement pratiquée à Madagascar, a subi de considérables échecs. Cependant, cela ne signifie pas que le concept est non viable, comme il est prouvé par les vastes plantations de reforestation menées par le QMM en faveur des communautés locales. Il y a moins d'obstacles à la reforestation à l'Est par rapport à l'écorégion de l'Ouest, mais des approches novatrices devraient être élaborées et testées dans cette dernière, étant donné que la production forestière est très faible. Les compensations de biodiversité sont d'un considérable intérêt pour les sociétés minières et pétrolières, surtout lorsque ces dernières ont des politiques environnementales et sociales saines. Les compensations sont, en grande partie, non testées à ce jour, mais des occasions favorables peuvent émerger dans l'avenir proche, lorsque ces industries deviennent opérationnelles. Il convient de noter que la hiérarchie de compensation BBOP est appréciée par le GOM et de nombreuses sociétés, et qu'il y a un appel croissant d'aller au-delà de ces normes, en ayant pour objectif un gain net en biodiversité, plutôt qu'aucune perte nette. La politique de CSR des industries extractives est potentiellement une option encourageante pour les MRPA avec leurs préoccupations de croissance économique. Tel que noté plus tôt, il n'y a aucune raison légale *a priori*, pour laquelle la production minière ou pétrolière ne peut pas avoir lieu dans une MRPA, tant que les objectifs de biodiversité sont respectés et que les communautés locales sont d'accord. Au niveau mondial, il existe des modèles prometteurs d'intégration et de complémentarité pour les CSR/ AP, qui proposent des directives pour des partenariats similaires à Madagascar. Enfin, il se peut qu'il soit

possible de persuader les sociétés pétrolières, de gaz et minières de faire des contributions d'une seule fois à allouer aux sous comptes des MRPA gérées par la FABM.

Résultat opérationnel 3.4 Les investissements sont fournis à travers des microcrédits et le projet catalyse et les initiatives entrepreneuriales locales sont promues.

Le projet, à l'origine, se concentrera sur la consolidation et le développement des produits qui ont fait leurs preuves, mais explorera de nouvelles possibilités. Il peut être nécessaire de catalyser la création d'une entité commerciale consacrée à la commercialisation des produits MRPA, mais la faisabilité économique reste à être étudié. Une option possible à présent, est de transformer le label *Sahanala* appuyé par Fanamby en une société commerciale. L'avantage de *Sahanala* est qu'elle crée les liens entre les groupes de producteurs locaux et les acheteurs, tant au niveau national qu'international. Une option alternative sera d'intégrer les MRPA dans les associations de producteurs existantes (telles que ADAPS dans la région Sambirano). Il sera important d'agréger de la valeur marchande supplémentaire en coordonnant les systèmes de production à travers les multiples MRPA. Cela aidera à assurer que les accords de production sont respectés et peut produire un effet de levier de prix plus élevés par le volume. L'on peut noter que les produits actuellement commercialisés par *Sahanala* et d'autres entités de commercialisation à Madagascar sont souvent considérés comme produits forestiers non ligneux. Dans de nombreux cas dans le monde, ce fourre-tout de produits en fait un peu plus que de fournir un peu de revenus supplémentaires aux producteurs. Ce n'est pas le cas pour les produits de *Sahanala*, étant donné que la plupart de ses produits sont à haute valeur ajoutée, avec de fortes demandes du marché, et la labellisation en ajoute au prix de vente. En outre, les zones de production d'épices et d'huiles essentielles tendent à être parmi les plus riches à Madagascar, quand bien même la labellisation n'est pas impliquée.

Résultat opérationnel 3.5 La labellisation est facilitée, et l'accès au marché est négocié pour le commerce biologique et/ ou équitable, en matière de production, de services et d'initiatives locales entrepreneuriales compatibles avec la conservation.

En étroite relation avec le Résultat opérationnel 3.4, la présente stratégie a pour objectif d'ajouter de la valeur aux produits et services par la labellisation. Concernant les produits tels que les épices et les huiles essentielles, la labellisation adhèrera aux normes FLO. Mis à part les marchés raisonnablement bien connus des produits de commerce biologique/ équitable, il y a des indications que les marchés intérieurs existent potentiellement, quoique sur une échelle plus petite. Par exemple, Air Madagascar a des accords avec *Sahanala* pour les cacahuètes labélisées biologiques. Il y a un intérêt similaire potentiel au niveau des hôtels et des restaurants, surtout ceux qui visent une clientèle responsable, de classe élevée.

Résultat opérationnel 3.6 Les recettes issues d'accords volontaires de carbone (dont REDD++) contribuent au financement d'avance pour les entreprises de reforestation communautaires et de la gestion des MRPA.

Bien que le carbone fournisse une opportunité grandissante de mobiliser de considérables investissements dans les MRPA, les difficultés législatives continues et les exigences strictes de suivi³⁰ montrent qu'il n'est pas particulièrement souhaitable d'investir dans les projets dans le cadre de MDP³¹ (marchés règlementés) en ce moment, à moins d'être sous les auspices du REDD (cf. Résultat opérationnel 3.7). Cependant, les marchés volontaires de carbone présentent des occasions favorables mieux adaptées pour les MRPA, étant donné qu'ils ont moins de réglementations, et ces dernières sont moins strictes, ainsi qu'une tendance à favoriser les considérations sociales et économiques locales dans les nations moins développées. Malheureusement, la crise économique mondiale a forcé de nombreuses sociétés à mettre en attente des projets d'investissements sociaux et environnementaux. Ce ne sont pas toutes les options,

³⁰ Récemment, les techniques d'image satellite ont été introduites à Madagascar et elles sont moins coûteuses plus rapides que les systèmes traditionnels de suivi de carbone. Ces dernières font maintenant l'objet de test et seront disponibles gratuitement à toutes les parties prenantes.

³¹ MDP : Mécanisme de Développement Propre

cependant, qui se sont évaporées, et des accords volontaires nationaux/ internationaux peuvent être possibles dans un avenir proche. Les accords nécessiteront que les conditions cadres soient établies, telles que l'amélioration de la question foncière, la transparence des mécanismes de distribution de recettes, l'établissement d'installation de production (pépinières, appui technique) et l'intégration de la reforestation dans l'aménagement des MRPA. Enfin, l'émergence d'un entrepreneuriat local et de sylviculture dynamique devrait faciliter la future négociation d'accords de carbone qui sont conformes aux exigences de MDP

Résultat opérationnel 3.7 Les recettes, provenant de REDD et d'accords sont investies de manière ciblée dans les sous comptes de la FAPBM.

Le partenariat du sous réseau MRPA avec la FAPBM donne des occasions favorables de produire, par effet de levier, des fonds spécialement ciblés à ces catégories d'AP. Il y a en effet des indications que les fondations philanthropiques privées s'intéressent de plus en plus aux approches de MRPA par opposition aux parcs et réserves traditionnels. Ces entités ont des relations avec les principaux gestionnaires de portefeuille financiers et souvent avec des entreprises responsables, ouvrant ainsi la possibilité d'influence supplémentaire. Dans le moyen et le long terme, il peut être souhaitable pour la FAPBM de faire du lobby, de manière spécifique, en vue d'obtenir de l'appui des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, aux sous comptes des MRPA. Cette possibilité serait considérablement améliorée si les MRPA (a) développaient d'excellents plans d'actions; (b) démontraient clairement leur capacité de gérer efficacement la biodiversité; (c) montraient du succès concret en matière de réduction de la pauvreté et de dynamisation de la croissance économique locale ; et (d) faisaient du progrès mesurable vers la pérennité. Enfin, Madagascar National Parks n'a jamais compté sur la FAPBM pour garder ses recettes, et a préféré les gérer directement. Dans le long terme, cela peut causer des problèmes de transparence, surtout comme l'institution est périodiquement forcée (par exemple, pendant les intervalles de phase du PNAE et les crises politiques) d'utiliser des recettes allouées au développement communautaire pour couvrir ses propres coûts récurrents. Une telle option peut être attractive aux MRPA, mais les accords devraient être dressés avec attention pour assurer l'équité. Les fonds alloués devraient être pour la gestion directe des MRPA et le développement communautaire.

Résultat opérationnel 3.8: Les options pour l'allocation accrue de fonds publics au financement des MRPA sont identifiées et négociées.

Les tentatives d'obtenir du financement public pour les AP sont généralement ratées, quand bien même les opportunités légales de le faire existent. Par exemple, le décret, définissant les modalités de gestion du Fonds National Forestier (Décret 2001-1123), stipule que le fonds doit être alloué à la protection de l'environnement. Les allocations sont décidées par un comité constitué du GOM, des administrations décentralisées, des ONG de conservation et du secteur de foresterie commerciale, mais le fonds est essentiellement non opérationnel. Les autres recettes publiques sont générées par des communes individuelles et les régions. Ces dernières consomment la plupart de ces recettes, et aucune d'entre elles ne s'était recyclée en conservation de la biodiversité. Bien qu'il y ait de redoutables obstacles, le projet explorera néanmoins des options.

INDICATEURS DU PROJET

241. Les indicateurs de projet inclus dans la Section II / Partie II (Cadre de Résultats stratégiques) et qui sont élaborés dans ce chapitre, ne contiennent que les indicateurs d'impact (ou d'objectifs) et les indicateurs de performance (ou 'résultat attendu'). Ils relèvent tous de

‘SMART’³². L’expérience, à travers le portefeuille UNDP/GEF, montre que l’utilisation d’un petit nombre d’indicateurs SMART et de niveau élevé est la meilleure manière de faire le suivi d’un projet.

242. Le projet peut, cependant, avoir besoin d’élaborer un certain nombre d’indicateurs orientés vers le processus pour composer le ‘cadre de S&E’ au niveau du site. Ces indicateurs sont également prévus à être considérés dans le cadre de S&E général du projet. Il est envisagé que le cadre de S&E général élaborera sur le Cadre de S&E existant du PNUD pour l’établissement de programmes de biodiversité.

243. L’organisation du cadre logique est basée sur l’hypothèse générale, selon laquelle : *si* (1) les cadres de gouvernance pour habiliter le plan à long terme du MEF de consolidation du système des AP, par l’addition de parcs MRPA, peut se réaliser; *si* (2) la capacité institutionnelle de coordination et de financement de la gestion des MRPA est améliorée; *et si* (3) les mécanismes de pérennisation des MRPA sont identifiés et mis en place; *alors* l’extension du système des AP de Madagascar, par l’élaboration d’un sous réseau d’aires protégées de ressources naturelles gérées, dans les paysages écologiques sous représentés, gérés conjointement par le gouvernement local et les communautés, et intégrés dans les cadres de développement régional sera un **succès**. La conservation de l’unique biodiversité de Madagascar sera considérablement améliorée et la population locale en tirera des avantages concrets. Cette logique est basée sur l’analyse des obstacles et des causes fondamentales effectuée lors de la phase PPG (cf. Section I, Partie I, Chapitre ‘Solution de long terme et Obstacles à la réalisation de la solution’).

244. A son tour, le choix des indicateurs a été basé sur deux critères majeurs: (i) leur pertinence par rapport à l’hypothèse ci-dessus; et (ii) la faisabilité de l’obtention / de la production et la mise à jour des données nécessaires pour le suivi et évaluation du projet, par le biais de ces indicateurs. Ce qui suit constitue donc les indicateurs majeurs du projet:

Tableau 7. Les indicateurs du Projet

INDICATEUR	NOTE EXPLICATIVE
<i>Au niveau de l’objectif, étendre le système des AP de Madagascar en développant un sous réseau d’aires protégées de ressources naturelles gérées dans les paysages écologiques sous représentés, dans le cadre de la gestion conjointe du gouvernement local et des communautés, et intégrés dans les cadres régionaux de développement.</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Protection juridique complète pour la représentation des habitats et espèces sensibles par des augmentations des AP de 177% à partir d’une référence de 1 987 486 ha. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L’intervention directe du projet mènera à la création, dans le registre national, de 1 527 151ha de MRPA terrestres à statut juridique complet. cf. Tableau 5 pour une vue d’ensemble des 5 sites ciblés. ▪ Indirectement, le projet est conçu pour influencer la création d’une superficie supplémentaire de 1 286 816 ha de MRPA terrestres à statut juridique complet. cela correspondrait à 5 sites sous protection temporaire.

³² Spécifique, Mesurable, Pertinent et Limité dans le Temps (Specific, Measurable, Achievable, Relevant and Time-bound).

INDICATEUR	NOTE EXPLICATIVE										
<ul style="list-style-type: none"> • Perte de forêt naturelle dans des zones prioritaires de Conservation des MRPA de moins de la moyenne nationale pour les aires non protégées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La moyenne nationale de perte de forêts naturelles, en 2000-2005, dans les aires non protégées, a été de 5,3%, calculée à partir des estimations de CI. Cette carte³³, publiée en 2006, sera utilisée pour créer des références pour les ZPC cibles des MRPA. ▪ Les rapports sur les pertes de forêts sont, normalement, produits tous les cinq ans approximativement, et seront utilisés pour de futures évaluations. 										
<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence des feux, dans les Zones Prioritaires de Conservation des MRPA, par rapport aux forêts naturelles non protégées, à l'intérieur de la même région. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'entité d'information "The University of Maryland Fire Information for Resource Management Systems" publie des rapports journaliers, relatifs aux feux, qui peuvent être consolidés en valeurs annuelles. ▪ Une zone donnée, à l'intérieur de Madagascar, peut être désignée pour le suivi des feux, et le taux dans les ZPC des MRPA peut être comparé à celui des habitats naturels non protégés comparables. ▪ Le suivi des feux sera mis en place pour chaque MRPA cible. 										
<p><i>Au niveau du résultat attendu 1 – De nouvelles AP créées dans le cadre des catégories V et VI de l'UICN comme fondation d'un sous réseau fonctionnel et efficace d'Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées sur la base d'une vision et de principes de gestion communs</i></p>											
<p>1. Augmentation de points sur le "Management Effectiveness Tracking Tool"(METT) des AP du GEF4 pour toutes les cinq MRPA cibles.</p> <table border="0"> <tr> <td>[1] Menabe-Antimena</td> <td>67</td> </tr> <tr> <td>[2] Mahavavy-Kinkony</td> <td>56</td> </tr> <tr> <td>[3] Daraina-Loky-Manambato</td> <td>78</td> </tr> <tr> <td>[4] Ampasindava-Galoko</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>[5] Ambohimirahavy-Marivorahona</td> <td>5</td> </tr> </table>	[1] Menabe-Antimena	67	[2] Mahavavy-Kinkony	56	[3] Daraina-Loky-Manambato	78	[4] Ampasindava-Galoko	6	[5] Ambohimirahavy-Marivorahona	5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'outil METT fournit une mesure très utile du progrès en ce qui concerne la référence incluse ici. ▪ Les MRPA cibles tombent actuellement dans deux groupes distincts de points – des points plus élevés pour ces MRPA qui ont déjà un appui d'ONG et de très faibles points pour ceux qui n'en ont pas actuellement. ▪ Les sites actuellement appuyés devraient augmenter leurs scores d'un minimum de 20%.
[1] Menabe-Antimena	67										
[2] Mahavavy-Kinkony	56										
[3] Daraina-Loky-Manambato	78										
[4] Ampasindava-Galoko	6										
[5] Ambohimirahavy-Marivorahona	5										
<p>2. La mise en vigueur des Plans de Zonage pour les AP sensibles est efficace, tel que mesurée par le nombre annuel d'infractions faisant l'objet de rapport sur chaque site par les communes et les communautés locales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un affinement de cet indicateur et des objectifs appropriés sera défini une fois que les Plans sont en vigueur et qu'un système de suivi pour les infractions est en place. 										
<p><i>Au niveau du résultat attendu 2 – La capacité institutionnelle, au niveau des groupes majeurs des parties prenantes, fournit un cadre favorable à la décentralisation de la gouvernance des MRPA et assure la conservation de la biodiversité et une croissance économique durable basée sur les ressources naturelles</i></p>											
<p>1. Augmentation progressive des points sur La Carte de pointage du PNUD en matière de Développement de Capacité pour les Aires Protégées par rapport à la moyenne de ratio de référence de 51% pour les MRPA ciblées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Carte de pointage du PNUD en matière de Développement de Capacité pour les Aires Protégées fournit une mesure exhaustive des améliorations de capacité par rapport à la référence, qui couvre le niveau de capacité individuel, institutionnel et systémique. En tant qu'outil largement utilisé, il peut être facilement appliqué par un groupe pertinent de parties prenantes. Ses résultats peuvent être indépendamment validés au moyen d'évaluations de projets. ▪ Une augmentation d'au moins 25% est escomptée. ▪ La capacité sera mesurée à mi-parcours du projet et à l'achèvement du projet. 										

³³ Madagascar: Changement de la couverture des forêts naturelles / Change in natural forest coverage (1990 -2000-2005)
USAID MINENVEF / Réalisation: CI, IRG, ONE, FTM,

INDICATEUR	NOTE EXPLICATIVE
<p>2. La perception, par les communautés, l'enjeu de leurs moyens d'existence dans la bonne gestion des ressources biologiques dans les MRPA, mesurée à travers une application indépendante de la technique 'Most Significant Change' (MSC).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Technique MSC a été élaborée par un consortium d'ONG œuvrant dans le développement, qui est constitué de CARE International, Oxfam, Learning to Learn (Australia), Christian Aid and Exchange, Ibis du Royaume Uni et Mellefolkeligt Samvirke (toutes les deux de Danemark) et Lutheran World Relief, Etats Unis d'Amérique. La technique est une forme participative de S&E pour les projets, programmes et autres initiatives de développement. Elle prévoit que de nombreuses parties prenantes du projet sont impliquées, tant dans la décision sur les sortes de changement à enregistrer que dans l'analyse des données qui corroborent les rapports, à la fois, de suivi et d'évaluation. Essentiellement, le processus implique la collecte d'histoires de considérables changements (SC) émanant du niveau de terrain, et la sélection systématique des plus significatives de ces histoires, par des panels de parties prenantes ou de personnel désignés. Le personnel et les parties prenantes désignés sont, à l'origine, impliqués par la recherche d'impacts de projet. Une fois que les changements ont été capturés, diverses personnes s'assoient ensemble, lisent les histoires à haute voix et tiennent des discussions approfondies concernant la valeur de ces changements, objets du rapport. Lorsqu'on réussit la mise en œuvre de la technique, les équipes commencent à focaliser leur attention sur les impacts du programme.
<p>3. Accroissement de la sécurité foncière pour les communautés locales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'explication raisonnée pour cet indicateur est comme suit: (i) c'est une forme de protection contre la spoliation des terres; (ii) la migration dans les MRPA devrait être réduite; (iii) elle devrait encourager l'investissement et la productivité des parties prenantes locales à cause de l'amélioration de la propriété foncière ; et, comme corollaire, (iv) elle devrait réduire le risque d'agriculture itinérante destructive lié à la faiblesse des investissements dans le foncier et dans la production. ▪ Le projet affinera cet indicateur et créera des références de propriété foncière dans la première année, et mesurera les changements à mi parcours et à l'achèvement du projet.
<p><i>Au niveau du résultat attendu 3– La pérennisation financière des MRPA est renforcée au moyen de partenariats public-privé innovants et de mobilisation du financement public.</i></p>	
<p>1. Accroissement des points sur La Carte de pointage du PNUD en matière de pérennité du système financier des AP (PA System Financial Sustainability Scorecard), par rapport à la référence des MRPA ciblées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cycle de financement du GEF4, la carte de pointage de la Pérennité Financière fait partie intégrante des 'Outils de Suivi analytique' généraux pour les projets à Objectif stratégique 1 (SO1). ▪ Une augmentation d'au moins 20% en termes absolus est escomptée.
<p>2. Nombre de ménages bénéficiant de l'intervention en MRPA, et leurs recettes moyennes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La moyenne des recettes de ménage de référence a été établie pour les communautés choisies et les groupes d'intérêts économiques à Daraina-Loky Manambato. Etant donné que de nouvelles activités de croissance économique sont identifiées et établies, les références seront étendues à de nouveaux groupes cibles. ▪ Le nombre des ménages bénéficiaires et leurs changements de recettes liés aux interventions du projet seront mesurés à mi parcours et à l'achèvement du projet.

INDICATEUR	NOTE EXPLICATIVE
3. Financement consacré aux opérations de gestion des MRPA.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les coopératives locales sont escomptées continuer à payer 10-25% des recettes supplémentaires générées à travers les projets assistés par les MRPA. ▪ Les taxes de service des MRPA (tels que les droits d'entrée) sont encore à définir officiellement par le SAPM, mais certaines MRPA en font déjà l'expérience avec les droits de visite. ▪ Le projet recherchera des partenariats avec le secteur privé pour obtenir du financement pour les activités de développement local et de conservation. Ces partenariats peuvent inclure les CSR d'industrie extractive. ▪ Il est possible que les communes concernées optent d'inclure les projets liés aux MRPA dans leurs plans de développement. Ces projets peuvent être financés par la commune ou la région. Cela n'a jamais eu lieu à ce jour, mais constitue une source potentielle de futur financement. ▪ L'intégration de la FAPBM dans la structure de gestion du projet crée des opportunités pour cette Fondation de lever spécifiquement des fonds pour les MRPA de la part de ses bailleurs de fonds. Cela est une des raisons pour lesquelles la FAPBM a été invitée à participer. ▪ Il est anticipé qu'à l'achèvement du projet, un minimum de 60% des coûts récurrents de chaque MRPA émanera des sources susmentionnées.

RISQUES ET HYPOYHESES

245. La stratégie du projet, décrite en détails dans ce document de projet, tient compte des hypothèses majeures suivantes dans la proposition de l'intervention du GEF :

- Les enseignements tirés du travail antérieur, par exemple, le projet Anjozorobe Angavo, peut être appliqués avec succès aux MRPA, mais des stratégies supplémentaires seront identifiées au fur et à mesure que le travail progresse aux MRPA du projet.
- Les conditions de référence et les pratiques réussies dans les sites sélectionnés peuvent être extrapolées aux autres MRPA à Madagascar avec un niveau de confiance raisonnable.
- Une conscience et une capacité accrues mèneront à un changement comportemental en ce qui concerne le rôle des MRPA dans la conservation efficace des zones à biodiversité élevée et, en même temps, dans la conduite d'une croissance économique.
- L'administration régionale et l'administration communale, ainsi que les communautés locales, choisissent de coopérer avec les partenaires du projet vers la consolidation des MRPA.
- Le zonage des MRPA est un outil efficace de conservation des écosystèmes majeurs intacts à l'intérieur d'un contexte général d'aménagement du territoire et d'utilisation durable de la biodiversité.
- Les MRPA deviendront graduellement une priorité nationale pour Madagascar lorsque les connaissances et les informations sont mises à disposition.

- La création/ le renforcement des MRPA sera soutenu par toutes les parties prenantes, étant donné que l'on perçoit des avantages concrets, surtout au niveau régional et au niveau local.
- Les activités d'entrepreneuriat favorables à la biodiversité sont faisables dans le contexte des MRPA, et elles ont une adhésion et une participation forte de la part, tant des communautés que des investisseurs.
- Les menaces et les risques par rapport à la biodiversité posés par les opérations d'industries extractives peuvent être raisonnablement contrôlés et atténués, et si non, alors compensés.
- Les initiatives entrepreneuriales et le leadership peuvent émerger avec succès dans le contexte des MRPA, afin que des sources novatrices de financement environnemental puissent être exploitées.

246. Pendant la phase PPG, les risques du projet ont été actualisés à partir de ce qui a été présenté au stade PIF. Ils ont fait l'objet davantage d'élaboration et de classification selon les Catégories Standard de Risque³⁴ de UNDP/GEF, et ont été évalués selon les critères d'impact et de 'probabilité':

Tableau 8. Elaboration de risques

RISQUES IDENTIFIES	CATEGORIE	NOTE EXPLICATIVE
Les crises politiques périodiques peuvent mener à des pressions accrues sur la biodiversité.	POLITIQUE	La population rurale de Madagascar dépend considérablement des biens et services environnementaux. Depuis l'indépendance, le pays a vécu des troubles politiques périodiques, lorsque l'influence du gouvernement en milieu rural peut diminuer. Par exemple, il se peut que le MEF ne soit pas capable de contrôler les coupes illégales de bois ou la production de charbon. Les troubles politiques sont souvent marqués par des feux de brousse délibérés, une forme traditionnelle de protestation populaire, mais heureusement, ces derniers ne ciblent pas spécifiquement les AP, quand bien même elles sont perçues comme la propriété du gouvernement. La crise politique actuelle a vu une augmentation massive de la coupe illicite de bois et, peut-être, dans une moindre mesure, le trafic d'animaux pour les restaurants et le commerce de collection. Les AP qui ont été les plus fortement frappées sont celles gérées par Madagascar National Parks et elles sont perçues comme propriété du gouvernement. Peu de MRPA paraissent avoir été sérieusement touchées.
Les futurs gouvernements peuvent ne pas continuer la tendance de longue date d'être à l'appui des AP.	POLITIQUE	Il y a eu une tendance depuis le milieu des années 1980, selon laquelle les gouvernements successifs augmentaient les engagements politiques relatifs à la protection de l'environnement et des AP. L'administration actuelle, beaucoup le pensent, a rompu avec cette tendance comme témoignée par la coupe illégale de bois et d'autres abus environnementaux. Cependant, l'administration n'a pas changé l'engagement du GOM au SAPM.
Le GOM peut favoriser les avantages	POLITIQUE	Le potentiel des recettes minières et pétrolières peut être si considérable que le GOM peut refuser de désigner le statut

³⁴ Inclut les huit catégories suivantes : environnementale; financière; opérationnelle; organisationnelle; politique; réglementaire; stratégique; et autres.

RISQUES IDENTIFIES	CATEGORIE	NOTE EXPLICATIVE
économiques des industries extractives par rapport aux avantages à plus long terme des AP.		juridique complet aux MRPA sous protection temporaire, ou peut opter de les dépublier une fois que ce statut est réalisé. Le GOM peut également favoriser l'emplacement de forage de pétrole dans les zones principales de biodiversité dans les cas où les coûts peuvent être considérablement réduits ou des alternatives techniques ne sont pas faisables.
L'insuffisance des investissements par le GOM, le secteur privé et les bailleurs de fonds, peut limiter les occasions favorables pour les MRPA.	FINANCIERE	Le GOM a, de manière cohérente, limité les investissements dans les AP et n'a pas pu honorer les accords de financement conjoint avec les bailleurs de fonds. L'appui des bailleurs de fonds peut être interrompu, étant donné que leurs programmes se déplacent entre des phases successives, ce qui cause des difficultés dans le maintien de la continuité sur le site. Les bailleurs de fonds peuvent souffrir de la fatigue du secteur ou bien déplacent leurs priorités à partir des AP vers d'autres secteurs. L'investissement du secteur privé peut être estimé trop risqué en ce qui concerne la stabilité politique et économique touchant la production et/ou les marchés.
La capacité d'absorption au niveau des communautés, du gouvernement local et des ONG d'établir des MRPA durables peut être insuffisante.	STRATEGIQUE	Il s'agit du risque le plus significatif. Les MRPA sont conçues pour être régies et gérées par les parties prenantes locales, avec l'appui de l'administration régionale. Aucun de ces groupes n'a été exposé à la gestion des AP dans le passé, et ils ont eu peu d'intérêt dans les AP formelles. Les délais des bailleurs de fonds concernant la création de MRPA peut résulter en une réussite du projet estimée inadéquate ou de la déception, menant à l'abandon.
Les impacts du changement climatique peuvent augmenter la vulnérabilité des MRPA, et réduire leur viabilité à long terme.	ENVIRONNEMENTALE	De nombreux praticiens et chercheurs de conservation pensent maintenant que les effets du changement climatique sont ressentis dans les AP. Les impacts du changement climatique sont les plus évidents lorsqu'ils sont exacerbés par les tensions anthropogéniques qui aggravent la vulnérabilité. Dans le long terme, les habitats et les communautés écologiques peuvent changer, et les conditions pour les espèces majeures peuvent se dégrader.
La migration peut inverser les succès des MRPA.	AUTRES	C'est un phénomène bien connu que les influences combinées de la pauvreté, la croissance démographique et le manque de terrains favorables, amènent les migrations économiques. Les agriculteurs peuvent chercher des terrains inoccupés, tels que la forêt naturelle, pour leurs cultures, la coupe du bois ou la production de charbon de bois, comme moyen de gagner de l'argent. La migration économique peut se produire lorsque les installations de production minière ou pétrolière sont développées au fur et à mesure que les gens cherchent du travail. En plus de la disparition des habitats naturels, la migration peut augmenter les tensions anthropogéniques à cause d'une densité plus élevée de la population, surtout puisque les populations rurales dépendent considérablement de leur environnement.

<i>Encadré 2. Matrice de Guide d'Evaluation de Risque</i>						
		Impact				
Probabilité		CRITIQUE	ELEVE	MOYEN	FAIBLE	NEGLIGEABLE
	CERTAIN / IMMINENT	Critique	Critiquel	Elevé	Moyen	Faible
	TRES PROBABLE	Critique	Elevé	Elevé	Moyen	Faible
	PROBABLE	Elevé	Elevé	Moyen	Faible	Négligeable
	MODEREMENT PROBABLE	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Négligeable
	IMPROBABLE	Faible	Faible	Négligeable	Négligeable	Considéré comme ne posant aucun risque qui peut être déterminant

Tableau 9. Evaluation des Risques afférents au Projet et Mesures d'Atténuation

RISQUES IDENTIFIES	IMPACT	PROBABILITE	EVALUATION DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
Les crises politiques périodiques peuvent mener à des pressions accrues sur la biodiversité.	Faible	Certain / Imminent	Moyen	Les MRPA doivent être conçues et gérées d'une manière telle qu'elles soient résilientes au soulèvement politique. Ceci peut se réaliser les plus efficacement en engendrant l'adhésion locale, par les parties prenantes locales et par l'accroissement de l'autonomie financière et de gouvernance. Le risque de pressions accrues sur la biodiversité dans les MRPA semble être moins important que dans les sites gérés par l'agence paraétatique Madagascar National Parks et peut indiquer que les attitudes locales positives aident à réduire le risque.
Les futurs gouvernements peuvent ne pas continuer la tendance de longue date d'être à l'appui des AP.	Moyen	Improbable	Négligeable	Il n'y a aucune indication que le GOM réduira son appui politique général aux AP dans le cadre de la politique de développement national, quand bien même différentes administrations peuvent varier, en ce qui concerne le niveau de priorité qui leur est accordé. Le progrès au cours des deux dernières décennies a créé une image favorable de Madagascar sur le plan mondial et les gouvernements successifs hésiteraient de mettre ceci à risque. La couverture médiatique, les blogs d'internet et les réactions organisées de la société civile montrent que la conscience des valeurs des ressources naturelles et de la biodiversité n'a jamais été plus élevée que maintenant. Les futurs gouvernements sont susceptibles d'accorder une sérieuse attention à cet intérêt public. La démonstration de la valeur des MRPA en ce qui concerne les stratégies de développement durable devrait aussi aider à

RISQUES IDENTIFIES	IMPACT	PROBABILITE	EVALUATION DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
				réduire ce risque.
Le GOM peut, à certains moments, favoriser les avantages économiques de court terme des industries extractives par rapport aux avantages à plus long terme des AP.	Critique	Modérément probable	Moyen	Une solution à ce risque est de démontrer clairement la valeur à long terme des MRPA, en ce qui concerne les stratégies de développement national et régional. La promotion de l'appui des parties prenantes locales, lié aux valeurs sociales, culturelles et économiques, devrait aussi contribuer à la réduction du risque. La définition du zonage et des réglementations claires, dont les zones interdites, devrait aider lors des négociations avec le gouvernement et les sociétés d'industries extractives, en ce qui concerne la protection des zones principales de biodiversité des MRPA. Dans le cas, plutôt probable, où la dégradation ou la destruction locale fera l'objet de décisions, il sera nécessaire d'appliquer la hiérarchie BBOP pour les compensations ou les dédommagements.
L'insuffisance des investissements par le GOM, le secteur privé et les bailleurs de fonds peut limiter les opportunités financières pour les MRPA.	Elevé	Modérément probable	Moyen	Il sera important de démontrer que les MRPA sont un moyen efficace de conserver des zones à biodiversité élevée. Egalement, il sera nécessaire de démontrer qu'elles peuvent considérablement contribuer à la croissance économique, surtout d'une manière favorable aux pauvres. Bien que de nombreux tour-opérateurs puissent avoir été découragés par le manque d'opportunités d'investir dans les AP, les MRPA doivent créer un climat d'investissement favorable et rechercher activement leur participation. Les MRPA sont particulièrement bien placées pour tester et élaborer de nouveaux produits innovants, pour lesquels il y a une demande consistante ou croissante de marché. En travaillant ensemble, les MRPA peuvent créer des liens commerciaux qui garantissent les quotas de livraison et augmentent les recettes locales. A plus long terme, les MRPA doivent éviter le piège de dépendre des bailleurs de fonds en créant des systèmes financiers qui sont, en grande partie, autonomes.
Il se peut que la capacité d'absorption des communautés, du gouvernement local et des ONG pour établir des MRPA soit insuffisante.	Critique	Probable	Elevé	Le traitement de ce risque critique doit être une préoccupation majeure pour le projet et un point de concentration pour son investissement. La recherche de solutions de gouvernance viables, adaptées aux besoins et conditions locaux, doit être un point de concentration dès le démarrage. Une fois les structures de gouvernance en

RISQUES IDENTIFIES	IMPACT	PROBABILITE	EVALUATION DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
				place, le projet devrait les appuyer afin de couvrir leurs coûts initiaux de gestion, tels que le recrutement de gardes forestiers et la coordination. Le ciblage du renforcement de capacité sera une priorité à travers le projet.
Les impacts du changement climatique peuvent augmenter la vulnérabilité des MRPA, et réduire leur viabilité à long terme.	Moyen	Probable	Moyen	La plupart des aires protégées ciblées par le projet sont relativement grandes, un facteur favorable à leur robustesse et à leur viabilité à long terme. Les données existantes montrent que plusieurs, telles que les Hautes-Terres du Nord et Menabe-Antimena, sont naturellement résilientes au changement climatique. La clé à la minimisation des impacts du changement climatique sera de réduire les autres tensions anthropogéniques directes aux niveaux auxquels elles n'exacerbent pas les effets du changement climatique.
La migration peut inverser les succès des MRPA.	Elevé	Modérément probable	Moyen	La migration est un droit humain universel, et cela sera, bien sûr, respecté par le projet. Cependant, les impacts de la migration peuvent être réduits au moyen des mesures suivantes. Premièrement, un plan clair de zonage accompagné de règles de gestion et approuvé par les parties prenantes locales peut décourager les migrants à occuper ou à utiliser, de manière non durable, les zones principales de biodiversité. Deuxièmement, les systèmes fonciers coutumiers et la propriété territoriale communautaire devraient être reconnus par les autorités locales et défendus. Si les communautés locales venaient à accepter l'installation des migrants, les nouveaux venus devraient être encouragés à participer au développement des MRPA.

Les crises politiques et leurs impacts

247. La crise politique actuelle qui a commencé en février 2009 est un de plusieurs qui se sont produites à Madagascar depuis l'indépendance. Les causes directes sont constituées de l'insatisfaction publique générale vis-à-vis des gouvernements titulaires, des politiques non appréciées, de corruption et de rivalité politique. Les crises qui mènent à une large gamme d'impacts négatifs sur la société en général peuvent avoir des retombées sur l'environnement.

248. Une conséquence directe de la crise actuelle est le retrait abrupt du financement multilatéral et bilatéral à travers tous les secteurs, dont l'environnement. Les bailleurs de fonds, se sont entièrement retirés, ou n'ont pas renouvelé les accords avec le gouvernement, bien que certains d'entre eux continuent à financer les activités humanitaires et les projets

environnementaux par le biais du système des Nations Unies ou des ONG. Une récente mise à jour³⁵ émise par les Nations Unies à Madagascar documente les impacts négatifs de la crise sur la santé, l'éducation, les moyens d'existence, le secours à la famine et la préparation aux cyclones, et a montré que la réticence des bailleurs de fonds peut exacerber ces impacts.

249. Le moment où la crise actuelle s'est produite a été particulièrement malheureux d'un point de vue économique. Les impacts d'une crise économique mondiale ont déjà été ressentis lorsqu'elle s'est produite, et les soulèvements politiques internes les ont exacerbés. Une des conséquences les plus visibles de la crise et la perte de l'appui des bailleurs de fonds l'accompagnant a été une augmentation mesurable de la tension économique pour les personnes ordinaires. Par exemple, les recettes et les emplois générés par le tourisme ont atteint leur plus haut niveau en 2008, et a semblé être destinées à continuer à augmenter. Le rendement agricole augmentait régulièrement dans certaines régions, étant donné que les prix plafonds ont été éliminés et que le système foncier a été renforcé.

250. Un blog récent de la Banque Mondiale note que la crise actuelle n'est pas vraiment politique, mais plutôt une crise de gouvernance.³⁶ De plus, on pense largement au sein de la communauté de la conservation que le gouvernement est susceptible de changer à la fin de la crise, mais il est improbable que la politique d'engagement aux AP s'affaiblisse. Cette pensée est basée sur la conscience, par le gouvernement, du prestige accordé au pays lors de l'annonce de la Vision de Durban, et qu'il n'y a eu aucun changement exprimé de politique depuis que la crise a commencé. En outre, l'administration du SAPM est susceptible de rester en place. Parmi les solutions proposées, il y a la décentralisation de la gouvernance vers les régions et les niveaux plus locaux et un renforcement de la société civile, dont les ONG. Il est clair que ces dernières concordent étroitement avec les objectifs du projet proposé.

251. Nonobstant le fait que la crise actuelle a eu des impacts négatifs majeurs sur les citoyens ordinaires de Madagascar et sa biodiversité, certains signes positifs ont émergé. La couverture par la presse nationale de la foresterie illégale a fait des nouvelles à la une régulièrement et remet ouvertement en question les raisons pour lesquelles cela est 'autorisé' à se produire. Il y a un accord général selon lequel l'opinion publique vis-à-vis de la biodiversité s'est améliorée et que le pillage illégal dont cette dernière est victime n'est pas acceptable. Le fait que les bailleurs de fonds et les ONG s'intéressent plus aux lémuriens qu'aux difficultés quotidiennes de la population malagasy est en contraste avec les perceptions publiques historiques. En parallèle, les groupes de la société civile se font davantage entendre et défient activement le gouvernement sur des questions telles que l'abus environnemental. Il s'agit d'un signe positif qui montre une participation plus forte de la société civile dans la politique de retour à la situation politique normale.

252. Certains observateurs internationaux³⁷ ont noté que les crises politiques peuvent continuer à émerger périodiquement à l'avenir. Il y a clairement un besoin d'adapter les initiatives de conservation et de gestion durable de ressources naturelles afin qu'elles soient plus résilientes aux impacts négatifs des troubles sur la biodiversité et les AP. Une des manières les

³⁵ Nations Unies, Bureau du Coordinateur Résident, Madagascar (2009). Humanitarian Update, Août/Septembre 2009.

³⁶ <http://blogs.worldbank.org/african/pour-que-la-terre-tourne-aussi-a-madagascar-vers-un-agenda-de-relance-economique>.

³⁷ Par exemple, une récente mission d'information de la Banque Mondiale a fait ce point dans les discussions avec le GOM.

plus évidentes d'y parvenir peut être d'élaborer sur le renforcement du rôle de la société civile dans la défense de la biodiversité et, effectivement, de nombreuses ONG internationales et bailleurs de fonds se rallient pour appuyer *Voahary Gasy*, une alliance, récemment formée, d'ONG environnementales malagasy qui a défié le GOM sur les récents événements. Cependant, on aura besoin de plus pour accroître la résilience au niveau local et dans les régions où l'utilisation illégale peut être un risque. Pour cette raison, le présent projet intégrera les mesures afin de réduire considérablement, ou éviter, ce risque en aidant à construire des groupes d'intérêts économiques fortement motivés avec des intérêts acquis dans leurs MRPA respectives et, ainsi, disposés à défendre leurs intérêts.

RAISONNEMENT DU COUT DIFFERENTIEL ET AVANTAGES ATTENDUS AUX PLANS MONDIAL, NATIONAL ET LOCAL

253. **Dans la situation de référence** (scénario d'activités habituelles), un grand nombre des nouvelles MRPA qui ont donné lieu au SAPM resteront, en grande partie, en tant que parcs sur le papier et se battront pour trouver les ressources financières adéquates pour leur consolidation. Les systèmes de gouvernance et de gestion sont susceptibles de rester confus et leur efficacité, en ce qui concerne la conservation de la biodiversité et la croissance économique durable, resteront dans le doute. Cela peut mener à une réduction de l'adhésion et de la participation locales dans les activités de MRPA. De nombreuses MRPA continueront à faire face à des difficultés, en ce qui concerne l'appui des décideurs régionaux et communaux et, par conséquent, peuvent entrer en conflit à cause des propositions d'alternatives d'aménagement.

254. Si la situation ci-dessus persiste, nous pouvons raisonnablement nous attendre au fait que le manque de terre arable, l'accès limité à la technologie améliorée de production et la migration économique continueront à causer la dégradation ou la perte de forêts dans les centres les plus importants de diversité biologique et d'endémicité du pays, une perte qui est significative sur le plan mondial. La capacité et la motivation du GOM à contrôler les impacts seront limitées. Il a été montré clairement que les AP de tout genre ont aidé à réduire la perte de forêts ou cours de la dernière décennie.³⁸ Bien que les taux annuels de perte de forêt naturelle soient relativement faibles, le défrichement a tendance à se produire en profondeur dans les blocs restants, étant donné que les agriculteurs et ceux qui s'y installent craignent d'être détectés par le service des forêts. Cette pratique mène à une fragmentation progressive des forêts et à une réduction de viabilité. Étant donné que les MRPA constituent bien plus de la moitié du SAPM, leur inefficacité aurait de pires conséquences concernant le maintien de la biodiversité de Madagascar.

255. La capacité au sein du SAPM/MEF restera limitée, et la capacité du département à défendre les MRPA contre d'autres secteurs puissants est susceptible d'être relativement faible. Si le SAPM et le MEF ne peuvent pas démontrer une réussite claire des MRPA, il y a le risque que le niveau élevé d'appui politique au sein du GOM peut baisser à l'avenir.

³⁸ A des intervalles d'approximativement cinq ans, CI a publié des cartes nationales de couverture forestière. La perte de forêt est considérablement faible dans les AP.

256. Bien que les gouvernements successifs aient continué de favoriser les AP au cours des deux dernières décennies, la situation économique du pays peut faire incliner les décideurs vers une rapide croissance économique à travers les industries extractives, notamment les pétroles, les mines et les agroindustries. Un réseau faible et insuffisamment efficace de MRPA serait une alternative difficile à défendre.

257. Les MRPA doivent encore développer un dossier d'antécédents positifs auprès des bailleurs de fonds, bien que certains des sites les plus établis commencent à attirer leur attention. Si les MRPA manquent à démontrer leur efficacité et une tendance claire vers la pérennisation financière, les bailleurs de fonds peuvent retomber sur les AP traditionnelles gérées par Madagascar National Parks. Cela signifierait que la dépendance par rapport aux bailleurs de fonds restera, de manière persistante, élevée et peut causer de la lassitude.

258. **Dans le scénario d'alternative** (avec l'intervention du GEF), les obstacles systémiques et institutionnels seront éliminés, ce qui améliorera, tant la couverture d'écosystème que la représentativité du domaine du SAPM et l'efficacité des AP terrestres qui seront conçues. Au niveau du système, le présent projet garantira que le SAPM étendu inclura 1 527 151 ha de MRPA bien gérées et efficaces dans certains des écosystèmes terrestres d'importance cruciale à Madagascar. A travers le Réseau de MRPA proposé, une superficie supplémentaire de 1 286 816 ha de MRPA efficaces sera consolidée au sein deux domaines du SAPM. La pérennisation financière, la gouvernance et la capacité de gestion, les régimes de suivi et de mise en vigueur, et l'amélioration de la croissance économique locale seront établis pour ces domaines. Les MRPA ciblées serviront de modèles pour les autres dans le réseau des MRPA. Leur contribution aux objectifs de conservation mondiale sera considérablement significative, étant donné qu'elles étendront la protection juridique aux centaines d'espèces endémiques au niveau local, dont les lémuriers phares, jusqu'ici des membres non protégés d'un des centres d'endémicité et de diversité les plus riches du monde, en matière d'herpétofaune et une gamme d'espèces menacées au niveau mondial.

259. Un résultat attendu particulièrement intéressant est l'établissement d'une nouvelle sous catégorie d'AP dans la liste actuelle de l'UICN. Les AP de catégorie V de Madagascar ne s'insèrent pas tout à fait dans la définition de l'UICN pour ce type de site, et de nombreux pays se trouvent dans la même difficulté. Étant donné que Madagascar a une longue histoire de travail avec l'UICN sur les AP, nous pouvons raisonnablement nous attendre au fait que l'UICN regardera, de manière favorable, les solutions proposées à ce dilemme.

260. Au niveau national, les nouvelles approches combinant la conservation efficace de la biodiversité et la croissance économique durable locale sera consolidée, confirmant ainsi que les MRPA sont bien adaptées aux conditions culturelles, sociales et économiques de Madagascar. Le désir fort, parmi les promoteurs de MRPA et leurs partenaires, de se déplacer aussi rapidement que possible vers la pérennité financière aidera aussi à convaincre les décideurs du GOM et les bailleurs de fonds que les investissements dans les MRPA porteront leurs fruits dans un avenir proche. Le modèle de MRPA peut aussi attirer les gestionnaires de système d'AP

dans des pays similaires, continuant, de ce fait, le rôle de leadership de Madagascar dans la région africaine, en ce qui concerne l'efficacité et la pérennité de la gestion des AP.³⁹

261. Le renforcement institutionnel de ce projet se focalisera sur plusieurs parties prenantes majeures impliquées dans le développement du SAPM et la gestion sur site des MRPA. Au niveau national, le plus important sera la DCBSAP. Ce département est relativement nouveau et est en phase d'acquiescer rapidement de l'expérience et du savoir faire concernant les nouvelles approches de MRPA. En intégrant pleinement la DCBSAP dans le projet et la fourniture d'expertise technique, nous pouvons nous attendre à ce qu'elle acquiesce progressivement la capacité et les compétences pour coordonner le SAPM efficacement. En outre, l'intégration du Département de l'Aménagement du Territoire au sein du Ministère responsable de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire aidera à construire sa compréhension du rôle des MRPA dans le développement durable et la protection d'un patrimoine naturel unique au niveau mondial. Le réseau de MRPA proposé aidera à renforcer l'efficacité des MRPA en partageant l'expérience et les connaissances acquises parmi les praticiens de MRPA. Au niveau régional, la conscience au niveau des décideurs, concernant les MRPA, sera renforcée, ainsi que leur capacité à les intégrer dans leurs plans respectifs de développement et d'aménagement. Les parties prenantes majeures incluront les directeurs de la DREF du MEF et les directeurs régionaux de l'aménagement. Au niveau local, le projet ira loin dans la création de modèles de travail pour une gouvernance efficace des MRPA dans des conditions locales différentes. Cela sera accompagné d'un effort majeur de renforcement de capacité à ce niveau, impliquant les membres de la communauté locale, les communes et les OPCI, ainsi que le secteur privé.

262. Un principal objectif et point de concentration du présent projet est de promouvoir les opportunités de croissance économique parmi les communautés locales. Les succès avérés à Anjozorobe Angavo et Daraina Loky-Manambato feront l'objet d'une élaboration et d'une extension vers les MRPA ciblées du projet et, éventuellement à travers le réseau, vers d'autres sites. Mise à part une considérable amélioration des moyens d'existence, les objectifs majeurs consistent à faire en sorte que la population locale prenne la responsabilité de leurs MRPA respectives et contribuent volontairement à la pérennisation financière de ces dernières.

263. L'intégration du genre fera l'objet d'une promotion et d'un suivi rapproché. A cause de la nature des activités traditionnelles aux sites du projet, il est attendu que les femmes joueront un rôle important dans toutes les activités du projet, dont la gestion, la formation et la création de moyens d'existence substantiellement améliorés.

RAPPORT COUT-EFFICACITE

264. Plusieurs considérations relatives au rapport coût-efficacité de la stratégie du projet ont été analysées pendant le processus PPG. Le projet est d'un bon rapport coût-efficacité pour plusieurs raisons inter reliées.

³⁹ Madagascar est perçu, à grande échelle, comme un leader au niveau des pays africains francophones, en ce qui concerne la mise en oeuvre de PoWPA. Il a également été invité à diriger conjointement les initiatives de formation africaines Anglophones PoWPA. Une grande partie du fort intérêt a été centrée sur les nouvelles approches aux MRPA.

265. Premièrement, le projet prend une approche de précaution en cherchant à protéger les écosystèmes avant qu'ils ne deviennent dégradés de manière irréversible. Les coûts de l'inaction sont élevés à Madagascar; les écosystèmes naturels, une fois dégradés, sont difficiles à réhabiliter à cause de la fragilité du sol, et les coûts sont extrêmement élevés même au cas où la réhabilitation est une option, avec les coûts de la reforestation estimés à hauteur de 350 USD/ hectare pour les forêts humides. Les forêts plus vulnérables à croissance plus lente dans l'Ecorégion de l'Ouest sont susceptibles d'être encore plus coûteuses, et la reforestation y est plus vouée à l'échec à cause des feux de brousse accidentels. La reforestation et la réhabilitation, en elles-mêmes, ne sont pas une option à bon rapport de coût-efficacité pour la conservation de la biodiversité.

266. Le projet actuel est centré sur la création et la consolidation des MRPA. Sur la base de la zone spécifiquement ciblée par le projet, les coûts d'investissement sont de 8,92 USD/ ha. Cependant, il est plus réaliste d'inclure des MRPA supplémentaires, qui sont en cours de création, en parallèle par les partenaires du projet. Lorsque cela est fait, les coûts sont de 4,9 USD/ ha, un chiffre beaucoup plus raisonnable et d'un bon rapport coût-efficacité. A des fins de comparaison, deux projets de création d'AP en Guinée Bissau ont estimé les coûts initiaux d'investissement respectivement à 8,84 USD et 5,36 USD.⁴⁰

267. Sur la base d'une analyse de 10 AP gérées par Madagascar Parks⁴¹, les coûts récurrents annuels suivant les investissements initiaux ont été de 6,8 USD / ha. Cela est considérablement plus élevé que la moyenne des coûts récurrents d'une MRPA calculés à 2,85 USD dans le PIF (et reconfirmés lors du PPG). Les coûts plus faibles des MRPA sont attribués au fait d'avoir de la gouvernance entièrement décentralisée, qui implique les communautés et autres parties prenantes locales, avec l'absence de hiérarchie de gestion à trois niveaux, à coût fixe, de Madagascar National Parks.

268. Concernant la génération de recettes pour contribuer aux coûts récurrents des AP, Madagascar National Parks est essentiellement limitée aux concessions des hôtels, avec les taxes provenant des chercheurs, sociétés de films et touristes. Mis à part les zones de concession qui se trouvent en dehors des AP, toutes les taxes sont dérivées du parc ou de la réserve. A l'opposé, les MRPA sont conçues et délimitées pour inclure une plus grande superficie qui va au-delà des premières zones de conservation définies par les ZPC. L'explication raisonnée de cette approche est basée sur la création d'une plus vaste gamme d'options génératrices de recettes, par les investissements du secteur privé et l'amélioration de la production. Les premiers bénéficiaires sont, bien sûr, les communautés locales mais il existe des accords avec les coopératives locales de réinvestir une partie des recettes dans les coûts récurrents des MRPA. Cette approche est actuellement en train d'être testée à Anjozorobe Angavo où le réinvestissement dans les MRPA est estimé à 0,42 USD/ ha/ an. A première vue, ces chiffres semblent être faibles, de manière ridicule, mais l'on devrait noter que: (i) les initiatives de génération de recettes sont encore à leurs premiers stades d'essai; et (ii) à Anjozorobe Angavo, les revenus représentent 12,6%. En outre, l'estimation des recettes issues des sources locales, pour Anjozorobe, avant les impacts de

⁴⁰ Cette information est donnée dans le PRODOC pour le 'Project 3650, Support for the Consolidation of a Protected Area System in Guinea-Bissau's Forest Belt (= Appui à la Consolidation d'un Système d'Aires Protégées dans le Ceinture forestière de Guinée Bissau).

⁴¹ Carret, J.C. & Loyer, D. (2003). Comment financer durablement les aires protégées à Madagascar. Rapport économique. Agence Française de Développement.

la crise politique actuelle, a projeté 0,83 USD/ ha/ an ou 25% des coûts récurrents annuels de MRPA. Ceci se compare favorablement par rapport à la génération de recettes dans Madagascar National Parks, qui est au-dessous de 10% pour les coûts récurrents annuels.

269. Une autre manière de regarder le rapport coût-efficacité est d'examiner les avantages financiers revenant aux communautés locales, gardant à l'esprit que les MRPA ont le double rôle de conservation de la biodiversité *et* de croissance économique locale. Encore une fois, les données issues des MRPA de Daraina Loky-Manambato et Anjozorobe Angavo montrent qu'une amélioration de la production agricole a mené à des augmentations de recettes de 80-400% pour 304 ménages locaux⁴². L'on devrait noter que ces chiffres font référence à de l'argent liquide que l'on peut dépenser, généré par les activités économiques nouvelles/ améliorées en 2009, par rapport au montant d'argent liquide que l'on peut dépenser à disposition des ménages avant que ces activités n'aient été lancées. Ces chiffres n'incluent pas la valeur des cultures de subsistance consommées dans le ménage. Ces chiffres sont, bien entendu, encourageants mais ne peuvent pas encore être considérés comme des améliorations durables. Les prochaines étapes doivent, par conséquent, impliquer la réduction de la dépendance par rapport au promoteur Fanamby, accompagnée d'une habilitation des coopératives locales à négocier leur propre accès au crédit et les partenariats avec le secteur privé.

270. Une approche supplémentaire que le projet a l'intention d'explorer est le partenariat avec les sociétés d'industries extractives. Des initiatives similaires de partenariat, ailleurs dans le monde⁴³, montrent fortement que les avantages incluent les investissements au niveau local dans l'éducation, la formation et le développement par le biais des programmes CSR. Il est anticipé que les partenariats industries extractives – MRPA mèneront à des revenus plus élevés pour les communautés locales et à des contributions aux coûts récurrents des MRPA.

271. Dans le long terme, l'accent pour le présent projet sur l'amélioration de l'aménagement du territoire a pour objectif d'augmenter les investissements nationaux ou régionaux dans les MRPA. Au niveau national, un bon aménagement du territoire devrait attirer les investissements par le GOM et les bailleurs de fonds de développement. Au niveau régional, un bon aménagement devrait encourager les investissements locaux : à présent, il n'y en a essentiellement aucun émanant des régions.

272. Enfin, l'on devrait noter que les MRPA ont été choisies sur la base de leur contribution à la représentation et la viabilité à long terme de la biodiversité. La plupart des sites ciblés sont grands, ce qui est souvent un facteur majeur pour assurer la viabilité. Les grandes MRPA également ont un coût récurrent plus faible par hectare. A l'opposé, certaines des MRPA ciblées sont assez petites, ce qui apparemment contredit la logique susmentionnée.

COHERENCE DU PROJET AVEC LES PRIORITES/ PLANS NATIONAUX:

⁴² Sur la base des études de Fanamby sur les recettes des ménages sur le terrain ou annuelles (limitées à l'argent liquide dépensable)

⁴³ Smuts, R. (2010). Are partnerships the key to conserving Africa's biodiversity? Four partnership case studies between mining companies and conservation NGOs. (= Les partenariats sont-ils la clé pour la conservation de la biodiversité de l'Afrique ? Quatre études de cas entre les sociétés minières et les ONG de conservation.) Conservation International.

273. La stratégie du projet est entièrement en ligne avec les plans, priorités et politiques nationales. La politique générale de développement durable, *Madagascar Naturellement*, fait appel à un renforcement de la protection de la biodiversité, afin de conserver un patrimoine naturel mondial et national, accompagné d'un appel à l'utilisation durable de ces ressources en vue d'un développement économique durable. Cette politique a été élaborée dans des stratégies pratiques dans le Plan d'Actions de Madagascar en 2007, ou le MAP. Le MAP intègre les stratégies afférentes à la réduction de la pauvreté nationale, la croissance économique rapide, la décentralisation, l'éducation, l'environnement et l'unité nationale. En particulier, il lance un appel pour que la biodiversité soit un pilier pour le développement national et pour que les AP s'occupent de la pauvreté rurale et de la croissance économique durable.

274. Les aspirations exprimées dans la Vision de Durban se sont maintenant traduites en la naissance du SAPM et se sont intégrées dans le MAP. Cette vision fait appel à un triplement du système national des Aires Protégées pour assurer, de manière aussi efficace qu'effective, une conservation durable des zones les plus importantes en biodiversité. Les MRPA sont également une réponse bien adaptée à la politique qui exige que les AP contribuent à une croissance économique durable, surtout dans ces zones traditionnellement considérées comme moins favorisées par les opportunités de développement et les infrastructures y afférentes. Les MRPA ont également tendance à cibler les zones dans lesquelles la pauvreté est à son niveau le plus élevé.

275. Le projet est entièrement aligné à la politique nationale de décentralisation. D'une part, il cible le renforcement de capacité parmi les parties prenantes régionales, en ce qui concerne l'aménagement du territoire et la mise en œuvre, tout en renforçant la capacité institutionnelle locale pour gérer les ressources naturelles locales. Il est entièrement aligné à la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, qui fait appel à l'établissement et à la mise en œuvre des plans multisectoriels de développement et d'aménagement du territoire au niveau régional. En effet, les plans internes d'aménagement de MRPA peuvent aider les administrations régionales dans l'élaboration de leurs plans de développement de plus grande échelle. Les MRPA fournissent également de l'appui à la capacité locale au niveau communal en ce qui concerne la planification et l'organisation. Ces MRPA impliquent l'appui à l'organisation et à renforcer les OPCI à plusieurs communes, comme moyen de faire des pressions plus efficacement pour leurs priorités de développement, un facteur majeur dans les politiques de décentralisation nationale et de développement durable.

276. La politique du GOM énonce clairement la promotion des partenariats public-privé pour le développement. La présente proposition est fortement centrée sur le même objectif.

277. Enfin, le projet aidera à identifier et à mettre en œuvre des solutions pratiques aux conflits d'intérêts intersectoriels potentiels. En particulier, l'administration minière et pétrolière (MEM) a été assez explicite concernant le besoin d'éviter des conflits avec les préoccupations environnementales, surtout la protection de la biodiversité. Le MEM est même allé aussi loin que l'établissement d'un moratoire sur l'exploitation minière dans les zones potentielles des nouvelles AP. Cependant, le fait de trouver les solutions pratiques à une coexistence harmonieuse entre les industries extractives et la conservation de la biodiversité a été plus difficile à réaliser. A cet égard, les promoteurs de MRPA ont travaillé avec le gouvernement et

l'industrie pour établir des protocoles en vue de résolution de conflit, qui sont mutuellement acceptables à tous les secteurs. Le présent projet a l'intention d'aller plus loin, à cet égard, en élaborant des mécanismes de coexistence durable, qui favoriseront les deux politiques pour assurer la conservation efficace de la biodiversité et pour faciliter le développement des opérations minières et pétrolières.

APPROPRIATION PAR LE PAYS: ELIGIBILITE DU ROLE MOTEUR DU PAYS

278. La République de Madagascar a ratifié la Convention de la Biodiversité (CBD), la Convention sur le Changement Climatique (UNFCCC), la Convention pour Combattre la Désertification (CCD), la Convention sur les Espèces Migratoires et les Espèces Sauvages (CMS), la convention sur le Commerce International des Espèces en voie d'Extinction (CITES), et la Convention de RAMSAR, entre autres. Madagascar est donc éligible à l'assistance du PNUD.

279. En ce qui concerne le rôle moteur, la déclaration de la Vision de Durban et l'émergence subséquente du SAPM sont un témoignage clair selon lequel le pays est fortement motivé dans ses efforts d'assurer une conservation de la biodiversité complète et efficace. Le mouvement pour améliorer le cadre juridique, tout en adoptant également les bonnes normes et pratiques de la CBD et de l'UICN, est aussi un signe clair de rôle moteur. En tant que partie prenante à la CBD, Madagascar est engagé à la mise en œuvre de PoWPA. Le consentement du pays à aider à renforcer la capacité de mise en oeuvre de PoWPA au sein de la Région africaine est une confirmation claire de la déclaration initiale de Durban qui a stipulé que Madagascar a eu l'intention de devenir un leader régional et éventuellement un leader mondial concernant le développement des AP.

280. Un réseau efficace de MRPA fera un long chemin pour assurer que le SAPM matérialise la politique du pays en matière de conservation complète de la biodiversité. Il contribuera également aux efforts politiques d'inverser la dégradation environnementale et la perte de biodiversité, tout en contribuant à une croissance économique durable.

281. Enfin, quand bien même le pays est au milieu d'une crise politique et a été témoin des collectes illégales au niveau des AP, le GOM n'a pas déclaré de réduction d'engagement par rapport au SAPM. Les AP paraissent donc rester bien incorporées dans la politique nationale.

PERENNITE ET REPLICABILITE

282. Pérennité environnementale: Toutes les MRPA créées ou renforcées dans le cadre du projet aideront à assurer la pérennité environnementale des écosystèmes terrestres, d'eau douce et de mangrove de Madagascar. Au niveau du site, cette pérennité sera améliorée par les accords de zonage d'aménagement et accords locaux qui intègrent les priorités de conservation de la biodiversité. Ces plans et accords seront subséquentement intégrés dans les plans régionaux, améliorant ainsi l'acceptation et l'appui politiques. Les accords avec les industries extractives

aideront également à éviter la menace émanant de ces secteurs. L'appropriation et la motivation locales, promues au moyen d'avantages tangibles, aideront à assurer la pérennité environnementale à l'intérieur des MRPA.

283. Pérennité financière: Un niveau de référence de pérennité financière pour les AP a été estimé pendant la préparation du présent document, par l'utilisation de la carte de pointage du PNUD, en matière de pérennité du système financier des AP (Annexe 3 GEF4 Outils complets de suivi analytique). Il est clair que ces MRPA, qui ont bénéficié de l'appui d'ONG promotrices, ont le point le plus élevé, mais notre intention est d'augmenter les points à travers les sites, d'ici l'achèvement du projet. Comme nous l'avons vu plus tôt, les MRPA ont pour objectif d'éviter le piège de la dépendance par rapport aux bailleurs de fonds qui marque la plupart des AP gérées par Madagascar National Parks. Un grand nombre d'entre elles ont également clairement défini la manière dont la pérennité financière fait partie d'un grand tableau, en ce qui concerne le succès à long terme, et ont choisi de fixer la pérennité comme premier objectif dans leurs plans respectifs de gestion. Le résultat attendu 3 cible spécifiquement la pérennité financière, et élabore sur les approches, partiellement avérées à Anjzorobe Angavo et Daraina Loky-Manambato, mais explore également de nouvelles idées telles que les partenariats avec l'industrie extractive et d'autres opérateurs du secteur privé, non encore identifiés. Un des objectifs majeurs sera de mener la croissance économique locale si efficacement que les bénéficiaires locaux allouent volontairement une partie de leurs recettes accrues aux coûts récurrents des MRPA. Un autre objectif majeur est de convaincre les bailleurs de fonds que les MRPA sont une manière considérablement efficace de combiner la croissance économique durable, au niveau de certaines des communautés les plus pauvres de Madagascar, avec la conservation de la biodiversité. En supposant que cela soit réussi, le projet travaillera avec la FAPBM pour établir les sous comptes alloués aux MRPA et pour mener les mouvements des bailleurs de fonds à financer la gestion des MRPA, comme étape vers la consolidation de stratégies financières indépendantes.

284. Pérennité sociale: Le projet est fortement centré sur la création de l'appropriation et de la responsabilité locale des MRPA. Il vise également à renforcer considérablement l'intérêt et l'engagement régionaux aux MRPA. Une des clés pour réaliser avec succès ces objectifs sera de démontrer la contribution des MRPA individuelles au développement local et régional. Si les MRPA créent les opportunités de développement et, en même temps, améliorent substantiellement les moyens d'existence, il est fortement probable que les communautés locales soutiendront les MRPA et participeront activement à leur gestion. Plusieurs administrations régionales sont déjà convaincues que leurs MRPA respectives sont vitales à leurs aspirations de développement. La promotion active des MRPA, comme facteur de croissance économique, ne peut qu'améliorer ces perceptions.

285. Pérennité institutionnelle: La DCBSAP est entièrement embarqué dans le processus de création d'un réseau durable de MRPA et y est engagé. En tant que partie prenante majeure dans le projet et en tant que bénéficiaire majeur des initiatives de renforcement de capacité, elle sera considérablement motivée pour assurer que du succès est réalisé. Le succès du SAPM aidera à assurer qu'il garde l'appui du GOM, ainsi que l'appui accru des autres bailleurs de fonds. Enfin, il sera d'une importance cruciale d'établir des structures efficaces de gouvernance et de gestion au niveau de la MRPA. Il s'agit d'un objectif majeur du projet.

286. Répliquabilité: Mis à part la création de zones de conservation efficace et durable, la proposition d'un Réseau national de MRPA est conçue être un véhicule de réplification des approches réussies à travers Madagascar. Donc, ce réseau produira et communiquera de précieuses leçons à travers le pays. Une fois que les bonnes pratiques et normes sont établies, les membres du réseau travailleront sous une orientation pour les guider, afin de mettre à jour le plan national de gestion du système des AP, qui a été produit il y a une décennie. Ce plan original a constitué la politique nationale des AP, à ce moment-là, et a été largement apprécié par de nombreuses parties s'intéressant au développement des AP, dont les bailleurs de fonds, l'administration de l'industrie extractive et le secteur privé. Le plan mis à jour fera, sans doute, l'objet d'un examen approfondi similaire, surtout étant donné que les approches des MRPA à la conservation et à la croissance économique durable sont si nouvelles. Un récent historique indique que les approches MRPA attireront l'intérêt au niveau des pays confrontés à des défis similaires de conservation et de développement. Cela montrerait qu'un grand nombre des idées élaborées, testées et avérées réussies à Madagascar seront adoptées dans d'autres pays.

PARTIE III: Arrangements de Gestion

287. Deux types de fonds sont gérés par le PNUD dans le cadre de ce projet et sont inclus dans le Budget Total et le Plan de Travail : les fonds de base du PNUD et les fonds du FEM qui ont été confiés au PNUD en tant qu'Agence sélectionnée du FEM. Concernant cette dernière, le PNUD doit rendre compte au FEM (le bailleur) pour l'utilisation de ces fonds dans le cadre du projet, qui a été dûment approuvé par le Directeur Général du FEM le 3 novembre. Pour la gestion des deux types de fonds, les Règlements et Règles Financières du PNUD s'appliquent. Le projet sera mis en oeuvre par l'Association « Unité de Coordination des Projets Environnementaux » (UCPE), en utilisant les modalités de mise en oeuvre par une ONG. Le Partenaire d'Exécution de ce projet sera l'UCPE. L'UCPE est une organisation de société civile immatriculée à Madagascar dont la mission, telle que précisée dans les statuts approuvés, est de « promouvoir la gestion et la conservation de l'environnement et des ressources naturelles en général »⁴⁴. Ce chapitre définit les relations de redevabilité vis-à-vis du Partenaire d'Exécution, ainsi que des autres entités qui pourraient être impliquées dans la mise en oeuvre du projet, conformément aux Règlements et Règles du PNUD⁴⁵.

288. La modalité de mise en oeuvre par des OSC et les dispositions décrites dans ce document ont été dûment approuvées par le Comité d'Evaluation de Projet Local (LPAC) du Projet qui

⁴⁴ Les Conseils de Gestion de Programme et de Projet du PNUD prescrivent ce qui suit concernant la mise en oeuvre par les OSC : Les OSC éligibles sont celles qui sont légalement immatriculées dans le pays où elles oeuvreront. De plus, les OSC devront être sélectionnées sur la base d'une évaluation de leurs capacités juridiques, techniques, financières, managériales et administratives, qui seront nécessaires pour mettre en oeuvre le projet. Par ailleurs, leur capacité à gérer les fonds pourra être évaluée conformément à l'Approche Harmonisée aux Transferts de Fonds, (HACT), si cette modalité de décaissement est considérée comme applicable par le Bureau National du PNUD.

⁴⁵ Selon les Règlements Financiers 27.02 des Règlements et Règles Financiers du PNUD, un partenaire de mise en oeuvre est « une entité à qui l'Administrateur a confié la mise en oeuvre de l'assistance du PNUD spécifiée dans un document signé avec l'acceptation de pleine responsabilité et de redevabilité pour l'utilisation efficace des ressources du PNUD et de la réalisation des produits, tel qu'il est fixé dans le document. » (Référence à l'intranet du PNUD)

s'est réuni le 26 mars 2012. De plus, une évaluation des capacités de l'OSC a été accomplie. L'évaluation était considérée adéquate par le Bureau pays du PNUD et a également été approuvée par le LPAC. Vu la nature de la gestion des MRPA et des appuis qui leur sont apportés à Madagascar, l'UCPE aura à établir des partenariats avec le MEF et ses directions ainsi que les autres OSC afin d'assurer la mise en œuvre des sites sur le terrain. Par ailleurs, les capacités opérationnelles de l'UCPE pour la gestion de projet devront être renforcées par l'établissement d'une Unité de Gestion de Projet.

289. Selon ce qui est mentionné dans les Directives de Gestion de Programme et de Projet, l'UCPE doit rendre compte au PNUD et à l'agence de coordination du gouvernement (dans ce cas le MEF) pour l'exécution du projet. Plus précisément, la redevabilité d'un partenaire d'exécution consiste à : (i) faire des compte-rendus justes et précis sur l'avancement du projet par rapport aux plans de travail convenus conformément aux calendriers des rapports et dans le format inclus dans l'accord du projet ; et (ii) garder la documentation et les preuves qui décrivent l'utilisation adéquate et prudente des ressources du projet conformément à l'accord du projet, aux règlements et procédures applicables. Cette documentation sera mise à disposition à la demande des contrôleurs de projet (c'est-à-dire au PNUD dans son rôle d'assurance de projet) et des auditeurs désignés.

290. Peu après la signature du PRODOC, l'UCPE devrait signer un Accord de Coopération de Projet (PCA) avec le PNUD en utilisant le format standard du PNUD à cette fin⁴⁶. En tant qu'OSC Partenaire d'Exécution sélectionné, l'UCPE devrait également passer des accords de gestion avec d'autres organisations ou entités qui joueront le rôle de « Parties Responsables » dans le cadre du projet avec l'objectif de mener à bien l'exécution des produits du projet liés à la mise en œuvre des sites. Ce sera en premier lieu les Principaux Promoteurs de Site. Afin que la sélection des Principaux Promoteurs de Site soit transparente et équitable, un appel d'offres pour des contrats de service sera lancé (voir plus bas).

291. Le PNUD fera le suivi de la mise en œuvre du projet et de l'atteinte des résultats du projet, et veillera à la bonne utilisation des fonds du PNUD mais aussi du FEM alloués au projet. Le Bureau pays du PNUD (CO) sera responsable de : (i) fournir des services financiers et d'audit au projet ; (ii) recruter et employer du personnel de projet / des consultants, quand l'UCPE ou le MEF en fait la demande ; (iii) contrôler les dépenses financières par rapport aux budgets du projet ; (iv) désigner des auditeurs et des évaluations indépendants ; et (v) veiller à ce que toutes les activités, incluant les passations de marché et les services financiers, soient accomplies en stricte conformité avec les procédures du PNUD/FEM.

292. Une Unité de Coordination de Projet (PCU) sera établie par l'UCPE pour mettre en œuvre le projet. Le PNUD assurera que les capacités nécessaires sont en place au niveau de l'OSC pour : (i) accueillir et mettre en œuvre le projet dans sa totalité ; (ii) appuyer le MEF dans son rôle dans ce projet (en particulier la DCBSAP et les DREF) ; (iii) sélectionner et engager les prestataires de services / sous-traitants qualifiés pour jouer le rôle de « Principal Promoteur de Site » et assurer la mise en œuvre efficace et effective des activités au niveau du site dans les cinq sites ciblés ; et (iv) surveiller la mise en œuvre des activités au niveau du site. Le PNUD

⁴⁶ Les modifications apportées au PCA standard nécessiteront l'approbation du Responsable de l'Assistance Juridique (LSO) du PNUD / FEM (LSO).

assistera l'UCPE dans la définition et la mise en place des structures adéquates pour la mise en œuvre harmonieuse et efficace du projet. Conformément aux résultats de l'évaluation des capacités, une assistance spécialisée sera fournie à l'UCPE sous la forme de consultance/expertises de courte et/ou moyenne durée (la liste indicative est donnée dans les Tableaux 15 et 16).

293. L'UCPE aura pour responsabilité globale de réaliser les buts et objectifs du projet, avec l'appui et la collaboration du MEF. Le Directeur Exécutif de l'UCPE signera et approuvera les rapports financiers et les demandes d'avances du projet. Le MEF désignera un Directeur de Projet National (un responsable technique provenant de la DCPSE ou de la DCBSAP) pour servir de point focal au projet dans les activités où le MEF et ses structures centrales et décentralisées sont prévues jouer un rôle principal.

294. Pendant la phase de démarrage du projet, l'UCPE établira les procédures appropriées pour engager les OSC promoteurs de site pour chacun des cinq sites de projet, incluant la possibilité que l'UPCE passe des accords de gestion avec les promoteurs de site ou travaille avec eux par des plans de travail annuels. Le PNUD, en étroite collaboration avec l'UCPE et le MEF veillera à ce que tous les processus soit accomplis de manière transparente et techniquement rigoureuse, conformément aux procédures du PNUD et du FEM, et que toutes les activités proposées par les promoteurs de site soient conformes à la stratégie du projet et la rehausse. Une fois sélectionnés, les Principaux Promoteurs de Site sont prévus passer des accords de gestion avec l'UCPE. Les autorités locales, le NPD du MEF et du PNUD, assisteront l'UCPE dans la supervision de la mise en œuvre des activités au niveau du site, qui devront être dûment détaillées dans les plans de travail au niveau du site. L'UPCE consolidera alors un plan de travail annuel de projet qui sera présenté au PNUD pour le déblocage des fonds.

295. Un comité de Pilotage du projet (CPP) sera constitué pour la coordination du projet et l'organe de décision. La CPP veillera à ce que le projet reste sur la bonne voie pour atteindre les résultats attendus suivant la qualité requise. La CPP sera co-présidé par le PNUD et le MEF. Le CPP comprendra des représentants de: (i) UCPE ('fournisseur principal'⁴⁷), mais sans droit de vote, conforme recommandation du CLAP; (ii) les fournisseurs de services sélectionnés en jouant des rôles principaux de cet établissement promoteur, ainsi sans droit de vote pour éviter des conflits d'intérêt; (iii) MEF (y compris DCBSAP et DREF), DRATs, OPCI, COGES, site associations de producteurs au niveau local et des organisations communautaires ('bénéficiaire principal'⁴⁸) et le PNUD ('assurance de projet'⁴⁹). Les membres potentiels de le CPP seront révisés et soumis pour approbation au cours de la réunion de la commission locale d'approbation du projet (CLAP). Les représentants des autres groupes d'intervenants peuvent être inclus dans le CPP⁵⁰, s'il est jugé approprié et nécessaire. Le CPP se réunira au moins une fois par an (plus souvent si nécessaire) pour examiner les progrès du projet, d'approuver les plans de travail du projet et d'approuver les livrables majeurs du projet

⁴⁷ Le « fournisseur principal » doit rendre compte pour la qualité des produits livrés par les fournisseurs.

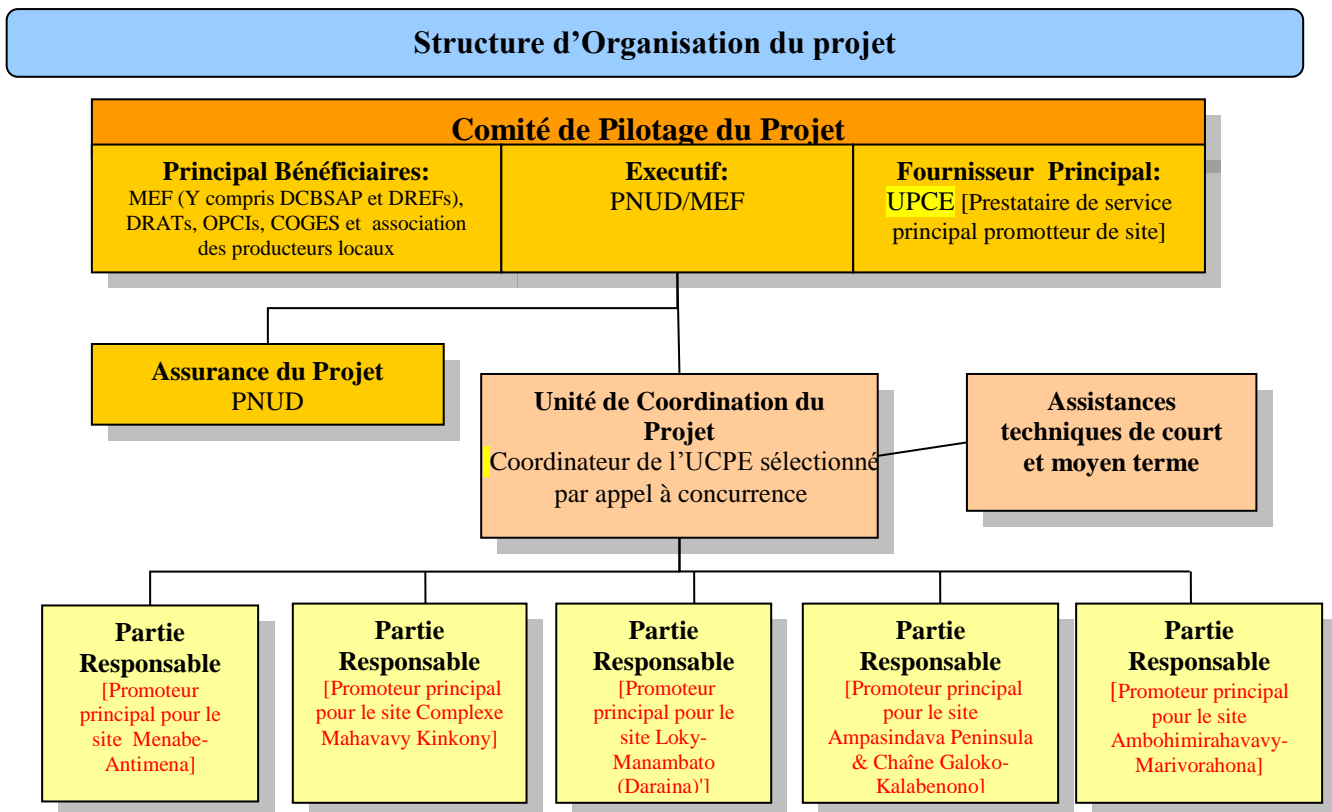
⁴⁸ Les « bénéficiaire principal » engage les ressources des utilisateurs et fait le suivi des produits du projet par rapport aux exigences convenues.

⁴⁹ L'« assurance de projet » vérifiera indépendamment la qualité des produits ou des résultats

⁵⁰ Ex. . projectiles different partenaires qui ont fournis une letter de support au projet.

296. UCPE produira un plan de travail annuel et un plan budgétaire annuel (PTA et PBA) qui doivent être approuvés par le CPP en début de chaque année. Ces plans serviront de base pour l'allocation des ressources aux activités prévues et ils consolideront à la fois les activités au niveau central et au niveau du site. Ce dernier sera basé sur le des plans de travail chiffrés au niveau site pour l'année en cours produite par l'organisme promoteur du site et qui ont été dûment habilités par le gestionnaire du projet pour l'exécution du projet et calendrier de déclaration (à établir au cours de la phase de lancement). Une fois que le CPP approuve le plan de travail annuel, il sera transmis au conseiller technique régional du PNUD pour la biodiversité du FEM à l'Unité de coordination régionale à Pretoria (Afrique du Sud) pour approbation. Une fois le plan annuel de travail et de budget est approuvé par l'Unité régionale de coordination, il sera envoyé à l'Unité du PNUD / FEM à New York, pour approbation finale et la mise à disposition des fonds. L'unité de coordination du projet produira des rapports trimestriels et rapports annuels de progrès / revue de la mis en œuvre (APR/PIR), pour examen par le CPP, ou tout autre rapport à la demande du CPP. Ces rapports résument les progrès réalisés par le projet par rapport aux résultats escomptés, d'expliquer tout écart significatif, le détail les ajustements nécessaires et être le mécanisme de communication principal pour le suivi des activités du projet. Les Contractants promoteurs du site seront tenus de fournir à l'UCPE les informations nécessaires pour préparer les plans annuels et trimestriels et les rapports

297. Un aperçu de la structure de l'organisation du projet est montré ci-dessous.



POCEDURES FINANCIERES ET AUTRES

298. Les dispositions financières et les procédures pour le projet sont régies par les procédures et règlements du PNUD sur la modalité de mise en œuvre par des ONG qui permet au PNUD de confier aux partenaires de la société civile la mise en œuvre du projet en fonction de leur capacité de gestion. Les règles et procédures applicables à utiliser pour la mise en œuvre des composantes du projet et des activités par l'UCPE seront tel que spécifié dans le Contrat relatif au Projet de coopération. L'approche harmonisée des transferts d'espèces (HACT) sera utilisée pour transférer les ressources financières à l'UCPE. La micro-évaluation des partenaires d'exécution permettront l'identification concrète de la modalité de transfert (avance, paiement direct ou de remboursement). Sur cette base, un plan d'assurance sera préparé pour atténuer le risque financier.

299. Les dispositions financières et les procédures entre UCPE et les Partenaires d'exécution au niveau du site seront dûment détaillées dans les accords bilatéraux de gestion respectifs.

CLAUSE D'AUDIT

300. L'audit sera effectuée selon les règles et règlement financier du PNUD et les politiques de vérification applicables.

EXIGENCES DE COMMUNICATION ET DE VISIBILITE

301. Les directives du PNUD relatives à l'image de marque doivent être appliquées de manière stricte. Vous les trouverez sur intra.undp.org/coa/branding.shtml, et les directives spécifiques sur l'utilisation du logo du PNUD sur intra.undp.org/branding/useOfLogo.html. Entre autres, ces directives expliquent quand et comment le logo du PNUD doit être utilisé, ainsi que les logos des donateurs des projets du PNUD. Afin d'éviter toute ambiguïté, lorsque le logo doit être utilisé, vous devez le placer à côté du logo du FEM. Vous trouverez le logo du FEM sur www.thegef.org/gef/GEF_logo et le logo du PNUD sur intra.undp.org/coa/branding.shtml.

302. Les directives du FEM en matière de communication et de visibilité (les « directives du FEM ») doivent également être appliquées de manière stricte. Vous trouverez les directives du FEM sur www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/C.40.08_Branding_the_GEF%20final_0.pdf. Entre autres, les directives du FEM expliquent quand et comment le logo du FEM doit être utilisé sur les publications des projets, les véhicules, les fournitures et les autres équipements des projets. Elles décrivent également les autres règles promotionnelles du FEM concernant les communiqués de presse, les conférences de presse, les visites de la presse, les visites des autorités, les productions et les autres supports promotionnels.

303. Lorsque d'autres entités et partenaires du projet apportent leur soutien grâce à un cofinancement, leurs règles et directives relatives à l'image de marque doivent également être appliquées.

PARTIE IV: Plan et Budget de Suivi et Évaluation

SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION

304. Le suivi et évaluation du Projet sera mené conformément aux procédures établies du PNUD et de GEF et sera assuré par l'équipe du projet et le Bureau de Pays du PNUD avec un appui du GEF/Pnud. La *Matrice du Cadre des Résultats Stratégiques* dans la partie III fournit les indicateurs de performance et d'impact pour la mise en oeuvre avec leurs moyens de vérification correspondants. Cela forme la base sur laquelle le système de Suivi & Evaluation du projet sera fondé. La section suivante décrit les principaux composants du plan de Suivi & Evaluation et les coûts estimatifs relatifs aux activités de Suivi & Evaluation. Le plan de Suivi & Evaluation du projet sera finalisé et présenté au rapport de début de projet après un affinage collectif des indicateurs, des moyens de vérification, et une définition complète des responsabilités de l'équipe projet en matière de suivi & Evaluation.

305. Le Projet sera suivi à travers les activités de Suivi & Evaluations suivantes.

1. Démarrage du projet:

Un atelier de démarrage du projet aura lieu dans les 2 premiers mois du début du projet avec ceux qui ont des rôles assignés dans la structure de l'organisation du projet, le bureau de pays du PNUD et si c'est approprié et faisable, le responsable de la politique régionale et les conseillers techniques du programme ainsi que d'autres parties prenantes. L'atelier de lancement est crucial pour l'appropriation des résultats du projet et de planifier le plan de travail annuel la première année.

Un atelier de démarrage du projet aura lieu dans les 2 premiers mois du début du projet avec ceux qui ont des rôles assignés dans la structure de l'organisation du projet, le bureau de pays du PNUD et si c'est approprié et faisable, le responsable de la politique régionale et les conseillers techniques du programme ainsi que d'autres parties prenantes. L'atelier de lancement est crucial pour l'appropriation des résultats du projet et de planifier le plan de travail annuel la première année.

L'atelier de lancement devrait aborder un certain nombre de questions clés, notamment:

- a) Aider tous les partenaires à mieux comprendre et s'approprier le projet. Détails des rôles, des services de soutien et des responsabilités complémentaires du PNUD CO et du personnel de l'UCR vis-à-vis de l'équipe projet. Discuter des rôles, fonctions et responsabilités dans la structure de décision du projet, y compris les rapports et les lignes de communication, et les mécanismes de résolution des conflits. Les Termes de référence pour le personnel du projet seront examinés à nouveau si nécessaire.
- b) Sur la base des résultats du projet et les outils de suivi pertinents du FEM, si appropriés, de finaliser le premier plan de travail annuel. Réviser et s'entendre sur les indicateurs, les objectifs et leurs moyens de vérification, et les hypothèses et les risques à réviser.

- c) Fournir un aperçu détaillé de l'information, de suivi et évaluation (S & E) les exigences. Le suivi et l'évaluation du plan de travail et budget devrait être accepté et programmé.
- d) Discuter les procédures sur l'information financière et les obligations et les modalités de vérification annuelle.
- e) Plan et calendrier du projet réunions du CPP. Rôles et responsabilités de toutes les structures organisationnelles du projet devrait être clarifié et les réunions planifiées. La première réunion du comité de pilotage du projet devrait avoir lieu dans les 12 premiers mois suivant l'atelier de lancement.

Le rapport de l'atelier de démarrage est un document de référence et doit être préparé et partagé avec les participants à formaliser différents accords et plans a décidé lors de la réunion.

2. Trimestriel

Les progrès réalisés doivent être suivis sur une base trimestrielle suivant le « Enhanced Results Based Management Platform » du PNUD. Sur la base de l'analyse de risque initial présenté, le journal des risques est régulièrement mise à jour ATLAS. Les risques ne deviennent critiques lorsque l'impact et la probabilité est élevée. Sur la base des informations enregistrées dans le système Atlas, un Projet Progress Reports (PPR) peut être générée dans l'exécution instantanée. D'autres journaux ATLAS peut être utilisé pour suivre les problèmes, les leçons apprises, etc L'utilisation de ces fonctions est un indicateur clé dans le tableau de bord équilibré du PNUD.

3. Annuellement

Une revue annuelle des projets / rapports d'exécution de projet (APR / PIR): Ce rapport clé est prêt à suivre les progrès réalisés depuis le début du projet et en particulier pour la période précédente (30 Juin to 1 Juillet). L'APR / PIR remplissent à la fois les exigences du PNUD et du FEM en matière de reporting.

L'APR / PIR inclut, mais n'est pas limité aux rapports sur les points suivants:

- Progrès accomplis vers les objectifs du projet et les résultats du projet - chacun avec des indicateurs, des données de référence et les objectifs de fin de projet (cumulatif)
- Projet de produits fournis par les résultats du projet (rapport annuel).
- Leçon apprise / bonnes pratiques.
- PTA et rapports sur les dépenses d'autres
- Des risques et la gestion adaptative
- ATLAS QPR
- Les indicateurs de niveau du portefeuille (c'est-à-dire FEM outils de suivi régional).

4. Suivi périodique à travers des visites de terrain

PNUD bureau pays et l'UCR PNUD effectuera des visites aux sites des projets selon le calendrier convenu dans le rapport initial du projet / plan de travail annuel pour évaluer les progrès des premières réalisations du projet. Les autres membres du Comité de pilotage du projet peuvent également se joindre à ces visites. Un rapport de visite BTOR

sera préparé par le bureau pays (CO) et l'UCR PNUD et sera distribué en moins d'un mois après la visite à l'équipe de projet et directeur du projet et des membres du comité.

5. Cycle de projet à mi-parcours

Le projet fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours par un organisme indépendant à mi-parcours de la mise en œuvre du projet (selon les dates dans la demande cautionnée par le chef d'institution ou tel que convenu par le Comité de pilotage). L'évaluation à mi-parcours permettra de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats et identifier les corrections à faire si nécessaire. Il mettra l'accent sur l'efficacité, l'efficience et la rapidité de mise en œuvre du projet; mettra en évidence les questions nécessitant des décisions et des actions; présentera les premières leçons apprises au sujet de la conception du projet, la mise en œuvre et la gestion. Les résultats de cet examen seront intégrés comme des recommandations pour une meilleure application au cours de la dernière période du projet. L'organisation, le mandat et le calendrier de l'évaluation à mi-parcours sera décidée après consultation entre les parties au descriptif du projet. Les termes de référence pour cette évaluation à mi-parcours sera établi par le CO du PNUD fondé sur les orientations de l'Unité de coordination régionale et le PNUD-FEM. La réponse de la direction et l'évaluation seront téléchargés dans les systèmes institutionnels du PNUD, en particulier du Bureau d'évaluation du PNUD et du Centre d'évaluation des Ressources (ERC).

Les outils de suivi du FEM sur les domaines qui s'avèrent pertinents seront utilisés pendant cette évaluation à mi-parcours.

6. Fin de projet

Une évaluation finale indépendante aura lieu trois mois avant la réunion finale du Comité de pilotage du projet et seront menées en conformité avec les procédures du PNUD et l'orientation du FEM. L'évaluation finale mettra l'accent sur la prestation des résultats du projet comme initialement prévu (et rectifiée après l'évaluation à mi-parcours, si cette correction a eu lieu). L'évaluation finale portera sur l'impact et la durabilité des résultats, y compris la contribution au développement des capacités et la réalisation des objectifs environnementaux mondiaux. Les termes de référence pour cette évaluation sera établi par le bureau pays CO du PNUD sur la base des orientations de l'Unité de coordination régionale et le PNUD-FEM. L'évaluation finale devrait également fournir des recommandations pour les activités de suivi et nécessite une réponse de la direction qui devrait être transféré au PIMS et à l'évaluation du Bureau de l'évaluation PNUD, le Centre d'évaluation des ressources. Les outils pertinents d'évaluations du FEM seront également mis en œuvre au cours de l'évaluation finale.

Au cours des trois derniers mois, l'équipe du projet devra de préparer le projet de rapport final. Ce rapport très complet doit résumer les résultats obtenus (objectifs, résultats, les réalisations), les leçons apprises, les problèmes rencontrés et les zones où les résultats n'ont pas encore été atteint. Ils prépareront également des recommandations pour des mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour assurer la durabilité et la reproductibilité des résultats du projet.

7. L'apprentissage et le partage des connaissances

Les résultats du projet seront diffusés au sein et au-delà de la zone d'intervention du projet par l'entremise des réseaux de partage de l'information et des forums. Le projet identifiera et participera, si c'est pertinent et approprié, à des réseaux dans le domaine scientifique, axé sur les politiques et / ou à tous autres réseaux, qui peuvent être utiles à la réalisation du projet à travers les leçons apprises. Le projet permettra d'identifier, analyser et partager les leçons apprises qui pourraient être bénéfiques dans la conception et la mise en œuvre de futurs projets similaires. Enfin, il y aura un flux bidirectionnel d'information entre ce projet et d'autres projets d'une approche similaire.

306. Le budget de Suivi & Evaluation est résumé dans le tableau suivant :

Tableau 10. Activités, Responsabilités, Budget et Délai relatifs au Suivi et Evaluation

Type d'activité de S&E	Parties Responsables	Budget USD <i>A l'exclusion du temps du personnel de l'équipe du projet</i>	Délai
Atelier de Début et Rapport	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chef du projet ▪ UNDP CO, UNDP GEF 	Coût indicatif: 10 000	Dans les deux premiers mois du démarrage du projet
Mesure des Moyens de Vérification et des résultats du projet.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UNDP GEF RTA/Chef du Projet supervisera l'engagement d'études et institutions spécifiques et délèguera la responsabilité aux membres d'équipe pertinents. 	A finaliser dans la Phase de Début et à l'Atelier.	Début, mi parcours et fin du projet (pendant cycle d'évaluation) et annuellement quand c'est nécessaire.
Mesure des Moyens de Vérification du Progrès du Projet sur les résultats opérationnels et la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervision par Chef du Projet ▪ Equipe du projet 	A déterminer dans le cadre de la préparation du Plan de Travail Annuel.	Annuellement avant ARR/PIR et avant la définition des plans de travail annuels
ARR/PIR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chef et équipe du projet ▪ UNDP CO ▪ UNDP RTA ▪ UNDP EEG 	aucun	Annuellement
Statut périodique / Rapports d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chef et équipe du projet 	aucun	Trimestriellement
Evaluation à mi-parcours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chef et équipe du projet ▪ UNDP CO ▪ UNDP RCU ▪ Consultants externes (c'est-à-dire, équipe d'évaluation) 	Coût indicatif: 40 000	A mi parcours de la mise en œuvre du projet.
Evaluation Finale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chef et équipe du projet ▪ UNDP CO ▪ UNDP RCU ▪ Consultants externes (c'est-à-dire équipe d'évaluation) 	Coût indicatif: 40 000	Au moins trois mois avant la fin de la mise en œuvre du projet
Rapport Final du Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chef et équipe du projet ▪ UNDP CO ▪ consultant local 	0	Au moins trois mois avant la fin de la mise en œuvre du projet
Audit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UNDP CO ▪ Chef et équipe du projet 	Coût indicatif par an: 3 000	Annuellement
Visites sur sites sur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UNDP CO 	Pour les projets appuyés par	Annuellement

Type d'activité de S&E	Parties Responsables	Budget USD <i>A l'exclusion du temps du personnel de l'équipe du projet</i>	Délai
terrain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UNDP RCU (selon ce qui est approprié) ▪ Représentants du gouvernement 	GEF, payés à partir des taxes IA et du budget de fonctionnement	
TOTAL du COUT indicatif A l'exclusion des dépenses relatives aux déplacements et au temps du personnel de l'équipe du projet		187 000 USD (+/- 5% du total du budget)	

PARTIE V: Contexte Juridique

307. Ce document de projet doit être l'instrument tel que visé à l'article I de l'Accord type d'assistance de base entre le Gouvernement de Madagascar et l'Organisation des Nations Unies pour le développement, signé par les parties le 16 Juin 1993. Conformément à l'article III de l'Accord de base type d'assistance, la responsabilité de la sûreté et la sécurité du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens et des biens du PNUD en garde à vue le partenaire d'exécution, repose avec le partenaire d'exécution

308. Le partenaire d'exécution met en place un plan de sécurité appropriée pour maintenir le plan de la sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est réalisé. Il assume aussi les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution, et la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

309. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de suggérer des modifications du plan si nécessaire. A défaut de maintenir et mettre en œuvre un plan de sécurité appropriée en vertu des présentes requis est considéré comme une violation de cet accord. Le partenaire d'exécution s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des fonds du PNUD reçus en vertu du document de projet sont utilisés pour fournir un soutien aux personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tout montant versé par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou des sous-accords conclus en vertu du présent document de projet.

SECTION II: CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES (SRF) ET APPORT DU GEF

PARTIE I: Cadre de Résultats Stratégiques, Analyse du SRF

CADRE D'INDICATEUR DANS LE CADRE DU SRF

Objectif/ Résultat attendu	Indicateur	Référence	Objectif de fin de projet	Source d'Information	Hypothèses
<p>Objectif – Etendre le système des AP de Madagascar en développant un sous réseau d'aires protégées de ressources naturelles gérées dans les paysages écologiques sous représentés, dans le cadre de la gestion conjointe du gouvernement local et des communautés, et intégrés dans les cadres régionaux de développement.</p>	<p>1. La protection juridique totale de représentation des habitats et des espèces critiques par le biais d'AP augmente de 177% par rapport à la situation de référence de 1 987 486 ha.</p>	<p>Sur les 1 527 151 ha ciblés par le projet, 530 880 ha (statut de protection) sont actuellement appuyés par Fanamby, Asity et d'autres partenaires. Ces aires sont déjà démarquées et jouissent d'un statut de protection temporaire. Les deux sites restants qui couvrent 328 286 ha (statut temporaire) ont obtenu la protection temporaire en 2008 à la fin du moratoire d'exploitation minière. 746,335 ha ne jouissent pas encore de statut de protection. Ces aires n'ont pas encore de promoteurs actifs, mais elles ont suscité l'intérêt de Fanamby, CI, MBG et WWF. Elles n'ont pas encore été démarquées avec précision étant donné que des consultations sont encore nécessaires avec les parties prenantes locales. Parmi les 1 286 816 ha non inclus dans le projet actuel mais promus par les projets partenaires, deux sites sont dirigés par CI et le reste est actuellement aménagé par WWF. Tous ces sites supplémentaires sont déjà bien démarqués.</p>	<p>2 813 967 ha jouissent d'une protection totale dans le registre national des AP, le SAPM.</p>	<p>Evaluation de mi parcours et évaluation finale</p>	<p>Leçons apprises de travaux antérieurs; par exemple, le projet Anjozorobe peut être appliqué avec succès aux MRPA.</p> <p>Les conditions de référence et les pratiques réussies dans les sites choisis peuvent être extrapolées avec un niveau de confiance raisonnable aux autres MRPA à Madagascar.</p> <p>Une conscience et une capacité accrues mèneront à un changement comportemental, en ce qui concerne le rôle des MRPA en matière de conservation efficace de biodiversité élevée et, en même</p>

Objectif/ Résultat attendu	Indicateur	Référence	Objectif de fin de projet	Source d'Information	Hypothèses
	2. Perte de la forêt naturelle à l'intérieur de Zones cibles prioritaires de Conservation (PCZ) de MRPA de moins de la moitié de la moyenne nationale pour les aires non protégées.	Les valeurs de référence pour chaque MRPA seront calculées à partir de l'évaluation, par CI, en 2006, des taux de perte de forêt annuelle jusqu'en 2005. Les forêts non protégées ont une moyenne de taux de perte annuel de 5,3%.	L'objectif est un taux maximum de perte de 2,5% dans les Zones de Conservation Prioritaires des MRPA, ces zones à l'intérieur des sites ayant la valeur la plus élevée pour la conservation de la biodiversité.	Mises à jour par CI relatives aux taux de perte de forêt attendues en 2011 et 2015.	temps, de conduite de croissance économique locale.
	3. Tendances de la fréquence et de l'étendue des feux dans les Zones Prioritaires de Conservation des MRPA, par rapport aux forêts naturelles non protégées, à l'intérieur de la même région	Les valeurs de référence sont à définir par les spécialistes au début de projet.	Un objectif général et indicatif serait que la fréquence des feux dans les PCZ des MRPA est inférieure à un tiers des superficies des forêts naturelles non protégées dans la même région. Les valeurs d'objectif plus exactes de chaque site seront définies par des spécialistes au début du projet.	Données par satellite sur les rapports annuels relatifs aux feux de l'Université de Maryland.	
Résultat attendu 1 – De nouvelles AP créées dans le cadre des catégories V et VI de l'UICN comme fondation d'un sous réseau fonctionnel et efficace d'Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées sur la base d'une vision et de principes de gestion communs	1. Augmentation des points sur l'Outil de Suivi analytique de l'Efficacité de Gestion (METT) du GEF4 pour tous les huit MRPA. <i>(Cf. PRODOC Annexe 3)</i>	Points de référence en 2010 : [1] Menabe-Antimena 78 [2] Complex Mahavavy-Kinkony 56 [3] Loky Manambato 67 [4] Ampasindava Peninsula & Galoko Kalabenono 6 [5] Ambohimirahavavy Marivorahona 5	Tous les sites ont un minimum de 80 points. Actuellement, les sites appuyés avec les points plus élevés devraient augmenter de 20.	Application de l'Outil de Suivi Analytique de l'Efficacité de la Gestion des AP de GEF4 "METT" pour tous les huit sites cibles de MRPA, examinés minutieusement par l'évaluation de mi parcours et l'évaluation finale.	Les administrations régionales et communales, ainsi que les communautés locales, choisissent de coopérer avec les partenaires du projet vers la consolidation des MRPA. Le zonage des MRPA est un outil efficace pour la conservation des écosystèmes clés intacts, dans un contexte d'aménagement du territoire et d'utilisation durable de la biodiversité.
	2. L'application des Plans de Zonage des MRPA pour les AP sensibles est efficace, tel que mesuré par le nombre annuel d'infractions, faisant l'objet de rapport, sur chaque site, par les	A présent, les communes et les communautés locales dans les MRPA ciblées ne se sont pas encore préparées à faire des rapports sur les infractions.	Un affinement de cet indicateur et des objectifs appropriés seront définis une fois que les Plans sont en vigueur et qu'un système de suivi des infractions	Rapports annuels relatives aux sites MRPA et surveillance sur le terrain.	

Objectif/ Résultat attendu	Indicateur	Référence	Objectif de fin de projet	Source d'Information	Hypothèses
	communes et les communautés locales.		est en place.		
Résultat attendu 2 – La capacité institutionnelle, au niveau des groupes majeurs des parties prenantes, fournit un cadre favorable à la décentralisation de la gouvernance des MRPA et assure la conservation de la biodiversité et une croissance économique durable basée sur les ressources naturelles	1. Augmentation progressive des points sur la carte de pointage du Développement de Capacité pour la Gestion des Aires Protégées par rapport au ratio de la moyenne de référence de 51% pour les MRPA ciblées. (Cf. PRODOC Annexe 3)	Systémique 14/30 (44%) Institutionnelle 21/45 (55%) Individuelle 11/21 (54%) (Moyenne générale 51%)	Les points, exprimés en termes absolus, augmentent au moins de 20%.	Application de la Carte de pointage du PNUD en matière de Développement de Capacité examinée minutieusement par l'évaluation de mi parcours et l'évaluation finale.	Les MRPA deviendront progressivement une priorité nationale pour Madagascar au fur et à mesure que les connaissances et les informations sont mises à disposition. La création/ le renforcement des MRPA sera appuyé par toutes les parties prenantes, au fur et à mesure que des avantages concrets sont perçus, surtout au niveau régional et au niveau local.
	2. La perception par les communautés de l'enjeu de leur moyen d'existence, dans la bonne gestion des ressources biologiques dans les MRPA, mesurée au moyen de l'application périodique et indépendante de la technique du 'Changement le plus efficace' (MSC).	Ne s'applique pas. La technique MSC est à appliquer une fois que le projet a été lancé et qu'un certain degré de changement a eu lieu. La référence correspond à toutes les évaluations qui corroborent l'analyse de la situation de ce projet, en particulier, en ce qui concerne les aménagements et les moyens d'existence.	Des changements positifs dans les moyens d'existence sont perçus à travers l'application indépendante de la technique MSC. Les résultats devraient confirmer des changements positifs dans l'indicateur 2, dans le cadre du Résultats attendu 3 et de l'indicateur 3, du Résultat attendu 2.	Résultats et analyse issus de l'application de la technique MSC par l'évaluation de mi parcours et l'évaluation finale.	
	3. Augmentation de la sécurité foncière pour les communautés locales.	Référence à définir au début du projet. Cela inclura l'évaluation du foncier sous propriété coutumière, où les propriétaires souhaitent avoir un titre légal.	Valeur cible à définir une fois que les évaluations de référence ont été faites pendant le début du projet.	Evaluation de mi parcours et l'évaluation finale.	
Résultat attendu 3 – La pérennité financière des MRPA est renforcée au moyen de	1. Augmentation des points sur la Carte de pointage du PNUD en matière de Pérennité Financière des Systèmes nationaux d'Aires Protégées par	Total de points pour MRPA cibles = 98 sur un nombre total possible de points de 197 (c'est-à-dire de 50%).	Les points, exprimés en termes absolus, augmentent au moins de 25%.	Application de la carte de pointage du PNUD en matière de	Les activités d'entreprise favorable à la biodiversité sont faisables dans le

Objectif/ Résultat attendu	Indicateur	Référence	Objectif de fin de projet	Source d'Information	Hypothèses
partenariats public-privé innovants et de mobilisation de financement public.	rapport à la référence pour les MRPA ciblées. <i>(Cf. PRODOC Annexe 3)</i>			Pérennité financière (dans le cadre des Outils de Suivi SO1 au moyen de l'aval, de l'évaluation de mi parcours et de l'évaluation finale par le CEO.	contexte des MRPA, et elles jouissent d'une adhésion et d'une participation forte de la part, tant des communautés que des investisseurs. Les menaces et les risques à la biodiversité posés par les opérations des industries extractives peuvent être raisonnablement contrôlés et atténués, et sinon compensés.
	2. Nombre de ménages bénéficiant de l'intervention des MRPA; et leurs recettes moyennes.	Des données de référence sont disponibles pour Daraina-Loky-Manambato et Menabe-Antimena. Les références doivent être établies pour toutes les MRPA cibles (0 recettes, mis à part celles des sites ci-dessus) et des objectifs projetés fixés sur la base des occasions favorables.	Valeurs à déterminer sur la base des évaluations et des projections de référence pendant le début du projet.	Rapports relatifs aux sites MRPA et enregistrements d'association/ de partenaires du secteur privé.	Les initiatives entrepreneuriales et le leadership peuvent avec succès émerger dans le contexte des MRPA pour que les sources novatrices de financement environnemental puissent être exploitées.
	3. Financement obtenu pour les opérations de gestion des MRPA.	Des données de référence sont disponibles pour Daraina-Loky-Manambato et Menabe-Antimena. Les références doivent être établies pour toutes les MRPA cibles (0 recettes, mis à part celles des sites ci-dessus) et des objectifs projetés fixés sur la base des occasions favorables. Ces dernières impliqueront les partenaires du secteur privé.	Valeurs à déterminer sur la base des évaluations et des projections de référence pendant le début du projet.	Rapports relatifs au Projet, au site MRPA et à la UPCE.	

LISTE DES RESULTATS OPERATIONNELS PAR RESULTAT ATTENDU DANS LE CADRE DU SRF

Objectif du Projet: Etendre le système des AP de Madagascar en développant un sous réseau d'aires protégées de ressources naturelles gérées dans des paysages écologiques représentés, cogérés par le gouvernement local et les communautés locales, et intégrés dans les cadres régionaux de développement.	
Résultats attendus	Résultats opérationnels
1) De nouvelles AP créées dans le cadre des catégories V et VI de l'UICN, comme fondation d'un sous réseau fonctionnel et efficace des Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées sur la base d'une vision et de principes de gestion communs.	<p>1.1 Une vision et des principes communs pour un sous réseau de MRPA sont formalisés dans le registre des AP (Objectifs et arrangements de gestion des MRPA)</p> <p>1.2 Les inventaires de référence facilitent le zonage et aident à définir les options de croissance durable économique basée sur les ressources naturelles (valeurs de la biodiversité, valeurs sociales, options économiques et données de référence culturelle obtenues pour les sites à inclure dans l'aménagement et l'exécution des plans d'actions).</p> <p>1.3 AP publiées (plan de gestion approuvé, démarcation participative de limites en zones de centre & de tampon; enregistrement de site en tant qu'AP permanente)</p> <p>1.4 Un plan mis à jour du système national des AP assure que le zonage et les objectifs de MRPA sont systématiquement intégrés dans un aménagement du territoire et une cartographie légalisés au niveau régional et au niveau local</p> <p>1.5 Infrastructures de base et outils de gestion d'AP en place: (stations administratives, réseau de communication par radio, matériels sur le terrain).</p> <p>1.6 Systèmes de suivi institués pour dépister les pressions, les indicateurs de croissance d'état et économiques</p>
2) La capacité institutionnelle, au niveau des groupes majeurs des parties prenantes, fournit le cadre d'habilitation de la gouvernance décentralisée qui assure la conservation de la biodiversité et la croissance économique durable basées sur les sources naturelles.	<p>2.1 Les structures, règles, rôles et responsabilités relatifs à la gouvernance pour la gestion conjointe du site sont convenus par tous les partenaires, formalisés et établis</p> <p>2.2 Les droits et responsabilités relatifs au régime foncier communautaire, à la gestion des ressources naturelles sont formellement reconnus et soutenus</p> <p>2.3 Des outils de renforcement de capacité élaborés et opérationnels pour les parties prenantes majeures</p> <p>2.4 Des services techniques équipés et mobilisés pour répondre aux initiatives locales associées aux objectifs de MRPA</p> <p>2.5 Forum de sous réseau pour les parties prenantes locales des MRPA (public, société civile, secteur privé) motivé et opérationnel</p> <p>2.6 Un système de communication efficace, ciblant surtout les communautés et leurs groupes d'intérêts respectifs, facilite la participation civique, les prises de décisions en connaissance de cause et la mise en œuvre des MRPA</p>

Objectif du Projet: Etendre le système des AP de Madagascar en développant un sous réseau d'aires protégées de ressources naturelles gérées dans des paysages écologiques représentés, cogérés par le gouvernement local et les communautés locales, et intégrés dans les cadres régionaux de développement.

Résultats attendus	Résultats opérationnels
3) La pérennité financière des MRPA est renforcée au moyen de partenariats entrepreneuriaux public-privé novateurs et de la mobilisation du financement public.	<p>3.1 Plans d'actions et opérations du sous réseau élaborés pour les MRPA individuelles (coûts quantifiés pour la gestion ; les options de recettes non étatiques sont définies, occasions favorables économiques à chaque site)</p> <p>3.2 Etablir des systèmes de contribution contractuels pour un financement durable des MRPA par le biais de moyens d'incitation pour des flux de recettes innovants et améliorés qui mènent également la croissance économique et la réduction des pressions</p> <p>3.3 Règles et procédures pour le tourisme durable et les concessions de reforestation gérées, compensations de biodiversité et CSR élaborés et mis en œuvre en collaboration avec les institutions publiques et privées compétentes</p> <p>3.4 Investissement donné au moyen de microcrédit, et le projet catalyse les initiatives locales entrepreneuriales</p> <p>3.5 La labellisation est facilitée, et l'accès au marché, négocié, pour le commerce biologique et/ ou équitable en matière de production, services et initiatives locales entrepreneuriales compatibles avec la conservation</p> <p>3.6 Les recettes issues d'accords volontaires de carbone (dont REDD++) contribuent au financement d'avance pour les entreprises de reforestation communautaires et de la gestion des MRPA</p> <p>3.7 Les recettes, provenant de REDD et d'accords sont investies de manière ciblée dans les sous comptes de la FAPBM</p> <p>3.8 Les options pour l'allocation accrue de fonds publics au financement des MRPA sont identifiées et négociées</p>

310. Une liste détaillée des activités et un chronogramme des activités par résultat opérationnel seront finalisés au début du projet.

Partie II: Analyse des Surcoûts

Tableau 11. Matrice des Coûts Incrémentaux

Coût/Avantage	Référence (B)	Alternative (A)	Surcoût (A-B)
AVANTAGES			
Avantages mondiaux	<p>Dans la situation de référence (scénario habituel), un grand nombre des nouvelles MRPA, qui ont donné lieu au SAPM, resteront, en grande partie, des parcs sur le papier, et se battront pour trouver des ressources financières adéquates pour leur consolidation. En outre, Madagascar National Parks ne sera pas capable de combler les lacunes, en grande partie, à cause des contraintes de capacité, et certaines des zones de biodiversité les plus importantes du monde peuvent être perdues. Bien que des gouvernements successifs aient continué à favoriser les AP au cours des deux dernières décennies, la situation économique du pays peut faire incliner les décideurs vers une croissance économique rapide au moyen des industries extractives, notamment les produits pétroliers, les mines et les agro-industries. Un réseau faible et à efficacité inadéquate de MRPA serait une alternative difficile à défendre.</p>	<p>Dans le cadre du scénario d'alternative, les obstacles relatifs à la capacité institutionnelle et les obstacles financiers seront éliminés, permettant la création de MRPA efficaces qui assurent une conservation efficace de certains des centres de biodiversité les plus importants de Madagascar et, par extension, des priorités mondiales. Le projet créera directement 1 527 151 ha dans huit MRPA, tandis que les interventions des partenaires mènera à la protection d'une superficie supplémentaire de 1 286 816 ha. Cela aidera le GOM à honorer son engagement déclaré de mettre au moins 10% du territoire national sous protection. Les nouvelles MRPA aideront à garantir la survie d'une véritable horde d'espèces en voie d'extinction, au niveau mondial.</p>	<p>Elimination des obstacles à la protection d'environ 4,9% des habitats et espèces d'importance cruciale et mondiale du territoire national. Cela représente presque la moitié de la superficie destinée à être sous régimes d'AP. La plupart des MRPA ciblées sont relativement grandes, avec beaucoup de zones en très bon état, des facteurs clés dans l'assurance d'une viabilité de long terme. Les deux petits écosystèmes forestiers de MRPA qui sont naturellement limités à de petites superficies. Les récentes analyses des impacts du changement climatique montrent que les sites sélectionnés sont résilients au changement climatique, étant donné qu'il s'agit de sites suffisamment étendus ou qui représentent des zones de refuge naturelles. Tous les sites contribueront à la conservation des centres de biodiversité d'importance mondiale.</p>

Coût/Avantage	Référence (B)	Alternative (A)	Surcoût (A-B)																										
Avantages nationaux et locaux	Le manque de terre arable, l'accès limité à la technologie de production améliorée et la migration économique continuée continueront à éroder la base des ressources naturelles du pays qui est d'une importance majeure à la croissance économique durable nationale et locale. Les avantages des approches innovantes des MRPA, qui combinent une conservation efficace de la biodiversité et une croissance économique soutenue, manqueront à tenir bon, et les efforts des AP continueront à être restreints aux approches les plus traditionnelles, plus strictes entretenues par Madagascar National Parks. En des termes très pratiques, la capacité du SAPM à coordonner les MRPA restera limitée.	Dans le cadre du scénario alternatif, Madagascar bénéficiera de la sécurité ajoutée, de moyen à long terme, pour les biens et services des écosystèmes et autres avantages découlant de la protection des habitats naturels. Au niveau national, le SAPM continuera à développer son professionnalisme, au moyen du renforcement de capacité et d'accroissement de la motivation. Aux niveaux locaux, les pas de géant considérablement prometteurs, faits dans la considérable amélioration des revenus locaux, par les interventions de MRPA, seront maintenus pour se dégager d'une économie de subsistance persistante, et améliorera considérablement leur bien-être. L'approche MRPA démontrera sa capacité de combiner une conservation efficace de la biodiversité avec une croissance économique soutenue et, par conséquent, les AP continueront à gagner l'appui public.	L'appréciation de la valeur auprès du public et la gestion judicieuse des ressources naturelles dans les AP s'accroîtront. Les MRPA ajouteront de la valeur considérable au système national des AP en ce qui concerne la sauvegarde de la remarquable biodiversité du pays, une importante ressource économique. Elles augmentent également la résilience des écosystèmes aux processus de changement climatique et de dégradation du sol qui, à son tour, augmente les occasions favorables de développement durable. Un système de MRPA efficace fournit également des occasions favorables de croissance économique soutenue et de réduction de la pauvreté, au niveau des populations les moins favorisées économiquement de Madagascar.																										
COUTS																													
Résultat attendu 1: De nouvelles AP créées dans le cadre des catégories V et VI de l'UICN comme fondation d'un sous réseau fonctionnel et efficace des Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées sur la base d'une vision et des principes de gestion communs.	Référence: 10,57 millions USD <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui financier de la part de KFW au MNP ▪ Appui de la Banque Mondiale et du PNUD non-GEF au PE3 ▪ Appui des ONG internationales à COFAV, CAZ 	Alternative: 15,00millions USD	Incrément en millions USD: <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>GEF</td> <td style="text-align: right;">2,23</td> </tr> <tr> <td>PNUD</td> <td style="text-align: right;">0,30</td> </tr> <tr> <td>GCF</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Taux d'intérêt (GCF)</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Oceane Aventure</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>WWF</td> <td style="text-align: right;">0,90</td> </tr> <tr> <td>CI</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>DURELL</td> <td style="text-align: right;">0,52</td> </tr> <tr> <td>FAPBM</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>MBG</td> <td style="text-align: right;">0,10</td> </tr> <tr> <td>FANAMBY</td> <td style="text-align: right;">0,34</td> </tr> <tr> <td>Asity</td> <td style="text-align: right;">0,05</td> </tr> <tr> <td>TOTAL (millions USD)</td> <td style="text-align: right;">4,43</td> </tr> </table>	GEF	2,23	PNUD	0,30	GCF	-	Taux d'intérêt (GCF)	-	Oceane Aventure	-	WWF	0,90	CI	-	DURELL	0,52	FAPBM	-	MBG	0,10	FANAMBY	0,34	Asity	0,05	TOTAL (millions USD)	4,43
GEF	2,23																												
PNUD	0,30																												
GCF	-																												
Taux d'intérêt (GCF)	-																												
Oceane Aventure	-																												
WWF	0,90																												
CI	-																												
DURELL	0,52																												
FAPBM	-																												
MBG	0,10																												
FANAMBY	0,34																												
Asity	0,05																												
TOTAL (millions USD)	4,43																												

Coût/Avantage	Référence (B)	Alternative (A)	Surcoût (A-B)
Résultat attendu 2: La capacité institutionnelle au niveau de groupes majeurs de parties prenantes fournit le cadre d'habilitation de la gouvernance décentralisée qui assure la conservation de la biodiversité et la croissance économique durable basées sur les sources naturelles.	Référence: 4,42 millions USD Appui ONG internationales à DCBSAP	Alternative: 4,17 millions USD	Incrément en millions USD: GEF 1,94 UNDP 1,13 GCF - Taux d'intérêt (GCF) - Oceane Aventure - WWF - CI 0,68 DURELL - FAPBM - MBG - FANAMBY - Asity - <hr/> TOTAL (millions USD) 3,74
Résultat attendu 3: La pérennité financière des MRPAs est renforcée au moyen de partenariats entrepreneuriaux public-privé novateurs et de la mobilisation du financement public.	Référence: 9,24 millions USD Appui de la Fondation aux AP pour la mise en œuvre des programmes MNP et MRPA	Alternative: 13,86 millions USD	Incrément en millions USD: GEF 1,23 UNDP 0,80 GCF 1,81 Taux d'intérêt (GCF) 0,27 Oceane Aventure 0,06 WWF - CI - DURELL - FAPBM 0,45 MBG - FANAMBY - Asity - <hr/> TOTAL (millions USD) 4,62
Autres: Unité de Gestion du Projet, Equipe d'Appui Technique de Mise en Œuvre et Suivi Indicatif	Ne s'applique pas	Alternative: 1,42 million USD	Incrément en millions USD: GEF 0,60 UNDP 0,27 GCF 0,19 Taux d'intérêt (GCF) 0,03 Oceane Aventure 0,01 WWF 0,10 CI 0,07 DURELL 0,05 FAPBM 0,05 MBG 0,01 FANAMBY 0,04 Asity 0,00 <hr/> TOTAL (millions USD) 1,42

Coût/Avantage	Référence (B)	Alternative (A)	Surcoût (A-B)
TOTAL DES COUTS	Référence: 20,23 millions USD	Alternative: 33,02 millions USD	Incrément en millions USD: GEF 6,00 UNDP 2,50 GCF 2,00 Taux d'intérêt (GCF) 0,30 Oceane Aventure 0,07 WWF 1,00 CI 0,75 DURELL 0,57 FAPBM 0,50 MBG 0,11 FANAMBY 0,38 Asity 0,05 <hr/> TOTAL (millions USD) 14,22

SECTION III: Budget Total et Plan de Travail (TBW)

ID de l'Allocation:	00061027
ID du Projet:	00077104
Titre de l'Allocation:	PIMS 4172 FSP Network of MRPA

Unité d'entreprise:	MDG10
Titre du Projet:	Réseau d'Aires Protégées de Ressources Naturelles
Partenaire de mise en œuvre	Unité de Coordination des Projets Environnementaux - UCPE

Résultat attendu GEF / Activité Atlas	Partie Resp. / Agence d'exéc.	ID du Fonds	Nom du bailleur de fonds	ERP / Code de Budget ATLAS	Description de Budget Atlas	Montant TOTAL (USD)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Notes	
Résultat attendu 1: Création de nouvelles MRPPAs	UPCE	62000	GEF-10003	71400	Services Contractuels - Individ	450,000		150,000	150,000	150,000			1	
	UPCE	62000	GEF-10003	71200	Consultants internationaux	18,000		18,000					2	
	UPCE	62000	GEF-10003	71300	Consultants locaux	80,000		16,000	16,000	16,000	16,000	16,000	3	
	UPCE	62000	GEF-10003	71600	Voyages	100,000	10,000	20,000	20,000	20,000	20,000	10,000	4	
	UPCE	62000	GEF-10003	72600	Subventions	1,522,903	114,239	500,000	400,000	250,000	150,000	108,664	5	
	UPCE	62000	GEF-10003	72200	Matériels et Meubles	25,000	0	25,000				0	6	
	UPCE	62000	GEF-10003	75700	Formations et Ateliers	102,000	10,000	30,000	20,000	20,000	19,000	3,000	7	
	Sous total GEF Activité Atlas 1 (Résultat attendu 1)						2,297,903	124,239	729,000	586,000	436,000	186,000	134,664	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	71200	Consultants internationaux	45,000			20,000		25,000		0	8
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	71600	Voyages	25,000		12,500					12,500	9
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	72600	Subventions	160,000		65,000	52,500	20,000	15,000	7,500	5	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	72200	Matériels et Meubles	41,860		20,930				20,930	10	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	73400	Locat. & entret.d'autres matériels	25,000		25,000					0	11
Sous total TRAC Activité Atlas 1 (Résultat attendu 1)						296,860	0	123,430	72,500	20,000	40,000	40,930		
TOTAL ACTIVITE 1 (Résultat attendu 1)						2,594,764	124,239	852,430	658,500	456,000	226,000	175,594		
Résultat attendu 2: Capacité insti'tlle & cadre décentralisé de gouvernance des MRPA	UPCE	62000	GEF-10003	71300	Consultants locaux	50,000		15,000	10,000	10,000	10,000	5,000	12	
	UPCE	62000	GEF-10003	71600	Voyages	25,000	2,500	5,000	5,000	5,000	5,000	2,500	13	
	UPCE	62000	GEF-10003	72100	Services Contractuels -sociétés	40,000	4,000	8,000	8,000	8,000	8,000	4,000	14	
	UPCE	62000	GEF-10003	72600	Subventions	1,748,118	47,118	550,000	450,000	300,000	280,000	121,000	5	
	UPCE	62000	GEF-10003	72200	Matériels et Meubles	25,000		12,500				12,500	15	
	UPCE	62000	GEF-10003	73100	Location & entretien - Locaux	16,000	3,500	7,000			2,000	3,500	16	
	Sous total GEF Activité Atlas 2 (Résultat attendu 2)						1,904,118	57,118	597,500	473,000	323,000	305,000	148,500	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	71200	Consultants internationaux	90,000		18,000	23,000	20,000	20,000	9,000	17	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	71200	Consultants internationaux	30,000			15,000			15,000	18	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	71300	Consultants locaux	10,000	0		5,000		5,000	0	19	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	71400	Services Contractuels - Individ	79,000		15,800	15,800	15,800	15,800	15,800	20	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	71600	Voyages	48,000		14,000	10,000	7,000	14,000	3,000	21	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	72100	Services Contractuels-sociétés	173,000		75,000	65,000	3,000	20,000	10,000	22	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	72600	Subventions	400,000		125,000	130,000	70,000	50,000	25,000	5	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	72200	Matériels et Meubles	227,000		113,500				113,500	23	
UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	72500	Fournitures	13,800		8,000	1,700	1,300	1,800	1,000	24		
UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	74200	Coût Audio Visuel & Prod Impr	59,500		12,000	30,000	5,000	5,000	7,500	25		

Résultat attendu GEF / Activité Atlas	Partie Resp. / Agence d'exéc.	ID du Fonds	Nom du bailleur de fonds	ERP / Code de Budget ATLAS	Description de Budget Atlas	Montant TOTAL (USD)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Notes	
Sous total TRAC Activité Atlas 2 (Résultat attendu 2)						1,130,300	0	381,300	295,500	122,100	131,600	199,800		
TOTAL ACTIVITE 2 (Résultat attendu 2)						3,034,418	57,118	978,800	768,500	445,100	436,600	348,300		
Résultat attendu 3: PPP & Pérennité financière	UPCE	62000	GEF-10003	71200	Consultants internationaux	129,000		30,000	25,000	25,000	19,000	30,000	26	
	UPCE	62000	GEF-10003	71300	Consultants locaux	50,000		15,000	15,000	10,000	10,000		27	
	UPCE	62000	GEF-10003	71300	Consultants locaux	50,000		15,000	15,000	10,000	10,000		28	
	UPCE	62000	GEF-10003	71600	Voyages	57,449	5,000	12,000	12,000	12,000	11,449	5,000	29	
	UPCE	62000	GEF-10003	72600	Subventions	807,979	17,979	270,000	230,000	160,000	80,000	50,000	5	
	UPCE	62000	GEF-10003	72200	Matériels et Meubles	104,000		62,000	22,000	10,000		10,000	30	
	Sous total GEF Activité Atlas 3 (Résultat attendu 3)						1,198,428	22,979	404,000	319,000	227,000	130,449	95,000	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	71600	Voyages	9,050		3,000	2,000	2,000	2,000	50	31	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	72100	Services Contractuels -sociétés	137,250		30,500	30,500	30,500	30,500	15,250	32	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	72600	Subventions	450,000		100,000	100,000	120,000	80,000	50,000	5	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	72200	Matériels et Meubles	55,000					55,000	0	33	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	74200	Coût Audio Visuel & Prod Impr	23,250		9,250	7,000	3,500	3,500	0	34	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	74500	Dépenses diverses	100,000		20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	35	
	Sous total TRAC Activité Atlas 3 (Résultat attendu 3)						774,550	0	162,750	159,500	176,000	191,000	85,300	
TOTAL ACTIVITE 3 (Résultat attendu 3)						1,972,978	22,979	566,750	478,500	403,000	321,449	180,300		
Gestion du Projet	UPCE	62000	GEF-10003	71400	Services Contractuels - Individ	250,000	5,000	50,000	50,000	50,000	50,000	45,000	36	
	UPCE	62000	GEF-10003	71400	Services Contractuels - Individ	145,000		29,000	29,000	29,000	29,000	29,000	37	
	UPCE	62000	GEF-10003	71400	Services Contractuels - Individ	79,000		15,800	15,800	15,800	15,800	15,800	38	
	UPCE	62000	GEF-10003	71400	Services Contractuels - Individ	79,000		15,800	15,800	15,800	15,800	15,800	39	
	UPCE	62000	GEF-10003	71600	Voyage	14,000	1,400	2,800	2,800	2,800	2,800	1,400	40	
	UPCE	62000	GEF-10003	72500	Fournitures	23,000	300	4,600	4,600	4,600	4,600	4,300	41	
	UPCE	62000	GEF-10003	73100	Location & entretien - Locaux	5,000	500	1,000	1,000	1,000	1,000	500	42	
	UPCE	62000	GEF-10003	74500	Dépenses diverses	4,161	481	800	800	800	800	481	43	
	Sous total GEF Activité Atlas 4 (Gestion du Projet)						599,161	7,681	119,800	119,800	119,800	119,800	112,281	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	71300	Consultants locaux	55,000		11,000	11,000	11,000	11,000	11,000	44	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	72200	Services Contractuels - Individ	60,552		25,500			35,052	0	45	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	73400	Matériels et Meubles	15,450		4,600	3,100	3,100	3,100	1,550	46	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	74100	Locat. & entret.d'autres matériels	79,000		15,800	15,800	15,800	15,800	15,800	47	
	UPCE	04000	UNDP TRAC - 00012	74500	Dépenses diverses	88,288		20,000	20,000	18,000	10,000	20,288	48	
Sous total TRAC Activité Atlas 4 (Gestion du Projet)						298,290	0	76,900	49,900	47,900	74,952	48,638		
TOTAL ACTIVITE 4 (Gestion du Projet)						897,451	7,681	196,700	169,700	167,700	194,752	160,919		
SOUS-TOTAL GEF						5,999,610	212,017	1,850,300	1,497,800	1,105,800	741,249	490,445		
SOUS-TOTAL PNUD TRAC						2,500,000	0	744,380	577,400	366,000	437,552	374,668		
TOTAL GENERAL (En espèces)						8,499,611	212,017	2,594,680	2,075,200	1,471,800	1,178,801	865,113		

Notes relatives au Budget	
1	Conseiller Technique Principal (prévisions de coûts pour une mission à plein temps d'équivalence L4) pour trois ans
2	Consultants internationaux de courte durée sur une base d'honoraires fixes pendant toute la durée du projet : Changement Climatique et Aires Protégées (six semaines @ 129K\$)
3	Consultants nationaux de courte durée sur une base d'honoraires fixes pendant toute la durée du projet : Expert en aménagement du territoire et d'utilisation du sol (80 semaines @ 80K\$).
4	Voyages en général : missions internationales (consultants @ 15K\$/an) et visites de site par les équipes au niveau central (@ 5K\$/an).
5	Contrats de prestation de services / Allocation pour les ONG-Promoteurs au niveau du site (concernant les cinq sites MRPA) : conformément au plan de travail annuel et trimestriel dont les promoteurs de sites et l'UCPE doivent convenir. Cette ligne peut également inclure des locations pour les autres travaux au niveau du site que l'UCPE gèrera, mais qui ne sont pas considérés être du domaine des compétences des ONG Promoteurs au niveau des sites. Référez-vous au Tableau 12 et à l'Annexe 2 pour obtenir davantage de détails.
6	Équipement informatique pour les associations locales (25K\$): acquisition d'ordinateurs portables (10@1400\$), de licences de logiciels (10@300\$) et d'imprimantes (10@300\$) ainsi que d'autres périphériques (@5000\$) pour le renforcement des capacités des organisations communautaires locales (environ deux par site).
7	Coûts d'atelier et de réunion de projet
8	Consultants internationaux à court terme : spécialiste en « Méthodologie Most Significant Change » (Référez-vous au Tableau 7 PRODOC. Exposé sur les indicateurs de projet pour les explications sur la méthodologie).
9	Déplacements en relation avec le démarrage du projet et les ateliers de lancement : au niveau national et cinq au niveau des sites.
10	MEF : équipement motorisé pour permettre aux DREF (bureaux régionaux du MEF) d'accomplir leur fonction de suivi des forêts dans les MRPA : 10 motocyclettes (deux par site @ 4 186\$/moto) – incluant l'assurance et une petite allocation pour le carburant et l'entretien.
11	MEF : Rénovation d'au moins cinq locaux de DREF (environ 5K\$ /site) pour permettre aux agents forestiers d'accomplir leur fonction de surveillance dans les MRPA.
12	Consultants nationaux de courte durée sur une base d'honoraires fixes pendant toute la durée du projet : Expert en Institutions & Règlements (50 semaines @ 50K\$).
13	Déplacements vers les MRPA en relation avec (1) la fonction de contrôle des forêts de la DCBSAP (environ 2K\$/an) (2) la participation des CBO et des OPCI dans les réunions de PSC (3K\$/an).
14	MEF: connexion Internet et autres moyens de communication dans les bureaux des sites et les locaux de la DCBSAP.
15	Installation de source d'énergie renouvelable dans au moins trois sites (où les besoins ont été identifiés)
16	MEF: réhabilitation et entretien des bureaux des PMU de la DCBSAP
17	Consultants internationaux de courte durée sur base d'honoraires fixes pendant toute la durée du projet : Spécialiste en formation et renforcement des capacités (sur NRM & BD) (30 semaines @ 90K\$).
18	Consultants internationaux de courte durée : Evalueur (moyen terme + final) (10 semaines @ 30K\$).
19	Consultant national de courte durée : Evalueur (moyen terme + final) (50 semaines @ 50K\$).

Notes relatives au Budget	
20	Personnel national de longue durée de l'UGP: Responsable Administratif et Financier (@ 15,8K\$ / an x cinq ans)
21	Déplacements vers les MRPA en relation avec les ateliers de consolidation d'équipe (retraite de projet) et les réunions de sous-réseau des MRPA
22	Différentes formations ciblant le personnel local des MRPA, l'OPCI, les DREF, la DCBSAP et plusieurs CBO : compétences en gestion des Aires Protégées, TI pour le développement, collecte de données, planification, budgétisation et compte-rendu etc. Elles seront définies pendant le démarrage.
23	Acquisition de (1) équipements pour les téléc centres ruraux (50K\$) ; (2) véhicules tout-terrain (6 @ 30K\$/véhicule) ; ordinateurs portables de TI pour les PMU et les sites (20@ 1 400\$/ordinateur), licences de logiciels (20@300\$/licence) et imprimantes (10@ 300\$/imprimante) et autres périphériques (@10K\$).
24	Matériels de formation sur la gestion des NR à base communautaire/MRPA & de production des bulletins d'information des sites
25	(1) Mise en place du site web et de l'intranet du réseau des MRPA (2) Production des documentaires vidéo des MRPA (3) Production des bulletins d'information et des journaux ruraux du SAPM NAP. Peut être ventilé ultérieurement en d'autres lignes Atlas selon les besoins (ex : 74100 Services professionnels).
26	Consultants internationaux de courte durée sur base d'honoraires fixes pour toute la durée du projet : Spécialiste en industries extractives et en biodiversité (30 semaines @ 129K\$)
27	Consultants nationaux de courte durée sur base d'honoraires fixes pour toute la durée du projet : Expert en tourisme durable et en communication (50 semaines @ 50K\$)
28	Consultants nationaux de courte durée sur base d'honoraires fixes pour toute la durée du projet : Expert en participation du secteur privé (50 semaines @ 50K\$).
29	Déplacements intérieurs vers les MRPA, en relation avec les missions de suivi, par la principale DCBSAP dans le but d'obtenir l'appui du gouvernement au réseau.
30	Machinerie pour la fabrication des produits issus de la biodiversité (huiles essentielles etc.) ; équipement agricole ; pépinière d'arbres; acquisition de deux petits bateaux à moteur pour les sites littoraux.
31	Déplacements intérieurs vers les MRPA, en relation avec les missions de suivi, par la principale DCBSAP dans le but d'obtenir l'appui du gouvernement au réseau.
32	Visites de presse. Spots radio et télévisés. Participation des principaux membres du personnel du projet dans le Congrès des Parcs etc.
33	Acquisition pour ajout de / remplacement: (1) véhicules tout-terrain (@ 30K\$); et (2) petits bateaux à moteur pour les sites littoraux (@25K\$) – selon les besoins.
34	1) Mise en place du site web et de l'intranet du réseau des MRPA (2) Production des documentaires vidéo des MRPA (3) Production des bulletins d'information et des journaux ruraux du SAPM NAP. Peut être ventilé ultérieurement en d'autres lignes Atlas selon les besoins (ex : 74100 Services professionnels).
35	Assurance, frais bancaires (incluant les frais administratifs pour l'UPCE) et autres petites dépenses diverses pour l'unité de coordination du projet.
36	Personnel national de longue durée de l'UGP : Coordinateur National de Projet (@ 50K\$ /an x 5 ans).

Notes relatives au Budget	
37	Personnel national de longue durée de l'UGP : Principal Responsable de Suivi et d'Evaluation (@ 29K/an x 5 ans).
38	Personnel national de longue durée de l'UGP : Assistant de projet (@ 15,8K\$ / an x 5 ans).
39	Personnel national de longue durée de l'UGP : Assistant en TIC et base de données (@ 15,8K\$/an x 5 ans).
40	Déplacements en relation avec l'administration
41	Fournitures de bureau, carburant, pièces détachées de voiture etc.
42	Réserves pour l'entretien des locaux.
43	Assurance, frais bancaires (incluant les F&A pour la Fondation) et autres petites dépenses diverses pour l'unité de coordination du projet
44	Consultants nationaux de courte durée sur une base d'honoraires fixes pendant toute la durée du projet : Responsable de communication & de liaison (55 semaines @ 55K\$)
45	MEF: Acquisition pour ajout / remplacement d'ordinateurs portables, motocyclettes et meubles, équipements de propriété foncière (GPS, enregistreurs) pour les DREFs
46	Entretien de véhicules.
47	Audit, traduction, et si nécessaire, réserves pour frais de justice.
48	Assurance, frais bancaires (incluant les F&A pour la Fondation) et autres petites dépenses diverses pour l'unité de coordination du projet

Tableau 12. Enveloppe Indicative pour les Contrats de Prestation de Services techniques par Composante

	GEF (USD)	PNUD (USD)	TOTAL du financement dans le Budget Total et Plan de Travail (USD)
Résultat attendu 1) Création de nouvelles MRPA	1 522 903	160 000	1 610 000
Résultat attendu 2) Capacité institutionnelle & cadre de gouvernance décentralisé d'AP pour les MRPA	1 748 118	400 000	2 180 000
Résultat attendu 3) PPP & pérennité financière	807 979	450 000	1 290 000
Total	4 070 000	1 010 000	5 080 000

Remarque : Voir l'Annexe 2. Activités indicatives pour les Principaux Promoteurs de Site pour obtenir davantage de détails sur les activités.

SECTION IV: Informations Supplémentaires

PARTIE I: Lettres de Financement Conjoint et de Soutien

[Cf. dossier séparé pour toutes les lettres]

Tableau 13. Vue d'ensemble des lettres de financement conjoint du projet

NOM DU CO-FINANCIER	DATE	MONTANTS CONSIDERES COMME COFINANCEMENT DU PROJET (EN USD)
PNUD	30-Mar-10	2 500 000
Global Conservation Fund	25-Mar-10	2 000 000
Taux d'intérêt des investissements GCF relatifs au projet	25-Mar-10	300 000
Oceane Aventure	10-Mar-10	65 000
WWF	24-Mar-10	1 000 000
Conservation International		750 000
DURELL	31-Mar-10	570 000
Fondation des Aires Protégées et de la Biodiversité de Madagascar - FAPBM	01-Apr-10	500 000
Missouri Botanical Garden - MBG	01-Apr-10	108 400
FANAMBY	30-Mar-10	375 000
Asity	01-Apr-10	50 000
Total		8 168 400

Notes relatives au Tableau:

* Il s'agit, ici, d'une contribution directe en espèces, à gérer par le PNUD en relation avec le projet dans le cadre de la même allocation budgétaire.

Tableau 14. Vue d'ensemble des Lettres de Soutien des Partenaires

NOM DES PARTENAIRES	DATE
ECOCERT SA Succursale Madagascar	10-Mar-10
ECO-SYS ACTION	16-Mar-10
Kudeta	10-Mar-10
Man and the Environment	10/03/2010
Madagascar National Parks	08-Mar-10
Office régional du Tourisme de Sainte Marie	March 2010
Office National du Tourisme de Madagascar	16-Mar-10
Office régional du Tourisme du Menabe	March 2010
Palissandre Hotel & SPA	17-Mar-10
Madagascar Oil	16-Mar-10
Syrius / Organic Products	01-Apr-10
Ministère de l'Environnement et des Forêts (avec traduction)	02-Apr-10

PARTIE II: Termes de Références du personnel principal du projet

COORDINATEUR NATIONAL DU PROJET

Informations générales

Le Coordinateur du Projet sera recruté au niveau régional et sélectionné sur la base d'un processus d'appel d'offres ouvert. Le Coordinateur aura la responsabilité générale de la réalisation opportune des résultats attendus, selon l'étendue et selon le budget. Il/elle assurera que toutes les procédures administratives et financières de PNUD sont respectées. Il/elle relie les interventions de l'équipe d'appui technique et du spécialiste, pour réaliser les actions concrètes sur le site, sur la base des objectifs et des produits livrables du projet. Il/elle assure les principes de cohérence et d'intervention de chaque MRPA avec le SAPM.

Attributions et Responsabilités

- Coordonner la production des résultats attendus selon le document du projet;
- Coordonner le travail de tout le personnel, tous les consultants et sous traitants du projet;
- Coordonner le recrutement et la sélection du personnel du projet;
- Assurer la supervision du personnel du projet, une fois que ses membres sont sous contrat, pour servir le projet, en effectuant avec la diligence requise l'appréciation et la relation avec un renouvellement possible de contrat;
- Préparer et réviser le travail et les plans financiers du projet, tel que requis par DCBSAP et PNUD;
- Se mettre en relation avec PNUD, UPCE, DCBSAP, les agences gouvernementales pertinentes et tous les partenaires du projet, dont les organisations de bailleurs de fonds et les ONG partenaires en vue d'une coordination efficace de toutes les activités du projet;
- Faciliter les activités de formation appuyées par le Projet;
- Préparer et réviser le Rapport du début, le Rapport combiné de Revue de Mise en œuvre/ de Rapport annuel du Projet [Combined Project Implementation Review/Annual Project Report (PIR/APR)], les Rapports trimestriels de fonctionnement (QOR) à l'intention du GEF et d'autres rapports selon les besoins du PNUD, GEF, UPCE, du CPP et d'autres agences observateur;
- Disséminer les rapports de projet et répondre aux demandes d'informations des parties prenantes concernées;
- Assurer la mise en œuvre opportune et efficace de tous les composants du projet;
- Aider les groupes communautaires, les gouvernements régionaux et locaux, les organes intercommunaux, les ONG et les CBO locales, le personnel, les étudiants et d'autres, à l'aide du développement des compétences essentielles, au moyen d'ateliers de formation et de formation sur le tas, qui contribuent à la remise à niveau de leurs capacités institutionnelles;
- Coordonner et aider les institutions scientifiques avec l'initiation et la mise en œuvre des composantes d'études sur le terrain et de suivi du projet ;
- Aider et conseiller les équipes responsables des documentaires, spots télévisés, livres de guide et campagne de sensibilisation, études sur le terrain, etc. ; et
- Effectuer des inspections régulières, annoncées et inopinées, de tous les sites et des activités des unités de gestion du site de projet.

Qualifications

- Un diplôme universitaire (de préférence, avancé) en sciences environnementales/ sciences naturelles (par exemple, biologie) ou sciences sociales (par exemple, sciences économiques) avec une spécialisation cohérente dans les questions de conservation et de gestion des ressources naturelles;
- Au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de gestion des ressources naturelles et/ ou de la biodiversité;
- Au moins 5 ans d'expérience de gestion de projet/ programme;
- Des expériences de travail avec les ministères, les institutions nationales et les ONG sont un plus, mais non pas une exigence;
- Capacité de coordination efficace d'un grand projet à multiples parties prenantes;
- Capacité d'administration de budgets, de formation et de travail efficace, avec le personnel homologue à tous les niveaux et avec tous les groupes impliqués dans le projet;
- Fortes compétences de rédaction, présentation et établissement de rapports;
- Fortes compétences informatiques, en particulier, maîtrise de toutes les applications du logiciel MS Office et des recherches sur l'Internet;
- Fortes connaissances relatives au contexte politique et socioéconomique, en particulier au niveau national et au niveau local;
- Excellentes compétences de communication par écrit en français
- De bonnes connaissances de travail relatives à l'anglais constituent une exigence.

CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL

Informations générales

Le Conseiller Technique Principal (CTP) sera responsable de la fourniture d'appui technique général au Projet. Il/ elle rendra l'appui technique au Coordinateur National du Projet (CNP), au personnel et autres homologues du gouvernement. Le CTP coordonnera la fourniture des apports techniques requis, passera en revue et préparera les Termes de Référence et passera en revue les résultats attendus des consultants et autres sous traitants. Le CTP sera un expatrié expérimenté. Il/elle sera sous tutelle directe du Coordinateur National du Projet.

Attributions et Responsabilités

- Fournir de l'assistance technique et stratégique pour les activités du projet, dont les opérations de planification, de suivi et de site et assumer le contrôle de qualité des interventions;
- Fournir de l'appui pratique au Coordinateur National du Projet, au personnel du projet et autres homologues du gouvernement dans les domaines de gestion et de planification du projet, gestion des activités de site, suivi et évaluation;
- Finaliser les Termes de Référence des consultants et des sous traitants et aider dans le processus de sélection et de recrutement;
- Coordonner le travail de tous les consultants et sous traitants, assurer la réalisation opportune des résultats attendus, et assurer une synergie efficace au niveau des diverses activités sous traitées;
- Aider le Coordinateur National de Projet dans la préparation et la révision du Plan de gestion des MRPA, ainsi que dans la Consolidation des Plans de Travail annuels du projet, et

examiner minutieusement et aider dans l'amélioration du Plan de Travail annuel, sur le site, émanant des ONG partenaires;

- Coordonner la préparation du Rapport de statut périodique, en cas d'appel y afférent, par le Coordinateur National du Projet;
- Aider le Coordinateur National du Projet dans la préparation du Rapport combiné de Revue de Mise en œuvre/ Rapport Annuel du Projet (PIR/APR), le rapport du début, les rapports techniques, les Rapports Trimestriels de fonctionnement (QOR) au GEF, et les rapports financiers trimestriels pour soumission à PNUD, UPCE, GEF et tout autre bailleur de fonds et Départements du gouvernement, en tant que de besoin ;
- Aider dans la mobilisation du personnel et des consultants dans la conduite, avec diligence, d'évaluations du projet (à mi parcours et à l'achèvement), et dans l'entreprise de révisions dans la mise en œuvre de la stratégie du projet, basée sur les résultats de l'évaluation;
- Aider le Coordinateur National du Projet dans la relation avec les partenaires du projet, les organisations des bailleurs de fonds, les ONG, le secteur privé, le monde universitaire et autres groupes, pour assurer la coordination efficace des activités du projet;
- Documenter les leçons émanant de la mise en œuvre du projet et faire des recommandations au Comité de Pilotage en vue d'une mise en œuvre et d'une coordination plus efficaces des activités du projet ; et
- Exécuter d'autres tâches telles qu'il peut être demandé par le Coordinateur National du Projet, le Comité de Pilotage et autres partenaires du Projet.

Qualifications

- Un diplôme universitaire (MS ou PhD) en Gestion de Ressources Naturelles, conservation de la Biodiversité, Sciences environnementales, Sciences sociales, Administration de Management/ Business, Sciences économiques, Ingénierie ou tout autre domaine pertinent au thème du projet;
- Au moins 15 ans d'expérience professionnelle dans la planification et la gestion des aires protégées/ de la conservation;
- Démontrer de l'expérience dans la mise en œuvre de projets GEF ou autres projets équivalents multilatéraux financés par les bailleurs de fonds;
- Être un négociateur efficace avec d'excellentes compétences orales et de présentation;
- Une bonne connaissance de travail des bonnes pratiques internationales en planification et gestion des aires protégées est souhaitable ;
- D'excellentes compétences à l'écrit en Anglais,
- Une bonne connaissance de travail du Français est une exigence.

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU PROJET

Informations générales

Le Comptable sera sous tutelle du CNP et sera surtout responsable de toutes les tâches relatives à la tenue des livres, à l'assistance dans la préparation du plan de travail et du budget, des révisions de budget et du suivi financier. Il/elle rendra des services administratifs et financiers généraux et s'occupera des besoins journaliers en finances et en comptabilité du Projet. Le titulaire du poste sera responsable des relations, selon les besoins, avec le reste de l'équipe et des partenaires du projet, en ce qui concerne la gestion financière.

Attributions et Responsabilités

- Budget et finances
- Passe en revue et analyse les données, en ce qui concerne la finalisation des coûts estimatifs et des propositions de budget, en termes d'exigences du personnel et non relatives au personnel.
- Fournit de l'appui aux gestionnaires, en ce qui concerne l'élaboration des exigences relatives aux ressources pour les soumissions/ révisions de budget.
- Passe en revue, analyse et donne des contributions à la finalisation du Plan de Travail Annuel et du Budget, pour autorisation, par le CNP, et soumission au Comité de Pilotage du Projet.
- Suit la mise en œuvre du budget et détermine/ recommande la réallocation du fonds, le cas échéant, et en cas de besoin.
- Suit les dépenses pour assurer qu'elles restent dans les niveaux autorisés.
- Prépare la documentation pertinente en ce qui concerne les soumissions d'exécution budgétaire.
- Conseille la direction de haut rang et les coordinateurs de projet sur tous les aspects de tenue de comptes, de contrôle de budget et d'autres questions financières concernant la mise en œuvre des projets, c'est-à-dire les obligations et les futures implications de programmes/ projets.
- Agit en tant que Responsable de l'Approbation des budgets du projet, d'assurer que le paiement est fait en échange d'un engagement enregistré et demandé pour des biens et services qui ont été livrés et pas payés à l'avance, de la disponibilité des fonds selon les lignes budgétaires. Tient une liste du personnel autorisé à effectuer des paiements et informe PNUD de tout changement relatif à la liste.
- Supervise la clôture des comptes mensuels, aide à assurer la soumission opportune des données de Dépenses de Gestion au CNP et des rapports financiers demandés à PNUD; le rapprochement et le renflouement des comptes bancaires.
- Assure la gestion stratégique des ressources financières : conseille le personnel de direction de haut rang sur les modalités & arrangements de cofinancement, suggère des mesures d'utilisation optimale des fonds du projet et recommande des économies de coûts et des redéploiements, en tant que de besoin.
- Agit en tant qu'interface majeure pour les audits internes et les examens des comptes.
- Etablit et garde un ensemble de politiques saines, procédures, normes et outils qui sont cohérents à la politique et à la pratique de PNUD, afin d'assurer, de manière adéquate, la comptabilité, la gestion et le contrôle financiers.
- Gestion des ressources humaines; Aider le CNP dans la gestion des RH
- Garde une vue d'ensemble de toutes les ressources humaines financées par le projet et du développement du coût des RH selon les budgets approuvés du projet.
- Conseille le CNP sur les amendements et changements en matière de coût et de droits acquis pour les RH et les exigences d'amendement des budgets du projet qui en résultent.

Qualifications

- Un diplôme universitaire en administration d'entreprise, finances, comptabilité ou une combinaison pertinente de qualifications universitaires;
- Au moins, 5 ans d'expérience en gestion financière;

- Démontrer une capacité d'administrer les budgets de projet et de suivre des dépenses financières;
- Démontrer une capacité de tenir des communications efficaces avec différentes parties prenantes;
- D'excellentes compétences informatiques, en particulier, maîtrise de toutes les applications du logiciel MS Office et application de finances spécifiques;
- La connaissance du système Atlas de PNUD est un plus;
- D'excellentes communications en français à l'écrit ; et
- Une bonne connaissance de travail de l'Anglais est un plus.

RESPONSABLE DU SUIVI ET EVALUATION

Informations générales

Il/ elle est responsable de guider la stratégie et la mise en œuvre du S&E des activités y afférentes dans le projet et à travers les partenaires et, en plus, fournira des informations opportunes et pertinentes aux parties prenantes du projet. Cela entraîne une communication étroite avec tous les concernés, en matière de conception et de coordination de S&E, à savoir, le personnel principal et partenaire du S&E, les représentants du comité de pilotage ou unité similaire, les représentants des groupes majeurs de parties prenantes et le coordinateur national du projet.

Les tâches essentielles du responsable du S&E sont la mise en place du système de S&E et le fait d'assurer qu'il est mis en œuvre efficacement, par les parties prenantes majeures, notamment les principales parties prenantes et les partenaires de mise en œuvre. Cela est entrepris par l'élaboration conjointe d'un système partagé de S&E qui est basé sur les mécanismes et systèmes formels et informels existants au niveau des parties prenantes majeures. Cela a besoin d'être appuyé en faisant en sorte que les parties prenantes valorisent, aient les capacités appropriées y afférentes et entreprennent leurs propres activités de S&E et relient ces dernières dans une évaluation générale d'avancement du projet et des actions nécessaires.

Attributions et Responsabilités

- Elaborer le cadre général du S&E du projet, par exemple, les revues annuelles du projet, les évaluations participatives d'impacts, le suivi du processus, le suivi des opérations et les ateliers sur les leçons apprises,
- Guider le processus d'identification et de conception des indicateurs clés pour chaque composante, enregistrer et faire des rapports sur l'avancement physique selon AWPB. Egalement piloter le processus de conception du format de ces rapports d'avancement.
- Guider le processus d'identification des questions et des paramètres clés de performance pour le suivi de la performance du projet et le comparer à ses objectifs. Concevoir le format de ces rapports de performance.
- Donner des éclaircissements sur les besoins principaux en informations de la gestion du projet central, le comité de pilotage (ou organe similaire), des agences de financement et de l'institution en coopération.
- Avec les parties prenantes, énoncer le cadre et les procédures d'évaluation des activités du

projet

- Passer en revue la qualité des données sociales et économiques existantes dans la zone du projet, les méthodes de les collecter et le degré auquel elles fourniront de bonnes statistiques de référence pour l'évaluation d'impacts.
- Avec les partenaires de mise en œuvre, passer en revue leurs approches et systèmes d'informations de gestion existants et convenir sur tout changement, appui et ressource nécessaire.
- Elaborer un plan de renforcement de capacité relative au projet sur le S&E et d'appui informatique qui peut être nécessaire.
- Organiser et entreprendre des formations avec les parties prenantes, dont les principales parties prenantes, en matière de compétences de S&E, dont les aspects participatifs.
- Guider le personnel et les partenaires de mise en œuvre dans la préparation de leurs rapports d'avancement. Ensemble, analyser ces rapports en termes de problèmes et d'actions nécessaires.
- Préparer les rapports d'avancement de la gestion du projet, à soumettre aux organes pertinents, conformément aux formats approuvés d'établissement de rapport, et au calendrier.
- Passer en revue les rapports de suivi; les analyser pour une évaluation d'impact et une identification des causes des goulots d'étranglement potentiels dans la mise en œuvre du projet.
- Collaborer avec le personnel et les partenaires de mise en œuvre sur le suivi qualitatif pour fournir des informations pertinentes pour l'évaluation en cours des activités, effets et impacts du projet.
- Favoriser une planification et un suivi participatifs en formant et en impliquant les groupes principaux de parties prenantes dans le S&E des activités.
- Préparer les rapports sur les constats de S&E, en tant que de besoin, en travaillant en étroite collaboration avec le contrôleur financier, le personnel technique et les partenaires de mise en œuvre.
- Guider le partage régulier des résultats des constats de S&E avec le personnel du projet, les partenaires de mise en œuvre et les parties prenantes principales.
- Faire des rapports réguliers au conseil d'administration/ à la structure décisionnaire du projet, en mettant en exergue les domaines de préoccupation et en préparant la documentation pour passage en revue aux réunions

Qualifications

- Un diplôme universitaire (MS ou PhD) en Sciences sociales ou en Statistiques
- Au moins sept ans d'expérience avérée en matière de:*
- Approche au cadre logique et autres approches de planification
 - Méthodes et approches de S&E (dont quantitatives, qualitatives et participatives)
 - Formation en élaboration et en mise en œuvre de S&E
 - Facilitation de séances d'analyses, orientées vers l'apprentissage, de données de S&E avec de multiples parties prenantes
 - Analyse d'informations et rédaction de rapport
 - Conception de système de S&E
 - Traitement de données à l'aide d'ordinateurs

Il/elle doit aussi avoir:

- Une compréhension solide de la conservation de la biodiversité et du développement rural, avec concentration sur les processus participatifs et les questions de gestion conjointe
- Une familiarité aux, et une attitude d'appui, envers les processus de renforcement des organisations locales et de renforcement des capacités locales en vue d'une autogestion
- La volonté d'entreprendre des visites régulières sur le terrain et d'interagir avec différentes parties prenantes, surtout les principales parties prenantes
- Compétences informatiques

ASSISTANT EN TIC ET EN BASE DE DONNEES

Informations générales

L'Assistant en TIC et en Base de données sera sous tutelle du NPC et surtout responsable de toutes les tâches relatives à la gestion des données et des TIC dans le projet. Il/elle aidera le Coordinateur du Projet à gérer les bases de données tenues à l'Unité de direction du Projet et à leur dissémination, au moyen d'outils TIC.

Attributions et Responsabilités

- Gérer toutes les questions relatives à l'utilisation de TI/TIC du projet, dont les matériels, les logiciels, les ressources de réseau, la connectivité à l'internet, dont sur le terrain, en fournissant, en cas de besoin, de l'assistance aux partenaires du projet sur ces questions.
- Assurer la gestion, vérification et archivage numérique des bases de données de gestion du projet
- Coordonner les opérations de collecte de données de la part de toute organisation en partenariat
- Jouer un rôle central dans la création et la maintenance du site web du projet
- Elaborer, appuyer et tenir des outils pratiques de TIC pour servir les demandes du projet et des organisations en partenariat, en particulier, un système centralisé de S&E du projet
- Coordonner des formations pour appuyer les collectes, la gestion et la dissémination de données au niveau local
- Assurer la compatibilité de la base de données avec les indicateurs OMD de PNUD ou le système WDPA
- Gérer tout document pratique ou rapport issu du terrain vers l'Unité de Direction du Projet

Qualifications

- Un diplôme universitaire en sciences informatiques ou domaine y afférent
- Au moins 5 ans d'expérience en TI/TIC
- De fortes compétences en communications et orientation des besoins
- D'excellentes compétences en communication à l'écrit en Français
- Une bonne connaissance de travail de l'Anglais est une exigence.

ASSISTANT DE PROJET

Informations générales

L'Assistant de Projet sera recruté au niveau local sur la base d'un processus d'appel d'offres ouvert. Il/elle sera responsable de l'administration générale et de la logistique du projet. L'Assistant du Projet sera sous tutelle du Coordinateur du Projet. Généralement, l'Assistant du Projet sera responsable d'appuyer le Chef du projet dans le processus d'honorer des obligations dans le cadre du projet, dans le cadre de la Modalité de mise en œuvre par une ONG du PNUD.

Attributions et Responsabilités

- Collecter, enregistrer et tenir toutes les informations sur les activités du projet;
- Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre des rapports d'avancement;
- Aider le Responsable financier dans le suivi des activités du projet, des budgets et des dépenses financières;
- Conseiller tous les homologues du projet sur les procédures administratives applicables et assurer leur mise en œuvre appropriée;
- Tenir les correspondances et les communications du projet;
- Appuyer les préparations des plans de travail du projet et les processus de planification opérationnelle et financière;
- Aider dans les processus de passation des marchés/d'acquisition et de recrutement;
- Aider dans la préparation des demandes de paiements des dépenses de fonctionnement, salaires, assurances, etc. selon les budgets et les plans de travail du projet;
- Suivre les décaissements opportuns du Bureau Pays PNUD et de l'UPCE;
- Recevoir, sélectionner et distribuer les correspondances et y joindre les informations nécessaires y afférentes;
- Préparer les correspondances et notes de routine en vue de la signature du Coordinateur du Projet;
- Aider dans l'organisation logistique des réunions, formations et ateliers;
- Préparer les ordres du jour et arranger les visites sur le terrain, les rendez-vous et les réunions, tant internes qu'externes, relatives aux activités du projet, et rédiger les procès verbaux des réunions;
- Tenir un système de classement pour le projet;
- Tenir des preuves de l'inventaire des équipements du projet; et
- Exécuter d'autres attributions en tant que de besoin.

Qualifications

- Une qualification post scolaire (diplôme ou équivalent) ;
- Au moins 5 ans d'expérience en gestion administrative et/ ou financière;
- Démontrer une capacité de gérer la logistique, de tenir des communications efficaces avec différentes parties prenantes, et arranger des réunions et/ ou ateliers de parties prenantes;
- D'excellentes compétences informatiques, en particulier, la maîtrise de toutes les applications du logiciel MS Office;
- D'excellentes compétences de communication à l'écrit en Français; et
- Un minimum de connaissances de travail de l'Anglais est un plus.

GESTIONNAIRES DES PAYSAGES BASES SUR LES SITES

Informations générales

Dans le cadre d'un contrat avec l'ONG, servant de Promoteur de Site Dirigeant et sous tutelle du Chef de cette ONG, en étroite concertation avec le Coordinateur National du projet et le Conseiller Technique Principal, le Gestionnaire des paysages conduira l'équipe du projet sur les sites.

Attributions et Responsabilités

- Etre surtout responsable de la mise en œuvre administrative et technique des activités du projet au niveau du site conformément aux règles et réglementations applicables.
- Le Gestionnaire des Paysages assurera la planification, en particulier, la préparation des Plans de Travail annuels relatifs au site, l'établissement de rapports et le suivi des activités de site dans le temps, selon l'étendue et selon le budget.
- Servir de Responsable Administratif en Chef (ou' Gestionnaire de Parc') du site MRPA, s'il n'y en a pas un, aux fins de mettre en œuvre la plan de gestion de MRPA, jusqu'à ce qu'une structure et des postes plus permanents de gestion puissent émerger;
- Travailler en étroite collaboration avec l'équipe noyau à Antananarivo sur l'élaboration de mécanismes de suivi écologique et de surveillance de MRPA pour les site(s) respectif(s);
- Etablir des partenariats productifs avec les communautés locales et autres parties prenantes dans la conduite de la planification, protection et gestion des MRPA;
- Mettre en œuvre un programme d'informations relatives aux parcs, d'éducation et de visiteurs;
- Intégrer les rôles des communautés locales, des gouvernements régionaux et locaux, des structures intercommunales, du secteur privé, des ONG, des CBO et du personnel des MRPA dans la mise en œuvre du projet et le fonctionnement du/des site(s);
- Documenter les processus impliqués dans l'établissement et la gestion des MRPA;
- Assurer une mise à jour continue et régulière des ONG Promotrices de site dirigeantes et de l'Unité de Direction du Projet sur les questions et les préoccupations qui ont besoin de leur décision et de leur attention.
- Il/elle assurera également que l'ONG Promotrice de site dirigeante et la PMU réagissent aux besoins des MRPA;

VUE D'ENSEMBLE DES CONTRIBUTIONS DES CONSULTANTS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Tableau 15. Bref document de TDR des Consultants d'Assistance Technique de court terme

CONSULTANTS	LES CONSULTANTS SONT ESCOMPTEES CONTRIBUER EN PARTICULIER AUX RESULTATS SUIVANTS:
RECRUTEMENTS AU NIVEAU INTERNATIONAL OU REGIONAL	
Spécialiste en Changement Climatique et en Aires Protégées	<p>Le consultant jouera un rôle central dans l'intégration des aléas climatiques et mesures d'adaptation dans la gestion des MRPA, mais également dans l'effort d'exploiter les occasions favorables de financement dans le marché du carbone, dont, mais ne s'y limitant pas, REDD et REDD++.</p> <p>Il/elle formera aussi l'équipe et les partenaires du projet en matière de questions pertinentes de changement climatique (financement relatif à l'atténuation, adaptation et climat).</p> <p><u>Contributions spécifiques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat opérationnel 1.2 Les inventaires de référence facilitent le zonage et aident à définir les options de croissance durable basée sur les ressources naturelles (données relatives aux valeurs de la biodiversité, valeurs sociales, options économiques et références obtenues pour les sites à inclure dans

CONSULTANTS	LES CONSULTANTS SONT ESCOMPTES CONTRIBUER EN PARTICULIER AUX RESULTATS SUIVANTS:
	<p>l'élaboration des plans d'aménagement et d'actions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat opérationnel 1.4 Un plan mis à jour du système national des AP assure que le zonage et les objectifs des MRPA sont systématiquement intégrés dans l'aménagement et la cartographie légalisés régionaux et locaux [en se concentrant sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique] ▪ Résultat opérationnel 2.3 Les outils de renforcement de capacité élaborés et opérationnels pour les parties prenantes majeures [au moyen de la gestion des connaissances, de la formation, et du renforcement de capacité] ▪ Résultat opérationnel 2.5 Forum du sous réseau pour les parties prenantes locales des MRPA (public, société civile, secteur privé) motivé et opérationnel [au moyen de la gestion des connaissances, de la formation, et du renforcement de capacité] ▪ Résultat opérationnel 3.1 Plan d'actions élaborés pour les MRPA individuelles et les opérations du sous réseau (coûts quantifiés pour la gestion; les options de recettes non étatiques sont définies, occasions favorables économiques à chaque site) [en se concentrant sur le potentiel de flux de recettes relatifs au carbone] ▪ Résultat opérationnel 3.2 Développer des systèmes contractuels de contribution pour le financement durable des MRPA, par le biais de moyens d'incitation, en vue d'avoir des flux de recettes innovants et améliorés qui conduisent aussi la croissance économique et réduisent les pressions [en se concentrant sur le potentiel de courants de recettes relatifs au carbone] ▪ Résultat opérationnel 3.3 Règles et procédures pour des concessions de tourisme durables et des concessions de reforestation gérée, des compensations de biodiversité et CSR, élaborées et mises en œuvre en collaboration avec les institutions publiques et privées compétentes ▪ Résultat opérationnel 3.6 Les recettes issues d'accords volontaires de carbone (dont REDD++) contribuent au financement d'avance pour les entreprises de reforestation communautaires et de la gestion des MRPA ▪ Résultat opérationnel 3.7 Les recettes, provenant de REDD et d'accords sont investies de manière ciblée dans les sous comptes de la FAPBM ▪ Résultat opérationnel 3.8 Les options pour l'allocation accrue de fonds publics au financement des MRPA sont identifiées et négociées
Spécialiste en Industries extractives et en Biodiversité	<p>Le consultant jouera un rôle central dans l'intégration des questions relatives aux industries extractives dans la gestion des MRPA, y compris à travers le dialogue et les négociations avec les acteurs de l'industrie, le gouvernement et d'autres, le cas échéant.</p> <p>Il/elle formera aussi l'équipe et le chef du projet et les partenaires dans les questions d'industries extractives pertinentes à la biodiversité.</p> <p><u>Contributions spécifiques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat opérationnel 1.2 Les inventaires de référence facilitent le zonage et aident à définir les options de croissance durable basée sur les ressources naturelles (données relatives aux valeurs de la biodiversité, valeurs sociales, options économiques et références obtenues pour les sites à inclure dans l'élaboration des plans d'aménagement et d'actions. ▪ Résultat opérationnel 1.4 Un plan mis à jour du système national des AP assure que le zonage et les objectifs des MRPA sont systématiquement intégrés dans l'aménagement et la cartographie légalisés régionaux et locaux [en se concentrant sur l'intégration de la biodiversité des industries extractives] ▪ Résultat opérationnel 2.3 Outils de renforcement de capacité élaborés et opérationnels pour les parties prenantes majeures [au moyen de la gestion des connaissances, de la formation, et du renforcement de capacité] ▪ Résultat opérationnel 2.5 Forum du sous réseau pour les parties prenantes locales des MRPA (public, société civile, secteur privé) motivé et opérationnel [au moyen de la gestion des connaissances, de la formation, et du renforcement de capacité] ▪ Résultat opérationnel 3.1 Plan d'actions élaborés pour les MRPA individuelles et les opérations du sous réseau (coûts quantifiés pour la gestion; les options de recettes non étatiques sont définies, occasions favorables économiques à chaque site) [en se concentrant sur le potentiel de flux de recettes relatifs au CSR, à la compensation et aux dédommagements de la biodiversité] ▪ Résultat opérationnel 3.2 Développer des systèmes contractuels de contribution pour le financement durable des MRPA, par le biais de moyens d'incitation, en vue d'avoir des flux de recettes innovants et améliorés qui conduisent aussi la croissance économique et réduisent les pressions [en se concentrant sur le potentiel de flux de recettes relatifs au CSR, à la compensation et aux

CONSULTANTS	LES CONSULTANTS SONT ESCOMPTEES CONTRIBUER EN PARTICULIER AUX RESULTATS SUIVANTS:
	<p>dédommagements de la biodiversité]</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat opérationnel 3.3 Règles et procédures pour des concessions de tourisme durables et des concessions de reforestation gérée, des compensations de biodiversité et CSR, élaborées et mises en œuvre en collaboration avec les institutions publiques et privées compétentes ▪ Résultat opérationnel 3.6 Résultat opérationnel 3.6 Les recettes issues d'accords volontaires de carbone (dont REDD++) contribuent au financement d'avance pour les entreprises de reforestation communautaires et de la gestion des MRPA ▪ Résultat opérationnel 3.7 Les recettes issues de REDD et des accords sont investies dans les sous comptes de la FAPBM ▪ Résultat opérationnel 3.8 Les options pour l'allocation accrue de fonds publics au financement des MRPA sont identifiées et négociées
<p>Spécialiste en Méthodologie connue sous le nom de 'Le Changement le Plus Significatif' (évaluation participative)</p>	<p>Le consultant jouera un rôle central dans l'application de la méthodologie 'Le changement le Plus Significatif' (MSC) dans la préparation des évaluations.</p> <p>.</p> <p>Il/elle formera aussi l'équipe et le chef du projet dans la collecte des données pour la construction d'un rapport MSC et d'élaboration de propositions pour l'organisation des séances de consultation.</p> <p><u>Avec un point majeur de concentration sur les moyens d'existence, le consultant contribuera également spécifiquement à ce qui suit:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat opérationnel 1.1 Une vision et des principes clairs pour un sous réseau de MRPA sont formalisés dans le registre des AP (objectifs des MRPA et arrangements de gestion) ▪ Résultat opérationnel 2.1 Les structures, règles, rôles et responsabilités de gouvernance pour la gestion conjointe du site sont convenus par tous les partenaires, formalisés et établis ▪ Résultat opérationnel 2.2 Le régime foncier communautaire, les droits et responsabilités de gestion des ressources naturelles sont formellement reconnus et soutenus ▪ Résultat opérationnel 2.3 Outils de renforcement de capacité élaborés et opérationnels pour les parties prenantes majeures ▪ Résultat opérationnel 2.4 Les services techniques sont équipés et mobilisés pour répondre aux initiatives locales et associées aux objectifs des MRPA ▪ Résultat opérationnel 2.5 Forum du sous réseau pour les parties prenantes locales des MRPA (public, société civile, secteur privé) motivé et opérationnel ▪ Résultat opérationnel 2.6 Un système efficace de communication, ciblant surtout les communautés et leurs groupes d'intérêts respectifs, facilite la participation civique, les prises de décisions en connaissance de cause et la mise en œuvre des MRPA ▪ Résultat opérationnel 3.6 Les recettes issues d'accords volontaires de carbone (dont REDD++) contribuent au financement d'avance pour les entreprises de reforestation communautaires et de la gestion des MRPA
<p>Spécialiste en Formation et Renforcement de Capacité (sur la gestion des ressources naturelles & de la biodiversité) (GRN & BD)</p>	<p>Le consultant jouera un rôle central dans le renforcement de capacité du gouvernement, des CBO et des équipes locales du projet pour la gestion des MRPA.</p> <p><u>Contributions spécifiques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat opérationnel 1.1 Une vision et des principes clairs pour un sous réseau de MRPA sont formalisés dans le registre des AP (objectifs des MRPA et arrangements de gestion) ▪ Résultat opérationnel 1.2 Les inventaires de référence facilitent le zonage et aident à définir les options de croissance durable basée sur les ressources naturelles (données relatives aux valeurs de la biodiversité, valeurs sociales, options économiques et références obtenues pour les sites à inclure dans l'élaboration des plans d'aménagement et d'actions. ▪ Résultat opérationnel 1.3 Les AP sont publiées (plan de gestion approuvé, démarcation participative des limites en zones de centre & de tampon ; enregistrement du site en tant qu'AP permanente ▪ Résultat opérationnel 1.4 Un plan mis à jour du système national des AP assure que le zonage et les objectifs des MRPA sont systématiquement intégrés dans l'aménagement et la cartographie légalisés régionaux et locaux ▪ Résultat opérationnel 1.5 Les outils de base des infrastructures et de gestion des AP sont en place: (stations administratives, réseau radiophonique de communication, matériels de terrain). ▪ Résultat opérationnel 1.6 Des systèmes de suivi institués pour un suivi des pressions, des indicateurs

CONSULTANTS	LES CONSULTANTS SONT ESCOMPTES CONTRIBUER EN PARTICULIER AUX RESULTATS SUIVANTS:
	<p>de croissance étatiques et économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat opérationnel 2.1 Les structures, règles, rôles et responsabilités de gouvernance pour la gestion conjointe du site sont convenus par tous les partenaires, formalisés et établis ▪ Résultat opérationnel 2.2 Le régime foncier communautaire, les droits et responsabilités de gestion des ressources naturelles sont formellement reconnus et soutenus ▪ Résultat opérationnel 2.3 Les outils de renforcement de capacité élaborés et opérationnels pour les parties prenantes majeures ▪ Résultat opérationnel 2.4 Les services techniques sont équipés et mobilisés pour répondre aux initiatives locales et associées aux objectifs des MRPA ▪ Résultat opérationnel 2.5 Forum du sous réseau pour les parties prenantes locales des MRPA (public, société civile, secteur privé) motivé et opérationnel ▪ Résultat opérationnel 2.6 Un système efficace de communication, ciblant surtout les communautés et leurs groupes d'intérêts respectifs, facilite la participation civique, les prises de décisions en connaissance de cause et la mise en œuvre des MRPA ▪ Résultat opérationnel 3.1 Plan d'actions élaborés pour les MRPA individuelles et les opérations du sous réseau (coûts quantifiés pour la gestion; les options de recettes non étatiques sont définies, occasions favorables économiques à chaque site) ▪ Résultat opérationnel 3.3 Règles et procédures pour des concessions de tourisme durables et des concessions de reforestation gérée, des compensations de biodiversité et CSR élaborées et mises en œuvre en collaboration avec les institutions publiques et privées compétentes ▪ Résultat opérationnel 3.4 Investissement fourni au moyen du micro crédit, et le projet catalyse les initiatives locales entrepreneuriales ▪ Résultat opérationnel 3.5 La labellisation est facilitée et l'accès au marché, négocié, pour le commerce biologique/ ou équitable en matière de production compatible avec la conservation, les services et les initiatives locales entrepreneuriales
RECRUTEMENTS AU NIVEAU NATIONAL	
<p>Expert en Tourisme durable et en Communications</p>	<p><u>Contributions spécifiques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat opérationnel 1.1 Une vision et des principes clairs pour un sous réseau de MRPA sont formalisés dans le registre des AP (objectifs des MRPA et arrangements de gestion) ▪ Résultat opérationnel 2.1 Les structures, règles, rôles et responsabilités de gouvernance pour la gestion conjointe du site sont convenus par tous les partenaires, formalisés et établis ▪ Résultat opérationnel 3.1 Plans d'actions élaborés pour les MRPA individuelles et les opérations du sous réseau (coûts quantifiés pour la gestion; les options de recettes non étatiques sont définies, occasions favorables économiques à chaque site) ▪ Résultat opérationnel 3.2 Développer des systèmes contractuels de contribution pour le financement durable des MRPA, par le biais de moyens d'incitation, en vue d'avoir des flux de recettes innovants et améliorés qui conduisent aussi la croissance économique et réduisent les pressions ▪ Résultat opérationnel 3.3 Règles et procédures pour des concessions de tourisme durables et des concessions de reforestation gérée, des compensations de biodiversité et CSR élaborées et mises en œuvre en collaboration avec les institutions publiques et privées compétentes ▪ Résultat opérationnel 3.4 Investissement fourni au moyen du micro crédit, et le projet catalyse les initiatives locales entrepreneuriales ▪ Résultat opérationnel 3.5 La labellisation est facilitée et l'accès au marché, négocié, pour le commerce biologique/ ou équitable en matière de production compatible avec la conservation, les services et les initiatives locales entrepreneuriales ▪ Résultat opérationnel 3.6 Les recettes issues d'accords volontaires de carbone (dont REDD++) contribuent au financement d'avance pour les entreprises de reforestation communautaires et de la gestion des MRPAs ▪ Résultat opérationnel 3.8 Les options pour l'allocation accrue de fonds publics au financement des MRPA sont identifiées et négociées
<p>Expert en Planification de l'Espace et en utilisation des sols</p>	<p><u>Contributions spécifiques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat opérationnel 1.1 Une vision et des principes clairs pour un sous réseau de MRPA sont formalisés dans le registre des AP (objectifs des MRPA et arrangements de gestion) ▪ Résultat opérationnel 1.2 Les inventaires de référence facilitent le zonage et aident à définir les options de croissance durable basée sur les ressources naturelles (données relatives aux valeurs de la biodiversité, valeurs sociales, options économiques et références obtenues pour les sites à inclure dans l'élaboration des plans d'aménagement et d'actions.

CONSULTANTS	LES CONSULTANTS SONT ESCOMPTES CONTRIBUER EN PARTICULIER AUX RESULTATS SUIVANTS:
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat opérationnel 1.3 Les AP sont publiées (plan de gestion approuvé, démarcation participative des limites en zones de centre & de tampon ; enregistrement du site en tant qu'AP permanente ▪ Résultat opérationnel 1.4 Un plan mis à jour du système national des AP assure que le zonage et les objectifs des MRPA sont systématiquement intégrés dans l'aménagement et la cartographie légalisés régionaux et locaux. ▪ Résultat opérationnel 1.5 Les outils de base des infrastructures et de gestion des AP sont en place: (stations administratives, réseau radiophonique de communication, matériels de terrain). ▪ Résultat opérationnel 1.6 Des systèmes de suivi institués pour un suivi des pressions, des indicateurs de croissance étatiques et économiques ▪ Résultat opérationnel 2.1 Les structures, règles, rôles et responsabilités de gouvernance pour la gestion conjointe du site sont convenus par tous les partenaires, formalisés et établis ▪ Résultat opérationnel 2.2 Le régime foncier communautaire, les droits et responsabilités de gestion des ressources naturelles sont formellement reconnus et soutenus ▪ Résultat opérationnel 2.3 Les outils de renforcement de capacité élaborés et opérationnels pour les parties prenantes majeures ▪ Résultat opérationnel 2.4 Les services techniques sont équipés et mobilisés pour répondre aux initiatives locales et associées aux objectifs des MRPA ▪ Résultat opérationnel 2.5 Forum du sous réseau pour les parties prenantes locales des MRPA (public, société civile, secteur privé) motivé et opérationnel ▪ Résultat opérationnel 2.6 Un système efficace de communication, ciblant surtout les communautés et leurs groupes d'intérêts respectifs, facilite la participation civique, les prises de décisions en connaissance de cause et la mise en œuvre des MRPA ▪ Résultat opérationnel 3.1 Plans d'actions élaborés pour les MRPA individuelles et les opérations du sous réseau (coûts quantifiés pour la gestion; les options de recettes non étatiques sont définies, occasions favorables économiques à chaque site)
Expert en Engagement du secteur privé	<p><u>Contributions spécifiques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat opérationnel 2.1 Les structures, règles, rôles et responsabilités de gouvernance pour la gestion conjointe du site sont convenus par tous les partenaires, formalisés et établis ▪ Résultat opérationnel 3.1 Plans d'actions élaborés pour les MRPA individuelles et les opérations du sous réseau (coûts quantifiés pour la gestion; les options de recettes non étatiques sont définies, occasions favorables économiques à chaque site) ▪ Résultat opérationnel 3.2 Développer des systèmes contractuels de contribution pour le financement durable des MRPA, par le biais de moyens d'incitation, en vue d'avoir des flux de recettes innovants et améliorés, qui conduisent aussi la croissance économique et réduisent les pressions ▪ Résultat opérationnel 3.3 Règles et procédures pour des concessions de tourisme durables et des concessions de reforestation gérée, des compensations de biodiversité et CSR élaborées et mises en œuvre en collaboration avec les institutions publiques et privées compétentes ▪ Résultat opérationnel 3.4 Investissement fourni au moyen du micro crédit, et le projet catalyse les initiatives locales entrepreneuriales ▪ Résultat opérationnel 3.5 La labellisation est facilitée et l'accès au marché, négocié, pour le commerce biologique/ ou équitable en matière de production compatible avec la conservation, les services et les initiatives locales entrepreneuriales ▪ Résultat opérationnel 3.6 Les recettes issues d'accords volontaires de carbone (dont REDD++) contribuent au financement d'avance pour les entreprises de reforestation communautaires et de la gestion des MRPA ▪ Résultat opérationnel 3.7 Les recettes, provenant de REDD et d'accords sont investies de manière ciblée dans les sous comptes de la FAPBM ▪ Résultat opérationnel 3.8 Les options pour l'allocation accrue de fonds publics au financement des MRPA sont identifiées et négociées
Expert en Institutions & Réglementations	<p><u>Contributions spécifiques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat opérationnel 1.1 Une vision et des principes clairs pour un sous réseau de MRPA sont formalisés dans le registre des AP (objectifs des MRPA et arrangements de gestion) ▪ Résultat opérationnel 1.2 Les inventaires de référence facilitent le zonage et aident à définir les options de croissance durable basée sur les ressources naturelles (données relatives aux valeurs de la biodiversité, valeurs sociales, options économiques et références obtenues pour les sites à inclure dans l'élaboration des plans d'aménagement et d'actions. ▪ Résultat opérationnel 1.3 Les AP sont publiées (plan de gestion approuvé, démarcation participative

CONSULTANTS	LES CONSULTANTS SONT ESCOMPTEES CONTRIBUER EN PARTICULIER AUX RESULTATS SUIVANTS:
	<p>des limites en zones de centre & de tampon ; enregistrement du site en tant qu'AP permanente</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat opérationnel 1.4 Un plan mis à jour du système national des AP assure que le zonage et les objectifs des MRPA sont systématiquement intégrés dans l'aménagement et la cartographie légalisés régionaux et locaux ▪ Résultat opérationnel 1.5 Les outils de base des infrastructures et de gestion des AP sont en place: (stations administratives, réseau radiophonique de communication, matériels de terrain). ▪ Résultat opérationnel 1.6 Des systèmes de suivi institués pour un suivi des pressions, des indicateurs de croissance étatiques et économiques ▪ Résultat opérationnel 2.1 Les structures, règles, rôles et responsabilités de gouvernance pour la gestion conjointe du site sont convenus par tous les partenaires, formalisés et établis ▪ Résultat opérationnel 2.2 Le régime foncier communautaire, les droits et responsabilités de gestion des ressources naturelles sont formellement reconnus et soutenus ▪ Résultat opérationnel 2.3 Outils de renforcement de capacité élaborés et opérationnels pour les parties prenantes majeures ▪ Résultat opérationnel 2.4 Les services techniques sont équipés et mobilisés pour répondre aux initiatives locales et associées aux objectifs des MRPA ▪ Résultat opérationnel 2.5 Forum du sous réseau pour les parties prenantes locales des MRPA (public, société civile, secteur privé) motivé et opérationnel ▪ Résultat opérationnel 2.6 Un système efficace de communication, ciblant surtout les communautés et leurs groupes d'intérêts respectifs, facilite la participation civique, les prises de décisions en connaissance de cause et la mise en œuvre des MRPA
Responsables de Communications & de terrain	<p><u>Contributions spécifiques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat opérationnel 1.1 Une vision et des principes clairs pour un sous réseau de MRPA sont formalisés dans le registre des AP (objectifs des MRPA et arrangements de gestion ▪ Résultat opérationnel 2.1 Les structures, règles, rôles et responsabilités de gouvernance pour la gestion conjointe du site sont convenus par tous les partenaires, formalisés et établis ▪ Résultat opérationnel 2.2 Le régime foncier communautaire, les droits et responsabilités de gestion des ressources naturelles sont formellement reconnus et soutenus ▪ Résultat opérationnel 2.3 Outils de renforcement de capacité élaborés et opérationnels pour les parties prenantes majeures ▪ Résultat opérationnel 2.4 Les services techniques sont équipés et mobilisés pour répondre aux initiatives locales et associées aux objectifs des MRPA ▪ Résultat opérationnel 2.5 Forum du sous réseau pour les parties prenantes locales des MRPA (public, société civile, secteur privé) motivé et opérationnel ▪ Résultat opérationnel 2.6 Un système efficace de communication, ciblant surtout les communautés et leurs groupes d'intérêts respectifs, facilite la participation civique, les prises de décisions en connaissance de cause et la mise en œuvre des MRPA ▪ Résultat opérationnel 3.4 Investissement fourni au moyen du micro crédit, et le projet catalyse les initiatives locales entrepreneuriales ▪ Résultat opérationnel 3.5 La labellisation est facilitée et l'accès au marché, négocié, pour le commerce biologique/ ou équitable en matière de production compatible avec la conservation, les services et les initiatives locales entrepreneuriales ▪ Résultat opérationnel 3.6 Les recettes issues d'accords volontaires de carbone (dont REDD++) contribuent au financement d'avance pour les entreprises de reforestation communautaires et de la gestion des MRPA ▪ Résultat opérationnel 3.8 Les options pour l'allocation accrue de fonds publics au financement des MRPA sont identifiées et négociées

Tableau 16. Vue d'ensemble des Equipes du Projet par Financier (estimations à des fins de budgétisation)

*		GEF	PNUD	Gouv	Autres co-financiers	#	Cout unitaire (USD)**	par	Durée de l'engagement		TOTAL (USD)
Unité de Direction du Projet - PMU											
N	Coordinateur National du Projet	x				1	50 000	an	5	ans	250 000
N	Coordinateur National du Projet (issu de MEF/DCPSE ou DCBSAP)			x		1	29 000	an	5	ans	145 000
I	Conseiller Technique Principal	x				1	150 000	an	3	ans	450 000
N	Responsable de haut rang de Suivi et Evaluation	x				1	29 000	an	5	ans	145 000
N	Assistant de Projet	x				1	15 800	an	5	ans	79 000
N	Administrateur de Projet et responsable financier		x			1	15 800	an	5	ans	79 000
N	Assistant en TIC et en Base de Données	x				1	15 800	an	5	ans	79 000
Consultants internationaux de court terme											
I	Spécialiste en Changement Climatique et en Aires Protégées	x				1	3 000	semaine	6	semaines	18 000
I	Spécialiste en Industries Extractives et en Biodiversité	x				1	3 000	semaine	30	semaines	90 000
I	Spécialiste en Méthodologie (d'évaluation participative) 'The Most Significant Change'		x			1	3 000	semaine	15	semaines	45 000
I	Spécialiste en formation et en Renforcement de Capacité (NRM & BD)		x			1	3 000	semaine	30	semaines	90 000
I	Evaluator (Mid-term + Final)		x			1	3 000	semaine	10	semaines	30 000
Consultants nationaux de court terme											
N	Expert en Tourisme durable et en Communications	x				1	1 000	semaine	50	semaines	50 000
N	Expert en Aménagement de l'Espace et du Territoire	x				1	1 000	semaine	80	semaines	80 000
N	Expert en engagement du Secteur Privé	x				1	1 000	semaine	50	semaines	50 000
N	Expert en Institutions & Règlements		x			1	1 000	semaine	50	semaines	50 000
N	Responsable de Communications & de Terrain		x			1	1 000	semaine	55	semaines	55 000
N	Evaluateur (à mi parcours + Final)		x			1	1 000	semaine	10	semaines	10 000
Contribution et engagement des partenaires par rapport au projet en termes de personnel (Fanamby, Asity, Durell, WWF, UPCE, Oceane Aventure et le Gouvernement)											
N	Personnel managérial du Gouvernement et des ONG partenaires (estimations d'ensemble)			x	x		-	-	-	-	673 409
N	Personnel technique du Gouvernement et des ONG partenaires (estimations d'ensemble)			x	x		-	-	-	-	1 248 428

Notes: * N = national; I = international. / ** Les montants dans ce tableau sont juste pour la budgétisation. L'équipe du projet sera payée selon le taux en pratique et des contrats seront établis selon la réglementation en vigueur

311. En plus de ce qui est susmentionné, ce projet engagera des ONG dans la prestation de services d'assistance technique au niveau du site. Les TDR, à cette fin, sont inclus dans le PRODOC (Annexe 2).

PARTIE IV: Plan d'Implication des Parties Prenantes

312. La phase PPG est constituée de concertations avec les parties prenantes majeures du projet au niveau national et au niveau local. Des descentes sur le terrain ont été effectués à tous les sites du projet. Les autorités locales et les organisations communautaires se sont vu présenter la proposition de projet. En outre, plusieurs réunions bilatérales ont été tenues, surtout avec les bailleurs de fonds, les ONG partenaires et les parties prenantes majeures, qui n'ont pas pu être présents lors de certaines visites de sites. Généralement, la conception du projet a été un processus considérablement participatif, en conformité avec les exigences du PNUD. Cf. Annexe 8 pour plus de détails sur le PPG.

313. Le rôle attendu des parties prenantes majeures a été décrit et analysé au Tableau 6. Une analyse complète des Parties prenantes figure à l'Annexe 5 et peut servir de base. Le Plan d'Implication des Parties prenantes est à préparer au début du projet. De plus, le tableau 17 ci-dessus décrit la coordination avec les autres initiatives y afférentes.

Tableau 17. Coordination et collaboration entre le projet et les initiatives y afférentes

INITIATIVES / INTERVENTIONS	COMMENT LA COLLABORATION AVEC LE PROJET SERA ASSUREE
Programme UNDP/GEF appuyant la MRPA d'Anjozorobe.	Ce programme est venu à son terme, mais a fourni des leçons d'importance cruciale concernant les partenariats mutuellement bénéfiques secteur privé – communauté pour le tourisme durable et la commercialisation de produits certifiés tels que les espèces et les huiles essentielles. Beaucoup des leçons tirées ont été intégrées dans la proposition actuelle. A travers Fanamby, Anjozorobe continuera à jouer un rôle de modèle pour les initiatives de croissance économique.
Appui financé par l'Union européenne à l'intention de Fanamby pour la création de la MRPA de Daraina-Loky-Manambato.	Ce projet est maintenant terminé, mais il a fourni de considérables idées dans les structures et fonctions de gouvernance des MRPA, les arrangements d'exploitation minière dans les MRPA et la commercialisation de produits. Le projet a aidé à organiser une OPCI couvrant toutes les communes impliquées dans la MRPA. Il a assuré l'appui au renforcement de capacité et mis en place une station radiophonique FM locale pour communiquer avec toutes les communautés vivant à l'intérieur et à proximité des MRPA. Une leçon majeure est que la communication est vitale à la réussite des MRPA. Il est également devenu apparent que l'OPCI défend les intérêts des MRPA de la manière la plus efficace lorsque ces derniers sont intégrés dans une gestion plus générale des questions de développement local plutôt que d'être le point de concentration des OPCI. Fanamby a travaillé en étroite collaboration avec les exploitants artisanaux d'or dans la région. Elle a donné des informations sur les prix actuels de l'or et fourni des équipements améliorés d'extraction d'or. Par conséquent, les exploitants ont été volontairement aidés au moyen de surveillance et de suivi. Fanamby a aussi régulièrement négocié avec plusieurs sociétés minières industrielles afin d'élaborer les modalités de coexistence et de coopération. Enfin, l'ONG a aidé à développer les marchés de commerce équitable pour les producteurs de vanille, ce qui a considérablement accru les revenus dans la région. A travers Fanamby, Daraina-Loky- Manambato continuera à jouer un rôle de modèle pour les initiatives de croissance économique.
Don financé par CI à l'intention de Fanamby pour la création de la MRPA de Menabe-Antimena.	Ce projet a aidé à définir certains des mécanismes plus prometteurs en matière de gouvernance de MRPA. Menabe-Antimena a des arrangements complexes de gouvernance tels que ceux de plusieurs organisations de conservation qui y ont travaillé depuis un temps considérable. MEF a délégué Fanamby comme gestionnaire de la MRPA et le programme Miaro de l'USAID a appuyé les efforts pour l'élaboration de plans de gestion et d'aménagement aux besoins des MRPA et dérivés des directives de l'UICN. Le format a été subséquemment adopté par le SAPM et a fait l'objet de réplification dans toutes les MRPA gérées. La Région Menabe s'est considérablement intéressée au développement des MRPA et a demandé à Fanamby d'aider à créer une nouvelle AP de catégorie III pour conserver

INITIATIVES / INTERVENTIONS	COMMENT LA COLLABORATION AVEC LE PROJET SERA ASSUREE
	un paysage remarquable de baobab au sein de la MRPA. Madagascar National Parks collabore également avec Fanamby pour la mise en place d'installations et de services de tourisme durable dans la Réserve Spéciale d'Andranomena. Les références établies par ce projet, surtout les partenariats, fourniront une plateforme solide pour le présent projet.
Appui financé par CI à l'intention de l'ONG Asity pour la création de la MRPA de Mahavavy-Kinkony.	Ce projet s'est vu fournir de l'appui technique par Fanamby, la FAPBM et CI dans la conception de la MRPA. Le site fera partie intégrante du présent projet et recevra bientôt l'appui financier de la FAPBM pour continuer le processus de création. La Fondation et Fanamby continueront à travailler en étroite collaboration avec Asity pour assurer la réussite à Mahavavy-Kinkony. Lors du PPG, Asity a fait l'objet d'un contrat par Fanamby pour fournir les données de référence sur la MRPA et des informations ornithologiques sur tous les autres sites du projet.
Appui de CBD à la DCBSAP en vue d'un renforcement de capacité.	Efforts de la DCBSAP appuyés par WWF pour obtenir le financement de CBD, en vue d'un renforcement de capacité, auprès du MEF, au moyen de PoWPA. La DCBSAP a organisé des ateliers de formation pour elle-même et les DREF régionales. Le projet donne des leçons utiles concernant le moyen le plus efficace de renforcement de capacités et de motivation des MRPA au sein du MEF et qui feront l'objet d'élaboration par le présent projet. La DCBSAP jouera aussi un rôle de projet crucial en ce qui concerne la politique et la législation, ainsi que les relations/ la coopération avec les autres ministères. Elle prendra également la responsabilité de création du réseau de MRPA, emmenant ainsi sur l'échiquier tous les autres promoteurs de MRPA pas directement impliqués dans le projet.
Appui du Gouvernement allemand à l'intention de Madagascar National Parks dans le Sud Ouest de Madagascar.	Ce projet se concentre surtout sur l'appui aux efforts de Madagascar National Parks de renforcer les parcs nationaux dans le sud ouest. Récemment, l'équipe a rencontré Fanamby pour mettre en place une coopération plus formelle avec Menabe-Antimena.
Programmes de Durrell Wildlife Conservation Trust (DWCT) sur la conservation d'espèces.	DWCT a une forte concentration sur une espèce mais travaille en étroite collaboration avec les communautés locales pour réaliser ses objectifs. Il est particulièrement efficace dans la motivation des communautés à travers diverses formes de paiements directs pour la conservation. Il a également aidé à développer des approches prometteuses au suivi écologique communautaire. DWCT est un partenaire de mise en œuvre dans le Complexe Menabe-Antimena et le Complexe des Hautes-Terres du Nord.
Divers programmes de WWF.	WWF a longtemps été un partenaire fort. Les deux ONG ont d'innombrables intérêts en chevauchement et complémentaires, et WWF sera un partenaire dans le projet actuel. WWF amènera sur la table ses compétences croissantes en adaptation au changement climatique et en gestion des ressources naturelles côtières. En retour, WWF adaptera et répliquera certaines des initiatives les plus prometteuses de croissance économique élaborées par Fanamby. D'un intérêt particulier à cet égard est le projet SLM de WWF proposé pour débiter en 2010 dans le sud ouest. Ce projet est financé par UNDP/GEF. WWF sera un partenaire majeur dans le Complexe des Hautes-Terres du Nord dans lequel il est en cours d'élaborer les programmes de compensation de carbone REDD. Plusieurs projets de WWF sont financés par le Gouvernement français et ces derniers sont conceptuellement similaires au présent projet.
Programmes de Missouri Botanical Garden.	MBG est un partenaire actif dans le projet et a aidé dans les analyses de référence pour tous les sites d'intervention du projet durant le PPG. MBG sera un partenaire actif dans les Hautes-Terres du Nord: Péninsule d'Ampansindava et Galoko-Kalabenono.

Encadré 3. Vue d'ensemble des Parties prenantes

NIVEAU NATIONAL	
<p>Organes gouvernementaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • MEF et DCBSAP • Madagascar National Parks • Ministère responsable de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire <p>Société Civile:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Asity • Vahatra • Durrell Wildlife Conservation Trust • Missouri Botanical Garden • Conservation International • WWF <p>Partenaires au Développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • AIM • ADAPS • KfW/GTZ • Coopération suisse • Coopération française (AFD et FFEM) • Acquéreurs du Secteur privé 	<p>Aux sites MRPA du projet</p> <p>Administrations régionales, dont les représentants régionaux de ministères</p> <p>Communes et OPCI</p> <p>ONG partenaires du projet</p> <p>Communauté locale et groupes d'intérêts économiques</p> <p>Secteur privé (tourisme, mines, produits pétroliers)</p>

Annexes du Projet

Annexe 1. Cartes du Projet

[Cf. fichier séparé pour cette annexe des cartes nationales et liens de web pour le reste des cartes.]

1. CARTES NATIONALES

- [1.1 Carte administrative de Madagascar avec les zones d'intervention](#)
- [1.2 Couverture en AP de Madagascar avant la Vision de Durban \(moitié de 2003\)](#)
- [1.3 Couverture SAPM de Madagascar en 2010](#)
- [1.4 Carte relative à la déforestation de Madagascar avec les zones d'intervention](#)
- [1.5 Zones prioritaires de biodiversité de Madagascar \(2009\) basées sur l'analyse ZONATION](#)
- [1.6 Distribution des concessions minières à Madagascar in 2010](#)
- [1.7 Occupations des blocs pétroliers de Madagascar en 2005, 2007, 2009](#)
- [1.8 Concessions de blocs pétroliers en 2010 en ce qui concerne la couverture de SAPM](#)
- [1.9 Accords de servitude foncière à Madagascar en 2009 \(avant la crise\)](#)
- [1.10 Les tendances des précipitations et les cyclones à Madagascar \(1950, 2000, 2050\)](#)
- [1.11 Les tendances des températures moyennes à Madagascar \(1950, 2000, 2050\)](#)

2. CARTES DE SITES

2.1 *Menabe-Antimena*

- [2.1.1 Initiatives de gestion des forêts existantes ou unités de gestion de l'AP de Menabe-Antimena](#)
- [2.1.2 Cas de feux par an \(nov 2000 - dec 2009\) et historique de déforestation de Menabe-Antimena](#)
- [2.1.3 Concessions d'industries extractives de Menabe-Antimena: permis miniers, blocs pétroliers & historique de déforestation](#)
- [2.1.4 Collections de biodiversité animale & floristique et historique de déforestation de Menabe-Antimena \(données GBIF\)](#)

2.2 *Mahavavy-Kinkony*

- [2.2.1 Initiatives de gestion des forêts existantes ou unités de gestion de l'AP de Mahavavy-Kinkony](#)
- [2.2.2 Cas de feux par an \(nov 2000 - dec 2009\) et historique de déforestation de Mahavavy-Kinkony](#)
- [2.2.3 Concessions d'industries extractives de Mahavavy-Kinkony: permis miniers, blocs pétroliers & historique de déforestation](#)
- [2.2.4 Collections de biodiversité animale & floristique et historique de déforestation de Mahavavy-Kinkony \(données GBIF\)](#)

2.3 *Loky-Manambato*

- [2.3.1 Initiatives de gestion des forêts existantes ou unités de gestion de l'AP de Loky-Manambato](#)
- [2.3.2 Cas de feux par an \(nov 2000 - dec 2009\) et historique de déforestation de Loky-Manambato](#)
- [2.3.3 Concessions d'industries extractives de Loky-Manambato: permis miniers, blocs pétroliers & historique de déforestation](#)
- [2.3.4 Collections de biodiversité animale & floristique et historique de déforestation de Loky-Manambato \(données GBIF\)](#)

2.4 *Ampasindava-Galoka*

- [2.4.1 Initiatives de gestion des forêts existantes ou unités de gestion de l'AP d'Ampasindava-Galoka](#)
- [2.4.2 Cas de feux par an \(nov 2000 - dec 2009\) et historique de déforestation de Ampasindava-Galoka](#)
- [2.4.3 Concessions d'industries extractives d'Ampasindava-Galoka: permis miniers, blocs pétroliers & historique de déforestation](#)
- [2.4.4 Collections de biodiversité animale & floristique et historique de déforestation d'Ampasindava-Galoka \(données GBIF\)](#)

2.5 *Ambohimirahavy-Marivorahona*

- [2.5.1 Initiatives de gestion des forêts existantes ou unités de gestion de l'AP d'Ambohimirahavy-Marivorahona](#)
- [2.5.3 Concessions d'industries extractives d'Ambohimirahavy-Marivorahona: permis miniers, blocs pétroliers & historique de déforestation](#)
- [2.5.4 Collections de biodiversité animale & floristique et historique d'Ambohimirahavy-Marivorahona \(données GBIF\)](#)

Annexe 2. Activités indicatives pour les Principaux Promoteurs de Site

Effet 1: Etablir les nouvelles MRPA et le réseau de MRPA

<i>Rôle du promoteur</i>	<i>Produit #</i>	<i>Description du produit et activités indicatives</i>
Direction	1.1	<p>Une vision et des principes clairs pour un sous-réseau de MRPA sont formalisés dans le registre des AP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les objectifs et les régimes de gestion des MRPA ▪ Organiser des sessions d'engagement des parties prenantes pour valider et cristalliser cette vision en elles ▪ Communiquer cette vision par différents moyens et à différents publics
Direction	1.2	<p>Les inventaires de référence facilitent le zonage et aident à définir les possibilités pour une croissance économique avec des ressources naturelles durables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir les valeurs de la biodiversité, les valeurs sociales, les options économiques et les données de référence culturelles pour les sites à inclure dans la planification de l'utilisation du sol et la finalisation des programmes d'actions.
Direction	1.3	<p>Les AP sont publiées au Journal Officiel. La publication totale au Journal Officiel (et la planification de gestion) impliquera :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En se basant sur les approches participatives, définir le site de MRPA et faciliter sa publication au Journal Officiel avec une protection juridique totale ▪ Préparer le plan de gestion et faciliter son approbation ▪ Effectuer la démarcation participative des limites dans les zones essentielles et les zones tampons ▪ Assurer l'enregistrement du site en tant qu'AP permanent dans le registre national ▪ Préparer les éléments juridiques ▪ Par des processus participatifs, élaborer des Plans de Gestion et d'Utilisation du Sol incluant des zonages clairs, des mécanismes de surveillance et des paramètres de suivi écologique pour soumission à la DCBSAP pour approbation
Assistance	1.4	<p>Un plan à jour de système national des AP assure que le zonage des MRPA et les objectifs sont systématiquement intégrés dans la planification et la cartographie régionale et locale légalisée de l'utilisation du sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assister le gouvernement et ses partenaires à établir le réseau de MRPA et contribuer aux efforts de définition des principes de gestion des MRPA ▪ Contribuer à la mise à jour du Plan de Gestion du Système National des Aires Protégées, en intégrant les MRPA.
Direction	1.5	<p>Les infrastructures de base des AP et les outils de gestion sont en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la construction ou la restructuration des stations administratives ▪ Etablir un réseau de communication radio ▪ Acquérir et entretenir les matériels de terrain
Direction	1.6	<p>Les systèmes de suivi sont mis en place pour faire le suivi des indicateurs de pression, de situation et de croissance économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir une série d'indicateurs au niveau du site qui donneront des informations sur l'état de conservation des écosystèmes et des espèces ▪ Assurer que les études socioéconomiques sont réalisées au niveau des communautés locales au moins deux fois pendant la durée de vie du projet, afin que les principaux indicateurs (désagrégés par sexe) tels que les revenus ménagers, les occupations et les pratiques d'utilisation du sol soient collectés. ▪ Tenir à jour et à la disposition du public une base de données de ces résultats, avec la reconnaissance due au projet et à ses bailleurs

Effet 2: Renforcement des capacités et gouvernance décentralisée

<i>Rôle du promoteur</i>	<i>Produit #</i>	<i>Description du produit et activités indicatives</i>
Direction	2.1	Les structures de gouvernance, les règles, les rôles et les responsabilités pour la cogestion des sites sont approuvés par tous les partenaires, et sont formalisés et établis : <ul style="list-style-type: none"> ▪ En référence aux directives de la DCBSAP/SAPM, organiser des processus participatifs pour déterminer les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes, et faciliter la mise en place des structures de gouvernance / gestion des sites ▪ Formaliser les rôles, et faciliter leur exercice par des dispositions et des accords appropriés
Direction	2.2	Les propriétés foncières de la communauté, les droits de gestion des ressources naturelles et les responsabilités sont formellement reconnus et respectés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer les problèmes de propriété foncière privée dans le site de la MRPA ▪ Faciliter la résolution des conflits fonciers (potentiels et réels) au niveau des régions et des communes ▪ Mettre en place des mécanismes plus permanents pour la résolution des conflits fonciers ▪ Convenir avec les communautés locales des « politiques » concernant les nouveaux venus qui cherchent des terres sur la zone de la MRPA
Direction	2.3	Les outils de renforcement de capacités sont élaborés et opérationnels pour les principales parties prenantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer les besoins en renforcement des capacités au niveau du site . ▪ Organiser les formations et les stratégies de mentorat appropriés
Assistance	2.4	Les services techniques sont équipés et mobilisés pour répondre aux initiatives locales en relation avec les objectifs des MRPA : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer la DCBSAP et les autres départements du gouvernement central pour déterminer les besoins en équipements essentiels de leurs représentants régionaux et basés sur le site, et aider dans la livraison d'équipement si nécessaire ▪ Aider dans la coordination du projet en répondant à ces besoins, incluant ceux au niveau régional ▪ Faciliter si nécessaire, les activités de renforcement des capacités ciblant les services techniques
Assistance	2.5	Les forums de sous-réseau des parties prenantes locales des MRPA (public, société civile, secteur privé) sont motivés et opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer avec les autres partenaires et aider dans la coordination du projet en animant le forum de sous-réseau pour les parties prenantes locales des MRPA
Direction	2.6	Un système de communication efficace, ciblant particulièrement les communautés et leurs groupes d'intérêt respectifs, facilite la participation civique, les prises de décision éclairée et la mise en œuvre des MRPA : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Catalyser et appuyer l'établissement d'un forum bien motivé pour les parties prenantes locales dans les sites des MRPA afin d'encourager le partage des connaissances et la planification participative ▪ Mettre en place des systèmes de communication adaptés aux conditions et besoins locaux afin de promouvoir le partage des connaissances et les communications en relation avec les MRPA

Effet 3: Viabilité financière

Rôle du promoteur	Produit #	Description du produit et activités indicatives
Direction	3.1	Programmes d'actions élaborés pour chacune des MRPA et activités des sous-réseaux: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecté les données financières et les coûts chiffrés pour les investissements dans les MRPA et leur gestion courante ▪ Défini et étudié les possibilités de recettes non étatiques ▪ Etudié les autres opportunités économiques pour chaque site ▪ Préparé un programme d'actions pour les MRPA. ▪ Soutenu des efforts similaires selon l'expertise et les besoins dans d'autres sites, selon ce qui est applicable ▪ Assuré l'approbation du programme d'actions par la DCBSAP ▪ Promu l'intégration du plan de MRPA dans le développement régional et les plans d'aménagement du territoire
Direction	3.2	Des systèmes contractuels de contribution au financement durable des MRPA par des mesures incitatives pour des flux de recettes innovatives et améliorées qui entraînent également la croissance économique et réduisent les pressions sont élaborés. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer les options potentielles de génération de recettes pour les MRPA, incluant mais s'y limiter, les finances innovatives d'AP ▪ Promouvoir l'adoption des systèmes contractuels de contribution pour financer la gestion des MRPA ▪ Assurer que les nouveaux flux de recettes améliorées entraînent la croissance économique et réduisent les pressions sur le patrimoine de biodiversité des MRPA
Direction	3.3	Les règles et les procédures pour un tourisme durable et les concessions de reforestation gérées, les compensations de biodiversité et les RSE sont élaborées et mises en œuvre en collaboration avec le public et les institutions privées compétentes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer le potentiel d'établissement d'entreprises et d'investissement dans les MRPA ▪ Evaluer les risques pour l'intégrité de la biodiversité des MRPA, inhérents à l'établissement d'entreprises et aux investissements dans les MRPA ▪ Sur la base de l'expérience directe sur le terrain, contribuer aux efforts du réseau de MRPA en vue de l'établissement des règles et des procédures pour un tourisme durable et les concessions de reforestation gérée, les compensations de biodiversité et les CSR. ▪ Appliquer ces règles dans les MRPA.
Assistance	3.4	Les investissements sont apportés par les micro-crédits et le projet catalyse les initiatives entrepreneuriales locales <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer avec la coordination du projet pour établir un programme de micro-crédit respectueux de l'environnement pour les MRPA. ▪ Aider dans le suivi de ces programmes
Assistance	3.5	Le labelling est facilité et l'accès aux marchés est négocié pour les produits biologiques et/ou de commerce équitable dans les initiatives de production, de services et d'entreprises locales compatibles avec la conservation, <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si applicable, exploiter les possibilités de développer les produits biologiques et/ou le commerce équitable dans des productions compatibles avec la conservation
Support	3.6	Les recettes provenant des accords volontaires sur le carbone (incluant REDD++) contribuent au financement initial des entreprises de reforestation à base communautaire.
	3.7	Les recettes provenant de REDD et des accords sont investis dans les sous-comptes affectés de FAPBM <ul style="list-style-type: none"> ▪ En fonction de la poursuite des activités de l'ONG candidate au statut de

<i>Rôle du promoteur</i>	<i>Produit #</i>	<i>Description du produit et activités indicatives</i>
		Principal Promoteur de Site, soutenir les efforts pour développer les stratégies nationales de compensation de carbone qui favorisent les MRPA. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer des stratégies basées sur le terrain pour obtenir des recettes du carbone
Assistance	3.8	Les possibilités d'augmentation du financement public pour les MRPA sont définies et négociées

Annexe 3. Outils et Cartes de Pointage Complets du Suivi du SO1 de GEF 4



Outil de Suivi de l'Effacité de la Gestion des AP [PA Management Effectiveness Tracking Tool "METT"]
Carte de pointage du PNUD en matière de Pérennité financière du Système des Aires Protégées
Carte de pointage du PNUD en matière de Renforcement de Capacité
Pour le projet
Réseau des Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées

Gouvernement de Madagascar

Agence d'Exécution: Ministère chargé de l'Environnement et des Forêts

Partenaires supplémentaires: ASITY, ONG FANAMBY, Missouri Botanical Garden (MBG), Conservation International (CI), World Wildlife Fund (WWF), Durrell Wildlife Conservation Trust (DWCT), Centre National de Formation sur l'Environnement et les Ressources Forestières (CNFEREF)

Programme des Nations Unies pour le Développement

UNDP GEF PIMS no. 4172

Section Une: Informations Générales du Projet

Couverture du Projet en hectares

Section Deux: Outil de Suivi de l'Effacité de la Gestion des Aires Protégées

Etablissement de Rapport METT relatif aux Sites des Aires Protégées

Fiche de Données 1 de Menabe- Antimena

Fiche de Données 2 de Mahavavy Kinkony

Fiche de Données 3 de Loky Manambato

Fiche de Données 4 de la Péninsule d'Ampasindava et de la chaîne de Galoko-Kalabenono

Fiche de Données 5 d'Ambohimirahavavy-Marivorahona

Fiche de Données 6 Informations sur les Désignations Internationales

Menaces aux Aires Protégées

Format d'Evaluation du METT

Section Trois: Carte de pointage du PNUD en matière de Pérennité financière des MRPA

Carte de pointage en matière de Pérennité Financière Partie I: Statut financier général du système des AP

Carte de pointage en matière de Pérennité Financière Partie II: Evaluation des Eléments du Système de Financement

Carte de pointage en matière de Pérennité Financière Partie III: Notation et mesure de l'avancement

Section Quatre: Carte de pointage du PNUD en matière de Renforcement de Capacité pour la Gestion des MRPA:

SECTION UNE: INFORMATIONS GENERALES DU PROJET

Couverture du Projet en hectares

Tableau METT 1

Objectifs et Délais	Prévus au début du projet (ha)	Réalisés à l'évaluation de mi parcours du projet (ha)	Réalisés à l'Evaluation finale du projet (ha)
Total de la Superficie en hectares des aires protégées par le projet par type de biome			
Ecorégion sèche de l'Ouest	390 564	574 733	577 487
Ecorégion des Hautes-Terres du Nord	43 459	145 392	455 859
Ecorégion de Transition du Nord	22 369	129 880	246 846
Ecorégion des Hautes Montagnes	5 163	84 795	89 958
Mangroves	33 903	42 199	43 041
Récifs	0	13 101	16 109
Autres (eaux intertidales, eaux intérieures)	35 422	84 541	97 851
Total	530 880	1 074 641	1 527 151

Sites additionnels MRPA appuyés indirectement par le projet a travers les activités dans le résultat 1.1

Promoteur	Nom du Site	Surface (ha)	Type de forêt
WWF	Amoron'i Onilahy	151,561	dense sèche
WWF	Ankodida	10,551	Epineux
WWF	Behara –Tranomaro	96,612	épineux
WWF	Ranobe PK 32	144,474	dense sèche
CI	Corridor Ankeniheny- Zahamena	443,252	dense humide
CI	Fandriana	440,366	dense humide
TOTAL		1,286,816	

Tableau METT 2

Nom de l'Aire Protégée	Est-ce une nouvelle aire protégée? (O / N)	Superficie, (ha)	Type de Biome	Liste de désignation mondiale ou de priorité [1] (Par exemple, Réserve de Biosphère, site de Patrimoine Mondial, site Ramsar, WWF Global 200, etc.)	Désignation locale de l'Aire Protégée (Par exemple, réserve autochtone, réserve privée)	Catégorie UICN pour chaque Aire Protégée					
						I	II	III	IV	V	VI
Menabe-Antimena	N (125 840 ha sous statut d'AP temporaire; 6 420 ha sous statut définitif)	219 304	Forêts sèches; Mangroves; Lacs & marais	dont le site RAMSAR, Le Lac Bedo (1 962 ha); y compris les 'Important Bird Areas' (= Zones importantes de Conservation d'Oiseaux) (ZICO MG059, les Zones Humides du delta du fleuve Tsiribihina et du fleuve Haut Tsiribihina)	Paysage Protégé Harmonieux			x		x	
Mahavavy-Kinkony	N (278 642 ha sous statut temporaire)	278 642	Forêts sèches; Mangroves; Lacs & marais	Dont les 'Zones Importantes de Conservation d'Oiseaux' (ZICO MG025, les zones humides du delta du fleuve Mahavavy)	Paysage Protégé Harmonieux					x	
Loky-Manambato (Daraina)	O/N (70 619 ha sous statut temporaire d'AP)	248 409	Forêts sèches, de montagne, de transition, littoraux; Lacs & marais; Mangroves	dont les 'Zones Importantes de Conservation d'Oiseaux' (ZICO MG008, l'ancienne Réserve de Chasse du e Lac Sahaka)	Paysage Protégé Harmonieux					x	

Nom de l'Aire Protégée	Est-ce une nouvelle aire protégée? (O / N)	Superficie, (ha)	Type de Biome	Liste de désignation mondiale ou de priorité [1]	Désignation locale de l'Aire Protégée (Par exemple, réserve autochtone, réserve privée)	Catégorie UICN pour chaque Aire Protégée					
				(Par exemple, Réserve de Biosphère, site de Patrimoine Mondial, site Ramsar, WWF Global 200, etc.)		I	II	III	IV	V	VI
Péninsule d'Ampasindava & Galoka-Kalabenono	O/N (98 100 ha sous statut temporaire d'AP)	187 305	Forêts humides, de transition; Mangroves; Marais côtiers	dont les 'Zones Importantes de Conservation d'Oiseaux' (ZICO MG012, les zones humides de la Baie d'Ampasindava)	Paysage Protégé Harmonieux					x	
Ambohimirah avavy-Marivorahona	O/N (230 187 ha sous statut temporaire d'AP)	593 491	Forêts humides, de montagne; Fourré éricoïde; Lacs; Tourbières		Aire Protégée de Ressources Naturelles Gérées						x

SECTION DEUX: OUTIL DE SUIVI DE L'EFFICACITE DES AIRES PROTEGEES:

Etablissement de Rapport d'Avancement aux Sites des Aires Protégées

[1] Menabe-Antimena

Nom, affiliation et contact de la personne qui remplit le questionnaire (email, etc.)		Serge Nirina RAJAABELINA, ONG Fanamby, s.rajaobelina@fanamby.org.mg			
Date de la réalisation de l'évaluation	21 Mars 2010				
Nom de l'Aire Protégée	Menabe-Antimena				
Code CMAP du site (ces codes se trouvent sur www.unep-wcmc.org/wdpa/)	352251				
Désignations	Paysage Protégé Harmonieux	Catégorie UICN V (320 ha dans la cat. III)	International (veuillez aussi remplir la feuille au verso) RAMSAR IMG006 (Lac Bedo, 1 962 ha) dont ZICO MG059 (Zones humides du delta du fleuve Tsiribihina et du fleuve Haut Tsiribihina)		
Pays	Madagascar				
Localisation de l'aire protégée (province et, si possible, carte de référence)	Région Menabe				
Date de la création	28 Mars 2006				
Détails de la propriété (cochez svp)	Etat 0	Privée 0	Communauté 0	autres	
Autorité de Gestion	DCBSAP				
Taille de l'Aire Protégée (ha)	219 304 ha (125 640 ha déjà sous statut de protection; 6 420 sous statut d'AP définitive)				
Personnel	Permanent 0	Temporaire 0			
Budget annuel (USD) – à l'exception des salaires du personnel	Fonds récurrents (opérationnels) 0	Fonds du Projet ou autres fonds supplémentaires 0			
Quelles sont les valeurs principales pour lesquelles l'aire a été désignée	Forêts sèches; Mangroves; Lacs & marais				
donnez les deux premiers objectifs de la gestion de l'aire protégée					
Objectif de Gestion 1	Conservation des habitats uniques et de leurs espèces				
Objectif de Gestion 2	Croissance économique durable basée sur les ressources naturelles				
Nombre de personnes impliquées dans la réponse au questionnaire d'évaluation	12				
Y compris (cocher les cases)	Gestionnaire AP <input checked="" type="checkbox"/>	Personnel AP <input checked="" type="checkbox"/>	Autre Personnel de l'institution de l'AP <input checked="" type="checkbox"/>		ONG <input checked="" type="checkbox"/>
	Communauté locale <input checked="" type="checkbox"/>	Donateurs <input checked="" type="checkbox"/>	Experts externes <input checked="" type="checkbox"/>		autres <input checked="" type="checkbox"/>
Veuillez noter si l'évaluation fut faite en association avec un projet particulier, au nom d'un organisme ou d'un donateur.					

[2] Mahavavy-Kinkony

Nom, affiliation et contact de la personne qui remplit le questionnaire (email, etc.)		Serge Nirina RAJAobelina, ONG Fanamby, s.rajaobelina@fanamby.org.mg			
Date de la réalisation de l'évaluation		21 Mars 2007			
Nom de l'Aire Protégée		Mahavavy-Kinkony			
Code CMAP du site (ces codes se trouvent sur www.unep-wcmc.org/wdpa/)		352258 (20383 en tant que Réserve de Chasse)			
Désignations		Paysage Protégé Harmonieux		Désignations	
				Paysage Protégé Harmonieux	
Pays		Madagascar			
Localisation de l'aire protégée (province et, si possible, carte de référence)		Région Boeny			
Date de la création		17 Janvier 2007			
Détails de la propriété (veuillez cocher)		Etat <input type="radio"/>	Privée <input type="radio"/>	Etat <input type="radio"/>	autres
Autorité de Gestion		DCBSAP			
Taille de l'Aire Protégée (ha)		278 642 ha (tous sous statut de protection temporaire)			
Personnel		Permanent 0		Temporaire 0	
Budget annuel (USD) – à l'exception des salaires du personnel		Fonds récurrents (opérationnels) 0		Fonds du Projet ou autres fonds supplémentaires 0	
Quelles sont les valeurs principales pour lesquelles l'aire a été désignée		Forêts sèches; Lacs & marais ; Mangroves			
Donnez les deux premiers objectifs de la gestion de l'aire protégée					
Objectif de Gestion 1		Conservation d'habitats unique et de leurs espèces.			
Objectif de Gestion 2		Croissance économique durable basée sur l'utilisation de ressources naturelles.			
Nombre de personnes impliquées dans la réponse au questionnaire d'évaluation		12			
Y compris (cocher les cases)	Gestionnaire AP <input checked="" type="checkbox"/>	Personnel AP <input checked="" type="checkbox"/>	Autre Personnel de l'institution de l'AP <input checked="" type="checkbox"/>		ONG <input checked="" type="checkbox"/>
	Communauté locale <input type="checkbox"/>	Donateurs <input type="checkbox"/>	Experts externes <input checked="" type="checkbox"/>		Autres <input type="checkbox"/>
Veuillez noter si l'évaluation fut faite en association avec un projet particulier, au nom d'une organisation ou d'un donateur.					

[3] Loky-Manambato

Nom, affiliation et contact de la personne qui remplit le questionnaire (email, etc.)		Serge Nirina RAJAobelina, ONG Fanamby, s.rajaobelina@fanamby.org.mg			
Date de la réalisation de l'évaluation	21 Mars 2010				
Nom de l'Aire Protégée	Loky-Manambato				
Code CMAP du site (ces codes se trouvent sur www.unep-wcmc.org/wdpa/)	352245				
Désignations	Paysage Protégé Harmonieux	Catégorie UICN	International (veuillez aussi remplir la feuille au verso) dont ZICO MG008 ancien Réserve du Lac Sahaka		
Pays	Madagascar				
Localisation de l'aire protégée (province et, si possible, carte de référence)	Région SAVA				
Date de la création	31 Mai 2005				
Détails de la propriété (veuillez cocher)	Etat 0	Privée 0	Communauté 0	autres	
Autorité de Gestion	DCBSAP				
Taille de l'Aire Protégée (ha)	248 409 ha (70 619 ha déjà sous statut de protection temporaire)				
Personnel	Permanent 0		Temporaire 0		
Budget annuel (USD) – à l'exception des salaires du personnel	Fonds récurrents (opérationnels) 0		Fonds du Projet ou autres fonds supplémentaires 0		
Quelles sont les valeurs principales pour lesquelles l'aire a été désignée	Forêts humides, sèches, de montagnes, de transition, littorales; Lacs & marais ; Mangroves				
Donnez les deux premiers objectifs de la gestion de l'aire protégée					
Objectif de Gestion 1	Conservation des habitats uniques et de leurs espèces.				
Objectif de Gestion 2	Croissance économique durable basée sur les ressources naturelles.				
Nombre de personnes impliquées dans la réponse au questionnaire d'évaluation	12				
Y compris (cocher les cases)	Gestionnaire AP <input checked="" type="checkbox"/>	Personnel AP <input checked="" type="checkbox"/>	Autre Personnel de l'institution de l'AP <input type="checkbox"/> X		ONG <input checked="" type="checkbox"/>
	Communauté locale <input type="checkbox"/>	Donateurs <input type="checkbox"/>	Experts externes <input type="checkbox"/> X		Autres <input type="checkbox"/>
Veuillez noter si l'évaluation fut faite en association avec un projet particulier, au nom d'une organisation ou d'un donateur.					

[4] Ampasindava Peninsula & Galoka-Kalabenono

Nom, affiliation et contact de la personne qui remplit le questionnaire (email, etc.)		Serge Nirina RAJAobelina, ONG Fanamby, s.rajaobelina@fanamby.org.mg			
Date de la réalisation de l'évaluation		21 Mars 2010			
Nom de l'Aire Protégée		Péninsule d'Ampasindava			
Code CMAP du site (ces codes se trouvent sur www.unep-wcmc.org/wdpa/)		352245			
Désignations	Paysage Protégé Harmonieux	Catégorie UICN	International (veuillez aussi remplir la feuille au verso) dont ZICO MG012 zones humides de la Baie d'Ampasindava		
Pays	Madagascar				
Localisation de l'aire protégée (province et, si possible, carte de référence)		Région DIANA			
Date de la création	17 Octobre 2008				
Détails de la propriété (veuillez cocher)	Etat	Privée	Communauté	autres	
	0	0	0		
Autorité de Gestion	DCBSAP				
Taille de l'Aire Protégée (ha)	150 675 ha (89 950 ha déjà sous statut de protection temporaire)				
Personnel	Permanent		Temporaire		
	0		0		
Budget annuel (USD) – à l'exception des salaires du personnel	Fonds récurrents (opérationnels)		Fonds du Projet ou autres fonds supplémentaires		
	0		0		
Quelles sont les valeurs principales pour lesquelles l'aire a été désignée	Forêts humides, de transition; Mangroves ; Marais côtiers				
Donnez les deux premiers objectifs de la gestion de l'aire protégée					
Objectif de Gestion 1	Conservation des habitats uniques et de leurs espèces.				
Objectif de Gestion 2	Croissance économique durable basée sur les ressources naturelles.				
Nombre de personnes impliquées dans la réponse au questionnaire d'évaluation		12			
Y compris (cocher les cases)	Gestionnaire AP	Personnel AP	Autre Personnel de l'institution de l'AP		ONG
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
	Communauté locale	Donateurs	Experts externes		Autres
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Veuillez noter si l'évaluation fut faite en association avec un projet particulier, au nom d'une organisation ou d'un donateur.					

Nom, affiliation et contact de la personne qui remplit le questionnaire (email, etc.)		Serge Nirina RAJAobelina, ONG Fanamby, s.rajaobelina@fanamby.org.mg			
Date de la réalisation de l'évaluation	21 Mars 2010				
Nom de l'Aire Protégée	Galoka-Kalabenono				
Code CMAP du site (ces codes se trouvent sur www.unep-wcmc.org/wdpa/)					
Désignations	Paysage Protégé Harmonieux	Catégorie UICN	International (veuillez aussi remplir la feuille au verso)		
Pays	Madagascar				
Localisation de l'aire protégée (province et, si possible, carte de référence)	Région DIANA				
Date de la création	17 Octobre 2008				
Détails de la propriété (veuillez cocher)	Etat	Privée	Communauté	autres	
	0	0	0		
Autorité de Gestion	DCBSAP				
Taille de l'Aire Protégée (ha)	36 630 ha (8150 ha déjà sous statut de protection temporaire)				
Personnel	Permanent	Temporaire			
	0	0			
Budget annuel (USD) – à l'exception des salaires du personnel	Fonds récurrents (opérationnels)	Fonds du Projet ou autres fonds supplémentaires			
	0	0			
Quelles sont les valeurs principales pour lesquelles l'aire a été désignée	Forêts humides, de transition				
Donnez les deux premiers objectifs de la gestion de l'aire protégée					
Objectif de Gestion 1	Conservation des habitats uniques et de leurs espèces.				
Objectif de Gestion 2	Croissance économique durable basée sur les ressources naturelles.				
Nombre de personnes impliquées dans la réponse au questionnaire d'évaluation	12				
Y compris (cocher les cases)	Gestionnaire AP	Personnel AP	Autre Personnel de l'institution de l'AP		ONG
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
	Communauté locale	Donateurs	Experts externes		Autres
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Veuillez noter si l'évaluation fut faite en association avec un projet particulier, au nom d'une organisation ou d'un donateur.					

[5] Ambohimirahavy-Marivorahona

Nom, affiliation et contact de la personne responsable du remplissage du METT (email, etc.)		Serge Nirina RAJAobelina, ONG Fanamby, s.rajaobelina@fanamby.org.mg			
Date de la réalisation de l'évaluation	21 Mars 2010				
Nom de l'Aire Protégée	Ambohimirahavy-Marivorahona				
Code CMAP du site WDPA (ces codes se trouvent sur www.unep-wcmc.org/wdpa/)					
Désignations	Aire Protégée de Ressources Naturelles Gérées	Catégorie UICN	International (veuillez aussi remplir la feuille au verso)		
		I, V			
Pays	Madagascar				
Localisation de l'aire protégée (province et, si possible, carte de référence)	Régions DIANA, SAVA, Sofia				
Date de la création	17 Octobre 2008				
Détails de la propriété (veuillez cocher)	Etat 0	Privée 0	Communauté 0	autres	
Autorité de Gestion	DCBSAP				
Taille de l'Aire Protégée (ha)	593 491 ha (230 187 ha déjà sous statut de protection temporaire)				
Personnel	Permanent 0		Temporaire 0		
Budget annuel (USD) – à l'exception des salaires du personnel	Fonds récurrents (opérationnels) 0		Fonds du Projet ou autres fonds supplémentaires 0		
Quelles sont les valeurs principales pour lesquelles l'aire a été désignée	Forêts humides, de montagnes ; Fourré éricoïde ; Lacs ; Tourbières				
Donnez les deux premiers objectifs de la gestion de l'aire protégée					
Objectif de Gestion 1	Conservation des habitats uniques et de leurs espèces.				
Objectif de Gestion 2	Croissance économique durable basée sur les ressources naturelles.				
Nombre de personnes impliquées dans la réponse au questionnaire d'évaluation	12				
Y compris (cocher les cases)	Gestionnaire AP <input checked="" type="checkbox"/>	Personnel AP <input checked="" type="checkbox"/>	Autre Personnel de l'institution de l'AP <input type="checkbox"/>		ONG <input checked="" type="checkbox"/>
	Communauté locale <input type="checkbox"/>	Donateurs <input type="checkbox"/>	Experts externes <input checked="" type="checkbox"/>		Autres <input type="checkbox"/>
Veuillez noter si l'évaluation fut faite en association avec un projet particulier, au nom d'une organisation ou d'un donateur.					

[6] Informations sur les Désignations Internationales

Informations sur les Désignations Internationales			
Site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (cf.: whc.unesco.org/en/list)			
Date de l'inscription	Nom du Site	Superficie du Site	Coordonnées Géographiques
Critères pour la désignation (c'est-à-dire critère i à x)			
Déclaration de valeur universelle			
Site Ramsar (cf. www.wetlands.org/RSDB/)			
Date de l'inscription 12 Mai 2007	Nom du Site Lac Bedo	Superficie du Site 1 962	Coordonnées Géographiques 1MG006
Motif de la Désignation (cf. Fiche d'Informations de Ramsar)	Critères 2, 3, 4, 6 & 7 Zones humides de Bedo. 12/05/07; Toliary; 1 962 ha; 19°57'S 044°36'E. Un complexe de zones humides comprenant le Lac Bedo ouvert, peu profond; ses marais environnants, qui sont riches en végétation aquatique; et un fleuve permanent coulant à travers les forêts et alimentant le lac et les marais. Le bassin versant du Lac Bedo fournit de l'eau en écoulement pendant la saison des pluies et en infiltration provenant des collines formant des sources, des étangs et des marais pendant la saison sèche. Il abrite au moins 34 espèces d'oiseaux aquatiques comme la sarcelle en voie d'extinction de Madagascar, le héron de Madagascar, le pluvier vulnérable de Madagascar, les oiseaux aquatiques migratoires comme le grand flamant rose et l petit flamant rose. Il abrite aussi la tortue à grosse tête en voie d'extinction de Madagascar et de nombreuses espèces de poissons, dont certaines se reproduisent ici.		
L'Homme et les Réserves de Biosphère de l'UNESCO (cf. www.unesco.org/mab/wnbrs.shtml)			
Date de l'inscription	Nom du Site	Superficie du Site Total: Centre: Zone de Tampon: Zone de Transition:	Coordonnées Géographiques
Critères pour la désignation			
Réponse à trois fonctions de MAB (conservation, développement et support logistique.)			
Veuillez indiquer les autres désignations (c'est-à-dire Patrimoine ASEAN Heritage, Natura 2000) et toutes informations complémentaires ci-dessous			
Nom: ZICO MG008	Détail: Lac Sahaka ancienne Réserve de Chasse		
Nom: ZICO MG012	Détail: Zones humides de la Baie d'Ampasindava		
Nom: ZICO MG025	Détail: Zones humides du Delta du fleuve Mahavavy		
Nom: ZICO MG059	Détail: Zones humides du delta du fleuve Tsiribihina et du haut Tsiribihina		
Nom:	Détail:		

Fiche de Données des Menaces aux Aires Protégées

Menaces (colonne ci-dessous) / sites Cibles de METT (à droite)	[1] Menabe- Antimena	[2] Mahavavy- Kinkony	[3] Daraina Loky- Manambato	[4] Ampasindava- Galoka- Kalabenono	[5] Ambohimirahavy- Marivorahona
1. Développement résidentiel et commercial au sein d'une aire protégée					
Menaces d'installations humaines ou d'autres utilisations foncières non agricoles avec une empreinte substantielle					
1.1 Habitations et installations	M	M	B	M	B
1.2 Zones commerciales et industrielles	B	B	B	s-o	s-o
1.3 Infrastructures touristiques et récréatives	B	B	s-o	B	s-o
2. Agriculture et aquaculture dans une aire protégée					
Menaces des fermes et du pâturage suite à l'extension et à l'intensification agricoles, y compris la sylviculture, la mariculture et l'aquaculture					
2.1 Culture annuelle et pérenne de produits non ligneux	M	M	M	H	B
2.1a Culture de plantes médicinales	s-o	s-o	s-o	B	B
2.2 Plantations de bois et de pulpe	s-o	s-o	s-o	s-o	s-o
2.3 Fermes d'élevage et pâturage	M	M	B	B	B
2.4 Aquaculture en mer et en eau douce	B	s-o	B	s-o	s-o
3. Production d'énergie et exploitation minière dans une aire protégée					
Menaces causées par la production de ressources non biologiques					
3.1 Forage pétrolier et gazier	B	B	s-o	B	s-o
3.2 Mines et carrières	s-o	B	B	B	B
3.3 Production d'énergie, y compris des barrages hydroélectriques	s-o	s-o	s-o	s-o	s-o
4. Transport et Corridors de service dans une aire protégée					
Menaces constituées par d'étroits corridors et par les véhicules qui les utilisent, y compris la faune sauvage tuée pour cette raison					
4.1 Routes et chemins de fer (y compris animaux tués sur la route)	s-o	s-o	s-o	s-o	s-o
4.2 Lignes d'utilité publique et de service (y compris, câbles électriques et téléphoniques)	s-o	s-o	s-o	s-o	s-o
4.3 Canaux et voies navigables	B	B	s-o	B	s-o
4.4 voies aériennes	s-o	s-o	s-o	N7a	s-o
5. Utilisation et dégâts causés aux ressources biologiques dans une aire protégée					
Menaces causées par l'utilisation de ressources biologiques "sauvages", y compris les effets délibérés et non intentionnels des récoltes ; comptent aussi la persécution et le contrôle d'espèces spécifiques (notez que ceci inclut la chasse et le massacre d'animaux)					
5.1 Chasse, massacre et récolte d'animaux terrestres (y compris les massacres résultant de conflits hommes / faune sauvage)	M	M	B	H	B
5.2 Récolte de plantes et de produits végétaux (hors grumes)	M	B	B	M	M
5.3 Coupe d'arbres et récolte de bois	M	M	B	M	B
5.4 Pêche, massacre et récolte de ressources aquatiques	M	M	M	M	B
6. Intrusions et perturbations humaines dans une aire protégée					
Menaces provenant d'activités humaines qui altèrent, détruisent ou perturbent des habitats et des espèces associés à une utilisation non consommatrice des ressources biologiques					
6.1 Activités récréatives et tourisme	B	B	s-o	B	s-o
6.2 Guerre, instabilité civile et exercices militaires	s-o	s-o	s-o	s-o	s-o
6.3 Recherche, éducation et autres activités liées à un travail dans les aires protégées	B	B	B	B	B
6.4 Activités des gestionnaires des aires protégées (par exemple, constructions ou utilisation d'un véhicule, points d'eau	s-o	s-o	s-o	s-o	s-o

Menaces (colonne ci-dessous) / sites Cibles de METT (à droite)	[1] Menabe- Antimena	[2] Mahavavy- Kinkony	[3] Daraina Loky- Manambato	[4] Ampasindava- Galoka- Kalabenono	[5] Ambohimirahavavy- Marivorahona
artificiels ou barrages)					
6.5 Vandalisme délibéré, activités destructrices ou menaces à l'encontre du personnel et des visiteurs de l'aire protégée	B	B	B	s-o	s-o
7. Modifications du système naturel					
Menaces causées par d'autres actions qui transforment ou dégradent l'habitat, ou qui changent la façon dont fonctionne l'écosystème					
7.1 Feux et suppression des feux (y compris incendies volontaires)	H	H	M	H	B
7.2 Barrages, modifications hydrologiques et gestion/ utilisation de l'eau	B	M	B	B	B
7.3a Fragmentation accrue dans l'aire protégée	B	M	M	H	B
7.3b Isolement par rapport à d'autres habitats naturels (par exemple, déforestation, barrages sans passages efficaces de l'eau pour la faune sauvage)	B	M	M	H	B
7.3c Autres effets 'de lisière' sur les valeurs des parcs	B	M	M	H	B
7.3d Perte d'espèces emblématiques (par exemple, grands prédateurs, espèces pollinisatrices, etc.)	s-o	s-o	s-o	s-o	B
8. Espèces invasives et autres espèces et gènes problématiques					
Menaces posées par des plantes, des animaux terrestres et aquatiques, natifs ou pas, des germes/ microbes pathogènes, ou encore du matériel génétique, qui ont déjà, ou dont on sait que l'introduction, la dispersion et/ou l'augmentation ont des effets nuisibles sur la biodiversité					
8.1 Plantes invasives non natives/ exotiques (mauvaises herbes)	B	B	M	B	B
8.1a Animaux invasifs non natifs / exotiques	B	M	M	B	B
8.1b Pathogènes (natifs ou non, mais qui créent des problèmes nouveaux/ accrus)	s-o	s-o	s-o	s-o	s-o
8.2 Matériel génétique introduit (par exemple, organismes génétiquement modifiés)	s-o	s-o	s-o	s-o	s-o
9. Pollution pénétrant dans ou originaire de l'aire protégée					
Menaces causées par l'introduction de matière exotique et/ ou excessive ou d'énergie venant de sources ponctuelles ou non					
9.1 Egouts domestiques et eaux usées urbaines	s-o	B	s-o	s-o	s-o
9.1a Déchets et eaux usées des installations de l'aire protégée (par exemple, toilettes, hôtels, etc.)	B	s-o	B	B	s-o
9.2 Eaux usées industrielles, minières ou militaires et écoulements (par exemple, écoulement d'eau de mauvaise qualité en provenance de barrages, par exemple, température anormale, eau désoxygénée, autre pollution)	s-o	s-o	s-o	s-o	s-o
9.3 Ecoulement provenant de l'agriculture ou de la foresterie (par exemple, excès d'engrais ou de pesticides)	B	M	B	s-o	s-o
9.4 Détritus et déchets solides	s-o	s-o	B	s-o	s-o
9.5 Polluants d'origine aérienne	s-o	s-o	s-o	s-o	s-o
9.6 Excès d'énergie (par exemple excès de chaleur, de lumière, etc.)	s-o	s-o	s-o	s-o	s-o
10. Événements géologiques					
Des événements géologiques peuvent faire partie des régimes de perturbation naturels de nombreux écosystèmes. Ils peuvent cependant être une menace si une espèce ou un habitat est endommagé et a perdu sa résilience et qu'il (elle) est vulnérable à cette perturbation. La capacité qu'a la gestion de répondre à certains de ces changements peut être limitée.					
10.1 Volcans	s-o	s-o	s-o	s-o	s-o
10.2 Séismes/Tsunamis	s-o	s-o	B	s-o	s-o
10.3 Avalanches/ Glissements de terrain	s-o	s-o	s-o	s-o	s-o
10.4 Erosion et dépôts de sédiments (par exemple, modifications de la ligne côtière du tracé d'un cours d'eau)	M	B	B	B	B
11. Changements climatiques et conditions climatiques extrêmes					
Les menaces causées par des changements climatiques à long terme qui peuvent être liés au réchauffement global et les autres événements climatiques/météorologiques extrêmes qui n'entrent pas dans l'écart de variation naturel					

Menaces (colonne ci-dessous) / sites Cibles de METT (à droite)	[1] Menabe- Antimena	[2] Mahavavy- Kinkony	[3] Daraina Loky- Manambato	[4] Ampasindava- Galoka- Kalabenono	[5] Ambohimirahavavy- Marivorahona
11.1 Evolution et altération de l'habitat	B	B	B	B	B
11.2 Sècheresses	M	B	M	s-o	s-o
11.3 Températures extrêmes	B	B	B	s-o	s-o
11.4 Orages et inondations	M	M	M	M	B
12. Menaces culturelles et sociales spécifiques					
12.1 Perte de liens culturels, de connaissances traditionnelles et/ ou de pratiques de gestion	B	B	B	B	s-o
12.2 Détérioration naturelle de valeurs importantes de sites culturels	B	s-o	s-o	B	s-o
12.3 Destruction de bâtiments, de jardins, de sites de patrimoine culturel, etc.	s-o	s-o	s-o	s-o	s-o

Légende des menaces :

H = Hautes

M = Moyennes

B = Bases

s-o = sans objet

Formulaire d'Evaluation METT

Classe	Thème	Question	Critères	MAX	%	sites MRPAs	[1] Daraina Loky-Manambato	[2] Mahavavy-Kinkony	[3] Menabe-Antimena	[4] Ampasindava-Galoka-Kalabenono	[5] Ambohimirahavy-Marivorahona
Contexte	01. Statut juridique	L'aire protégée a-t-elle un statut juridique (ou dans le cas des réserves privées, est-elle couverte par un accord ou assimilé)?	0: L'aire protégée ne fait pas l'objet d'une publication/convention ___1: Il y a un accord disant que l'aire protégée devrait faire l'objet de publication/convention mais le processus n'a pas encore commencé ___2: L'aire protégée est en processus de publication/convention mais le processus est encore incomplet (inclut des sites désignés dans le cadre de conventions internationales, telles que Ramsar, ou de la loi locale/traditionnelle telle que les zones conservées communautaires qui ne le font pas encore ___3: L'aire protégée n'a pas encore fait l'objet d'une publication/convention formelle	3	67%	2,0	2	2	2	2	2
Planification	02. Règlements des aires protégées	Des réglementations sont-elles en place pour contrôler l'utilisation des sols et les activités y afférentes (par exemple, la chasse)?	0: Il n'y a aucune réglementation pour contrôler l'utilisation des sols et les activités dans l'aire protégée ___1: Certaines réglementations existent pour contrôler l'utilisation et les activités du terrain dans l'aire protégée mais il subsiste des faiblesses majeures ___2: il existe des réglementations pour contrôler l'utilisation des sols et les activités dans l'aire protégée mais il subsiste certaines faiblesses ou lacunes ___3: Des réglementations existent pour contrôler l'utilisation des sols et les activités, et elles constituent une excellente base pour la gestion	3	47%	1,4	2	2	3	0	0
Apports	03. Application des lois	Le personnel (c'est-à-dire ceux qui sont responsables de la gestion du site) peut-il faire appliquer les règles de l'aire protégée suffisamment bien?	0: Le personnel n'a aucune capacité/ ressource réelle pour faire appliquer la législation et les réglementations concernant l'aire protégée ___1: Il y a des manques importants dans les capacités / ressources du personnel pour appliquer la législation et les réglementations (par exemple, manque de compétences, pas de budget pour les patrouilles manque de support institutionnel)___2: Le personnel possède des capacités/ressources acceptables pour faire appliquer la législation et les réglementations sur les aires protégées, mais certaines faiblesses subsistent ___3: Le personnel dispose de capacités/ ressources excellentes pour faire appliquer la législation et les réglementations sur les aires protégées	3	47%	1,4	2	2	3	0	0
Planification	04. Objectifs des aires protégées	La gestion se fait-elle en fonction des objectifs convenus?	0: Aucun objectif ferme n'a été convenu pour l'aire protégée ___1: L'aire protégée a des objectifs convenus, mais elle n'est pas gérée en conséquence ___2: L'aire protégée a des objectifs convenus, mais ils ne sont que partiellement suivis ___3: L'aire protégée a des objectifs convenus que	3	40%	1,2	2	2	2	0	0

Classe	Thème	Question	Critères	MAX	%	sites MRPAs	[1] Daraina Loky-Manambato	[2] Mahavavy-Kinkony	[3] Menabe-Antimena	[4] Ampasindava-Galoka-Kalabenono	[5] Ambohimirahavy-Marivorahona
			les activités de gestion s'efforcent d'atteindre								
<i>Planification</i>	05. conception des aires protégées	L'aire protégée a-t-elle une taille et une forme adéquates pour protéger les espèces, les habitats, les processus écologiques et les bassins hydrographiques essentiels pour la conservation?	0: Les inadéquations de la conception de l'aire protégée rendent l'atteinte de ses principaux objectifs de gestion très difficile ___1: Les inadéquations de la conception de l'aire protégée rendent l'atteinte de ses principaux objectifs de gestion très difficile mais certaines initiatives de mitigation sont entreprises (par exemple, des accords avec les propriétaires voisins pour laisser des corridors pour la faune sauvage ou l'introduction d'une gestion adéquate d'un bassin hydrographique)___2: La conception de l'aire protégée n'est pas une contrainte significative sur l'atteinte des objectifs de la gestion, mais elle pourrait être améliorée (par exemple, en ce qui concerne les processus écologiques à plus grande échelle)___3: La conception de l'aire protégée se prête bien à l'atteinte des objectifs ; elle est propice à la conservation des espèces et des habitats ; elle conserve des processus écologiques comme les flux d'eau de surface et en sous-sol à l'échelle du bassin entier, les schémas de perturbation, etc.	3	40%	1,2	2	2	2	0	0
<i>Processus</i>	06. Démarcation de l'aire protégée	La limite est-elle connue et marquée?	0: La limite de l'aire protégée n'est pas connue des autorités de gestion ni des résidents /utilisateurs terriens ___1: La limite de l'aire protégée est connue des autorités de gestion mais pas des résidents / utilisateurs terriens voisins ___2: La limite de l'aire protégée est connue de l'autorité de gestion et des résidents et utilisateurs terriens voisins, mais elle n'est pas marquée de manière adéquate ___3: La limite de l'aire protégée est connue de l'autorité de gestion et des résidents et utilisateurs terriens voisins, et elle est marquée de manière adéquate	3	40%	1,2	2	2	2	0	0
<i>Planification</i>	07. Plan de Gestion	Y a-t-il un plan de gestion et est-il appliqué?	0: Il n'y a pas de plan de gestion pour l'aire protégée ___1: Un plan de gestion est en cours de préparation ou a été préparé, mais n'est pas appliqué ___2: Un plan de gestion existe mais il n'est appliqué que partiellement en raison des contraintes financières ou d'autres problèmes ___3: Un plan de gestion existe et est appliqué	3	40%	1,2	2	2	2	0	0
<i>Planification</i>	07. Plan de Gestion	07a. Plan de gestion – Points supplémentaires	Le processus de planification permet aux parties prenantes majeures d'avoir une occasion favorable d'influencer le plan de gestion	1	60%	0,6	1	1	1	0	0
<i>Planification</i>	07. Plan de Gestion	07b. Plan de gestion – Points supplémentaires	Le plan de gestion est soumis à un calendrier et à un processus de révision et de mise à jour	1	60%	0,6	1	1	1	0	0
<i>Planification</i>	07. Plan de	07c. Plan de gestion –	Les résultats du suivi de la recherche et de l'évaluation sont automatiquement intégrés dans la	1	60%	0,6	1	1	1	0	0

Classe	Thème	Question	Critères	MAX	%	sites MRPAs	[1] Daraina Loky-Manambato	[2] Mahavavy-Kinkony	[3] Menabe-Antimena	[4] Ampasindava-Galoka-Kalabenono	[5] Ambohimirahavy-Marivorahona
<i>on</i>	Gestion	Points supplémentaires	planification								
<i>Planification / Résultats attendus</i>	08. Plan de travail régulier	Y a-t-il un plan de travail régulier et est-il appliqué	0: Il n'existe pas de plan régulier ___1: Il existe un plan régulier mais peu des activités sont réalisées ___2: Un plan régulier de travail existe et beaucoup d'activités sont réalisées ___3: Un plan de travail régulier existe et toutes les activités sont réalisées	3	27%	0,8	1	1	2	0	0
<i>Apports</i>	09. Inventaire des ressources	Disposez-vous d'informations suffisantes pour gérer l'aire protégée?	0: Il y a peu ou pas d'informations disponibles sur les habitats, les espèces et les valeurs culturelles essentielles de l'aire protégée ___1: Les informations sur les habitats, espèces, processus écologiques et valeurs culturelles sensibles de l'aire protégée ne sont pas suffisantes pour étayer les activités de la planification et de la prise de décisions ___2: Les informations sur les habitats, les espèces, processus écologiques et les valeurs culturelles sensibles sont suffisantes pour la plupart des domaines clés de la planification et de la prise de décisions ___3: Les informations sur les habitats, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles sensibles sont suffisantes pour supporter tous les domaines de la planification et de la prise de décisions	3	67%	2,0	2	2	2	2	2
<i>Processus / Résultats attendus</i>	10. systèmes de Protection	Existe-t-il des systèmes pour contrôler l'accès et l'utilisation des ressources dans l'aire protégée?	0: Il n'existe pas de systèmes de protection (patrouilles, permis, etc.) ou ils ne sont pas efficaces pour contrôler l'accès / utilisation des ressources ___1: Il n'existe pas de systèmes de protection (patrouilles, permis, etc. ou ils ne sont que partiellement efficaces pour contrôler l'accès / utilisation des ressources ___2: Les systèmes de protection sont relativement efficaces pour contrôler l'accès / utilisation des ressources ___3: Les systèmes de protection sont très ou totalement efficaces pour contrôler l'accès / utilisation des ressources	3	27%	0,8	1	1	2	0	0
<i>Processus</i>	11. Recherche	Existe-t-il un programme de travail d'étude et de recherche orienté vers la gestion?	0: Il n'y a aucun travail de reconnaissance ou de recherche dans l'aire protégée ___1: Il y a un peu de travail de reconnaissance et de recherche mais il n'est pas orienté vers les besoins de l'aire protégée ___2: Il existe beaucoup de travail de reconnaissance et de recherche mais il n'est pas orienté vers les besoins de la gestion de l'aire protégée ___3: Il existe un programme complet et intégré de reconnaissance et de recherche, et il est en lien direct avec les besoins de la gestion	3	60%	1,8	2	2	2	2	1
<i>Processus</i>	12. Gestion des ressources	La gestion des ressources se fait-elle de façon active?	0: La gestion active des ressources n'est pas entreprise ___1: Très peu des exigences de la gestion active des habitats, des espèces sensibles, des processus écologiques et des valeurs culturelles sont entreprises ___2: Un grand	3	20%	0,6	1	1	1	0	0

Classe	Thème	Question	Critères	MAX	%	sites MRPAs	[1] Daraina Loky-Manambato	[2] Mahavavy-Kinkony	[3] Menabe-Antimena	[4] Ampasindava-Galoka-Kalabenono	[5] Ambohimirahavy-Marivorahona
			nombre des exigences de la gestion active des habitats, des espèces sensibles, des processus écologiques et des valeurs culturelles sont remplies mais certains problèmes clés ne sont pas traités ___3: Les exigences de la gestion active des habitats, des espèces critiques, des processus écologiques, des valeurs culturelles sont toutes amplement, voire totalement réalisées								
Apports	13. Effectifs du personnel	Y a-t-il assez de personnel pour gérer l'aire protégée?	0: Il n'y a pas de personnel ___1: Le personnel est en nombre tout à fait insuffisant pour s'acquitter des activités de gestion essentielle ___2: Le personnel est en nombre trop faible pour s'acquitter des activités de gestion essentielle ___3: Le personnel est en nombre suffisant pour besoins de la gestion de l'aire protégée	3	47%	1,4	2	2	3	0	0
Apports/Processus	14. Formation du personnel	Le personnel est-il suffisamment formé pour remplir les objectifs de gestion?	0: Le personnel manque des compétences nécessaires pour la gestion de l'aire protégée ___1: La formation et les compétences du personnel sont faibles par rapport aux besoins de l'aire protégée ___2: La formation et les compétences du personnel sont correctes, mais elles pourraient être améliorées pour atteindre parfaitement les objectifs de la gestion ___3: La formation et les compétences du personnel correspondent aux besoins de la gestion de l'aire protégée	3	27%	0,8	1	1	2	0	0
Apports	15. Budget actuel	Le budget actuel est-il suffisant?	0: Il n'y a aucun budget pour la gestion de l'aire protégée ___1: Le budget disponible est inapproprié pour répondre aux besoins élémentaires de la gestion, et cela constitue une contrainte sérieuse pour la capacité de gérer l'aire protégée ___2: Le budget disponible est acceptable, mais il pourrait être plus élevé pour assurer gestion plus efficace ___3: Le budget disponible est suffisant et couvre la totalité des besoins de la gestion de l'aire protégée	3	40%	1,2	2	2	2	0	0
Apports	16. Sécurisation du budget	Le budget actuel est-il sécurisé?	0: Le budget de l'aire protégée n'est pas sécurisé et la gestion est entièrement dépendante de fonds externes ou extrêmement fluctuants ___1: Le budget sécurisé est très restreint et l'aire protégée ne pourrait pas fonctionner correctement sans l'apport de fonds externes ___2: Il y a un budget de base assez sécurisé pour les opérations de routine dans l'aire protégée, mais de nombreuses innovations et initiatives dépendent toujours de fonds externes ___3: Le budget de l'aire protégée est sécurisé, et les besoins de sa gestion sont couverts	3	20%	0,6	0	1	2	0	0
Processus	17. Gestion du budget	Le budget est-il géré de façon à couvrir les besoins essentiels de la	0: La gestion du budget est très mauvaise et compromet gravement l'efficacité (par ex, préparation du budget tardive au cours de l'exercice financier) ___1: La gestion du budget	3	40%	1,2	2	2	2	0	0

Classe	Thème	Question	Critères	MAX	%	sites MRPA	[1] Daraina Loky-Manambato	[2] Mahavavy-Kinkony	[3] Menabe-Antimena	[4] Ampasindava-Galoka-Kalabenono	[5] Ambohimirahavy-Marivorahona
		gestion?	est mauvaise et contraint l'efficacité ___2: La gestion du budget est adéquate mais pourrait toutefois être meilleure ___3: La gestion du budget est excellente et répond aux besoins de la gestion								
Apports	18. Equipement	L'équipement est-il suffisant pour les besoins de la gestion?	0: Il y a peu ou pas d'équipement et d'installations pour les besoins de la gestion ___1: Il y a un certain équipement et des installations mais ils sont insuffisants pour la plupart des besoins de la gestion ___2: Il y a de l'équipement et des installations mais il reste certaines lacunes qui entravent la gestion ___3: L'équipement et les installations sont suffisants	3	40%	1,2	2	2	2	0	0
Processus	19. Entretien de l'équipement	L'équipement est-il bien entretenu?	0: Il y a peu ou pas d'entretien de l'équipement et des installations ___1: Il y a un peu d'entretien opportuniste de l'équipement et des installations ___2: L'entretien de base de l'équipement et des installations est assuré ___3: L'équipement et les installations sont bien entretenus	3	40%	1,2	2	2	2	0	0
Processus	20. Education et sensibilisation	Le programme d'éducation prévu est-il lié aux objectifs et aux besoins?	0: Il n'existe aucun programme d'éducation ni de sensibilisation ___1: Il y a un programme limité d'éducation et de sensibilisation et il se fait sur une base ad hoc ___2: Il ya un programme d'éducation et de sensibilisation, mais il ne répond que partiellement aux besoins et il pourrait être amélioré ___3: Il y a un programme d'éducation et de sensibilisation adéquat et il est pleinement exécuté	3	33%	1,0	1	1	3	0	0
Planification	21. Planification pour l'utilisation de l'eau et des sols	La planification de l'utilisation de l'eau et des sols reconnaît-elle l'aire protégée et l'aide-t-elle à réaliser ses objectifs ?	0: La planification de l'utilisation de l'eau et des terres voisines ne tient pas compte des besoins de l'aire protégée, et les activités/politiques se font aux dépens de la survie de l'aire ___1: La planification de l'utilisation de l'eau et des terres voisines ne tient pas compte des besoins de l'aire protégée à long terme, mais les activités ne nuisent pas à l'aire ___2: La planification de l'utilisation de l'eau et des terres voisines tient compte, en partie, des besoins à long terme de l'aire protégée ___3: La planification de l'utilisation de l'eau et des terres voisines tient parfaitement compte des besoins à long terme de l'aire protégée	3	40%	1,2	2	1	3	0	0
Planification	21. Planification de la terre et l'eau	21a: Planification – Points supplémentaires: Planification de la terre et l'eau en vue de la conservation de l'habitat	La planification et la gestion dans le bassin ou le paysage qui comprend l'aire protégée fait attention à préserver des conditions environnementales adéquates (ex. volume, qualité et calendrier des flux d'eau, niveaux de pollution aérienne, etc.) pour conserver des habitats convenables	1	60%	0,6	1	1	1	0	0

Classe	Thème	Question	Critères	MAX	%	sites MRPAs	[1] Daraina Loky-Manambato	[2] Mahavavy-Kinkony	[3] Menabe-Antimena	[4] Ampasindava-Galoka-Kalabenono	[5] Ambohimirahavy-Marivorahona
Planification	21. Planification de la terre et l'eau	21b: Planification pour l'utilisation des sols et de l'eau – Points supplémentaires: Planification pour la terre et l'eau en vue de la conservation de l'habitat	La gestion de corridors liant l'aire protégée donne à la faune sauvage la possibilité de gagner des habitats essentiels en dehors de l'aire protégée (ex. pour permettre à des poissons migrateurs de se déplacer entre des sites de frai en eau douce et la mer, ou pour permettre la migration d'animaux)	1	20%	0,2	1	0	0	0	0
Planification	21. Planification de la terre et l'eau	21c: Aménagement du territoire et de l'eau – Points supplémentaires: Planification pour la terre et l'eau en vue des services & de la conservation des espèces des écosystèmes	" La planification tient compte des besoins spécifiques à l'écosystème et/ou des besoins d'espèces particulières dont le statut est inquiétant à l'échelle de l'écosystème (ex. volume, qualité et calendrier du flux d'eau douce pour préserver une espèce particulière, gestion des feux pour préserver des habitats de savane, etc.)"	1	40%	0,4	0	1	1	0	0
Processus	22. Voisins du secteur public et privé	Existe-t-il une coopération avec les usagers de l'eau et des terres voisines?	0: Il n'y a aucun contact entre les gestionnaires et les utilisateurs publics ou privés de l'eau et des terres voisines ___1: Il y a quelques contacts entre les gestionnaires et les utilisateurs publics ou privés de l'eau et des terres voisines, mais peu ou pas de coopération ___2 Il y a des contacts entre les gestionnaires et les utilisateurs publics ou privés de l'eau et des terres voisines, mais il n'y a que peu de coopération ___3: Il y a des contacts réguliers entre les gestionnaires et les utilisateurs publics ou privés de l'eau et des terres voisines, et la coopération en matière de gestion est importante	3	47%	1,4	2	2	3	0	0
Processus	23. Populations autochtones	Les populations autochtones et traditionnelles résidentes ou utilisant régulièrement l'aire protégée ont-elles un impact sur les décisions en matière de gestion?	0: Les populations autochtones et traditionnelles n'ont aucun impact sur les décisions concernant la gestion de l'aire protégée ___1: Les populations autochtones et traditionnelles ont un certain impact sur les décisions concernant la gestion de l'aire protégée, mais ne jouent aucun rôle dans la gestion ___2: Les populations autochtones et traditionnelles contribuent directement à certaines décisions importantes liées à la gestion mais il faudrait améliorer leur implication ___3: Les populations autochtones et traditionnelles participent directement à toutes les décisions pertinentes concernant la gestion, comme la cogestion	3	53%	1,6	3	2	3	0	0
Processus	24.	Les communautés	0: Les communautés locales n'ont aucune influence sur les décisions relatives à la gestion de	3	53%	1,6	3	2	3	0	0

Classe	Thème	Question	Critères	MAX	%	sites MRPAs	[1] Daraina Loky-Manambato	[2] Mahavavy-Kinkony	[3] Menabe-Antimena	[4] Ampasindava-Galoka-Kalabenono	[5] Ambohimirahavy-Marivorahona
	Communautés locales	locales résidentes ou voisines contribuent-elles aux prises de décisions de gestion?	l'aire protégée ___1: Les communautés locales ont un peu d'influence dans les discussions sur la gestion, mais aucun rôle direct dans la gestion ___2:Les communautés locales contribuent directement à certaines décisions pertinentes liées à la gestion, mais leur implication pourrait être meilleure.--3: Les communautés locales participent directement à toutes les décisions pertinentes liées à la gestion, telle la cogestion								
<i>Processus</i>	24. Communautés locales	24a. Communautés locales – Points supplémentaires: Impact sur les communautés locales/ les populations autochtones	La communication et la confiance sont ouvertes entre les communautés locales et/ou autochtones, les parties prenantes et les gestionnaires de l'aire protégée	1	40%	0,4	1	0	1	0	0
<i>Processus</i>	24. Communautés locales	24b. Communautés locales – Points supplémentaires: Impact sur les communautés locales/ les populations autochtones	Les programmes destinés à améliorer le bien-être de la communauté tout en préservant les ressources de l'aire protégée sont en cours d'exécution	1	60%	0,6	1	1	1	0	0
<i>Processus</i>	24. Communautés locales	24c. Communautés locales – Points supplémentaires: Impact sur les communautés locales/ les populations autochtones	Les populations locales et/ou autochtones supportent activement l'aire protégée	1	20%	0,2	0	0	1	0	0
<i>Résultats attendus</i>	25. Avantages économiques	L'aire protégée est-elle source d'avantages économiques pour les communautés locales, par exemple, des revenus, de l'emploi, du paiement de services environnementaux?	0: L'aire protégée n'accorde aucun avantage économique aux communautés locales ___1: L'on reconnaît l'existence d'avantages économiques potentiels et l'on développe des plans pour les réaliser ___2: Il y a un certain apport d'avantages économiques aux communautés locales ___3: Les communautés locales bénéficient d'avantages économiques importants venus d'activités liées à l'aire protégée	3	33%	1,0	2	1	2	0	0
<i>Planification /Processus</i>	26. Suivi et évaluation	Les performances des activités de gestion sont-elles suivies?	0: Il n'y a pas ni suivi, ni évaluation dans l'aire protégée ___1: Il y a un peu de suivi et d'évaluation sur une base ad hoc, mais pas de stratégie générale ni/ou de collecte régulière des résultats ___2: Il existe un système reconnu de	3	27%	0,8	2	1	1	0	0

Classe	Thème	Question	Critères	MAX	%	sites MRPAs	[1] Daraina Loky-Manambato	[2] Mahavavy-Kinkony	[3] Menabe-Antimena	[4] Ampasindava-Galoka-Kalabenono	[5] Ambohimirahavy-Marivorahona
			suivi et d'évaluation et il est exécuté, mais les résultats ne se répercutent pas dans la gestion ___3: Il y a un bon système de suivi et d'évaluation, il est bien exécuté et il sert à une gestion adaptative								
Résultats attendus	27. Installations pour visiteurs	Les installations pour les visiteurs sont-elles adaptées?	0: Il y a un bon système de suivi et d'évaluation, il est bien exécuté et il sert à une gestion adaptative ___1: Les installations et les services pour les visiteurs ne sont pas appropriés pour le niveau actuel des visites ___2: Les installations et les services pour les visiteurs sont adéquats pour le niveau actuel des visites, mais ils pourraient être meilleurs ___3: Les installations et les services pour les visiteurs sont excellents pour le niveau de visites actuel	3	53%	1,6	3	2	3	0	0
Processus	28. Tour-opérateurs commerciaux	Les tour-opérateurs commerciaux contribuent-ils à la gestion de l'aire protégée?	0: Il y a peu ou pas de contact entre les gestionnaires et les tour-opérateurs qui fréquentent l'aire protégée ___1: Il y a des contacts entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques, mais ils se limitent en grande partie à des questions administratives ou réglementaires ___2: Il y a une coopération limitée entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques en vue d'améliorer la qualité des expériences touristiques et de préserver les valeurs de l'aire protégée ___3: Il y a une bonne coopération entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques en vue d'améliorer la qualité des expériences touristiques et de préserver les valeurs de l'aire protégée	3	47%	1,4	3	1	3	0	0
Apports/Processus	29. Taxes de visite	Si des taxes (taxes d'entrée ou amendes) sont perçues, aident-elles la gestion de l'aire protégée?	0: Bien que, théoriquement, il y ait des taxes d'entrée, elles ne sont pas perçues ___1: Des taxes sont perçues, mais ils ne contribuent pas du tout à l'aire protégée ni à ses environs ___2: Des taxes sont perçues et contribuent un peu à l'aire protégée et à ses environs ___3: Des taxes sont perçues et elles représentent une importante contribution à l'aire protégée et à ses environs	3	33%	1,0	3	0	2	0	0
Résultats attendus	30. Etat des valeurs	Quel est l'état des valeurs importantes de l'aire protégée par comparaison avec le moment où elle a été désignée la première fois?	0: La biodiversité et de nombreuses valeurs écologiques et culturelles importantes sont sérieusement dégradées ___1: La biodiversité et certaines valeurs écologiques et culturelles sont gravement dégradées ___2: La biodiversité et certaines valeurs écologiques et culturelles sont partiellement dégradées, mais les valeurs les plus importantes n'ont pas subi d'impact significatif ___3: Les valeurs de la biodiversité, écologiques et culturelles sont majoritairement intactes	3	40%	1,2	2	2	2	0	0
Résultats attendus	30. Etat des valeurs	30a. Condition des valeurs – Points supplémentaires:	L'évaluation de l'état des valeurs se fonde sur la recherche et/ou le suivi	1	60%	0,6	1	1	1	0	0

Classe	Thème	Question	Critères	MAX	%	sites MRPAs	[1] Daraina Loky-Manambato	[2] Mahavavy-Kinkony	[3] Menabe-Antimena	[4] Ampasindava-Galoka-Kalabenono	[5] Ambohimirahavy-Marivorahona
<i>Résultats attendus</i>	30. Etat des valeurs	30a. Condition des valeurs - Points supplémentaires:	Des programmes de gestion spécifiques sont en cours pour traiter les menaces contre la biodiversité et les valeurs écologiques et culturelles	1	20%	0,2	0	1	0	0	0
<i>Résultats attendus</i>	30. Etat des valeurs	30a. Condition des valeurs - Points supplémentaires:	Les activités destinées à préserver la biodiversité et les valeurs écologiques et culturelles clés font partie de la routine de la gestion d'un parc	1	40%	0,4	1	0	1	0	0
				102	42%	42,4	67	56	78	6	5

SECTION TROIS: CARTE DE POINTAGE DU PNUD EN MATIERE DE PERENNITE FINANCIERE DES MRPA

Carte de pointage Financière - Partie I – Statut Financier Général du Système des Aires Protégées

Informations de base relatives au Système des Aires Protégées

Décrire l'AP et ce qu'elle contient:

Le système national des AP (SAPM) couvre 6,6 millions d'hectares ou environ 11% de la superficie du pays, y compris les APs en cours de création. Actuellement, les aires gérées par Madagascar National Parks couvrent une superficie de 2,2 millions d'hectares avec 51 AP de catégories I, II et III. De ces dernières, 1,8 million d'hectares, ou 46 sites, sont publiés, et le reste dans le processus d'être créés. En outre, 3,5 millions d'hectares sont des AP gérées conjointement par des ONG (MRPA ou de catégories V et VI) qui sont au nombre de 67, dont aucune n'a atteint le statut définitif de publication. Le projet ciblera 1 527 151 ha de MRPA, qui sont dans le cadre d'un statut temporaire ou à créer. Cela correspond à 2,6% de la superficie terrestre du pays

Cette analyse financière des AP se concentre sur les coûts et les recettes du sous ensemble de MRPA du SAPM.

Les Aires Protégées du SAPM		Statut définitif	Statut temporaire	En cours de création	Total en hectares
Gestionnaire	Données				
Madagascar National Parks	Superficie (ha)	1 778 028	209 458	131 000	2 118 486
	# des sites	46	3	2	51
Aires protégées nationales conjointement gérées par des ONG	Superficie (ha)		2 764 409	691 742	3 456 151
	# des sites		27	40	67
Pas encore de gestionnaire défini	Superficie (ha)			1 083 351	1 083 351
	# des sites			8	8
TOTAL	Superficie (ha)	1 778 028	2 973 867	1 906 093	6 657 988
	# des sites	46	30	50	126

Analyse Financière du Système National des Aires Protégées			Année de référence⁵¹ (USD)⁵²	Année X⁵³ (USD)⁵⁴	Année X+5⁵⁵ (prévision) (USD)⁵⁶	Commentaires
Financement disponible						
(1) Total du budget annuel du gouvernement central alloué à la gestion de SEPA (à l'exclusion des financements des bailleurs de fonds et des recettes générées (4) et retenues dans le système des AP)	2005	2006	2007	2008		
- aires protégées nationales	375000	335000	250000	185000		Difficile de mobiliser le budget du gouvernement
- aires protégées nationales gérées conjointement par des ONG			0	0		
- aires protégées étatiques/ municipales			0	0		
- autres			0	0		
(2) Total du budget annuel du gouvernement fourni pour la gestion des AP (y compris les financements des bailleurs de fonds, les prêts, les debt-for nature swaps)	2005	2006	2007	2008		
- aires protégées nationales	3 140 000	2 800 000	2 000 000	1 500 000		Les montants sont

⁵¹ L'année de référence renvoie à l'année où la Carte de pointage a été remplie la première fois et reste fixe. Insérer l'année, par exemple, 2007.

⁵² La moyenne du taux de conversion pour 2007 est de 1,22

⁵³ X renvoie à l'année où la Carte de pointage est remplie et devrait être insérée (par ex, 2008). Pour la première fois où la carte de pointage est remplie, X sera la même que l'année de. Pour les années subséquentes, insérer une colonne supplémentaire pour présenter les données de chaque année où la carte de pointage est remplie.

⁵⁴ Taux de conversion de 1,22 à compter du 9 Sept.2008

⁵⁵ Année X+5 renvoie à la prévision de données annuelles pendant cinq ans dans l'avenir à partir de l'année où la carte de pointage est remplie. Les données devraient être pour une année (par exemple, l'année X est 2008, alors les données devraient être présentées pour l'année 2013). Les données seraient basées sur des plans financiers de long terme. Si aucune planification financière n'a été effectuée, alors on peut laisser cette colonne vide.

⁵⁶ Insérer en note de bas de page la monnaie locale et le taux de change par rapport à l'USD et la date du taux [1,22 à compter du 9 September 2008]

Analyse Financière du Système National des Aires Protégées			Année de référence⁵¹ (USD)⁵²	Année X⁵³ (USD)⁵⁴	Année X+5⁵⁵ (prévision) (USD)⁵⁶	Commentaires
						approximatifs
- aires protégées nationales gérées conjointement par des ONG			0	0		
- aires protégées étatiques/ municipales			0	0		
- autres			0	0		
(3) Total des recettes annuelles produites à partir des AP et réparties par source	2005	2006	2007	2008		
a. Tourisme - total			118 000 visitors	135 000 visitors	170 000 visitors	
- Taxes touristiques			500 000	575 000	680 000	
- Taxes d'entrée			170 000	190 000	160 000	
- Frais d'utilisation supplémentaire			0	0	0	
- Concessions			0	0	0	
b. Paiements pour services d'écosystèmes (PES)			0	0	0	
c. autres (préciser chaque type de mécanisme de production de recettes)						
(4) Total des recettes annuelles par type d'AP⁵⁷	2005	2006	2007	2008		
- aires protégées nationales			670 000	765 000	840 000	
- aires protégées nationales gérées			0	0	0	

⁵⁷ Ce total sera le même pour (3) mais ventilé par type d'AP au lieu de par type de recettes

Analyse Financière du Système National des Aires Protégées			Année de référence⁵¹ (USD)⁵²	Année X⁵³ (USD)⁵⁴	Année X+5⁵⁵ (prévision) (USD)⁵⁶	Commentaires
conjointement par des ONG						
- aires protégées étatiques/ municipales			0	0	0	
- autres			0	0	0	
(5) Pourcentage des recettes produites par les AP et retenues dans le système des AP pour être réinvesties ⁵⁸	2005	2006	2007	2008		
			200 000	230 000	250 000	
(6) Total des fonds disponibles pour le système des AP [budget du gouvernement plus soutien des bailleurs de fonds, etc. (2)] plus [total des recettes annuelles (4) multipliés par le pourcentage des recettes produites par les AP et retenues dans le système des AP pour être réinvesties (5)]			2 200 000	1 730 000		
Coûts et Besoins de Financement						
(7) Total des dépenses annuelles pour les AP (coûts de fonctionnement et d'investissement) ⁵⁹	2005	2006	2007	2008		
- aires protégées nationales						
- aires protégées nationales gérées conjointement par des ONG			0	0	0	

⁵⁸ Cela inclut le fonds à gérer par les AO avec les parties prenantes locales

⁵⁹ Dans certains pays, les dépenses réelles diffèrent des dépenses prévues à cause de difficultés de décaissement. Dans ce cas, les dépenses réelles devraient être présentées et une note sur les taux de décaissement et les dépenses prévues peut être faite dans la colonne sur les Commentaires.

Analyse Financière du Système National des Aires Protégées			Année de référence ⁵¹ (USD) ⁵²	Année X ⁵³ (USD) ⁵⁴	Année X+5 ⁵⁵ (prévision) (USD) ⁵⁶	Commentaires
- aires protégées étatiques/ municipales			0	0	0	
- autres			0	0	0	
(8) Estimation des besoins en financement				2 950 000 /year		
A. Estimation des besoins en financement pour les investissements et les coûts de gestion <i>de base</i> à couvrir				800 000		
B. Estimation des besoins en financement pour les investissements et les coûts de gestion <i>optimaux</i> à couvrir			Na	2 150 000		
(9) Ecart de financement annuel (besoins financiers – finances disponibles) ⁶⁰						
A. Excédent /déficit annuel réel net ⁶¹			0	0	0	
B. Ecart de financement annuel pour les scénarios de dépenses de première nécessité			0	0	0	
C. Ecart de financement annuel pour les scénarios de dépense optimale			Na	Na	Na	

⁶⁰ Besoins en financement calculés dans (8) moins le total du financement disponible dans (6)

⁶¹ Ceci sera plus directement lié aux agences paraétatiques et d'AP ayant des budgets autonomes

Carte de pointage Financière – Partie II – Evaluation des Eléments du Système de Financement

Composante 1 – Cadres juridiques, réglementaires & institutionnels					
<i>Elément 1 – Soutien juridique, stratégique & réglementaire pour la production de recettes par les AP</i>	Aucun -> 0	Certains -> 1	Quelques-uns -> 2	Entièrement -> 3	
(i) Les lois sont adoptées pour faciliter les mécanismes de production de recettes des AP	0				
(ii) Des instruments fiscaux comme les taxes sur le tourisme & l'eau ou les dégrèvements fiscaux sont en place pour promouvoir le financement des AP		1			
<i>Elément 2 – Soutien juridique, stratégique & réglementaire pour le partage et la retenue de recettes au sein du système des AP</i>	Non -> 0	En cours d'élaboration -> 1	Oui, mais a besoin d'amélioration -> 2	Oui, satisfaisant -> 3	
(i) Des lois, politiques & procédures sont en place pour retenir les recettes des AP dans le système des AP		1			
(ii) Des lois, politiques & procédures sont en place pour la retenue des recettes des AP au niveau du site des AP		1			
(iii) Des lois, politiques & procédures sont en place pour le partage des recettes au niveau du site des AP avec les parties prenantes majeures		1			
<i>Elément 3 – Conditions juridiques & réglementaires pour l'établissement de Fonds (fonds fiduciaires, fonds d'amortissement ou fonds renouvelables)</i>	Non -> 0	Créé -> 1	Créé avec un capital limité -> 2	Créé avec un capital suffisant -> 3	
(i) Un fonds a été établi & capitalisé pour financer le système des AP		1			
(ii) Des fonds ont été créés pour financer des AP spécifiques			2		
(iii) Des fonds sont intégrés dans les systèmes nationaux de financement d'AP	0				
<i>Elément 4 - Soutien juridique, politique & réglementaires pour d'autres dispositions institutionnelles pour la gestion des AP en vue de réduire le coût pour le gouvernement</i>	Aucun -> 0	En cours d'élaboration -> 1	Oui, mais a besoin d'amélioration -> 2	Oui, Satisfaisant -> 3	
(i) Il existe des lois qui autorisent & réglementant la délégation de la gestion des AP & la gestion financière y afférente pour les concessions			2		
(ii) Il existe des lois qui autorisent & réglementant la délégation de la gestion des AP & de la gestion financière y afférente de cogestion		1			
(ii) Il existe des lois qui autorisent & réglementant la délégation de la gestion des AP & de la gestion financière y afférente pour l'administration locale			2		
(iv) Il existe des lois qui autorisent les réserves privées			2		
<i>Elément 5 – Stratégies nationales de financement des AP</i>	Pas commencé -> 0	En cours -> 1	Achevé -> 2	En cours de mise en œuvre -> 5	
(i) Niveau de formulation, adoption & mise en œuvre d'une stratégie nationale de financement	0				
(ii) L'intégration dans la stratégie nationale de financement des AP des principales politiques :	Aucune -> 0	Oui -> 2			
- Production de recettes & frais relatifs aux AP		2			
- Critères d'affectation des budgets d'AP aux sites d'AP (plans d'activités, performance, etc.)	0				
- Protection pour veiller à ce que la production de recettes n'affecte pas négativement les objectifs de conservation des AP		2			
- Exigences des plans de gestion des AP pour inclure les sections financières ou les plans d'activités y relatifs		2			
<i>Elément 6 – Valorisation économique des systèmes des aires protégées (services d'écosystèmes, emploi basé sur le tourisme, etc.)</i>	Aucune -> 0	En partie -> 1	Satisfaisant -> 2	Complet -> 3	
(i) Données économiques sur la contribution des aires protégées au développement local & national			2		

Composante 1 – Cadres juridiques, règlementaires & institutionnels					
(ii) Les valeurs économiques des PA sont reconnues à travers le gouvernement			1		
<i>Elément 7 – Meilleure budgétisation du gouvernement pour les systèmes des AP</i>	Non -> 0	Oui -> 2			
(i) La politique de trésorerie vis-à-vis de la budgétisation des systèmes des AP propose un meilleur moyen pour les ressources financières à long terme, conformément aux besoins justifiés du système.	0				
(ii) La politique encourage la budgétisation pour les AP sur la base des besoins financiers, tels que déterminé par les plans de gestion des AP.	0				
(iii) Il existe des politiques pour lesquelles les budgets des AP devraient inclure des fonds pour les moyens d'existence des communautés vivant à l'intérieur et aux alentours des PA, dans le cadre des stratégies de réduction de la menace			2		
<i>Elément 8 – Des responsabilités institutionnelles clairement définies pour la gestion & le financement des AP</i>	Aucune -> 0	En partie -> 1	En cours d'amélioration -> 2	Entier -> 3	
(i) Les mandats des institutions relatifs aux AP sont bien définies et convenus			1		
<i>Elément 9 – Des besoins en personnel bien défini, des profils et des mesures incitatives au niveau du site & du système</i>	Aucune -> 0	En partie -> 1	presque -> 2	entier -> 3	
(i) Il existe un nombre suffisant de postes pour les économistes & les planificateurs & analystes financiers parmi les autorités des AP, pour gérer efficacement les finances du système des AP			2		
(ii) Les Termes de Référence (TDR) du personnel des AP comprennent les responsabilités de production de recettes, la gestion financière & la rentabilité			1		
(iii) Les lois & règlements encouragent les responsables d'AP à promouvoir la durabilité financière au niveau du site (par ex, une partie des recettes produites peut être réservée à des réinvestissements sur le site & ces fonds sont additionnels aux budgets du gouvernement et non une substitution)	0				
(iv) L'évaluation de la performance des responsables d'AP comprend l'évaluation d'une planification financière saine, la production de recettes & une gestion rentable			1		
(v) Les responsables AP ont la possibilité de budgétiser et de planifier dans le long terme (par ex, plus de 5 ans)			1		
Total des Points pour la Composante 1					

Composante 2 – Planification d'activités & système de gestion rentable					
<i>Elément 1 – Planification d'activités au niveau du site</i>	N'a pas encore commencé -> 0	Premiers stades-> 1	Presque terminé -> 2	Terminé -> 3	
(i) Les plans de gestion des AP montrant les objectifs, besoins & coûts sont préparés à travers le système des AP			2		
(ii) Des plans d'activités, basés sur les formats standard & liés aux objectifs de conservation et aux plans de gestion des AP, sont élaborés pour des sites pilotes			2		
(iii) Les plans d'activités sont mis en œuvre au niveau des sites pilotes (le degré d'exécution est mesuré par la réalisation des objectifs)			2		
(iv) Les plans d'actions sont élaborés pour tous les sites d'AP appropriés (les plans d'actions ne seront pas utiles pour les AP sans potentiel de générer des recettes)			2		
(v) Les écarts de financement identifiés par les plans d'activités pour les AP contribuent à la planification & à la budgétisation au niveau du système				3	
(vi) Les coûts de mise en œuvre des plans d'activités sont suivis & contribuent à l'orientation rentable et à l'établissement de rapport sur la performance financière			2		
<i>Elément 2 – Systèmes comptables et de vérification opérationnels, transparents & utiles</i>	Aucun -> 0	En partie -> 1	Presque terminé -> 2	Entièrement terminé -> 3	

Composante 2 – Planification d’activités & système de gestion rentable				
(i) La politique et les règlements requièrent la mise en place de systèmes de comptabilité analytique coordonnés et globaux (pour la contribution et la comptabilité basée sur l’activité)		1		
(ii) Il existe un système de comptabilité analytique & transparent & coordonné, opérationnel pour le système des AP			2	
(iii) Des outils de suivi des recettes pour chaque AP sont en place & opérationnels			2	
(iv) Il existe un système pour permettre aux données comptables de contribuer à l’élaboration de rapport national			2	
<i>Elément 3 - Systèmes de suivi & d’élaboration de rapport sur la performance de la gestion financière</i>	Aucun -> 0	En partie -> 1	Presque terminé -> 2	Terminé et opérationnel -> 3
(i) Toutes les recettes & dépenses des AP sont rapportées avec exactitude et précision par le gouvernement & elles sont transparentes			2	
(ii) Les rendements financiers sur les investissements à partir des améliorations apportées aux immobilisations mesurées et rapportées, lorsque possible (par ex, suivi de l’accroissement des recettes provenant des visiteurs avant & après la mise en place d’un centre de visiteurs)			2	
(iii) Mise en place d’un système de suivi et d’élaboration de rapport pour montrer comment & pourquoi des fonds sont alloués par le biais des sites d’AP & de l’autorité centrale des AP				3
(iv) La performance financière des AP fait l’objet d’une évaluation & d’un rapport (par rapport à la rentabilité)		1		
<i>Elément 4 - Méthodes d’allocation des fonds par le biais des sites individuels d’AP</i>	Non -> 0	Oui -> 2		
(i) Les budget national des AP est correctement alloué sur la base de critères convenus dans la stratégie de financement nationale		2		
(ii) Des politiques et critères d’affectation des fonds aux sites complets d’AP cogérés fondés sur les efforts de collecte de fonds	0			
<i>Elément 5 – Formation et réseaux de soutien pour permettre aux gestionnaires d’AP d’exploiter les AP de manière plus rentable</i>	Absent -> 0	Fait en partie -> 1	Presque fait -> 2	Complètement -> 3
(i) L’orientation vers la gestion rentable développée & utilisée par les gestionnaires d’AP			2	
(ii) Comparaisons de coût de fonctionnement & d’investissement entre les sites d’AP disponibles & utilisées pour le suivi de la performance du gestionnaire de l’AP		1		
(iii) Des systèmes de suivi & d’apprentissage de la rentabilité sont en place & intégrés dans la planification et la politique de gestion		1		
(iv) Les gestionnaires des sites d’AP sont formés en gestion financière & économique			2	
(v) Les gestionnaires des sites d’AP échangent les coûts des pratique communes entre eux & avec les sièges d’AP			2	
Total des Points pour la Composante 2				

Composante 3 – Outils pour la production de recettes				
<i>Elément 1 - Nombre & variété des sources de revenus utilisées à travers les systèmes d’AP</i>	Aucun -> 0	En partie -> 1	Un volume acceptable	Optimal -> 3
(i) Une analyse à jour de toutes les options de revenus pour le pays, complète & disponible, y compris les études de faisabilité;		1		
(ii) Il existe divers mécanismes & sources de génération de fonds pour le système d’AP			2	
(iii) Les AP utilisent des mécanismes qui produisent des recettes nettes positives (plus importantes que des couts de fonctionnement annuels & les coûts d’investissement initiaux rentables sur le long terme)		1		
<i>Elément 2 – Fixation & établissement des frais d’utilisation à travers le système d’AP</i>	Non -> 0	En partie -> 1	Satisfaisant -> 2	Entièrement -> 3

Composante 3 – Outils pour la production de recettes					
(i) Une stratégie à l'échelle du système & un plan de mise en œuvre pour les frais d'utilisation est élaborée & adoptée par le gouvernement			2		
(ii) L'industrie nationale du tourisme & le Ministère apportent leur assistance & sont partenaires dans les systèmes et les programmes des frais d'utilisation des AP			2		
(iii) Un tourisme lié à l'investissement dans l'infrastructure est proposé pour les sites d'AP à travers le réseau, sur la base d'éventuels revenus, de bénéfices sur l'investissement & du niveau des frais d'entrée [3]			2		
(iv) Là où le tourisme est encouragé, les gestionnaires d'AP peuvent tirer le maximum de recettes tout en remplissant les objectifs de conservation des AP			2		
(v) Des frais d'utilisation non touristiques sont appliqués & des recettes supplémentaires sont produites			2		
Elément 3 – Systèmes efficaces de perception de redevances	Aucun -> 0	En partie -> 1	Achevé -> 2	Opérationnel -> 3	
(i) Une stratégie à l'échelle du système et un plan de mise en œuvre pour la perception de redevances est élaborée & adoptée par les autorités des AP (y compris les cogestionnaires)		1			
Elément 4 – Stratégies de marketing & de communication pour les mécanismes de production de recettes	Aucun -> 0	En partie -> 1	Satisfaisant -> 2	Entièrement -> 3	
(i) Les campagnes de communication & le marketing pour le public concernant les redevances touristiques, les nouvelles taxes sur la conservation, etc. sont généralisés & importantes			2		
Elément 5 – Plan de PES opérationnels pour les AP [4]	Aucun -> 0	En partie -> 1	En cours -> 2	Entièrement -> 3	
(i) Une stratégie à l'échelle du système & un plan de mise en œuvre pour le PES est élaborée & adoptée par le gouvernement		1			
(ii) Des plans de PES pilotes à des sites choisis aménagés		1			
(iii) La performance opérationnelle des plans pilotes est évaluée et déclarée		1			
(iv) La mise à l'échelle du PES à travers le système d'AP est en cours		1			
Elément 6 - Concessions opérationnelles à l'intérieur des AP	Aucun -> 0	En partie -> 1	En cours -> 2	Entièrement -> 3	
(i) Une stratégie à l'échelle du système & un plan de mise en œuvre élaborée & adoptée par le gouvernement pour des concessions			2		
(ii) Les occasions favorables de concession sont identifiées dans les sites d'AP appropriés à travers le système des AP			2		
(iii) Les occasions favorables de concession sont opérationnelles dans les sites pilotes			2		
(iv) La performance opérationnelle des plans pilotes est évaluée, déclarée et mise à exécution		1			
Elément 7 – Programmes de formation des AP sur les mécanismes de production de recettes	Aucun -> 0	Limité -> 1	Satisfaisant -> 2	Extensif -> 3	
(i) Des cours de formation dispensés par le gouvernement & d'autres organisations concernées aux gestionnaires d'AP sur les mécanismes de production de recettes & d'administration financière		1			
Total des Points pour la Composante 3					

Résumé des Points pour les Eléments du Système de Financement des MRPA

CARTE DE POINTAGE FINANCIERE – PARTIE II Résumée – EVALUATION DES ELÉMENTS DU SYSTEME DE FINANCEMENT Cf. Outils de Suivi de GEF4 pour toute la Partie II	Point pour le système des AP de Madagascar	Total des Points Possibles	%
Elément 1 – Appui juridique, stratégique et règlementaire pour la production de recettes par les AP	1	6	17%
Elément 2 – Appui juridique, stratégique et règlementaire pour la retenue et le partage de recettes dans le système des AP	3	9	33%
Elément 3 – Conditions juridiques et règlementaires pour l'établissement d'un Fonds (fonds fiduciaire, fonds d'amortissement ou fonds renouvelables)	3	9	33%
Elément 4 – Appui juridique, stratégique et règlementaire pour d'autres dispositions institutionnelles pour la gestion des AP en vue de réduire le coût pour le gouvernement	7	12	58%
Elément 5 – Stratégies nationales de financement des AP	6	13	46%
Elément 6 – Valorisation économique des systèmes d'aires protégées (services d'écosystèmes, emploi basé sur le tourisme, etc.)	3	6	50%
Elément 7 – Meilleure budgétisation du gouvernement pour les systèmes des AP	2	6	33%
Elément 8 – Des responsabilités institutionnelles clairement définies pour la gestion et le financement des AP	1	3	33%
Elément 9 – Des besoins en personnel bien défini, des profils et des mesures incitatives au niveau du site & du système	5	15	33%
Composante 1 – Cadres juridique, règlementaire et institutionnel	31	79	39%
Elément 1 – Planification d'activités au niveau du site	13	18	72%
Elément 2 – Systèmes comptables et de vérification opérationnels, transparents & utiles	7	12	58%
Elément 3 – Systèmes de suivi et d'élaboration de rapport sur la performance de la gestion financière	8	12	67%
Elément 4 – Méthodes d'allocation des fonds par le biais des sites individuels d'AP	2	4	50%
Elément 5 – Formation et réseaux de soutien pour permettre aux gestionnaires d'AP d'exploiter les AP de manière plus rentable	8	15	53%
Composante 2 – Etablissement de plans d'activités et d'outils pour une gestion rentable	38	61	62%
Elément 1 – Nombre et variété des sources de revenus utilisées à travers les systèmes d'AP	4	9	44%
Elément 2 – Fixation et établissement des frais d'utilisation à travers le système d'AP	10	15	67%
Elément 3 – Systèmes efficaces de perception de redevances	1	3	33%
Elément 4 – Stratégies de marketing et de communication pour les mécanismes de production de recettes	2	3	67%
Elément 5 – Plans de PES opérationnels pour les AP [4]	4	12	33%
Elément 6 – Concessions opérationnelles à l'intérieur des AP	7	12	58%
Elément 7 – Programmes de formation des AP sur les mécanismes de production de recettes	1	3	33%
Composante 3 – Outils pour la génération de recettes	29	57	51%
Total des Points	98	197	50%

Total de Points pour le Système des AP	98
Total des Points Possibles	197
Points réels en tant que pourcentage du total des points possible	50%
Pourcentage des points dans l'année précédente [1]	N/A

SECTION QUATRE: CARTE DE POINTAGE DU PNUD EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE CAPACITE POUR LA GESTION DES MRPA:

Tableau 18. Résultats Sommaires issus de la Carte de pointage du PNUD en matière de Développement de Capacité pour la Gestion des MRPA:

Domaines stratégiques d'Appui	Systémique			Institutionnel			Individuel			Moyenne %
	Points du Projet	Total des points possibles	%	Points du Projet	Total des points possibles	%	Points du Projet	Total des points possibles	%	
(1) Capacité à conceptualiser et à élaborer des politiques sectorielles et intersectorielles et des cadres réglementaires	3	6	50%	2	3	67%	N/A	NA	NA	58%
(2) Capacité à formuler, opérationnaliser et mettre en œuvre des programmes sectoriels et intersectoriels et des projets	5	9	56%	11	27	41%	6	12	50%	49%
(3) Capacité à mobiliser et gérer des partenariats, y compris avec la société civile et le secteur privé	2	6	33%	4	6	67%	2	3	67%	56%
(4) Compétences techniques spécifiques liées aux exigences des priorités stratégiques [du FEM] et des Conventions et accords [sur la biodiversité]	1	3	33%	2	3	67%	2	3	67%	56%
(5) Capacité de surveiller, évaluer et établir des rapports au niveau du secteur et au niveau du projet	3	6	50%	2	6	33%	1	3	33%	39%
TOTAL des points et moyenne des %	14	30	44%	21	45	55%	11	21	54%	51%

Tableau 19. Résultats détaillés issus de la Carte de pointage du Développement de Capacité :

Domaine stratégique d'Appui	Niveau de Capacité	Résultat attendu	Point Indicateur Numérique	Indicateur de Résultat
1. Capacité à conceptualiser et formuler des politiques, une législation, des stratégies et des programmes	<i>Systémique</i>	Le calendrier des aires protégées est effectivement en train de subir des défis/ des conduites vers l'avant	1	Quelques personnes ou institutions mènent activement un programme relatif aux aires protégées mais elles ont peu d'effet ou d'influence.
		Il existe un mandat juridique solide et clair pour l'établissement et la gestion d'aires protégées	2	Il existe un cadre légal partiel pour les aires protégées mais qui présente de nombreuses insuffisances.
	<i>Institutionnelle</i>	Il existe une institution responsable des aires protégées apte à définir une stratégie et planifier	2	Les institutions relatives aux aires protégées disposent de stratégies et de plans, mais qui sont anciens et non actualisés, ou qui ont été conçus selon un modèle totalement dépassé ;
2. Capacité à mettre en œuvre des politiques, une législation, des stratégies et des programmes	<i>Systémique</i>	Des compétences satisfaisantes en planification et gestion d'aires protégées existent	2	Certaines compétences existent mais dans des proportions largement insuffisantes pour garantir une planification et une gestion efficaces.
		Des systèmes d'aires protégées existent	2	Le système d'aires protégées est inégal à la fois dans le nombre et la couverture géographique et comporte de nombreuses lacunes en termes de représentativité ;
		Il existe une autorité totalement transparente de supervision des institutions relatives aux aires protégées.	1	Il y a une certaine supervision mais uniquement indirecte et selon un mode non transparent.
	<i>Institutionnelle</i>	Les institutions relatives aux aires protégées sont efficacement dirigées	1	Des institutions relatives aux aires protégées mais le leadership est faible et fournit peu de conseils.
		Les aires protégées disposent de plans de gestion complets, régulièrement mis à jour et conçus de manière participative	1	Certaines aires protégées disposent de plans de gestion mais ils ne sont clairement pas complets et n'ont pas été conçus de manière participative ;
		Les ressources humaines sont bien qualifiées et motivées	2	La qualification des ressources humaines est clairsemée, certaines personnes étant très qualifiées mais la plupart étant faiblement qualifiées et en règle général non motivées.
		Les plans de gestion sont mis en œuvre dans les temps et atteignent effectivement leurs objectifs	2	Les plans de gestion sont faiblement mis en œuvre et leurs objectifs rarement atteints ;
		Les institutions relatives aux aires protégées sont capables de mobiliser de manière satisfaisante une quantité suffisante de financements, de ressources humaines et matérielles, afin de mettre en œuvre efficacement leur mandat.	1	Les institutions relatives aux aires protégées disposent de quelques financements et sont capables de mobiliser certaines ressources humaines et matérielles, mais de manière encore insuffisante pour mettre en œuvre efficacement leur mandat.

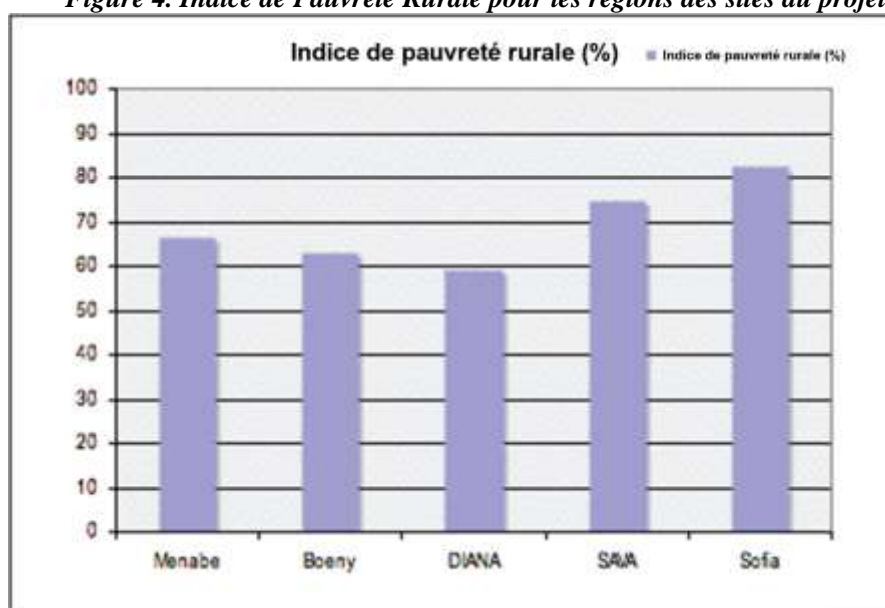
Domaine stratégique d'Appui	Niveau de Capacité	Résultat attendu	Point Indicateur Numérique	Indicateur de Résultat	
		Les institutions relatives aux aires protégées sont gérées efficacement, déployant de manière efficiente leurs ressources humaines, financières et autres, pour le meilleur résultat	2	La gestion institutionnelle est largement inefficace et ne déploie pas de manière efficiente les ressources mises à sa disposition ;	
		Les institutions relatives aux aires protégées sont très transparentes, entièrement auditées et ont l'obligation de rendre compte publiquement	1	es institutions relatives aux aires protégées ne sont pas transparentes, mais sont occasionnellement auditées, sans obligation de rendre compte publiquement.	
		Il existe des institutions relatives aux aires protégées juridiquement définies et disposant du pouvoir d'exécuter leur mandat	1	Il existe une ou plusieurs institutions ou agences en charge des aires protégées mais leurs rôles et responsabilités ne sont pas clairs et les dispositions comportent des lacunes et chevauchements ;	
		Les aires protégées sont efficacement préservées	0	La réglementation est partiellement appliquée mais demeure en grande partie inefficace et des menaces externes persistent ;	
	<i>Individuelle</i>	Les individus sont capables de progresser et de se développer d'un point de vue professionnel	1	Les plans de carrière sont faibles et les opportunités de formation sont peu nombreuses et gérées de manière non transparente.	
		Les individus sont correctement qualifiés pour leur emploi	2	Les individus sont peu ou faiblement qualifiés pour leur emploi.	
		Les individus sont extrêmement motivés	1	Motivation inégale, certains le sont mais la plupart ne le sont pas.	
		Des systèmes appropriés de formation, mentorat, et d'apprentissage sont en place en vue de maintenir un flot continu de nouveau personnel	2	Des mécanismes existent mais ne sont pas en mesure de se développer	
	3. Capacité à engager et à bâtir un consensus au niveau de toutes les parties prenantes	<i>Systémique</i>	Les aires protégées disposent de l'engagement politique dont elles ont besoin	1	Une certaine volonté politique existe, mais elle n'est pas suffisamment forte pour faire la différence.
			Les aires protégées disposent du soutien public dont elles ont besoin	1	Il existe un soutien limité aux aires protégées ;
<i>Institutionnelle</i>		Les institutions relatives aux aires protégées agissent selon une mission bien définie	2	La mission institutionnelle a été faiblement définie et n'est généralement pas connue ni internalisée à tous les niveaux.	
		Les institutions relatives aux aires protégées sont en mesure d'établir les partenariats nécessaires pour atteindre les objectifs	2	Certains partenariats sont en place mais comportent des lacunes importantes et les partenariats existants atteignent peu d'objectifs ;	
<i>Individuelle</i>		Les individus véhiculent des valeurs, une éthique et des attitudes appropriées	2	Certains individus ont une idée des attitudes appropriées et font preuve d'intégrité, mais ce n'est pas le cas de la plupart d'entre eux.	

Domaine stratégique d'Appui	Niveau de Capacité	Résultat attendu	Point Indicateur Numérique	Indicateur de Résultat
4. Capacité à mobiliser les informations et les connaissances	<i>Systemique</i>	Les institutions relatives aux aires protégées disposent de l'information nécessaire à l'élaboration et la surveillance des stratégies et plans d'action pour la gestion des systèmes d'aires protégées	1	Une certaine information existe, mais elle est de faible qualité et d'utilité limitée, ou difficile d'accès ;
	<i>Institutionnelle</i>	Les institutions relatives aux aires protégées disposent des informations nécessaires à la réalisation de leur travail	2	Certaines informations existent mais elles sont de faible qualité et d'utilité limitée, ou difficile d'accès.
	<i>Individuelle</i>	Les individus travaillant dans le secteur des aires protégées travaillent réellement en équipe	2	Les individus interagissent de façon restreinte et parfois en équipe mais de manière rarement efficace et fonctionnelle ;
5. Capacité à surveiller, évaluer, établir des rapports et acquérir des connaissances	<i>Systemique</i>	La politique relative aux aires protégées est continuellement revue et actualisée	2	La politique n'est révisée qu'à intervalles irréguliers.
		La société assure un suivi de la situation des aires protégées	1	Un certain dialogue est en cours, mais n'atteint pas un large public et est limité aux cercles spécialisés ;
	<i>Institutionnelle</i>	Les institutions ont une grande capacité d'adaptation, répondant de manière efficace et immédiate au changement	0	Les institutions changent mais uniquement à un rythme très lent ;
		Les institutions disposent de mécanismes internes efficaces pour assurer un suivi, procéder à des évaluations, élaborer des rapports et acquérir des connaissances	2	Il existe quelques mécanismes de suivi, évaluation, élaboration de rapports et d'acquisition de connaissance, mais ils sont limités et faibles ;
	<i>Individuelle</i>	Les individus ont une grande capacité d'adaptation et poursuivent leur apprentissage	1	Les performances sont irrégulièrement et faiblement mesurées et un faible usage du feedback est réalisé.

Annexe 4. Profils et Indice de Pauvreté relatifs aux MRPA

Sites	Régions	Indice de Pauvreté Rurale (%)
Menabe-Antimena	Menabe	66,3
Mahavavy-Kinkony	Boeny	62,9
Loky-Manambato	SAVA	74,5
Ampasindava-Galoka	DIANA	59,2
Ambohimirahavavy-Marivorahona	Sofia	82,2
	SAVA	74,5
	DIANA	59,2

Figure 4. Indice de Pauvreté Rurale pour les régions des sites du projet



MENABE-ANTIMENA

Raison de l'AP

L'Aire Protégée de Menabe Antimena a un rôle important en termes de biodiversité. En fait, le type varié existant d'habitat écologique (forêts sèches, mangroves, lacs, etc.) est favorable aux espèces multiples qui n'existent nulle part ailleurs. Ces ressources naturelles sont souvent sujettes aux pressions humaines, telles que les activités sur brûlis, la coupe de bois illicite et la chasse illicite d'espèces fauniques. La conservation durable de ces ressources naturelles est justifiée, premièrement, par la richesse du site en biodiversité et, deuxièmement, par les pressions existantes menaçant la dégradation, la fragmentation ou même la disparition de ces espèces ou habitats.

De plus, la conservation et la pérennité de la biodiversité assurent des fonctions écologiques durables*. Cette richesse de la biodiversité est un genre différent de fonds étant donné qu'elle attire les touristes; la Région de Menabe est un des lieux traditionnels à visiter à Madagascar. L'interaction entre les communautés locales et la biodiversité doit également être prise en compte. En fait, les communautés locales pratiquent encore des rituels dans les Aires Protégées pour demander les bénédictions des ancêtres.

Importance de la biodiversité

La superficie de l'Aire Protégée de Menabe – Antimena, de 213 500 hectares, est constituée de 2 types d'habitats naturels: 84 500 hectares de forêts sèches, 23 000 hectares de mangroves et 1 000 hectares de zones humides, dont le Lac Bedo, récemment classé comme site RAMSAR. Diverses espèces endémiques sont présentes dans différentes zones:

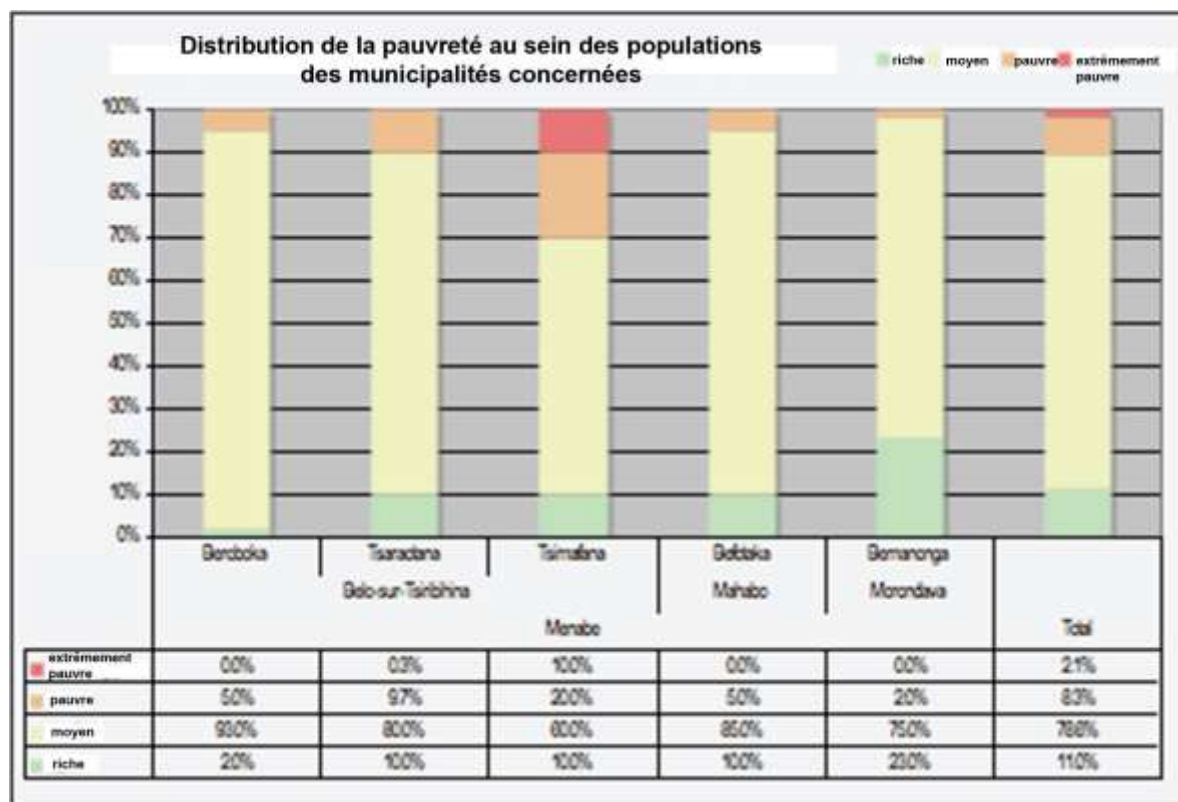
- 8 espèces de lémurien, dont 2 diurnes et 6 nocturnes,
- Le Fosa (*Cryptoprocta ferox*), le plus grand carnivore à Madagascar
- 3 des 7 espèces de baobabs existantes à Madagascar, dont le Renala (*Adansonia grandidieri*)

Les 4 espèces phares du site sont la mangouste à rayures noires (*Mungotictis decemlineata*), le rat sauteur géant (*Hypogeomys antimena*), la tortue à queue plate (*Pyxis planicauda*) et le microcèbe de Madame Berthe (*Microcebus berthae*). La zone humide est un habitat spécifique pour l'avifaune, dont le flamand rose et la sarcelle de Bernier.

Pauvreté, démographie et cultures au niveau local

Indice de Pauvreté Rurale (Région Menabe): 66,3 %

Districts	Municipalités	riches	moyens	pauvres	Extrêmement pauvres
Belo-sur-Tsiribihina	Beroboka	2%	93%	5%	0%
	Tsaraotana	10%	80%	9,7%	0,3%
	Tsimafana	10%	60%	20%	10%
Mahabo	Befotaka	10%	85%	5%	0%
Morondava	Bemanonga	23%	75%	2%	0%
Menabe-Antimena		100%	11,0%	78,6%	8,3%



La communauté vivant à l'intérieur et aux alentours de l'aire protégée est surtout constituée de Sakalava et d'Antandroy. Les Sakalava sont des agriculteurs de nature. De l'autre côté, les Antandroy sont des agriculteurs et des nomades. Emigrant de la partie sud de Madagascar pour la culture du sisal au Nord de Beroboka, ces derniers pratiquent l'agriculture sur brûlis. D'autres (une minorité) groupes ethniques constitués de Betsileo, Merina, Korao y vivent aussi. Ils sont généralement des agriculteurs et des commerçants. Comme dans tous les villages à Madagascar, chaque groupe ethnique est regroupé dans un hameau. Mis à part les rituels traditionnels, tels que le culte pour les bénédictions des ancêtres, chaque groupe ethnique dépend de la forêt pour les besoins journaliers: pour le bois de chauffe, le bois de construction, pour les produits traditionnels de médicaments et secondaires (tubercules, miel, etc.) entre autres. Ces communautés sont éparpillées dans les 4 communes, comprenant 61 *fokontany* avec une densité moyenne de 16 kilomètres.

Administration, infrastructures et services

L'Aire Protégée de Menabe-Antimena se situe dans la région Menabe, s'étendant entre la ville de Bemanonga, Ankilizato, Tsimafaàna et Tsarahotàna. Traversée par la Route Nationale Numéro 8 qui relie Morondava à Belo sur Tsiribihina, du Nord au Sud, cette aire protégée bénéficie de sa proximité par rapport à Morondava, la capitale de la région avec les services techniques publics et privés existants. En tant que zone prioritaire pour divers projets de développement, la Région Menabe est dotée de divers structures et cadres tels que le PRD et le PCD, le Dinan'i Menabe, la plateforme d'échanges entre les organisations actives dans la région (comité de Développement Régional...)

Malgré le fait que chaque commune de l'Aire Protégée est équipée d'une école primaire publique et d'un collège d'enseignement général, la scolarisation et le niveau d'éducation dans cette zone reste relativement bas. Même dans le cas des services de santé, l'accès reste faible, soit à cause d'un manque de bonne infrastructures, soit d'un manque de personnel.

Activités Economiques

La riziculture demeure la principale activité de la population locale, surtout résidente du bord du fleuve de Dabaraha (Bemanonga et Ankilizato), celle de Tandil (Bemanonga) et Lac Kimanomby (Tarahotana). En plus du riz, la population pratique aussi la X (pois du cap, arachides, lentilles) et l'élevage bovin et d'autres activités auxiliaires relatives à la foresterie (production de charbon de bois) et tourisme (jardinage, sculpture, etc.).

Potentiel de Développement industriel

L'aire protégée est proche de 3 sociétés: Grand Saline de Menabe, Société sucrière SUCOMA et la société d'aquaculture Aquamen. Des études pétrolières ont été faites dans la région dans les années 80, comme le montrent les layons appelés " layons Américains ". Ces activités exploratoires ont été reprises en 2005.

COMPLEXE MAHAVAVY KINKONY

Raison de l'AP

Le Complexe de Zones humides de Mahavavy-Kinkony » est unique parce qu'il renferme dans un site tous les habitats dans le cadre du réseau représentant d'aires protégées (zones humides et eaux douces, mangroves, forêts ripicoles et forêt caducifoliée occidentale). Avec une superficie totale de 258 900 ha, il inclut le delta du fleuve de Mahavavy (27 328 ha), le lac Kinkony relié à d'innombrables lacs satellites (44 836 ha), la baie de Marambitsy (37 386 ha) et Boeny (25 145 ha), les forêts sèches, dont la forêt de Tsiombikibo entourant le site de Mahavavy-Kinkony (29 686 ha).

Ce site détient également une exceptionnelle biodiversité, 147 espèces floristiques et 185 espèces fauniques, gravement menacées par une exploitation excessive par les communautés locales :

- Pollution chimique générée par l'unité de production sucrière COMPLANT et ses machines, qui prennent source à Matsakabanja et affectent les mangroves du delta de Mahavavy
- Exploitation massive des mangroves: utilisation des branches et échantillons des arbres pour les activités de charbon de bois
- Activités de tavy, charbon de bois, utilisation de feu pour collecter du miel, coupe sélective, culture sur brûlis des forêts sèches.
- Transformation des marais en rizières, ce qui détruit les habitats d'espèces multiples, dont la tortue endémique *Erymnochelys madagascariensis*

- Surexploitation des plantes aquatiques, telles que *Nymphaea lotus*, *Scirpus juncooides* (CYPERACEAE) et *Typha angustifolia* (TYPHACEAE), ce qui réduit la nourriture des espèces endémiques Cichlidés *Pareroplus petiti* et *Paretroplus kieneri* et détruit aussi les habitats du *Glareola ocularis*, une espèce d'oiseau.
- Piège pour chauve-souris, destruction de niche et chasse commerciale d'oiseaux.
- Introduction d'espèces exotiques qui sont en concurrence, envahissent et détruisent les habitats aquatiques; bref, la possibilité d'étendre la dimension des habitats sous-représentés dans le réseau réel des Aires Protégées et l'importance de la biodiversité, malgré les menaces d'exploitation abusive, a permis à ce complexe d'être choisi comme un des sites de MRPA pour l'extension des Aires Protégées de Madagascar.

Importance de la biodiversité

Le complexe Mahavavy-Kinkony est situé dans la région occidentale, dans le domaine de l'Ouest, suivant le *Dalbergia-Commiphora-Hildegardia* (Humbert, 1955 et 1965).

Il est compris dans les zones écoflorales de basse altitude de 0 à 800m (Rajeriarison et Faramalala, 1999).

Cependant, il est nécessaire d'affiner les limites, parce que la région est vaste et les conditions locales sont si différentes qu'elles touchent la composition et l'aspect de la végétation qui donne un paysage à la végétation en général. Malheureusement, les activités humaines ont contribué à la modification de ce paysage de végétation très souvent:

- Forêts denses caducifoliées et forêts sèches
- Forêts à feuillage semi caduc des alluvions et sur le bord de la Mahavavy
- Forêt galerie le long des gués
- La savane
- La végétation de marécage
- La végétation de lac
- La Mangrove

Le complexe Mahavavy-Kinkony a été défini comme une Zone Importante de Conservation d'Oiseaux ou ZICO. Le complexe Mahavavy-Kinkony abrite 144 espèces d'oiseaux. C'est le seul site à l'Ouest de Madagascar où l'on trouve 100% des oiseaux aquatiques spécifiques à la région occidentale. *Haliaetus vociferoides*, *Ardea humbloti*, *Ardeolla idea*, *Amauornis olivieri* ou *Vorofaly* sont certaines des espèces les plus gravement menacées d'extinction. Le complexe abrite 13 espèces de lémuriers. Deux lepidémuriens nouvellement décrits sont exclusifs au complexe Mahavavy-Kinkony:

- Le *Lepilemur aeeclis* présent dans presque toute la partie Est de Mitsinjo, dans les forêts entre la rive droite de Mahavavy et le Betsiboka, et
- Le *Lepilemur ahmansonii*, unique et confiné entre la rive gauche du Mahavavy et l'entourage de Soalala (et peut-être dans le Tsingy de Namoroka).

10 espèces de chauve souris sont sur la liste à l'intérieur du complexe. Deux sites de repos de chauves souris sont localisés pendant l'inventaire terrestre en 2006, un à Ambatomaraha, près d'Ambinany sur la rive droite de Mahavavy et l'autre, sur la petite île sacrée de Marandravy près du Kinkony.

29 espèces d'herpétofaune ont été identifiées dans le complexe. La fait herpétofaunique le plus important est la présence de la tortue d'eau douce extrêmement rare *Erymnochelys madagascariensis* (considérablement menacée) dans le marécage de Makary, de Maroakora près du Makary et du Sandama / Antongomena-Betsina.

Le suivi écologique du programme 'Birdlife international Madagascar Program' a donné un total de 31 espèces de poissons comprenant 6 espèces endémiques:

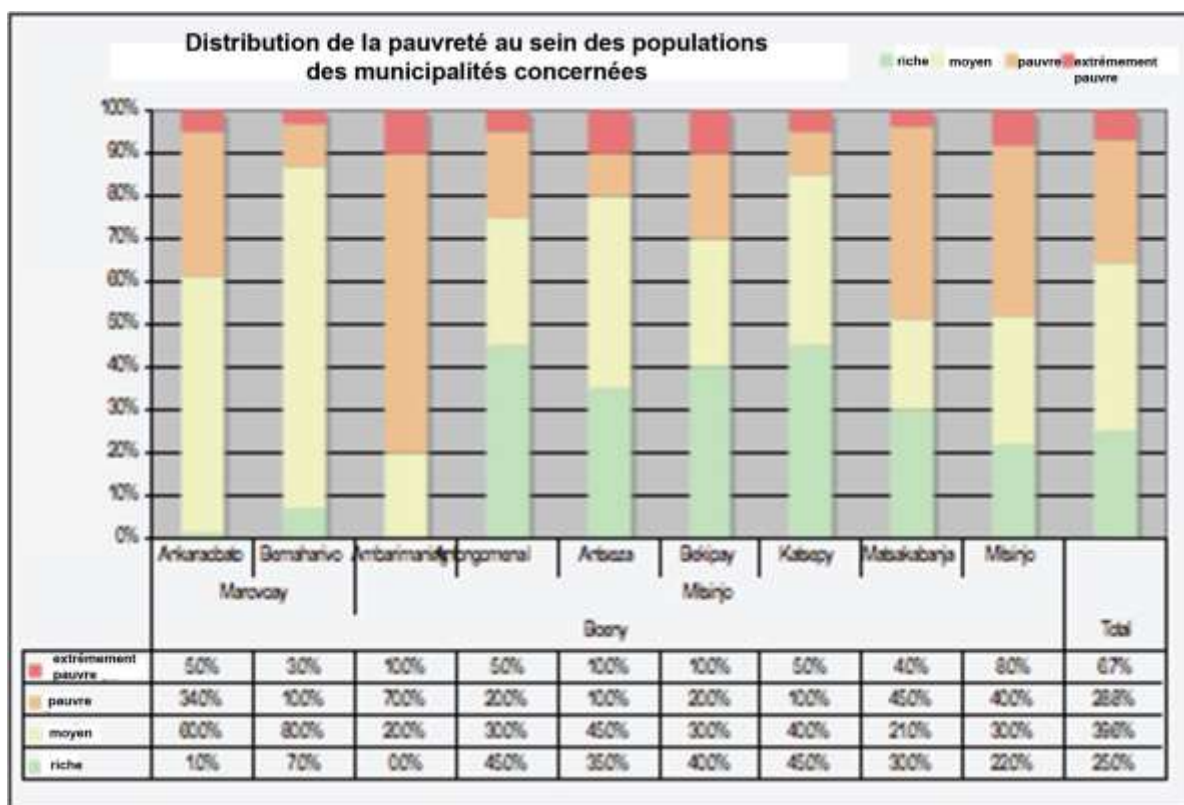
- *Arius madagascariensis* (ARIIDAE),
- *Pellonulops madagascariensis* (ATHERINIDAE),
- *Paratilapia polleni* n'est présent que dans le lac de Tsiambarabe entre Antongomena Bevary et Boeny Aranta, statut: vulnérable
- *Paretroplus petiti* ou *Kotso* (CICHLIDAE) est considérablement menacé,
- *Paretroplus kieneri* or *Kotsovato* (CICHLIDAE), statut: vulnérable
- *Pachypanchax omalonotus* (APLOCHELIDAE).

Pauvreté, démographie et cultures au niveau local

Indice de Pauvreté Rurale (Région Boeny): 62,9 %

Districts	Municipalités	riches	moyens	pauvres	Extrêmement pauvres
-----------	---------------	--------	--------	---------	---------------------

Districts	Municipalités	riches	moyens	pauvres	Extrêmement pauvres	
Marovoay	Ankaraobato	1%	60%	34%	5%	
	Bemaharivo	7%	80%	10%	3%	
Mitsinjo	Ambarimanginga	0%	20%	70%	10%	
	Antongomena Bevary	45%	30%	20%	5%	
	Antseza	35%	45%	10%	10%	
	Bekipay	40%	30%	20%	10%	
	Katsepy	45%	40%	10%	5%	
	Matsakabanja	30%	21%	45%	4%	
	Mitsinjo	22%	30%	40%	8%	
Mahavavy-Kinkony		100%	25,0%	39,6%	28,8%	6,7%



La population du complexe Mahavavy-Kinkony est composée de 19% d'autochtones (Sakalava) et de migrants qui se divisent en deux catégories. Sur un site, la catégorie des migrants définitifs (Bestirebaka, Tsimihety), avec 32 %, d'entre eux sont arrivés il y a 20 ou 30 ans. Sur les autres sites, la catégorie des migrants saisonniers (Betsileo, Merina, Antandroy) constitue 32 % de la population.

- Les Sakalava ne sont plus la majorité (19% de la population locale) Mais gardent et soutiennent leur culture et style de vie qui sont basés sur des activités agropastorales (riziculture et élevage bovin) ;
- Les Betsirebaka sont venus surtout de la région Antemoro; ils représentent la majorité et les plus représentatifs de cette zone (32%). Leur principale activité est la pêche, tant maritime que continentale, surtout dans le lac Kinkony ;
- Les Tandroy qui se sont fait un nom pour être si rapaces qu'ils pratiquent diverses activités, surtout la revente du charbon de bois, de commerce de bétail et de tabac, ainsi que la culture dite « sur tanety » qui inclut le maïs. Ils sont la deuxième majorité après les Betsirebaka avec 26%
- Les Tsimihety ayant pour origine la région de Mandritsara, Mampikony et Port Bergé, sont moins importants en nombre (12%). Cependant, ils s'intègrent très bien dans la société parce qu'ils sont proches des Sakalava pour leur système de culture et de production basé sur l'agriculture et l'élevage bovin. Leurs

activités dépendent de l'environnement où ils s'installent et des occasions favorables matérielles, financières et techniques qui se présentent à eux.

- Les Merina (9%) et les Betsileo (2%) sont les migrants saisonniers et sont la minorité dans la région. Ils sont la population « qui fait tout ». On les trouve dans la pêche (en mer et en lac), la riziculture et la commercialisation.

Administration, infrastructures et services

Les services techniques dans la zone d'étude sont caractérisés par le manque de personnel et de matériels, et par leur centralisation au niveau du chef lieu du District. Nous remarquons aussi la rareté du suivi et de l'appui pour les villages à la suite du manque d'infrastructures et de transport.

Presque tous les services sociaux de base sont présents dans la zone, mais la majorité est centralisée dans le chef lieu du District et les communes.

Dans le domaine de l'éducation, les principaux problèmes de l'éducation locale sont: le manque d'enseignants, l'insuffisance en termes de matériels et de mobilier.

Du point de vue de santé, la zone dispose de cinq structures de santé gérées par des médecins, des infirmiers, des sages femmes et des aide-infirmiers. L'éloignement de ce centre de santé encourage la médecine traditionnelle, surtout dans les zones enclavées. De plus, la population ne va à ces centres qu'en cas de maladie grave.

Activités Economiques

Activités agricoles

La majorité de la population active (75, 25%), dans la zone d'étude, travaille dans le secteur agropastoral. L'activité agricole réside dans le travail collectif, organisé dans le cadre familial, et utilise des techniques rudimentaires.

Cette région est connue pour deux systèmes de riziculture, une activité traditionnelle, le vary jeby qui est utilisé pendant la saison sèche dans les vallées alluviales et le vary asara pendant la saison des pluies.

La riziculture concerne la majorité de la population, respectivement avec 75, 25 % des ménages pour le riz pluvial et 62, 13 % pour la riziculture irriguée. Le rendement moyen du riz pluvial (1, 90 T/ha) ainsi que le riz irrigué (2, 30 T/ha) est clairement plus élevé que la moyenne nationale (1, 80 T/ha). Le climat, ainsi que le sol alluvial fournit une potentialité agricole élevée pour cette région.

Concernant les cultures vivrières, le maïs a une place importante, en volume et en nature, dans le moyen d'existence de la population. Le développement de ce domaine est appuyé par la société PROBO ou Produit de Boïna de Mahajanga. Cependant, cette culture, située dans le Baïboho et autres zones défrichées, dépend considérablement de la disponibilité de l'eau.

Activités d'élevage

L'élevage bovin, surtout du type semi-extensif, a un effet considérable. Un troupeau de zébus dits « civils » (par opposition au zébu pour charrette) symbolise la richesse et identifie le statut de son propriétaire. La population fait souvent appel aux migrants venant du Sud Est pour garder leur bétail.

Pêche

La pêche, à l'aide d'une pirogue ou à pied, reste la principale activité de la population côtière. Vers la fin du mois d'avril, les pêcheurs commencent à quitter le village et à camper le long de la côte, pour trouver des poissons et des crevettes. Le Lac Kinkony, la région du Delta de Mahavavy et le rivage sont les endroits les plus fréquentés des villages.

LOKY-MANAMBATO (DARAINA)

Raison de l'AP

Avec une superficie de 240 000 ha, l'aire protégée de Loky-Manambato (Daraina) réunit, en même temps, une diversité de lacs, forêts et écosystèmes côtiers. Située dans la zone de transition du Nord Est (Réseau National des AP, 2003), la région de Daraina est spéciale à cause de la biodiversité phénoménale des nombreuses espèces de plantes et d'animaux microendémiques qui s'y trouvent, dont le lémurien à couronne dorée (*Propithecus tattersalli*).

Le paysage est marqué par une importante fragmentation des blocs de forêts naturelles dispersés dans une matrice jachère-savanes à des endroits sujets à l'érosion. Les mangroves dans la Baie de Lokia, les petites îles de Nosy Ankaho et le Lac Sahaka sont des zones d'importance mondiale pour les oiseaux aquatiques. Le Lac Sahaka est

considérablement menacé par la riziculture de récession, par la chasse et par la pêche pratiquée par les immigrants; La forêt de Sahaka est une forêt côtière résiduelle de l'Est.

Les pressions humaines directes sur la biodiversité sont la coupe illicite de bois précieux, le braconnage d'espèces menacées d'extinction ; les habitats sont particulièrement touchés par l'utilisation incontrôlée de l'agriculture sur brûlis et/ou la conversion agricole. L'exploitation minière traditionnelle a des impacts au niveau local et de manière sporadique à travers les dépôts d'or alluviaux dans les forêts. Mis à part la culture localisée d'algues, la pêche reste l'activité prédominante sur la côte (y compris, mangroves). Le tourisme est virtuellement non existant à cause de l'enclavement du site. L'inaccessibilité saisonnière du site restreint aussi les mesures de gestion et de conservation prises par les départements concernés.

La fragmentation du paysage reflète l'ancienne pratique de culture sur brûlis et la persistance de l'élevage bovin. Malgré le développement de la riziculture irriguée ou inondée et la culture de la vanille, la gestion des zones non forestières est principalement réclamée pour l'élevage bovin, ce qui soulève le conflit entre usagers et agriculteurs. A cause du faible niveau de déforestation et de la faible tendance à recouvrir les marges forestières, les principales contraintes à une amélioration générale de l'environnement sont causées par les feux de brousse. Le changement climatique est un important défi pour gérer cet espace de transition bioclimatique.

Importance de la biodiversité

Des 42 000 ha d'habitats naturels de Loky-Manambato, nous trouvons les types suivants:

- Forêts sèches (15 700 ha, dont 11 700 dans les principaux blocs)
- Forêts à feuillage semi-caduc (8700 ha, dont 6 500 ha dans les principaux blocs)
- Forêts sempervirentes denses (5 200 ha, dont 3900 ha dans les principaux blocs)
- Forêts sempervirentes denses dans l'altitude (270 ha, Binara & Antsahabe)
- Forêts côtières (2 600 ha, dont 2 020 ha de la forêt Sahaka)
- Forêt sèche et dense (1 800 ha seulement Antsaharaingy & Solanampialana)
- Zones humides (3 600 ha: lacs, marécages, phragmitaies)
- mangroves (1'950 ha), coraux (1'150 ha) et îles coralliennes (400 ha)

Les espèces phares sont nombreuses:

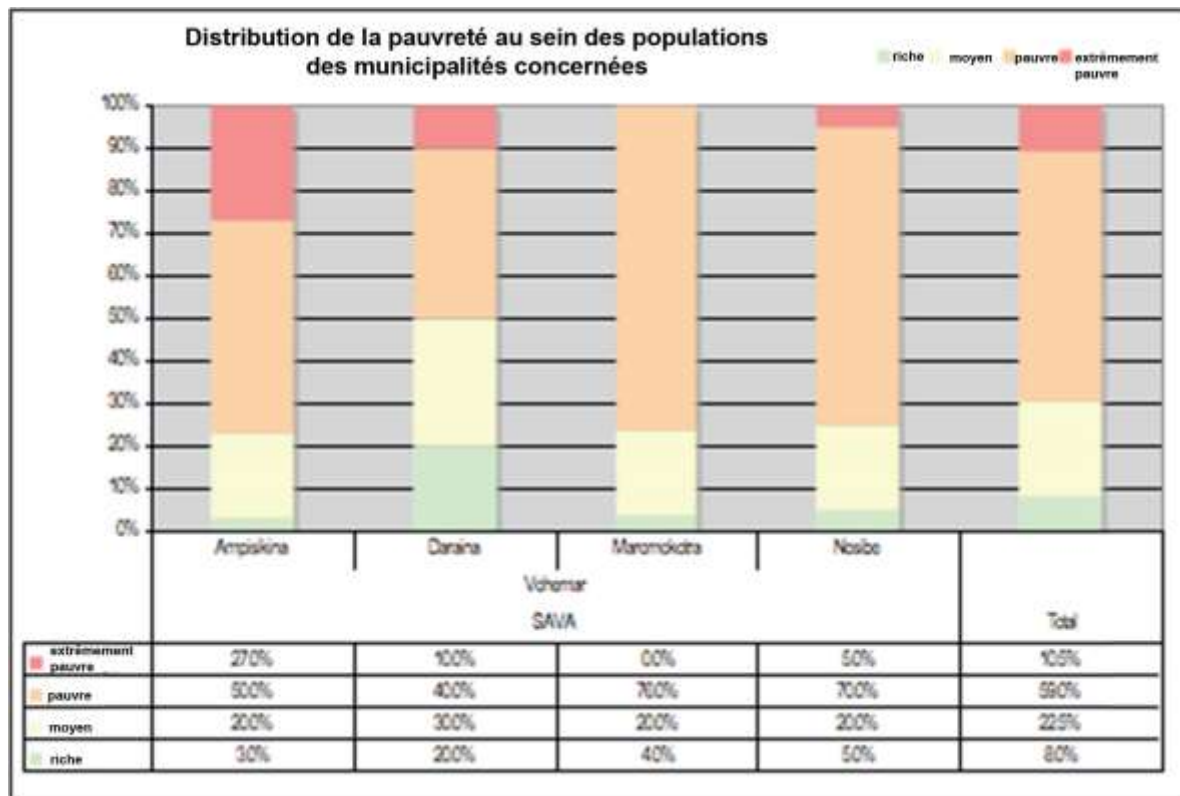
- 9 espèces d'espèces diurnes et nocturnes avec 2 endémiques: lémurien à couronne dorée (*Propithecus tattersalli*) et *Lepilemur milanoi*
- *Heteroscorpion magnus*, le plus grand scorpion à Madagascar
- 127 espèces d'oiseaux, dont 44 espèces issues du lac Sahaka et 13 de la côte.
- 75 espèces de reptiles et 36 espèces d'amphibiens, dont 2 espèces de tortues marines
- 8 espèces d'Afrosoricida + 5 espèces de Rodentia
- Le fosa (*Cryptoprocta ferox*), le plus grand carnivore de Madagascar
- 1 517 espèces de plante, dont 4 nouveaux genres et 50 nouvelles espèces, y compris le Baobab de Perrier endémique (*Adansonia perrieri*) dans le Nord.

Parmi les espèces phares, nous pouvons inclure le lémurien à couronne dorée (*Propithecus tattersalli*), le plus grand scorpion noir (*Heteroscorpion magnus*), le Baobab de Perrier (*Adansonia perrieri*). Le lac Sahaka et la côte de Loky-Manambato abritent aussi de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques migratoires, dont la sarcelle de Bernier (*Anas bernieri*), le Héron de Madagascar (*Ardea humbloti*) et l'Ibis sacré de Madagascar (*Threskiornis bernieri*). Les îles Leven (Nosy Ankaon) abritent une colonie de plusieurs Sternes (*Sterna fuscata*) et d'autres espèces.

Pauvreté, démographie et cultures au niveau local

Indice de Pauvreté Rurale (Région SAVA): 74,5 %

Districts	Municipalités	riches	moyennes	pauvres	Extrêmement pauvres	
Vohémar	Ampisikina	3%	20%	50%	27%	
	Daraina	20%	30%	40%	10%	
	Maromokotra	4%	20%	76%	0%	
	Nosibe	5%	20%	70%	5%	
Loky-Manambato		100%	8,0%	22,5%	59,0%	10,5%



A l'origine, les communautés de Loky Manambato sont surtout des Sakalava Anjoaty et des Antankarana. Les Sakalava sont, de nature, des agriculteurs, et pratiquent la riziculture de subsistance. Les Betsimisaraka qui se sont déplacés vers la région, comme main d'œuvre, pour la construction de routes il y a des années, se sont établis et consolidés dans peu de villages; ils pratiquent la riziculture irriguée et sur brûlis. D'autres groupes ethniques minoritaires (Betsileo, Merina, Tsimihety) pratiquent surtout des activités commerciales. En 2000, la précipitation vers l'or (qui a attiré plus de 2 000 personnes) en a ajouté au nombre d'immigrants vers l'île. Récemment, le Lac Sahaka attire beaucoup de Betsimisaraka en termes de riziculture et de pêche.

Avec 24 000 habitants sur 250 000 ha (4 communes rurales, 24 fokontany), la densité est faible mais le taux de naissance est élevé. En plus des pratiques de rituels et du culte traditionnel des bénédictions des ancêtres, chaque groupe ethnique dépend des ressources naturelles (forêt, eau) pour son besoin journalier (bois de chauffe, construction, pharmacopée, ...).

Administration, infrastructures et services

L'AP est enclavée à cause du manque d'infrastructure, dont la route nationale N°5 reliant Sambava à Ambilobe. Les services techniques régionaux se trouvent surtout à Sambava (principal département de la région SAVA). Mais certains services sont présents à Vohémar, à 75km de Sambava. A cause de son inaccessibilité, surtout pendant la saison des pluies, cette zone est oubliée par les programmes de développement. L'AP englobe 4 communes rurales: Daraina, Maromokotra, Ampisikinana et Nosibe, chacune ayant son Plan Communal de Développement (PCD). Créé en 2004, l'Organe public de coopération intercommunale (OPCI) Loky-Manambato Miray (= ensemble) regroupe les 4 communes autour des projets partagés de développement territorial (amélioration des routes désertées, construction d'un 2nd CEG) et reconnaît l'AP comme un important facteur. Les services de santé et d'éducation restent de faible niveau malgré l'appropriation adéquate des communautés locales. Le manque d'enseignants et de médecins devient problématique. Les autres services (agriculture, pêche, forêts) se rencontrent de manière sporadique mais croissante depuis la création de l'OPCI LMM.

Activités Economiques

La principale activité de la population locale, la riziculture, est pratiquée le long des rivières des plaines et des rivages du Sahaka. L'agriculture est également réellement importante dans cette zone. La pêche est pratiquée dans les lacs et les mangroves le long de la côte. La culture de la vanille s'est récemment développée dans la partie humide de la région, surtout à cause de la promotion de la certification du commerce biologique et équitable.

Potentiel de développement industriel L'aire protégée est couverte par des permis miniers, avec une considérable portion possédée par des sociétés internationales, surtout pour l'or. L'élevage à grande échelle d'algues, mené par la société Floribis sur les Iles Leven, manque d'espace et est en voie d'extension (vers Antsiranana).

PENINSULE D'AMPASINDAVA & CHAÎNE DE GALOKO-KALABENONO

Raison de l'AP

La péninsule d'Ampasindava est surtout constituée de forêts de mangrove, dont Kakambana, Ambahakata, et le bloc d'Ambohimirahavavy ou de Bongomirahavavy et d'Andranomatavy. En fait, le site couvre une large superficie (30% de la superficie du Sambirano, c'est-à-dire 140 000 ha) et les forêts qui s'y trouvent jouent un rôle important sur le plan biologique, écologique, ainsi que socioéconomique. Les forêts contiennent une importante richesse en biodiversité, dont le *Mimusops sambiranensis* qui caractérise la flore endémique du Sambirano, le *Lepilemur dorsalis* et l'*Eulemur macaco*. Ces forêts sont également importantes pour les habitats de nombreuses espèces fauniques. Elles servent aussi de réservoirs d'eau aux communautés locales, étant donné que les principaux cours d'eau des zones environnantes prennent leurs sources dans les forêts d'Ambohimirahavavy (Vavan'ny Ambaliha, Birondro, Antsohabe, Andranomena, Vavan'ny AMBATOBE, Vavan'ny Behapongy, etc...) et d'Andranomatavy. Du point de vue socioéconomique, les communautés dans le territoire d'Ampasindava bénéficient, de manière avantageuse, de l'utilisation des ressources naturelles locales afin de répondre à leurs besoins journaliers, grâce à la régénération des zones de culture, de récolte, de pêche, etc.

Cependant, cette relation saine entre l'homme et les ressources naturelles est actuellement mise en danger par les activités humaines qui précipitent souvent l'épuisement des ressources naturelles et contribuent au déséquilibre du système naturel. Les forêts d'Ampasindava sont caractérisées par une fragmentation tragique, en partie, à cause des pratiques agricoles itinérantes et sur brûlis (riz). Les blocs restants de forêts sont encore sous pressions humaines croissantes. Selon une estimation basée sur une image satellite (prise de l'Atlas de la végétation Kew publié en 2007), il y a plus de 40 000ha de forêts restantes, ou 29%. Cette situation montre, en premier, le besoin d'une pérennité dans la gestion des ressources naturelles locales. La coupe de bois illicite à des fins commerciales (forte demande sur les marchés d'Ambanja et de Nosy Be) est aussi une grave menace au bloc restant de forêts. En outre, les mangroves sont d'importants habitats d'oiseaux, d'espèces marines qui sont gravement menacés par la fabrication de charbon de bois, la coupe de bois illicite, la pêche.

La présence d'exploration pétrolière (en mer) et de blocs d'exploitation minière sur la péninsule peut menacer les ressources naturelles marines et continentales, si les promoteurs manquent à respecter leurs engagements environnementaux. Par conséquent, l'établissement d'une structure permanente de gestion de ressources naturelles, telle qu'une AP est une manière efficace de traiter les menaces actuelles et potentielles, par rapport à la pérennité des ressources naturelles.

Étant une péninsule, Ampasindava a diverses activités touristiques (lieux de croisière de Nosy Iranjakely...). Bien que le tourisme soit un important secteur dans la gestion socioéconomique et durable des ressources naturelles, il peut être dangereux pour la conservation et les fragiles écosystèmes côtiers et marins.

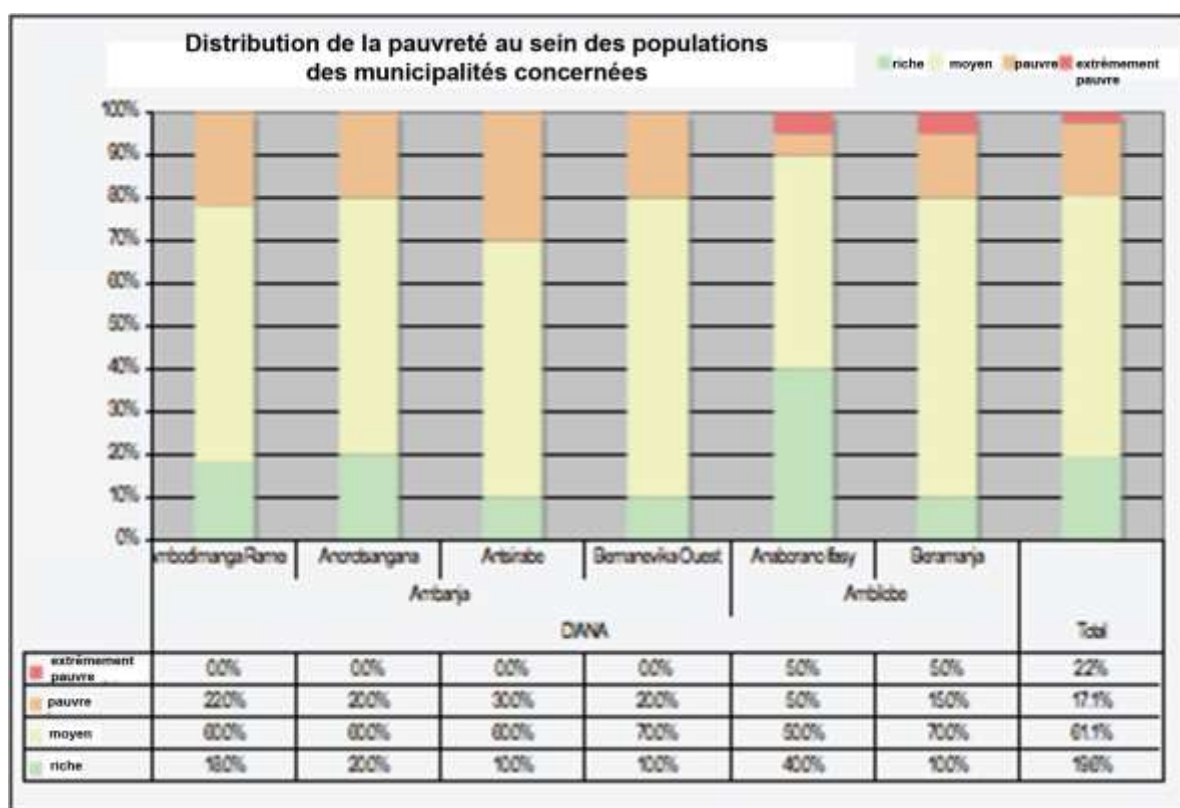
Bref, tout cela atteste encore une fois du besoin et de la nécessité de la mise en œuvre d'une structure de gestion des ressources naturelles de la péninsule.

Importance de la biodiversité

Malgré la grave déforestation subie par les forêts d'Ampasindava, les 40 000 ha restants abritent une grande richesse de faune et de flore de Madagascar et de Sambirano. Au niveau du potentiel de la biodiversité, nous pouvons inclure l'espèce à une seule couleur Avahi, le Phan Parianti, le *Lepilemur dorsalis*, l'*Eulemur macaco*, le *Threskiornis bernieri*, l'*Haliaetus vociferoides* et le *Pteropus rufus*. Pour la flore, le *Mimusops sambiranensis* est endémique à Sambirano.

Pauvreté, démographie et cultures au niveau local
Indice de Pauvreté Rurale (Région DIANA): 59,2 %

Districts	Municipalités	riches	moyennes	pauvres	Extrêmement pauvres
Ambanja	Ambodimanga Ramena	18%	60%	22%	0%
	Anorotsangana	20%	60%	20%	0%
	Antsirabe	10%	60%	30%	0%
	Bemanevika Ouest	10%	70%	20%	0%
Ambilobe	Anaborano Ifasy	40%	50%	5%	5%
	Beramanja	10%	70%	15%	5%
Ampasindava-Galoka		100%	19,6%	61,1%	17,1%



La formation de la population locale faisait partie d'une migration dynamique des dynasties Sakalava au début du 17^e siècle. A partir de Menabe, parcourant le long de la côte ouest de Madagascar pour former la population de Boeny à Sambirano. Cependant, avant l'arrivée des *Sakalava*, des Musulmans-Africains sont venus pendant le 15^e siècle (ère de Mahilaka), connus localement comme *Makoa* installés avec les Sakalava, la population de Sambirano.

La péninsule d'Ampasindava est riche en patrimoine historique et culturel. En fait, connue également sous le nom de Mahilaka, elle était la première ville à Madagascar, construite au 15^e siècle par des commerçants issus de différents groupes ethniques (Arabes, Africains et Chinois) qui visitaient le comptoir de Mahilaka.

Ampasindava a 13 674 habitants (au niveau de la commune, INSTAT, 2003) à travers les 4 communes (Ambaliha, Bemaneviky-ouest, Anorotsangana, Antsirabe) et 39 Fokontany, composant la région, avec une densité variant

entre 0, 8 et 13,8. En fait, la densité moyenne du pays tout entier semble être moins importante, mais la pratique du *Tetiky ou Tavy* accélère la disparition des forêts.

Malgré l'ouverture de la société locale et la composition tribale des communautés de la péninsule, les pratiques historiques, culturelles et traditionnelles des Sakalava de Sambirano, basées sur le culte des ancêtres et le Tromba, restent le centre des liens sociaux. En fait, la population locale est surtout constituée de 3 tribus: les Sakalava, la majorité, suivis des Tsimihety et, enfin, des Mako.

Administration, infrastructures et services

La péninsule d'Ampasindava reste une commune rurale supervisée par des organes administratifs tels que le district d'Ambanja. Pendant les années 80, le gouvernement, à cette époque, a initié un programme de vulgarisation agricole intensive avec une amélioration des infrastructures de production (canaux d'irrigation, routes, sentiers...), mais la commune n'a pas bénéficié de ce programme. Aujourd'hui, Ampasindava ne figure pas parmi les concernés.

La péninsule ne peut être accessible que par mer. Cela peut restreindre la circulation des biens et des hommes à grande échelle. Il n'y a pas de routes reliant les communes entre elles. Les infrastructures agricoles telles que les plaines pour la riziculture, les systèmes d'irrigation, sont virtuellement absentes. Bref, le manque d'infrastructure affecte considérablement la productivité et le développement local.

Le manque d'infrastructures a également des retombées sur les centres de santé et les écoles. En effet, il y a 43 écoles primaires publiques pour 4 communes, 3 centres de santé, dont 2 d'entre eux à Antsirabe et 1 qui n'est pas fonctionnel à Bemaneviky ouest.

Activités Economiques

Les activités économiques tournent autour du riz de nappe dans les montagnes, la commercialisation illicite de bois, du charbon de bois issu du bois des mangroves. La pêche est une importante source de revenus pour la population et elle est la plus fréquente dans la baie, les mangroves et le long du littoral.

La culture de la vanille s'est récemment développée dans les années 1990.

Potentiel Industriel

Plusieurs permis miniers (pour la recherche) ont été émis à des individus et à de grandes sociétés nationales et internationales, dont Summit Resources (plomb, zinc), COPAX resources (molybdène, argent, cuivre), Tantalum Rare Earth (pyrochlore, acier). Ces grands projets industriels peuvent créer de nouvelles sources de revenus pour la population et les communautés par la création d'emplois locaux, la perception de taxes.

Les projets majeurs d'exploration pétrolière couvrent actuellement la partie terrestre (à terre) de la péninsule et de la baie, ainsi que de la mer environnante.

AMBOHIMIRAHAVAVY-MARIVORAHONA

Raison de l'AP

L'AP couvre une grande superficie de 593 491 ha et est à cheval sur plusieurs régions, districts, communes et fokontany. Le corridor Marivorahona-Ambohimirahavavy dissimule diverses richesses qui, sans doute, constituent l'unicité biologique, culturelle, naturelle et socioéconomique de la zone et de Madagascar. Différents type de forêts, écorégions et sociétés humaines font partie de l'AP. Ce corridor fait généralement référence à environ 100 000 habitants dans 03 régions (DIANA, SAVA et SOFIA), 06 districts (Ambilobe, Ambanja, Andapa, Sambava, Bealanana, Befandriana Nord), 08 communes (Bevonota, Doany, Manambato, Marotolana, Analila, Ambovonomby, Mangindrano, Matsondakana) et 102 Fokontany. L'appartenance à plusieurs écorégions, dont la zone de Sambirano, certifie la richesse de la biodiversité qui caractérise cette AP.

Cependant, la pression humaine est actuellement en train de menacer l'intégrité du corridor des forêts. Les pratiques agricoles et socioéconomiques, telles que le Tavy, la coupe de bois illicite, la pratique sur brûlis volontaire, sont des menaces qui provoquent la perte journalière de l'équilibre naturel, des habitats et des forêts naturels. Certaines espèces (*Propithecus candidus* *Plethodontohyla guentherpeters*) vivant dans ce corridor sont déjà gravement

menacées d'extinction selon l'UICN et sont, réellement, de plus en plus exposées à des pressions anthropogéniques. Avec ces menaces croissantes, la création d'une nouvelle AP serait bénéfique, tant pour une gestion équilibrée et durable des ressources naturelles que pour les communautés locales. Les blocs d'Ambohimirahavavy et de Marivorahona font toujours partie d'une partie naturelle, d'importance élevée dans la vie quotidienne de la population locale, surtout à cause de l'eau qu'ils fournissent.

La présence d'exploration pétrolière (à terre) et de blocs d'exploitation minière, sur le site, peut être une menace catastrophique aux ressources naturelles, si les sociétés d'exploitation minière ne respectent pas leurs engagements environnementaux. Par conséquent, la création d'une structure permanente de gestion de ressources naturelles, telle qu'une AP est, encore une fois, une manière efficace de traiter les menaces actuelles et potentielles de la pérennité des ressources naturelles.

Importance de la biodiversité

Au niveau des sites remarquables sur le site, nous pouvons inclure ce qui suit:

- Lémuriens: *Propithecus candidus* (CR), *Eulemur rubriventer* ;
- Autres mammifères: *Brachytarsomys villosa*, *Voalavo gymnocaudus*, *Microgale cowani*, *Nesomys rufus*, *Microgale monticola*
- Amphibiens: *Plethodontohyla guentherpeters*, *Plethodontohyla serratopalpebr*, *Platypelis mavomavo*, *Platypelis tetra*, *Platypelis tsaratananaensis*, *Platypelis alticola*, *Platypelis milloti*, *Boophis blommersae*, *Mantidactylus massi*, *Mantidactylus ambohitra*, *Mantidactylus salegy*
- Oiseaux: *Sarothrura watersi* (EN)

Pauvreté, démographie locale et cultures

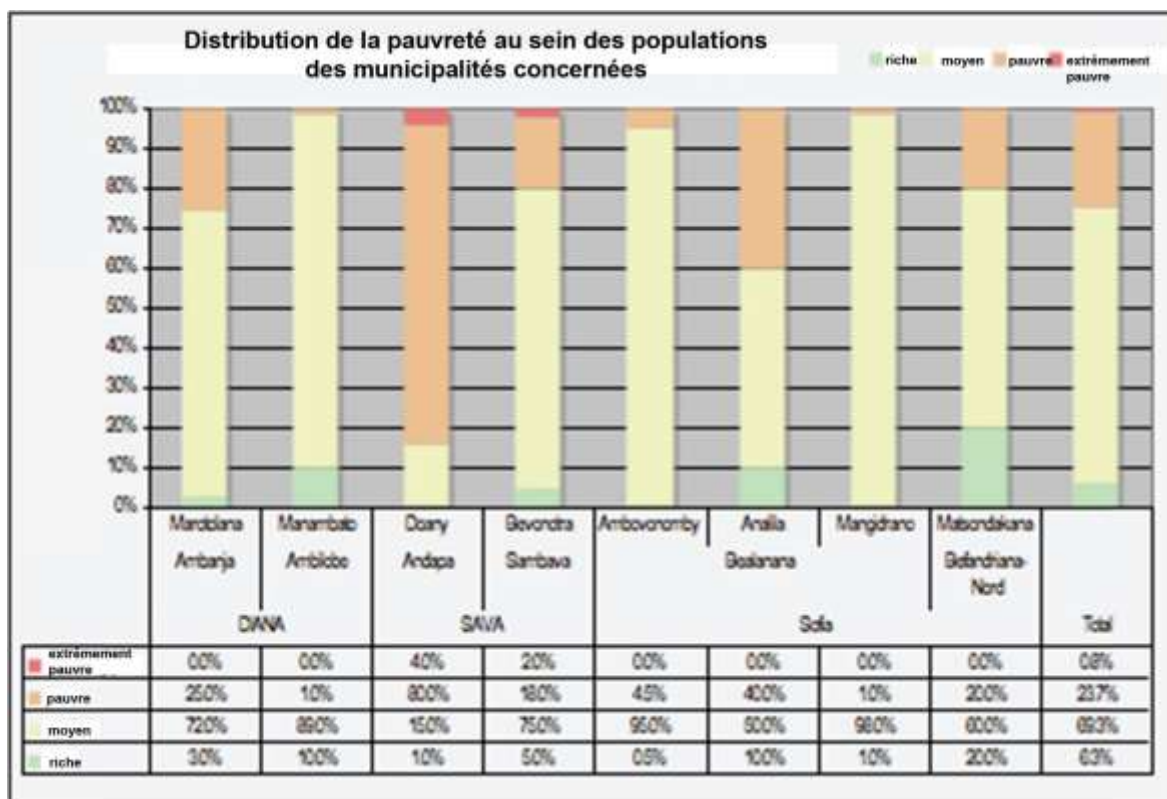
Indice de Pauvreté Rurale

Région Sofia: 82,2 %

Région DIANA: 59,2 %

Région SAVA: 74,5 %

Régions	Districts	Municipalités	riches	moyennes	pauvres	Extrêmement pauvres
DIANA	Ambanja	Marotolana	3%	72%	25%	0%
	Ambilobe	Manambato	10%	89%	1%	0%
SAVA	Andapa	Doany	1%	15%	80%	4%
	Sambava	Bevonotra	5%	75%	18%	2%
Sofia	Bealanana	Ambovonomby	0.5%	95%	4.5%	0%
		Analila	10%	50%	40%	0%
		Mangidrano	1%	98%	1%	0%
	Befandriana-Nord	Matsondakana	20%	60%	20%	0%
Ambohimirahavavy-Marivorahona		100%	6,3%	69,3%	23,7%	0,8%



La formation des communautés entourant le corridor démontre la richesse culturelle dans l'AP. Du point de vue culturel et démographique, l'AP peut se diviser en trois zones:

1. Zone de Nord Est et Centrale, surtout formée de la tribu Sakalava (Ambilobe, Ambanja) ;
2. Zone du Nord Est ; il y a surtout les Betsimisaraka (Sambava, Andapa) ;
3. Zone du Sud et du Sud Est, la tribu Tsimihety.

En général, l'AP a plus de 100 000 habitants éparpillés à travers ces trois zones culturelles. En fait, ces trois groupes culturels adhèrent, chacun à des pratiques culturelles traditionnelles spécifiques en termes d'usage et de gestion des ressources naturelles. Cependant, les trois tribus ont traditionnellement pratiqué la riziculture, à l'exception de la tribu des Betsimisaraka venant d'Andapa, qui, pour une raison géographique quelconque (dans le bassin d'Andapa), développe davantage la riziculture sur nappe. Bref, la structure établie dans l'AP cherchera à garder l'équilibre entre ces pratiques et la gestion durable des ressources naturelles.

Administration, infrastructures et services

Enregistrée dans plusieurs districts administratifs, l'AP accuse nécessairement une multitude de caractéristiques, au niveau tant de l'administration publique que des infrastructures économiques et de la base sociale. Les rendements généraux de cultures (riz) certifient le manque d'installations économiques (terres cultivées), tel que démontré par la faible productivité des communes: en moyenne 1,5 t / ha (inventaire au niveau de la commune, INSTAT, 2003).

En termes d'infrastructures sociales, les communes du côté de la rivière sont mal équipées (inventaire au niveau de la commune, INSTAT, 2003): 80 écoles primaires et deux communes (Doany et Marotolana) sans infrastructures, 04 centres de santé de base de niveau 2, avec 3 privés d'infrastructures (Doany, Manambato, Marotolana).

Activités Economiques

Les activités économiques sont surtout la culture du riz, du café, du girofle, de la vanille, du haricot et du cacao. En plus de la riziculture, chaque commune se spécialise dans l'un des produits les plus spécifiques selon les conditions agroécologiques :

Région	District	Commune	Principales Activités	Activités Secondaires
SAVA	Sambava	Bevoitra	café	Riz, maïs

Région	District	Commune	Principales Activités	Activités Secondaires
	Andapa	Doany	café	Riz, girofle
DIANA	Ambilobe	Manambato	riz	Vanille, banane
	Ambanja	Marotolana	riz	Café, cacao
SOFIA	Bealanana	Analila	riz	Haricot, canne à sucre
		Ambovonomby	riz	Haricot, banane
		Mangindrano	riz	Haricot, manioc
		Matsondakana	riz	Vanille, café

Produits	Moyenne des rendements (t/ha)
Riz	1,5
Café	1,4
Vanille	1,9
Haricot	2,6
Girofle	0,5
Cacao	2,5
Banane	10
Maïs	4

Source: inventaire au niveau des communes, Instat, 2003

Potentiel Industriel

Plusieurs permis miniers (recherche) ont été délivrés à des individus et à de grandes sociétés nationales et internationales, dont Ampanihy resources (or, diamant, platine, cuivre, nickel, chlore, colombite, ilménite, quartz), Madagascar mining development (or, cristal), Red Island Resources (or, acier, cuivre, quartz blanc, plomb, zinc). Ces grands projets industriels peuvent créer des sources alternatives de revenus pour la population et les communautés, par la création d'emplois locaux.

Annexe 5. Analyse relative aux Parties prenantes:

PARTIE PRENANTE	BREF RESUME	ATTENTES	PERTINENCE PAR RAPPORT AU PRODOC
Niveau du Gouvernement Central			
MEF – Ministère de l’Environnement et des Forêts	<ol style="list-style-type: none"> 1. Responsable de toutes les politiques et législations relatives à l’environnement et aux forêts, et les présenter au GOM. 2. Réconcilie les objectifs de l’artisanat et de la foresterie commerciale avec ceux du SAPM. 3. Responsable de la négociation des accords avec les autres ministères. <p>Le Point Focal du GEF est nommé par MEF.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Responsable du développement du SAPM jusqu’à inclusion d’au moins 10% du territoire national. 2. MEF a pour but d’avoir la cohérence entre le COAP et le Code Minier, ainsi que le Code Pétrolier concernant les industries extractives et les AP. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation du Point Focal GEF au PSC pour assurer la supervision. 2. Aval et appui des politiques et de la législation des MRPA en ce qui concerne l’approbation du GOM. 3. Présente la publication des MRPA au GOM.
DCBSAP – Direction du Système des aires protégées de Madagascar	<ol style="list-style-type: none"> 1. Responsable de la coordination du SAPM dans sa totalité, bien que Madagascar National Parks gère effectivement les AP de Catégorie I, II et IV. 2. Responsable de l’élaboration de la politique et de la législation des AP. 3. Elabore des activités obligatoires pour la création et la gestion des AP. 4. Elabore les directives de gestion des AP. 5. Coordonne avec la Commission et toutes les sous commissions SAPM. 6. Négocie avec les départements dans d’autres ministères concernant la cohérence entre les secteurs, tels que les mines et les produits pétroliers. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le GOM, à travers la DCBSAP, a de fortes attentes, concernant les MRPA comme moyen de conserver la biodiversité et de conduire la croissance économique. 2. Le renforcement de capacité de la DCBSAP et des DREF est une priorité majeure. 3. Stratégies de pérennité réussies de MRPA car les MRPA constituent un objectif majeur. 4. La protection des MRPA contre les intérêts miniers et pétroliers est un thème majeur, et une coexistence harmonieuse est le but du GOM. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. DCBSAP est un acteur clé dans le présent projet et sera responsable de tous les aspects de politique et de législation du projet. 2. La DCBSAP est responsable concernant la création et la gestion des MRPA. 3. elle coordonnera la création du réseau de MRPA. 4. La DCBSAP sera un membre du PSC et représentera les intérêts du GOM.
DPPSE – Direction de la Coordination, Programmation, Suivi et Evaluation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation au PSC pour la supervision du projet. 2. Rend compte au MEF sur l’avancement et les réalisations du projet. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet se conforme à la politique, la législation et aux objectifs du MEF. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assure la conformité du projet à la politique et aux stratégies du GOM.
MEM – Ministère de l’Energie et des Mines	<ol style="list-style-type: none"> 1. Négociations avec MEF concernant les activités minières et pétrolières dans les MRPA. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Eviter les conflits concernant les MRPA. 2. Coexistence acceptable entre les industries extractives et les MRPA. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partenaires essentiels dans la recherche de solutions aux conflits potentiels ou réels MRPA-industries extractives.

PARTIE PRENANTE	BREF RESUME	ATTENTES	PERTINENCE PAR RAPPORT AU PRODOC
DDAT – Direction de la Décentralisation et de l’Aménagement du Territoire	1. Participe au PSC afin d’assurer que les MRPA se conforment à la politique du GOM relative à la décentralisation et au développement et à l’aménagement du territoire au niveau régional. 2. Appuie l’intégration du plan d’aménagement de la MRPA dans le processus d’aménagement régional.	1. Aménagement du territoire efficace au niveau national et au niveau régional. 2. Intégration de l’aménagement des MRPA dans les plans régionaux.	1. L’intégration de l’aménagement des MRPA dans les plans régionaux est cruciale au Résultat attendu 2.
ONE – Office National pour l’Environnement	1. Responsable des plans de sauvegarde communautaires pour les nouvelles MRPA. 2. Certification des nouvelles MRPA. 3. Application de MECIE aux industries extractives, dont les EIA et les SEA.	1. Cohabitation efficace entre les MRPA et les entreprises d’industries extractives. 2. Eviter les impacts négatifs dans les MRPA.	1. ONE sera important dans l’évaluation des risques afférents aux industries extractives par rapport aux MRPA.
Madagascar National Parks	1. Partenaire dans le Menabe-Antimena et les Hautes-Terres du Nord. 2. Participation au niveau régional et au niveau local dans les zones ci-dessus. 3. Collaboration sur le développement du tourisme durable au niveau du site.	1. Développement du tourisme durable dans la Réserve Spéciale d’Andranomena intégrée dans les circuits régionaux plus larges. 2. Un système d’AP efficace pour les Hautes-Terres du Nord, dont les sites de Madagascar National Parks et les MRPA.	1. assure la cohérence entre les objectifs de Madagascar National Parks et ceux du réseau de MRPA. 2. Peut mener à l’amélioration des activités de développement rural autour des AP de Madagascar National Parks.
OMNIS – Office National des Mines et des Industries Stratégiques	1. Responsable du Code du Pétrole et favorisant l’élaboration des lois. 2. Supervise les entreprises pétrolières et minières stratégiques.	1. Développement des projets pétroliers et miniers stratégiques.	. 1. Important négociateur concernant le pétrole et les mines.
Partenaires au Développement et grandes ONG			
Agence Française de Développement (AFD et FFEM)	1. Finance des approches MRPA similaires ailleurs à Madagascar. 2. Cherche à intégrer la conservation efficace de la biodiversité et la croissance économique rurale. 3. Appuie la FAPBM.	1. Partage et promotion d’approches efficaces à la gestion des MRPA.	1. appuiera le développement du réseau de MRPA. 2. Peut appuyer les engagements des bailleurs de fonds de MRPA aux MRPA par le biais de la FAPBM.

PARTIE PRENANTE	BREF RESUME	ATTENTES	PERTINENCE PAR RAPPORT AU PRODOC
Banque Mondiale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appuie la bonne gouvernance dans le GOM dans le secteur minier. 2. Principal fournisseur d'appui à la FAPBM. 3. Fournisseur d'appui de longue date de Madagascar National Parks. 4. Exige que toutes les AP qu'elle soutient aient un plan de sauvegarde communautaire. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégration de la biodiversité dans les industries extractives. 2. Les AP améliorent les moyens d'existence locaux. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appuiera les efforts du GOM d'intégrer les intérêts de la biodiversité et des AP dans les industries extractives. 2. Peut appuyer la levée de fonds par la FAPBM pour les MRPA.
USAID	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fournisseur d'appui solide des MRPA. 2. A financé l'élaboration des outils de gestion MRPA. 3. Contribue à la promotion d'approches santé-développement-environnement pour les AP. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un réseau de MRPA efficace qui conserve efficacement la biodiversité tout en améliorant les moyens d'existence locaux par des approches novatrices. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. appuiera le développement du réseau de MRPA. 2. aidera à disséminer les leçons apprises et à les propager.
Aide Norvégienne	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appuie les ONG dans le développement des MRPA. 2. Appuie l'adaptation au changement climatique dans les zones écologiques sensibles, dont les MRPA. 3. a un accord bilatéral avec le GOM pour améliorer la gouvernance dans le secteur pétrolier. 4. Appuie l'engagement constructif de la société civile dans le développement pétrolier à travers WWF. 5. Elaboration de REDD. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un réseau de MRPA efficace qui conserve efficacement la biodiversité tout en améliorant les moyens d'existence locaux par des approches novatrices. 2. Résilience au changement climatique dans les zones écologiques sensible. 3. Intégration de la biodiversité dans le développement pétrolier. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. fournira de l'expertise à la DCBSAP et aux ONG concernant la biodiversité et le pétrole. 2. Les leçons apprises à partir de l'adaptation au changement climatique seront mises à la disposition des partenaires. 3. Appui pour REDD.
Développement allemand (KfW et GTZ)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appuie les efforts de développement des MRPA par WWF. 2. Appuie le siège de Madagascar National Parks et les AP dans la Région Menabe 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 1. Un réseau de MRPA efficace qui conserve efficacement la biodiversité tout en améliorant les moyens d'existence locaux par des approches novatrices. 2. Collaboration entre le réseau de MRPA et Madagascar National Parks au niveau du site. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Encouragera la collaboration entre le réseau de MRPA et Madagascar National Parks. 2. Contribuera à la promotion du partage des leçons entre les MRPA.
FAPBM	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proposée comme partenaire de mis en oeuvre 2. Appuie les AP, dont les MRPA. 3. Levée de fonds pour un système durable d'AP. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Système d'AP durable. 2. Création de MRPA réussie. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gestion du financement du projet. 2. Levée de fonds pour les MRPA.

PARTIE PRENANTE	BREF RESUME	ATTENTES	PERTINENCE PAR RAPPORT AU PRODOC
Fondation MacArthur	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appuie la création et le développement des MRPA. 2. Appuie les efforts d'élaboration d'une politique et des stratégies d'adaptation au changement climatique. 3. Appuie l'adaptation au changement climatique sur le terrain à travers WWF. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un réseau de MRPA efficace qui conserve efficacement la biodiversité tout en améliorant les moyens d'existence locaux par des approches novatrices. 3. Analyses et réponses nationales crédibles en matière d'impacts du changement climatique. 2. Résilience soutenue au changement climatique dans les MRPA. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. approches d'adaptation au changement climatique mises à disposition à travers WWF.
Asity (affiliée à Birdlife International)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gère la MRPA Mahavavy-Kinkony. 2. Fournit des informations sur les Zones importantes de conservation d'oiseaux [Zones importantes de conservation d'oiseaux (ZICO)]. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Efficacité et pérennité des MRPA. 2. Conservation des ZICO. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partenaire crucial de mise en œuvre des MRPA.
CI – Conservation International	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appui financier et technique au développement des MRPA. 2. Appui prioritaire aux MRPA Menabe, Mahavavy-Kinkony. 3. Susceptible de financer le complexe de MRPA des Hautes-Terres du Nord. 4. Analyses de la couverture forestière nationale. 5. Expertise en compensations de carbone. 6. Résolution du conflit Industries Extractives et MRPA. 7. Appuie les initiatives sur le site de l'UNESCO relatives au Patrimoine Mondial. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réseau de MRPA durable. 2. Objectif: MRPA efficace et durable. 3. La FAPBM appuie les MRPA. 4. Les crédits de carbone développés à travers REDD. 5. Les MRPA sélectionnées éventuellement intégrées dans la liste des Sites de Patrimoine Mondial. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appui financier et technique aux MRPA. 2. Appui à la FAPBM. 3. Développement de REDD. 4. Appui aux négociations et accords industriels. 4. Nominations en tant que Site de Patrimoine Mondial.
DWCT – Durrell Wildlife Conservation Trust	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partenaire actif dans les MRPA Menabe-Antimena et des Hautes-Terres du Nord. 2. Expertise en conservation d'espèces. 3. Expertise en paiements pour la conservation. 4. Expertise en suivi écologique. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. MRPA efficaces et durables dans lesquelles les espèces phares sont bien conservées. 2. Les communautés bénéficient considérablement des MRPA. 3. Les industries extractives contribuent au développement des MRPA. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partenaire majeur de mise en œuvre du projet. 2. Le suivi de l'expérience et des compétences peut être propagé . 4. Leçons tirées des paiements pour la conservation.

PARTIE PRENANTE	BREF RESUME	ATTENTES	PERTINENCE PAR RAPPORT AU PRODOC
Fanamby	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gestionnaire majeur de projet. 2. approches novatrices aux MRPA et à la croissance économique. 3. Partenariats avec le secteur privé. 4. gère <i>Sahanala</i>, une entreprise pour la promotion et le marketing des produits de commerce biologique et équitable. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. MRPA efficaces et durables. 2. Nouvelles approches efficaces pour assurer la pérennité du réseau de MRPA. 3. Partenariats efficaces avec le secteur privé pour le développement des MRPA. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coordinateur et partenaire de mise en œuvre majeurs du projet. 2. Excellents liens avec le secteur privé.
MBG – Missouri Botanical Garden	<ol style="list-style-type: none"> 1. Expertise nationale en priorités de conservation de plantes. 2. Participation communautaire au développement des MRPA. 3. Partenariat dans les MRPA des Hautes-Terres du Nord. 4. Inventaires de Biodiversité. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. MRPA efficaces et durables dans lesquelles les habitats critiques et les genres/ espèces phares sont bien conservés. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partenaire majeur en matière de mise en œuvre du projet. 2. Inventaires floristiques pour la priorisation des activités.
WCS – Wildlife Conservation Society	<ol style="list-style-type: none"> 1. A appuyé la création de la MRPA Makara près des Hautes-Terres du Nord et a pour but de contribuer à la conservation efficace de cette grande zone. 2. Expérience en compensations de carbone. 3. Appuie plusieurs AP marines écologiquement liées aux MRPA du projet. 4. Expertise en adaptation au changement climatique. 5. Appuie la base de données nationale de la biodiversité. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. MRPA efficaces et durables. 2. Adaptation au changement climatique intégrée. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. ONG d'appui majeur. 2. Membre majeur du réseau de MRPA. 3. Appui à la base de données nationale de biodiversité.
WWF	<ol style="list-style-type: none"> 1. Agent majeur d'exécution du projet. 2. Expertise en adaptation au changement climatique. 3. Expertise en industries extractives. 4. Innovateur majeur de la politique et de la législation relative au SAPM. 5. Fort intérêt au développement de s moyens d'existence au moyen des MRPA. 6. Mise en œuvre de REDD. 7. Gère de nombreux projets de développement de MRPA. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. MRPA efficaces et durables. 2. Adaptation au changement climatique intégrée, y compris les influences des MRPA ciblées sur les écosystèmes marins et côtiers majeurs. 3. Développement de REDD. 4. Partenariats avec le secteur privé. 5. Réseau de MRPA efficace qui adopte et met en œuvre les normes UICN et CBD. 6. Améliorations des moyens d'existence significatives et durables. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. ONG partenaire majeure. 2. Partage les expériences des MRPA. 3. Partage les expériences de REDD et d'adaptation au changement climatique. 4. Fournit de l'appui aux relations avec les industries extractives.

PARTIE PRENANTE	BREF RESUME	ATTENTES	PERTINENCE PAR RAPPORT AU PRODOC
Voahary Gasy (plateforme des ONG et associations environnementales Malagasy.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fait des pressions sur le gouvernement sur des thèmes environnementaux. 2. Fournit un forum de soutien aux membres. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégration de la biodiversité et des ressources naturelles dans la politique et les stratégies du GOM. 2. Renforcement de capacité au niveau des ONG Malagasy. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partenaire efficace en matière de pressions (lobbying).
Organisations de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche			
Divers	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inventaires/ étude biologique(s), culturel(s), sociale/ sociaux et économique(s). 2. Modélisation de la biodiversité. 3. Appui au développement de la capacité à former. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement de capacité professionnelle. 2. Amélioration de la conservation et de la planification du développement. 3. Bases de données thématiques pour la conservation et le développement. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bases de données d'aménagement et de suivi.
Niveau de Gouvernement Régional			
Administration régionale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Responsable de la gouvernance décentralisée. 2. Responsable des plans de développement et d'aménagement régional. 3. Peut proposer de nouvelles MRPA correspondant aux plans de développement régional. 4. Peut proposer une législation régionale. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Croissance économique régionale durable. 2. Protection et gestion des biens et services environnementaux critiques. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partenaire majeur du projet. 2. Intégration des intérêts des MRPA dans la planification régionale. 3. Coordination des activités régionales concernant les MRPA.
DREF – directeur Régional de l'Environnement et des Forêts	<ol style="list-style-type: none"> 1. Responsable de l'application de la politique du MEF. 2. Coordinateur des activités des MRPA régionales. 3. Appuie le développement et la création des MRPA. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. MRPA efficaces et durables adhérant à la politique et aux stratégies du MEF. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partenaire majeur en matière de mise en œuvre du projet. 2. Représente les intérêts de MEF/DAP.
DRAT – Directeur Régional de l'Aménagement du Territoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Responsable du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire. 2. Appuie le plan d'aménagement régional. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décentralisation et planification d'aménagement du territoire efficaces dans la région. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partenaire majeur en matière de mise en œuvre du projet.
Directeur Régional du Tourisme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développement et promotion du tourisme régional. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développement touristique régional 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appuie les initiatives durables de développement touristique dans les MRPA.
Niveau du Gouvernement Local			

PARTIE PRENANTE	BREF RESUME	ATTENTES	PERTINENCE PAR RAPPORT AU PRODOC
Administrations villageoises	1. Responsables de la gestion des affaires locales. 2. La plus petite institution la plus localisée reconnue par le GOM.	1. Développement et gestion des ressources naturelles durables au niveau local.	1. Aide à organiser la participation villageoise dans les MRPA. 2. Véhicule des communications MRPA.
Communes	1. Responsables de la planification et du développement au niveau de la commune, et intègre les thèmes environnementaux.	1. Développement et gestion environnementale durables au niveau de la commune.	1. Impliquées dans la planification communale. 2. Mobilise et coordonne la participation de la commune au développement et à la gestion des MRPA.
OPCIs – Organisations intercommunales	1. Plateforme de développement et d'aménagement relatifs aux MRPA.	1. Intérêts dérivés du développement et de l'environnement partagés entre les communes avoisinantes.	1. Agent d'exécution majeur du projet au niveau du site.
Groupes d'Intérêts Locaux			
Associations communautaires	1. Les associations peuvent se former pour des intérêts communautaires généraux ou spécifiques relatifs au développement, à la gestion environnementale ou autres. 2. Peuvent faire des pressions pour, ou défendre des intérêts communautaires particuliers. 3. Fournit de l'appui aux membres.	1. Développement et gestion environnementale et autres intérêts au niveau local.	1. Partenaires majeurs du projet. 2. Assurent le dialogue entre les gestionnaires de MRPA et les groupes d'intérêts locaux. 3. Mobilisent et motivent les membres. 4. Facilitent les communications. 4. Participent à la surveillance et à la gestion des MRPA. 5. gèrent les zones de MRPA transférées aux communautés.
Groupes d'intérêts économiques locaux (coopératives)	1. Créés pour mettre en place des entreprises spécifiques entrepreneuriales. 2. Catalysent les normes et les quotas de production/de services. 3. Conviennent au partage de bénéfices pour contribuer aux coûts récurrents des MRPA.	1. Développement durable des entreprises. 1. Pérennité des MRPA.	1. Partenaires majeurs en matière de mise en œuvre du projet. 2. Contribuent à la croissance économique locale. 3. Contribuent aux coûts récurrents des MRPA. 4. Facilitent le renforcement de capacité au niveau local. 5. Elaborent des partenariats avec le secteur privé et encouragent les investissements locaux.
Groupes locaux de gestion de MRPA	1. Embauchés par les MRPA ou travaillent volontairement à l'appui. 2. Futurs cadres professionnels de gestion de MRPA.	1. MRPA efficaces et durables.	1. Structure de gestion des membres majeurs des MRPA. 2. Assurent la participation et l'adhésion locales.
Secteur Privé			

PARTIE PRENANTE	BREF RESUME	ATTENTES	PERTINENCE PAR RAPPORT AU PRODOC
Tour-opérateurs professionnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Investissent dans les pavillons et circuits. 2. Partagent les bénéfices avec les groupes communautaires locaux. 3. Commercialisent, et organisent les clients. 4. Gardent les normes de fonctionnement en ce qui concerne les critères internationaux. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Occasions favorables d'entreprises fournies par les MRPA. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partenaire majeur du projet. 2. Développement durable des MRPA.
Sociétés minières et pétrolières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Négocient des accords pour éviter les impacts négatifs sur les MRPA. 2. Paiements financiers directs pour la gestion de la conservation des MRPA. 3. Contribuent au développement économique à travers des programmes CSR. 4. Financement potentiel pour les MRPA à travers la FAPBM. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Eviter les conflits avec les intérêts de la conservation. 2. Efficacité de la politique sociale et environnementale d'entreprise. 3. Confiance des investisseurs. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partenaire majeur du projet. 2. Source potentielle de recettes pour les MRPA. 3. Eviter conflits/ impacts négatifs.
Entités de marketing/ promotion du commerce biologique et équitable.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créent des occasions favorables de marché pour les activités relatives aux MRPA. 2. fournissent de l'appui aux groupes économiques locaux. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Occasions favorables d'entreprises découlant des MRPA. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Génération de recettes et renforcement de capacité pour les groupes locaux d'intérêts économiques des MRPA. 2. Coopération étendue aux membres supplémentaires du réseau de MRPA.
Autres sociétés.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaborent des accords de commerce organique/ équitable. 2. Appuient les initiatives de REDD. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de l'image par l'appui aux initiatives de conservation. 2. Crédits de carbone. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recettes pour les groupes locaux d'intérêts économiques. 2. Appui financier aux initiatives REDD.

Annexe 6. Informations Générales Supplémentaires

QUESTIONS MAJEURES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement du territoire et questions y afférentes

Bien que le gouvernement Malagasy applique une politique de décentralisation et de régime foncier volontaires, il a élaboré une planification d'outils et une installation/ un aménagement du territoire à différents niveaux géographiques et décisionnels: national, régional et communal. Mais les textes législatifs qui sont censés suivre ces changements ne sont pas encore prêts, et les mesures pour engager la décentralisation ne sont pas entièrement satisfaites.

Territoire et Aires Protégées

Au mois d'octobre 2006 le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) a adopté une nouvelle loi fixant le système législatif des propriétés privées foncières non titrées.

La gestion des propriétés foncières non titrées nécessite la compétence de la base de la Collectivité Décentralisée. De là ont émergé les services de guichet foncier communal. Cependant, ce nouveau système législatif n'est applicable ni pour les domaines publics, ni pour les domaines privés de l'Etat ou d'une collectivité décentralisée, ni même dans une zone faisant référence à un statut particulier, telle que celle des aires protégées.

Un des thèmes en termes de législation consiste à faire en sorte que toutes les lois foncières soient cohérentes avec le COAP, créé en Déc. 2008. En fait, à son article 3, le COAP fait une distinction des Aires Protégées selon le système foncier applicable comme suit:

- a) Les Aires protégées publiques situées dans le domaine public et le domaine privé de l'Etat et de la collectivité territoriale décentralisée;
- b) Les Aires protégées mixtes, une combinaison de propriété publique et privée ;
- c) Les aires protégées enregistrées et instituées sur une propriété privée ou plus.

L'application des décrets dudit COAP n'est pas encore faite; par conséquent, les questions relatives à la propriété privée au niveau des aires protégées mixtes (catégorie V et VI) sont en suspens:

- d) Ces propriétés privées sont-elles titrées ??
- e) Ou sont-elles non titrées: cas des périmètres agricoles, logement, ... à l'intérieur des aires protégées

La création de règles de gestion durable sur les territoires concernés par une aire protégée et/ou l'appui des communautés locales, terrain à propriétaire non titré à l'intérieur d'une aire protégée de catégorie V et VI, devrait être suivie d'un régime foncier, garantie de l'adhésion des communautés aux approches et de leur acquisition de ces approches.

De plus, les collectivités décentralisées, surtout les communes, qui sont des partenaires du développement et de la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée MRPA, devraient contribuer au moyen d'un système fiscal au financement durable des activités de gestion. La fiscalité foncière devrait être traitée au niveau des terrains en dehors des ressources naturelles, dans les limites des AP.

Aménagement du territoire et son application

L'Etat, à travers le Ministère chargé de l'aménagement du territoire, élabore un Schéma national d'aménagement du territoire ou SNAT (en trois phases) et les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT).

La première phase du SNAT consiste à élaborer un schéma national des orientations sectorielles et transversales pour les 10 prochaines années, ce qui est fini. En général, les orientations ont pour résultat ce qui suit:

- f) Eléments structurant l'aménagement du territoire: aires protégées, énergie...
- g) urbanisation et système urbain
- h) Pôles et zones de croissance

Cependant, les zones de croissance et leurs pôles urbains associés répondent à une orientation stratégique majeure de la politique d'aménagement du territoire mais ne constituent pas la modalité unique et exclusive dans les 10 prochaines années pour réaliser l'aménagement du territoire.

Le Schéma d'orientation sectorielle et transversale dans les 10 prochaines années ne concerne pas les objectifs de l'aménagement du territoire pendant un temps limité.

L'affinement du SNAT devrait prendre en compte le SRAT à un niveau régional.

Le SRAT est un des outils qui devraient mener et guider les actions de développement à un niveau régional. Il devrait prendre en compte les objectifs nationaux et intégrer les objectifs communaux

En réalité, 4 SRAT sur 22 sont élaborés (Itasy, Alaotra Mangoro, Haute Matsiatra et Ihorombe) mais, jusqu'à présent, il n'y a pas de procédures réglementaires d'approbation ou de texte législatif des SRAT qui montrent la valeur juridique de ces schémas.

Contraintes et Risques:

- Il y a une petite différence entre l'aménagement du territoire, en tant qu'espace à organiser, et un territoire propriété de l'Etat: « garantie de l'occupation du sol et prescription de son usage ». Le changement perpétuel de la composition du Gouvernement à Madagascar constitue un des facteurs de blocage dans la réalisation de l'aménagement du territoire, surtout si les deux départements sont séparés (aménagement de domaine et aménagement du territoire),
- L'appropriation légale des terrains /prise de terrain par leurs propriétaires « civils » mène le pouvoir public à utiliser un moyen légal (qui n'existe pas encore) pour modifier cette acquisition et pour prétendre posséder le bien terrain, pour le bien de tout le monde,
- D'un point de vue de la constitution et du gouvernement, le Ministère chargé de l'Aménagement du territoire n'a pas le droit de coordonner les actions, ni d'arbitrer entre les projets des autres ministères. Il n'a pas le moyen financier spécifique lui permettant soit de peser, faciliter, mener, soit d'optimiser ses actions et programmes.

Usagers du Territoire et Acteurs d'Aménagement

On devrait faire la distinction entre les personnes, publiques et privées, qui sont dans la position des usagers du territoire, dont les actions journalières « construisent » le territoire, et les personnes publiques qui prennent position pour penser à le gérer. Nous ne pouvons pas exiger d'un résident ou d'un agriculteur ordinaire de modifier son comportement sans passer par les lois juste parce que ce comportement nuit à l'organisation du territoire. Cependant, nous pouvons obtenir une grande exploitation agricole ou une société minière qui suit la discipline de l'aménagement du territoire en les persuadant qu'une conception intelligente, de moyen à long terme, devrait être considérée comme s'intégrant dans l'aménagement du territoire. Cette caractéristique entre les usagers passifs (individus et agents économiques modestes) et les usagers actifs (qui peuvent être des acteurs de l'aménagement du territoire) n'est pas facile.

Cette caractéristique devient compliquée lorsqu'on en vient à l'uniformisation des dispositions d'aménagement du territoire. Le schéma d'aménagement national et/ ou régional, qui a pour objectif de définir l'utilisation générale de la superficie, le principe des grandes infrastructures tracées... auront des interlocuteurs autres que le pouvoir public ou ses démembrements, qui sont loin d'être homogènes, représentés par des services, des représentants techniques et des institutions qui ont tendance à suivre leur propre tradition sectorielle.

Les schémas d'aménagement des AP dans le MRPA, qui approchent les vastes territoires avec une population inférieure à celle qui se trouve dans le territoire régional, seront confrontés aux usagers et acteurs « réels » qui n'apparaissent pas à l'échelle du schéma national et/ ou régional de l'aménagement du territoire.

Chaque échelle nécessite une partie prenante spécifique, à l'exception de l'Etat qui est présent à tout niveau en tant qu'usager et acteur. Cela ne signifie pas que l'aménagement du territoire est complètement limité à un dialogue de l'Etat, acteur d'aménagement et usagers du territoire si c'était le cas, l'aménagement du territoire viendra à devenir un document gouvernemental interne à diffuser à tous les services des ministères « pour exécution ». En revanche, l'Etat n'est pas seulement un prescripteur de l'aménagement du territoire; il est aussi un acteur, par conséquent: les documents de l'aménagement remplissant les prescriptions sont imposés aux différents services publics, centraux et décentralisés, tels que les collectivités territoriales et d'autres.

Les échelles d'aménagement et la diversité – aussi bien qu'une partie – des interlocuteurs sont donc importantes.

RESULTATS MAJEURS ISSUS DE L'ANALYSE DU TOURISME

*Intégration de la biodiversité: tourisme durable*⁶²

Nonobstant les baisses périodiques liées aux ralentissements économiques et à l'instabilité politique mondiale, le secteur touristique de Madagascar a connu une augmentation progressive au cours des trois dernières décennies. En 2008, les recettes ont atteint 400 000 USD et montré des signes d'augmentation continue.

Les lieux les plus populaires sont Nosy-Be, dans le Nord Ouest, et la Route Nationale 7 reliant la capitale à Toliara, dans le Sud Ouest. En moyenne, les visiteurs comptent, au moins, une AP sur leur itinéraire et préfèrent, en général, rester dans les hôtels plutôt que de vivre d'autres options pour la nuit.

Madagascar a longtemps été choisi comme une destination touristique pour la nature. Il peut y avoir un intérêt général à la visite des attractions traditionnelles d'espèces sauvages, notamment les lémuriens dans les habitats forestiers, mais il y a un créneau grandissant s'ouvrant aux groupes d'intérêts spécialistes, surtout pour les oiseaux mais aussi l'herpétofaune et la flore. Ces groupes visiteront certainement les principaux parcs mais leurs itinéraires sont élargis pour visiter des sites moins connus, où leurs intérêts spéciaux sont les plus marqués. En outre, de nombreux visiteurs apprécient les visites mixtes de la nature et de la culture dans lesquelles les coutumes locales et la vie quotidienne peuvent être incluses.

Le réseau d'AP géré par Madagascar National Parks a longtemps proposé une diversité d'endroits, qui répond aux attentes des visiteurs d'espèces sauvages, en général, bien que certains de ces sites soient de plus en plus favorisés par les spécialistes. Cependant, ces parcs et réserves ne contiennent pas certaines des attractions proposées par les MRPA émergentes. Peut-être la plus remarquable parmi ces dernières est la MRPA Menabe-Antimena, dans laquelle les espèces sauvages de l'Ecorégion de l'Ouest sont, sans conteste, à son tour le plus spectaculaire et accessible, et Mahavavy-Kinkony, où les concentrations les plus élevées d'oiseaux aquatiques se trouvent dans des environnements côtiers spectaculaires.

La Vision de Durban a, sans aucun doute, dynamisé l'intérêt des visiteurs à la biodiversité de Madagascar. Par la suite, la nomination des six parcs nationaux comme groupe de sites de Patrimoine Mondial représentant les forêts humides de l'Est a mené à une augmentation marquée des visites à certains de ces sites. Bien que tous les Sites naturels de Patrimoine Mondial Malagasy soient gérés par Madagascar National Parks, l'UNESCO a recommandé la future addition des MRPA au groupe de forêts humides de l'Est, et une nouvelle liste indicative des forêts de l'Ouest inclut Daraina et Menabe-Antimena. Etant donné ces conditions, la politique et la stratégie du tourisme national mettent en exergue le rôle des AP dans l'attraction d'au moins 500 000 visiteurs d'ici 2012.⁶³

Dans cet arrière-plan, il y a eu certaines évolutions de politique destinées à capitaliser les occasions favorables proposées par les AP dans l'attraction de revenus touristiques. Dans la dernière partie des années 1990, Madagascar National Parks a coopéré avec le ministère responsable du tourisme, pour établir des zones réserves au développement d'hôtels et de pavillons comme moyen d'attirer les investisseurs professionnels et de contrôler les développements mal planifiés. Ce programme a échoué pour plusieurs raisons mais a forcé les preneurs de décisions de repenser à des approches plus efficaces. Ainsi, Madagascar National Parks a choisi d'avoir des concessions dans les parcs et réserves comme moyen d'encourager les investissements du secteur privé et de professionnaliser les infrastructures et services. Peu de concessions ont été définies et sont opérationnelles. De même, un petit nombre d'entreprises communautaires dans des zones privées de conservation mises à l'écart ont été élaborées et ont connu un certain succès, quoique relativement petites, en ce qui concerne les revenus des personnes locales. Plus récemment, Fanamby s'est mis en partenariat avec un groupe d'hôtels basés dans la capitale, pour créer un pavillon forestier dans la MRPA d'Anjozorobe, où des accords relatifs au loyer, à l'emploi et à l'achat local, ont garanti des recettes significatives aux communautés locales, tout en fournissant aussi une occasion rentable d'affaires à l'investisseur privé. Le modèle est davantage renforcé par un accord de rendre une partie des bénéfices aux coûts de gestion de la MRPA. Ce type d'entreprise 'mutuellement avantageuse' est en train d'être répliqué à Menabe-

⁶² Noter que l'écotourisme n'est pas utilisé ici comme portant des implications qui, jusqu'ici, sont difficiles à justifier à Madagascar. L'écotourisme est une forme de tourisme durable.

⁶³ Cet objectif a été fixé avant la crise politique actuelle et connaîtra un retard dans sa réalisation.

Antimena mais on devrait noter qu'à ce jour, peu d'opérateurs touristiques privés ont sérieusement considéré des approches similaires, préférant continuer à se concentrer sur les ensembles essayés et testés sur la base des PA et des hôtels connus. Lorsque la demande en tourisme atteindra un sommet à l'avenir, il peut y avoir une attitude plus ouverte au fur et à mesure que la capacité d'absorption des sites traditionnels d'AP devient saturée.

Il y a eu relativement peu de débat au niveau des promoteurs de MRPA mais un des principaux thèmes se rapporte au désir de créer immédiatement des produits de 'services complets' entièrement gérés par les communautés locales, afin de maximiser les avantages pour ces dernières. Cependant, en réalité, cela est quelque peu utopique, étant donné que les communautés locales manquent actuellement de l'expérience professionnelle et du savoir faire en investissement, requis pour un pavillon réussi. Il est, cependant, souhaitable de considérer cela comme une future option au fur et à mesure que la capacité se renforce.

Enfin, nos récentes analyses des futurs marchés montrent que la réussite des MRPA dans la création de partenariats communauté-secteur privé dépendra de deux facteurs. Premièrement, elles sont susceptibles de réussir si elles peuvent s'intégrer dans les circuits de nature/ de culture existants ou émergents dans lesquels une gamme de produits complémentaires sont proposés. Deuxièmement, les MRPA doivent être capables de fournir des attractions uniques relatives aux autres sites dans le même circuit.

Menaces et risques

Le tourisme est un des secteurs les plus vulnérables malgré le fait qu'il est un outil économique important et une principale source de devise étrangère. De nombreux facteurs menacent le secteur touristique. On peut citer sa dépendance par rapport aux autres domaines, tels que le transport, l'environnement, l'énergie, les finances, les services publics, etc. Par conséquent, le Ministère chargé du Tourisme a été et est toujours rattaché à d'autres secteurs. La transversalité et la dépendance du tourisme ont provoqué sa perte d'autonomie, ainsi que sa place stratégique dans le gouvernement. Il a également contribué à une menace perpétuelle à sa stabilité. En fait, l'échec de l'un de ces secteurs affaiblit le secteur touristique. Les cataclysmes naturels, comprenant les cyclones et les orages tropicaux, sont aussi des facteurs de risques; le besoin de reconstruire les hôtels, les routes et, même de toute la ville, affaiblissent le secteur.

L'absence d'une politique nationale claire pour le tourisme devrait aussi être prise en compte parce que le développement touristique n'est ni suivi, ni mesuré. Au niveau des MRPA, cette lacune constitue une menace réelle pour la conservation et l'harmonie avec les communautés, sachant, par exemple, que chaque membre de la communauté peut créer sa propre activité touristique et la mettre en œuvre à tout moment. Ce cas peut créer des impacts négatifs à un niveau social et à un niveau environnemental.

Il n'y a pas de stratégie claire ou planifiée, en termes d'investissement touristique, en général. Pour la MRPA, en particulier, les investissements, en termes d'énergie renouvelable, sont réellement chers. Les objectifs des structures touristiques, dans les MRPA, sont d'élaborer des activités durables profitant aux communautés, tout en protégeant les ressources naturelles. Dans d'autres pays, les pionniers de l'énergie renouvelable sont appuyés par le gouvernement.

L'instabilité politique est aussi une menace majeure. Madagascar, comme d'autres pays en Afrique, fait face à des coups d'état successifs. La filière touristique dépend considérablement du climat politique pour obtenir des investissements et donner une bonne image du pays à l'échelle internationale. Elle est un des moyens d'attirer les touristes. Les MRPA, qui sont en général isolées, dépendent surtout de la stabilité des principales villes à côté d'elles. D'autre part, les MRPA sont mises en œuvre pour stabiliser les sources de revenus et donner des emplois aux communautés. Une perte de confiance, ainsi qu'un échec du système (le personnel se rabat sur les activités agricoles) est remarquée pendant la crise politique.

Le manque de cohésion entre les activités avoisinantes constitue également une limite au développement du tourisme. Par exemple, dans les MRPA, une relation de travail et des partenariats clairs avec le Ministère chargé de l'Environnement et des Forêts, ainsi que le ministère chargé du Tourisme, devraient être créés. Ce n'est généralement pas le cas, en réalité, à cause de l'absence de clarté, concernant différentes lois. Par exemple, le code du tourisme stipule que chaque structure de pavillon ne devrait pas ouvrir à moins qu'elle ne réponde à des critères environnementaux spécifiques. Dans la vie réelle, seuls les pavillons forestiers sont soumis à du suivi et de la supervision, les structures urbaines en sont épargnées.

La pérennité financière, objectif des projets de tourisme au niveau des MRPA, devrait profiter aux communautés à long terme, mais prend du temps pour se réaliser. L'impatience des communautés pour devenir riches en un temps court est également un risque pour la continuité du projet. Les impacts bénéfiques sur les communautés à travers le tourisme, avec des projets d'intérêts communs, prennent du temps avant que les avantages n'en soient ressentis. La pérennité financière passe par des phases multiples (appropriation de l'approche, conceptualisation des avantages dans le long terme, phase de test de "brève ouverture" pour la structure...) avant qu'elle ne soit palpable.

Obstacles

Le premier obstacle se situe dans le type de relation avec les partenaires. Dans l'approche du tourisme durable, les principaux bénéficiaires sont les communautés ; leur appropriation est la première étape importante. Cette dernière est, en général ; un processus long et lent qui devient un obstacle au développement rapide et durable. Dans les zones d'implantation des MRPA, le tourisme est, en général, quelque chose de nouveau. La plupart de la population locale est nouvelle au tourisme et a rarement vu des étrangers visitant leurs villages. Donc, la capacité d'absorption sera minimum et le processus délicat.

Un choc de culture créé par l'incursion du tourisme peut être un danger pour sa mise en œuvre et son développement. Les agriculteurs et les éleveurs peuvent laisser leurs activités traditionnelles pour quelque chose considéré « pour la récréation » qui crée une perturbation dans leur vie journalière. En général, le secteur touristique est associé aux « jeunes » et aux « femmes », on remarque que les jeunes adultes et les femmes s'intéressent le plus à la reconversion (pour le guidage, la restauration, l'hébergement ...). Ces paramètres peuvent créer d'importants thèmes sociaux, avec de considérables impacts: les femmes peuvent s'occuper à travailler, et négliger leur foyer; le jeune adulte peut être irrespectueux et rendre les relations avec la génération plus âgée difficiles ... sans parler du choc de culture entre le Nord et le Sud dans leur manière de travailler.

Les différences de culture peuvent aussi être un obstacle, souvent négligées, mais non moins importantes. Les différents tabous concernant la terre (agriculture et élevage), les jours "fady" où il est interdit de travailler, la place de chacun et de tout le monde dans la société (par exemple, les hommes devraient être servis à manger avant les femmes). Ces différentes cultures peuvent créer des situations embarrassantes pour le caractère capitaliste du tourisme, et créer des conflits sociaux.

Il y a également une faible capacité de compréhension des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, liés au développement du tourisme, à cause du manque d'éducation des communautés. En tant que filière, le tourisme les fera entrer en concurrence avec d'autres structures, gérées par le secteur privé, qui ont plus d'avantages, en termes d'extension (accès au financement, personnel éduqué et professionnel, etc.).

Au niveau des MRPA, les nombreuses parties prenantes, surtout dans la catégorie V, constituent un frein majeur, et la mise en œuvre du plan d'aménagement étant concertée, l'adhésion de toutes les parties prenantes est nécessaire: les institutions agissant dans la zone (ONG, entités publiques et gouvernementales), le secteur privé (structures hôtelières déjà en place ...). Le plus souvent, cet élément provoque diverses questions à cause du manque d'adhésion à l'approche de tourisme durable mise en œuvre par Fanamby. Il y a une incompréhension du fait que l'objectif de Fanamby est de créer un système, qui profite directement aux communautés, l'incompréhension du fait que Fanamby se sert de sa notoriété, pour permettre aux communautés d'améliorer leur vie quotidienne et de posséder un capital.

Les faiblesses du gouvernement et des cadres politiques et les dispositions légales à la catégorie V, surtout en termes de développement touristique, constituent un obstacle. Fanamby a dû élaborer sa propre stratégie et créer son propre cadre, en ce qui concerne les activités des hommes et des femmes dans les communautés. Le code du tourisme ne prévoit pas d'arrangements environnementaux supplémentaires, pour la mise en œuvre à l'intérieur et autour des aires protégées, ce qui peut créer des conflits avec les autres institutions, telles que les directions régionales de l'Environnement et des Forêts (cas de l'AP à Menabe Antimena).

D'autres facteurs, tels que le coût élevé des billets d'avion à Madagascar, et le problème d'accessibilité dû au manque d'infrastructures, jouent en défaveur du développement. Les structures touristiques des MRPA sont essentiellement caractérisées par leur isolement, même si les touristes sont bien récompensés par le beau paysage à la fin; cela restreint les visiteurs à une certaine catégorie, quand bien même elles peuvent généralement être ciblées.

INTERVENTIONS DES ONG

Cadre

L'ONG FANAMBY a identifié que les parcs naturels sont des plateformes de développement durable, en créant des projets touristiques, qui vont profiter aux communautés, ainsi qu'à la conservation de la biodiversité. FANAMBY se concentre sur le partage et l'échange, en ce qui concerne les communautés et leur propre et unique richesse: les ressources naturelles.

Ayant réussi sa première expérience en « développement touristique durable » dans l'Aire Protégée d'Anjozorobe Angavo, le Camp Forestier Saha, FANAMBY a pour objectif de répliquer ce modèle pour tous les sites d'intervention en mettant en œuvre les « écolodges durables » sous le label « Friendly Camp ».

L'objectif du label Friendly Camp est de proposer un réseau de camps, favorable à l'écologie, aux concernés et aux conscients, en ce qui concerne l'environnement naturel – un réseau qui profitera aussi aux communautés locales.

Stratégie d'ensemble

La stratégie d'ensemble réside sur la base de l'approche aux MRPA et au tourisme durable avec et en faveur des hommes et des femmes.

Cette stratégie est basée sur:

- La mise en œuvre d'un modèle d'aménagement respectueux de la charte sociale et environnementale précisée par l'engagement de Friendly Camp.
- La mise en œuvre d'activités touristiques comme outil de développement durable des communautés, ainsi que comme outil de conservation pour une économie durable et pour l'Aire Protégée, en général.
- La sensibilisation auprès des communautés sur l'importance de la conservation des ressources naturelles qui est une de leur propre et unique richesse.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite différentes approches selon leur particularité.

BIODIVERSITE, MRPA, MINES ET PETROLE: INFORMATIONS GENERALES

Ces deux secteurs sont gérés par le Ministère de l'Energie et des Mines (MEM). Les départements et agences les plus pertinents sont les suivants:

- La Direction Générale des Mines (DGM). La DGM est chargée de l'élaboration de la politique et de la conformité y afférentes, et supervise le secteur minier. Elle a les agences d'appui suivantes:
 - Le Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM). Le BCMM a pour mission la gestion efficiente, transparente et fiable de titres miniers, pour le bénéfice de l'administration, des exploitants miniers, des investisseurs, ainsi que du grand public. Le BCMM couvre toutes les transactions dans la durée d'un titre minier d'une manière exhaustive et fiable. Le principe du "premier venu, premier servi", pour l'adjudication des titres, est mis en œuvre à travers tout le pays.
 - Le Projet de Gouvernance des Ressources Minérales (PGRM). Ce projet de la Banque Mondiale a été créé pour aider le MEM dans la professionnalisation de l'élaboration de la politique et la coordination de la filière. Il a collaboré avec le WWF pour la résolution des conflits entre le secteur minier et le secteur environnemental.
 - L'Agence de l'Or (AO). Cette agence a été créée en 2006. Il y a 12 bureaux à travers le pays, rattachés au BCMM. Elle a pour mandat d'émettre des cartes d'identification professionnelle aux artisans/ exploitants miniers et collecteurs d'or de petite échelle. L'AO est aussi chargée des Echanges d'Or. Ses activités actuelles se concentrent surtout sur l'assistance aux entités décentralisées de l'administration et la collecte d'informations relatives aux activités d'exploitation d'or, afin de permettre à l'administration de concevoir des stratégies plus efficaces et d'informer les parties prenantes.
- La Direction des Hydrocarbures (Dhydro).
 - Cette direction est responsable de la politique, la législation et les cadres institutionnels relatifs au pétrole.

- L'Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques (OMNIS). Cette agence étatique a été créée en 1976 et mandatée pour identifier, gérer, développer et promouvoir les ressources pétrolières et minières stratégiques de Madagascar. Le Gouvernement de la Norvège a prêté de l'assistance à l'OMNIS dans l'élaboration d'un nouveau Code de Pétrole, et a aidé à élaborer des modèles de contrats et à renforcer la capacité technique. L'appui a été suspendu depuis que la crise politique actuelle a commencé.

Evolution du secteur minier

Jusqu'à il y a environ une décennie, la plupart de l'exploitation a été artisanale, se concentrant sur les pierres semi précieuses et l'or, bien que deux projets miniers industriels de grande échelle aient été en développement. Cependant, l'intérêt a, depuis, augmenté de manière drastique à la suite de l'établissement d'un climat d'investissement favorable, de pressions étrangères actives par le GOM, et une poussée des prix internationaux des minéraux industriels et du pétrole. Les permis couvrant certaines des zones les plus prometteuses ont été obtenus par une gamme de sociétés juniors d'exploration et des majeures, tandis que les investisseurs Malagasy de plus petite échelle ont aussi acheté des redevances à des concessions plus petites.

La géologie de Madagascar est très prometteuse en ce qui concerne les métaux et les minéraux, et de nombreux gisements ont été soit confirmés, soit nouvellement découverts. Cependant, beaucoup sont soit petits ou de faible teneur, soit nécessitent des investissements supplémentaires extensifs en infrastructures. Ainsi, un certain nombre ont commencé à douter de leur viabilité commerciale. En même temps, certains permis douteux ont été émis et certaines des sociétés plus responsables ont commencé à douter qu'elles opéraient sur un terrain uniforme. Lorsque la crise politique a commencé, beaucoup ont décidé de se retirer entièrement, ou de suivre une stratégie attentiste.

Au début du boom des investissements, la majorité des sociétés ont eu des bureaux mère dans les pays, avec des lois et des normes minières strictes. Elles dépendaient aussi de leurs bourses des valeurs respectives, dans lesquelles les investisseurs peuvent être escomptés faire attention aux risques émanant de conflits environnementaux ou sociaux. Cependant, des sociétés asiatiques sont devenues progressivement plus dominantes. Elles sont moins soumises aux normes élevées ou aux pressions des investissements, bien qu'elles doivent, bien sûr, adhérer aux exigences légales de Madagascar. La crise politique ne paraît pas les avoir dissuadées dans leur intérêt.

Dans l'ensemble, l'industrie minière évolue à cause de nombreux et réguliers reprises et rachats. Ceci est parallèle à Madagascar, où il paraît qu'un processus de consolidation se produit au fur et à mesure que les sociétés plus engagées rivalisent pour consolider leur accès aux métaux et aux minéraux, vitaux à leurs économies. La consolidation devrait rendre plus facile le fait de traiter de questions minières relatives aux AP. Cependant, il y a une certaine préoccupation générale concernant le conflit entre l'exploitation minière et la conservation. En effet, la plupart des gisements métaux et minéraux empiètent ou se juxtaposent sur les écoforestiers restants et d'autres habitats naturels du pays. Les concessions ont été obtenues par les opérateurs avant que le MEM et le MEF aient eu une chance de dresser un accord pour un moratoire de quatre ans sur l'exploitation minière, dans les sites les plus prometteurs en vue d'une future création d'AP, menant potentiellement à de futurs conflits. Plus spécifiques aux projets MRPA, nous pouvons noter ce qui suit:

- Menabe-Antimena. On pense qu'il y a des éléments rares de terre dans les mangroves, dans le delta de la rivière Tsiribihina. La viabilité reste à faire l'objet d'une conformité, mais une société chinoise (Industrie Minière Sino-africaine) a acheté des redevances d'exploration. Une autre société basée en Chine, Gold Sands Sarl, a obtenu trois grands permis de recherche pour explorer de la magnétite (gisement de fer), de l'or, du cuivre et de l'ilménite.
- Mahavavy-Kinkony. Il paraît ne pas y avoir de risques majeurs d'exploitation minière dans la MRPA, bien qu'une certaine spéculation soit apparente. La principale préoccupation est un gisement significatif de minerai de fer vers le Sud Ouest, qui s'appuie contre la réserve, pour lequel des redevances ont été achetées par deux sociétés séparées, basées en Chine, apparemment reliées au(x) même(s) premier(s) investisseur(s). En fait, l'analyse des permis dans la zone paraît montrer que la multitude de petits permis obtenus par divers groupes nationaux et internationaux passe par un processus de consolidation. Les principales substances déclarées par les détenteurs de permis sont le minerai de fer, la colombite, la malachite, l'or et d'autres métaux, ainsi que des minéraux de construction. Il mérite aussi de noter deux grands permis de recherche de grès, appartenant à Dynatec, une sérieuse société Canadienne, initiateur du projet initial de Nickel/Cobalt

d' Ambatovy qui s'est, depuis, développé en un projet minier de classe mondiale géré par Sherritt. Il paraît que le grès sera, en fait, utilisé en relation avec le projet Sherritt.

- Daraina, Loky-Manambato. L'extraction d'or artisanale a longtemps coexisté avec les intérêts de conservation à Daraina. Cependant, il y a des indications de quantités commercialement viables pour l'extraction industrielle de grande échelle. La plupart des gisements sont sous les blocs de forêt naturelle les plus importants, priorisés pour la conservation. En termes d'exploitation minière potentiellement de grande échelle, cette zone est caractérisée par deux douzaines de grands permis de recherche, appartenant à une demi douzaine de sociétés, dont la plupart cherchent de l'or et des minéraux y associés. Il convient de noter la présence de Pan African Mining (PAM), une des sociétés plus agressives qui a commencé sa campagne de rassemblement de permis tôt en l'année 2000. Nous remarquons que cette société a déjà changé de mains deux fois, une confirmation de la nature spéculative de la recherche de minéraux, en général, et à Madagascar, en particulier. Aujourd'hui, PAM appartient à un groupe Thaïlandais, mais se trouve encore dans des négociations avec une autre société chinoise. Les contacts avec PAM se sont avérés plutôt satisfaisants et, bien que les futures activités du groupe ne soient pas encore bien définies, il s'est, jusqu'à maintenant avéré être une des équipes les plus compétitives. A ce jour, trois détenteurs de grandes concessions se sont engagés dans des discussions actives avec Fanamby, le promoteur de la MRPA afin de chercher des manières d'éviter les conflits.
- Péninsule d'Ampasindava, Chaîne de Galoka-Kalabenono. Plusieurs concessions minières sont détenues dans la péninsule, mais le projet le plus susceptible de se développer est tenu par Tantalus Rare Earths AG qui cherche des éléments rares. Cette société allemande sophistiquée a obtenu un permis de recherche de 10 ans et a effectué suffisamment d'études approfondies pour être capable de lancer un effort de levée de fonds sur le marché des valeurs de Francfort à travers le flottement des actions d'une société de véhicules utilitaires. Ces efforts ont été récompensés, étant donné que les actions de la société sont montées en flèche à partir du début du flottement. D'autres petites concessions appartenant à une demi-douzaine de sociétés ne seraient pas d'intérêt significatif, si elles n'étaient pas dans leur majorité indirectement reliées aux mêmes intérêts chinois que nous avons rencontrés dans plusieurs autres sites potentiels de MRPA.
- Complexe des Hautes-Terres du Nord. Il y a relativement peu d'activité minière dans cette zone.

Le COAP n'interdit pas l'exploitation minière dans les MRPA, si on peut éviter les conflits, avec ses objectifs de conservation. Les promoteurs de MRPA ont des attitudes qui diffèrent vis-à-vis de l'exploitation minière, avec certains craignant la destruction, la dégradation ou la perturbation biotiques, tandis que d'autres considèrent les mines comme une source potentielle de recettes tellement nécessaires, s'il y a de bonnes négociations.

Les deux plus grandes opérations minières gérées respectivement par QIT Madagascar Minerals (QMM) de Rio Tinto et Sherritt⁶⁴ ont impliqué des évaluations extensives de la biodiversité et sociales. QMM a fait l'objet d'une vitrine dans le processus de dialogue ICMM/IUCN sur l'exploitation minière responsable, et tous les deux sont engagés à l'adhérence aux normes et pratiques 'Business and Biodiversity Offsets Program' (BBOP). Les deux ont des politiques de 'Corporate Social Responsibility' (CSR), et QMM s'est engagé dans une joint venture volontaire avec USAID, Missouri Botanical Garden (MBG) et Birdlife International, pour créer de nouvelles MRPA au cours et au-dessus de ses obligations contractuelles vis-à-vis du GOM.

Développements de l'industrie pétrolière

Une exploration sporadique de pétrole et de gaz a eu lieu à Madagascar depuis le début des années 1900, et un puits de test a été amené en production en 1947. Une exploration plus intensive a eu lieu durant les années 1970 et 1980, et a donné des indications positives, mais à des coûts d'extraction trop élevés pour le prix du pétrole en ce temps-là. La récente raide augmentation de la demande mondiale et ses prix plus élevés proportionnels recentrent l'intérêt des investisseurs à Madagascar, et le GOM a sollicité de l'assistance du Gouvernement de Norvège pour développer la bonne gouvernance de la filière. Le pays a été divisé en une série de blocs d'exploration. Un grand nombre des blocs dans les bassins sédimentaires de Morondava et de Mahajanga empiètent avec les MRPA et d'autres zones marines encore mal définies géographiquement, à valeur élevée de biodiversité, notamment là où il y a divers

⁶⁴ Joint venture impliquant Sherritt, Sumitomo, Korea Resources et SNC Lavalin.

systèmes de récifs coralliens extensifs. En dehors de ces bassins, il y a aussi des empiètements dans le Nord Est et l'Est où les intérêts de biodiversité sur la mer sont élevés.

Tous les blocs actifs sont encore à leurs stades d'exploration ou de pré évaluation et ont présenté peu ou pas de risques vis-à-vis des MRPA. La majorité des sociétés pétrolières ont pris soin de se concerter avec des ONG ayant les connaissances, pour éviter les conflits avec la biodiversité, et ont effectué des consultations publiques légalement requises au niveau local. Les sociétés d'exploration ont aussi eu tendance à adopter des techniques d'exploration sismique de faible impact, dans les zones écologiquement sensibles telles que les forêts, les lacs et les mangroves.

Les techniques sismiques améliorées ont produit des signes prometteurs de gisement pétroliers commerciaux. Les gisements pétroliers sur schiste argileux de surface (Bemolanga) et les réservoirs d'huile lourde (Tsimororo) dans le Nord Ouest paraissent être significatifs et sont susceptibles d'aller en production dans l'avenir prévisible. Plus récemment en 2009, l'exploration effectuée par SUNPEC (société pétrolière majeure chinoise) a montré la présence de pétrole plus léger dans le Sud ouest (Sakaraha) mais sa viabilité commerciale attend une évaluation par forage de test supplémentaire. Aucun de ces sites ne pose de conflit direct géographique avec les MRPA, mais ils montrent effectivement qu'il y a une probabilité raisonnable d'autres découvertes commerciales de gisements commerciaux de pétrole ou de gaz, ailleurs dans les bassins sédimentaires où l'on peut trouver les MRPA. En effet, les échanges avec les sociétés d'exploration indiqueraient que la probabilité est significative. Les MRPA du projet les plus susceptibles d'être touchées sont: Menabe-Antimena, Mahavavy-Kinkony, Loky-Manambato, Galoka-Kalabenono et la Péninsule d'Amipasindava, bien que le potentiel semble être en grande partie sur la mer dans cette dernière.

Bien que l'exploration présente peu de risques aux MRPA, les menaces potentielles augmentent de manière drastique, lorsque la production a lieu. En résumé, ces menaces comprennent ce qui suit:

- Par rapport à l'exploitation minière, le pétrole et le gaz connaissent une demande de marché encore plus cohérente, même croissante, et constitue une source de recettes élevées. Le syndrome néerlandais en est un résultat probable et les plus gravement touchés sont, en général, les plus pauvres dans la société. L'inflation peut être rampante, les prix des produits de base hors de la portée des personnes locales (ceci s'est déjà produit à un niveau local en association avec le développement de l'exploitation minière). En outre, les activités économiques traditionnelles peuvent être abandonnées, réduisant, par la même occasion, la sécurité alimentaire locale dans le court terme et faisant perdre la diversité économique dans le moyen à long terme.
- Les déversements de pétrole et la pollution y associée peuvent se produire à la tête de puits, le long des pipelines, des corridors de transport routier et en mer. OLEP a une stratégie de réponse bien organisée et une capacité raisonnable, mais un récent déversement maritime de petite échelle a dépassé le budget de cette organisation et il a été demandé aux agences non gouvernementales de réagir.
- Des sous produits toxiques 'furtifs' persistants peuvent s'infiltrer dans l'environnement et avoir des impacts négatifs sur les gens et la biodiversité. Le risque est considérablement élevé lorsque des huiles lourdes, en particulier du pétrole de schiste argileux et des sables bitumineux sont impliqués (à présent l'option la plus probable de développement pétrolier à Madagascar), tel que les évaluations en Alberta indiquent des risques, tant de long que de court terme, pour la biodiversité, et des impacts sur la santé de long terme au niveau des communautés avoisinantes.⁶⁵ La pollution toxique par les déchets peut être persistante et, si elle entre dans les rivières et la nappe aquifère, peut se propager sur de grandes superficies.
- Pendant la deuxième moitié du 20^e siècle, de nombreuses sociétés d'exploration pétrolière ont utilisé des bulldozers pour ouvrir des lignes d'échantillonnage sismique pour les camions vibrateurs. Cette méthode a été appliquée de manière uniforme, sans considération du fait de savoir si la couverture forestière naturelle a été présente ou non. Les peu d'ONG environnementales présentes dans cette dernière partie de cette période ont pointé le doigt sur la colonisation secondaire par les migrants, la coupe illégale de bois facilitée par les lignes sismiques nouvellement ouvertes et l'installation des espèces de plantes invasives étrangères. Cette situation a changé pendant la dernière partie des années 1980, avec les sociétés pétrolières qui ont commencé à se concerter avec le ministère responsable de l'environnement, ainsi que les ONG, afin d'identifier les zones écologiquement sensibles. Ces dernières ont fait l'objet d'une exploration sismique, mais par des petites équipes à pied. Les sociétés ont aussi adopté des règles volontaires telles que le fait de

⁶⁵ Cf. The WWF/Cooperative Bank Insurance Investors (2009). *Unconventional oil: Scraping the bottom of the barrel* et les références qui y sont citées.

ne couper des troncs ou des branches d'arbres de plus de 10 cm de diamètre. Aujourd'hui, la plupart des sociétés d'exploration sismique emploient, ou dans plusieurs cas, adoptent même des zones interdites où le sismique est volontairement interdit. Cependant, ces politiques ne sont pas obligatoires (bien qu'elles doivent faire l'objet d'un passage en revue pendant les EIA pré-sismiques) et il n'y a pas de garantie que des pratiques sismiques plus nuisibles peuvent être adoptées par des sociétés moins conscientes.

- Bien que le sous réseau de MRPA actuel n'inclue pas de zones sur la mer, plusieurs sites contiennent effectivement des mangroves et/ou s'appuient à des zones marines d'importance particulière, en ce qui concerne la biodiversité ou les services environnementaux tels que la réglementation des stocks de pêche. Il est donc utile de considérer les risques impliqués avec l'exploration sismique au large. Les bateaux sismiques tirent des câbles avec des hydrophones pour enregistrer les résultats. Si le câble est coupé par la collision ou une aspérité, l'hydrophone peut dégager du kérosène dans la mer. Les vaisseaux sismiques utilisent un instrument pour générer des explosions de bruit au fond de la mer. Ces explosions ont été liées à de la perturbation et même la mort par échouement en masse, et plusieurs cas ont été bien documentés pour les cétacés (baleines, dauphins et marsouins) dans plusieurs parties du monde. Les techniques de 'soft-start' en combinaison avec observateurs à mammifère marin à bord, et le fait d'éviter les périodes de migration saisonnière peuvent réduire considérablement les risques. Cependant, il est intéressant de savoir que plus de 100 baleines à tête de melon se sont échouées et ont mouru lors d'une opération sismique au large, qui s'est produite en même temps dans le Nord Ouest de Madagascar. Malheureusement, aucun rapport officiel n'a été produit pour confirmer le lien. Les explosions de bruit provenant des pistolets à air sismiques peuvent aussi avoir des impacts négatifs sur d'autres espèces marines sensibles, mais plus de données sont nécessaires pour établir les liens. On pense que les zones de mer peu profonde telles que les estuaires, les mangroves et les récifs coralliens sont particulièrement sensibles, comme le sont les frayères et les zones de reproduction.
- Aucun forage d'exploration ou de production n'a encore eu lieu dans les zones écologiquement sensibles ou AP. Cependant, il n'y a pas de raison légale d'empêcher le forage dans les MRPA de catégorie V ou VI, bien que des propositions puissent vraisemblablement être soumises à des EIA strictes et des consultations avec les parties prenantes locales. Certains promoteurs de certaines des MRPA ont même, de façon informelle, observé qu'ils ne sont pas adverses au forage dans les secteurs à faible valeur de biodiversité à l'intérieur des MRPA, tant que la perturbation des zones essentielles est strictement évitée. L'explication raisonnée sous jacente en est que la découverte et la production de pétrole devraient mener à des avantages financiers tangibles pour la MRPA, contribuant ainsi à sa pérennité de long terme.
- Le développement pétrolier mène invariablement au développement d'infrastructures majeures, dont les têtes de puits, les installations de stockage, les pipelines, les routes et le logement. Il n'est pas encore possible d'évaluer les menaces potentielles associées à ces activités mais les promoteurs de MRPA espèrent que les sociétés sont suffisamment conscientes du point de vue environnemental pour éviter ou minimiser les impacts négatifs.

Gouvernance et Législation du Secteur Pétrolier

Loi relative au Pétrole et au Gaz

La législation régissant l'exploration, l'exploitation et le transport d'hydrocarbures liquides, solides et gazeux à Madagascar est relativement récente: la loi date du 23 septembre 1996⁶⁶ (Code du Pétrole), complétée par un décret du 23 juin 1997⁶⁷. Ces activités sont placées sous l'autorité d'un *organisme technique* et d'une *société nationale* (NOC), qui s'est vu adjuger les permis nécessaires en matière d'hydrocarbures, et conclure un partenariat avec des IOC, aux fins d'activités d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures à Madagascar.

Cadre réglementaire

Désigné organisme technique, par décret du 7 novembre 1994⁶⁸, l'OMNIS est chargé des hydrocarbures à Madagascar. L'OMNIS est une entité étatique sous l'autorité du Premier Ministre et la supervision technique du Ministre de l'Energie & des Mines. Il est géré par un directeur général, qui est nommé par le gouvernement sur proposition du Ministre de l'Energie & des Mines, et supervisé par un conseil constitué de représentants de divers ministères.

⁶⁶ Loi 96-018 portant Code Pétrolier

⁶⁷ Décret 97-740 relatif aux titres miniers d'exploration, exploitation, et transport d'hydrocarbures

⁶⁸ Décret 96-1133 portant désignation de l'OMNIS comme organisme technique chargé de la gestion du domaine minier des hydrocarbures à titre transitoire

L'exploration, l'exploitation et le transport d'hydrocarbures liquides, solides et gazeux à Madagascar ne peuvent être confiés qu'au NOC. Par conséquent un IOC ne peut effectuer les activités susmentionnées qu'à travers un partenariat avec le NOC. Cependant, le NOC n'a pas encore été créé et, en vertu du Code de Pétrole, l'organisme technique est autorisé à agir pour et au nom du NOC jusqu'à ce qu'il soit réellement créé.

Nous comprenons que le gouvernement a l'intention de procéder à la création du NOC aussitôt qu'une découverte d'hydrocarbures est avérée être commercialement viable. Dans l'intervalle, l'OMNIS est donc la pierre angulaire du régime d'hydrocarbures à Madagascar et agit en sa capacité, tant d'organisme technique représentant l'état, que de représentant le NOC. Cela peut provoquer une confusion juridique dans la gestion des activités d'hydrocarbures à Madagascar et, en particulier, en ce qui concerne la relation entre OMNIS, le NOC et les IOC.

Les permis d'hydrocarbures

Il y a trois types de permis d'hydrocarbures à Madagascar: le permis d'exploration, le permis d'exploitation et le permis de transport. La transformation des hydrocarbures est soumise au Code du Pétrole ; cependant, aucune disposition du Code du Pétrole ne traite spécifiquement de cette activité.

Le permis d'exploration est délivré pour une période initiale ne dépassant pas huit ans. Il peut être prolongé plusieurs fois, chaque fois pour une période maximum de deux ans. Il n'y a pas d'obligations de renonciation obligatoire de superficie, énoncées dans le Code du Pétrole.

Un permis d'exploitation est 'automatiquement' accordé dans le cas d'une découverte commercialement viable dans la zone couverte par le permis d'exploration. Le permis d'exploitation est délivré pour une période initiale de 25 ans (35 ans en ce qui concerne la production de gaz). Il peut être prolongé par des périodes de cinq ans.

Le transport à travers les pipelines à partir d'un champ pétrolier vers les installations de stockage, chargement, ou transformation, situées à Madagascar, nécessite un permis, qui est délivré pour une période initiale de 25 ans (35 ans en ce qui concerne la production de gaz). Il peut aussi être prolongé par des périodes de cinq ans.

Les permis d'hydrocarbures sont délivrés par un décret du président, sur proposition du directeur général d'OMNIS. Pour les raisons expliquées ci-dessus, les permis d'hydrocarbures, qui ne peuvent être délivrés qu'au NOC⁶⁹, sont actuellement émis au nom d' OMNIS, en sa capacité de représentant du NOC. Cependant, on devrait mettre l'accent sur le fait que le Code du pétrole ne prévoit pas la transition entre OMNIS et le NOC, à la création du NOC, et les permis d'hydrocarbures n'incluent pas de référence au NOC. Cependant, nous supposons que lesdits permis d'hydrocarbures seront transférés au NOC, ou réémis au nom du NOC, une fois qu'il est créé.

Madagascar est un écosystème riche et fragile, et la protection de l'environnement constitue une préoccupation réelle pour les autorités Malagasy. En vertu de la *Charte de l'Environnement* et de ses réglementations d'application, chaque stade des activités d'hydrocarbures est soumis à la délivrance préalable d'un permis environnemental par l'*Office National de l'Environnement*. On devrait mettre l'accent sur le fait que la procédure relative à la délivrance du permis y afférent est relativement sophistiquée et démontre l'intérêt étendu des autorités Malagasy à la protection de l'environnement.

Contrats avec le NOC

Le Code du pétrole est très souple sur le type de partenariats qui peuvent être conclus par le NOC et l'IOC aux fins des activités d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures à Madagascar.

En effet, le Code du Pétrole fait référence à tout type de contrat généralement conclu dans l'industrie pétrolière internationale et, en particulier, au *Contrat de partage de production* (PSC) et à l'association *en joint-venture*.

Le type le plus fréquent de contrat à Madagascar est le PSC, bien que tous les autres types de contrats de pétrole soient valides. En effet, selon les informations révélées par OMNIS, tous les contrats signés par OMNIS, sauf un d'entre eux, après l'adoption du Code de Pétrole, sont des PSC.

L'Article 15 du Code du Pétrole prévoit une liste des thèmes à traiter dans le PSC. Les questions les plus pertinentes sont les suivantes:

⁶⁹ Dans le cas d'une joint venture, le permis peut être accordé conjointement par le NOC et l'IOC

Gestion des opérations

Comme il est d'usage, l'IOC se voit confier les opérations d'exploration et d'exploitation sous la supervision d'un Comité de Direction, composé de membres nommés par le NOC et l'IOC. La nomination de l'opérateur doit être approuvée par l'OMNIS.

Période d'Exploration

L'IOC doit procurer une garantie bancaire (lettre de crédit de réserve) émise par une banque de bon standing à Madagascar. Le montant de la garantie bancaire devrait refléter le minimum d'engagements de travail énoncés dans le PSC. Le Code du Pétrole ne prévoit pas un mécanisme de pénalité au cas de non respect, par l'IOC, de son minimum d'engagements de travail.

Partage des coûts

Le Code du Pétrole ne prévoit pas d'exigence particulière, ou de règle régissant le partage des coûts d'exploration, de développement et d'exploitation entre le NOC et l'IOC. A notre connaissance, certains PSC prévoient la pleine responsabilité de l'IOC concernant tous les coûts d'exploration, de développement et d'exploitation au nom du NOC.

Partage de la production

Le Code du Pétrole ne prévoit pas d'exigence particulière, ou de règle régissant l'allocation de la production entre les parties au PSC, ni en tant que pétrole de charge, ni en tant que pétrole de bénéfice. Cependant, le Code du Pétrole indique que la part de l'IOC dans la production est déterminée en prenant en compte: "*le ratio entre le cumul des recettes brutes et le cumul des charges du pétrole*".

Arbitrage

Les parties peuvent convenir à soumettre tout différend en relation au PSC à une institution internationale d'arbitrage, selon les "*termes et conditions énoncées dans le contrat*". Cependant, le Code du Pétrole contient des dispositions assez détaillées en ce qui concerne les procédures de conciliation et d'arbitrage. On peut arguer que ces dispositions sont obligatoires dans le cas où les parties à un PSC ont convenu de résoudre les différends par des procédures d'arbitrage.

Loi applicable

Les PSC sont soumis à, et doivent être régis par les lois en vigueur à Madagascar. Les parties peuvent convenir sur toute disposition supplémentaire, qu'elles considèrent pertinentes, aux fins des activités d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures à Madagascar. Cependant, les parties au PSC (dont le NOC) n'ont pas d'autorité pour décider sur des questions qui sont régies par les lois et les réglementations, dont, mais ne s'y limitant pas, le Code du Pétrole. Par exemple, le régime fiscal applicable à l'IOC n'est pas de la compétence du PSC.

Le PSC est signé par le NOC et doit être 'ratifié' par un décret du président. Pour les raisons sus expliquées, le PSC est actuellement signé par l'OMNIS en sa qualité de représentant du NOC. Cependant, le Code du Pétrole ne prévoit pas la transition entre l'OMNIS et le NOC, à la création du NOC, et on anticipe que cela peut soulever certaines questions.

Entre temps, on devrait noter que les dispositions du PSC doivent être interprétées à la lumière de la double capacité de l'OMNIS, en tant qu'organisme technique représentant l'état, d'une part, et en tant que représentant du NOC, de l'autre. Par conséquent, le fait de confier un intérêt participant à un PSC, par exemple, sera approuvé par l'OMNIS en tant que représentant du NOC, d'une part et, par l'OMNIS en sa qualité d'organisme technique, de l'autre.

Régime Fiscal

En vertu du Code du Pétrole, les activités d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures à Madagascar sont soumises aux taxes suivantes:

Redevance – une redevance, qui est basée sur la valeur de production calculée sur la base des prix marchands internationaux et après déduction des coûts du transport à partir de la tête de puits jusqu'aux installations de

chargement à l'exportation. Le taux de la redevance est énoncé par les lois fiscales en vigueur à Madagascar et varie de 8% (25 000- bopd) à 20% (130 000+ bopd).

Impôt direct sur les hydrocarbures IDH – un impôt spécifique direct sur les revenus d'hydrocarbures, qui est considéré comme incluant l'impôt sur les bénéfices des sociétés *IBS*, l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers *IRCM* et les taxes forfaitaires sur les transferts *TFT*, et qui est calculé sur la base des bénéfices nets au taux de 30%. Les règles pour la détermination du revenu imposable et des dépenses déductibles sont énoncées par les lois fiscales en vigueur à Madagascar. Il est intéressant que les pertes encourues, pendant la période d'exploration, puissent être reportées à nouveau, sans aucun délai, alors que les pertes encourues pendant la période d'exploitation ne peuvent faire l'objet d'un report à nouveau que pendant sept ans.

Tous les autres impôts généralement applicables à Madagascar – Le Code du pétrole ne prévoit pas de mécanisme de stabilisation financière. En outre, pour la raison sus expliquée, il n'est pas possible de prévoir un tel mécanisme dans le PSC. Par conséquent, le régime fiscal régissant les activités d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures à Madagascar, n'est pas stabilisé, ce qui est regrettable du point de vue d'un investisseur. Cependant, Madagascar a adopté un code minier en date du 30 juillet 1996, stipulant un mécanisme clair et détaillé de stabilisation, auquel aucune modification du "régime juridique, fiscal et douanier, ainsi que les réglementations du contrôle de change, serait applicable" pendant la période de stabilisation.

Conclusion

Prenant en compte l'importance stratégique des activités d'hydrocarbures à Madagascar, tel que démontré par le récent intérêt croissant à ce domaine, il est apparent que les lois régissant les activités d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures à Madagascar ont besoin d'être plus exhaustives et sophistiquées, telles celles régissant les activités minières. En effet, le Code du pétrole devrait fournir plus de régimes légaux, contractuels et fiscaux détaillés, dont, entre autres, des dispositions relatives à chaque forme de contrat, un régime fiscal intégré, un mécanisme de stabilisation juridique et fiscale et une procédure pour le transfert des permis d'hydrocarbures et des PSC de l'OMNIS au NOC de nouveau.

En réponse aux préoccupations susmentionnées, le GoM a cherché de l'assistance et de la coopération de la Banque Mondiale et surtout, de la Norvège, à travers son Programme Pétrole pour le Développement. Malheureusement, depuis le début de la crise politique actuelle, toutes les activités initiées par ces partenaires ont été suspendues.

OBSERVATIONS RELATIVES A L'AGRICULTURE, AU COMMERCE BIOLOGIQUE ET EQUITABLE

Leçons apprises

Au cas où les conditions sont favorables, une production agricole de grande échelle a été développée au moyen d'investissements massifs dans les infrastructures, d'appui au service technique et le foncier. Ainsi, une production rizicole irriguée de grande échelle bien organisée a été développée autour d'Antananarivo, Lac Alaotra, Mahavoay et Andapa. La production cotonnière de grande échelle existe à des endroits où les conditions du sol sont favorables, dans certaines régions de l'Ouest, et on trouve des plantations irriguées de canne à sucre à Ambilobe, Brickaville, Menabe et Mahavy-Kinkony.

Bien que ces projets agroindustriels soient vitaux pour l'économie nationale, ils ne représentent pas l'état de l'agriculture à travers tout le pays dans sa majorité où la production de l'agriculture et celle de l'élevage de subsistance sont le point d'ancrage de la population rurale. De plus, ces projets n'apportent presque pas d'occasions favorables ou d'avantages aux agriculteurs vivant à l'intérieur ou autour des MRPA, même là où les projets sont à l'intérieur ou adjacents à ces aires protégées, telles que Mahavy-Kinkony et Menabe-Antimena.

Pratiques agricoles traditionnelles et marchés

La population de Madagascar est, en grande partie, rurale, avec 70% qui dépend de l'agriculture extensive et à faible productivité. Les activités agricoles sont, en premier lieu, orientées vers l'approvisionnement de deux principaux marchés:

- Fourniture de produits d'agriculture et d'élevage pour satisfaire les marchés internes du pays. Ces marchés sont loin d'être entièrement satisfaits, en partie, parce que la production est proche des niveaux de stagnation alors que la croissance démographique est estimée à 2,5%. Effectivement, la plupart des

agricultures et des éleveurs sont liés à la production de subsistance, une situation dont il est difficile de se dégager. Une autre difficulté est que la plupart des agriculteurs sont emprisonnés dans l'utilisation d'argent liquide, et souvent forcés de vendre leur produit lorsque le processus est à son niveau le plus bas: par exemple, au même moment où d'autres agriculteurs, dans une situation similaire, apportent les mêmes produits sur le marché. De plus, les mêmes producteurs sont obligés d'acheter des cultures pour les besoins de leur propre famille pendant la période d'avant récolte, lorsque les prix sont les plus élevés. On peut noter que peu d'agriculteurs de subsistance ont su ou eu des occasions d'accroître le prix de leur produit au moyen de la certification de commerce organique/ équitable. Une telle occasion de marché serait susceptible d'être relativement limitée pour les années à venir (par exemple, les hôtels, la compagnie aérienne nationale, les débouchés majeurs de supermarché) mais on peut concevoir que de nouveaux marchés peuvent être trouvés à l'étranger, peut-être dans les pays avoisinants de la SADC dans lesquels les produits de base ne sont pas produits au niveau local, mais il y existe des clients potentiels.

- Vente de cultures de rente telles que le café, le cacao, les épices et les huiles essentielles pour les marchés d'exportation. Les produits Malagasy sont bien connus pour leurs qualités intrinsèques, dues en particulier à des conditions pédologiques et climatiques favorables, ainsi qu'à des pratiques de production non intensives, qui sont perçues rehausser leurs valeur en termes de goût et d'arôme. Encore une fois, les pratiques agricoles restent considérablement traditionnelles et le volume est plutôt faible.

Programmes de Développement Rural

Une fois achevé, le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été intégré dans le Madagascar Action Plan. Le financement des infrastructures sociales de développement a été fourni par le Fonds d'Intervention au Développement (FID), et du financement spécial a été alloué à l'assistance au développement rural au moyen du Projet au Soutien du Développement Rural (PSDR). Plusieurs bailleurs de fonds ont aussi concentré du financement sur des secteurs spécifiques de développement. Ces derniers incluent: un financement relativement de grande échelle de la part de la Banque Mondiale, du PNUD et du GEF pour l'Aménagement Durable du Territoire [Sustainable Land Management (SLM)] extensif, dans le cadre d'un programme Subsaharien plus large; des programmes de l'USAID, en matière de moyens d'existence durable à l'appui d'AP ciblées; l'appui du gouvernement français au développement durable autour d'AP sélectionnées, notamment dans le Sud aride; un fonds du gouvernement allemand pour la gestion forestière; et l'appui suisse à la foresterie et à l'agriculture rurale. Tous ces projets et les nations qui les financent requièrent que le gouvernement de Madagascar ait une concentration environnementale claire et, comme on peut le voir du résumé ci-dessus, plusieurs ont eu un rôle clair d'appui supplémentaire aux AP sélectionnées.

La plupart, sinon toutes les ONG environnementales ont initié des programmes de développement rural autour des AP qu'elles ont ciblées, le plus remarquablement à l'intérieur et autour des MRPA de catégorie V et VI. Une grande partie de la base du financement vient des grands bailleurs de fonds multi et bilatéraux mentionnés ci-dessus, mais certaines ONG ont pu mobiliser un financement institutionnel interne, ou ont été appuyées par des fondations privées. En général, le financement mobilisé par les ONG pour le développement rural est relativement limité, avec un impact substantiel sur l'échelle géographique des interventions et la probabilité d'impacts positifs durables.

Certains de ces projets de développement rural ont réalisé de la réussite mesurable en ce qui concerne l'amélioration des moyens d'existence et les avantages environnementaux/ dérivés de la biodiversité. La réussite paraît liée à l'engagement de long terme des bailleurs de fonds et des partenaires de mise en oeuvre, mais il est également clair que l'appui politique, du gouvernement national et régional, dont celui des représentants locaux des ministères techniques d'appui, est un facteur. Certains programmes de développement rural paraissent, cependant, avoir eu des effets positifs moins durables sur les moyens d'existence et l'environnement. Il est utile d'examiner certaines des clés de réussite.

Un cas intéressant concerne les actions complémentaires du FID et du PSDR. Bien que cela soit une vision simpliste de leurs programmes, le processus implique essentiellement un diagnostic des besoins et aspirations locaux de chaque entité, suivi par des évaluations de faisabilité/ d'impacts, et la mise en oeuvre. Le FID évalue les besoins en développement dans chaque commune et, comme on peut l'anticiper de son mandat, les évaluations incluent généralement une liste des infrastructures prioritaires pour le financement. Les évaluations d'expert avant les interventions du PSDR sont plus orientées vers le potentiel et les occasions favorables de projet de développement, tels que perçus par les experts d'évaluation et les communautés locales, mais il paraît y avoir peu dans la voie de continuité de l'appui, une fois que les communautés rurales et leurs agriculteurs et/ ou éleveurs se sont vu fournir de

l'assistance en une seule fois. Cela n'est peut-être pas surprenant étant donné l'échelle géographique étendue du mandat du PSDR et ses ressources plutôt limitées. Bien que les bonnes intentions du FID et du PSDR ne soient pas en question, il doit y avoir certains doutes concernant la pérennité d'un grand nombre des interventions. En outre, lorsque les priorités des actions au niveau des communes individuelles sont examinées, on ne peut s'empêcher de noter une disparité entre les priorités réelles de développement de la communauté, telles qu'exprimées indirectement par son indice de pauvreté, et les types de projets de développement social proposés ou mis en œuvre. Ainsi, une évaluation rapide de la proportion de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté dans toute zone rurale données indiquerait que leurs priorités les plus élevées consistent à se dégager de cette condition. Au contraire, le plan de développement communal priorise les infrastructures sociales telles que les écoles (souvent sans garantie claire que des enseignants peuvent être trouvés et payés), hôpitaux et cliniques.

Les projets ruraux, de grande échelle, mis en œuvre par des agences de développement professionnelles bien financées ont eu des impacts mesurables sur les moyens d'existence, et ont élaboré sur les secteurs économiques existants et même introduit de nouvelles options. Beaucoup ont relié le développement infrastructurel pour améliorer l'accès aux communautés enclavées et pour ouvrir des marchés. Cependant, si réussis aient-ils été, beaucoup de ces projets paraissent travailler sur l'amélioration des conditions de subsistance plutôt que d'encourager les aspirations de se hisser au-dessus de cet obstacle socioéconomique.

La plupart des ONG environnementales appuyant les nouvelles MRPA admettent ouvertement un besoin de développer leur capacité interne ou de trouver des partenaires pour améliorer considérablement leur efficacité en matière d'initiatives de développement rural et de conservation de la biodiversité. Bien que l'efficacité de nombreux projets de développement rural menés par des ONG soit ponctuée de doutes, au moment présent, il est néanmoins encourageant de remarquer que le besoin d'améliorer se développe rapidement.

Agriculture de subsistance: enfermée dans la pauvreté et la faible productivité

L'agriculture de subsistance enferme les agriculteurs Malagasy dans une insécurité et une pauvreté perpétuelle, et contribue peu à la croissance économique du pays. Il devient donc de plus en plus apparent qu'il y a un besoin urgent de créer et de mettre en œuvre une politique agricole réaliste, qui aborde les questions suivantes:

- Faire face à la sécurité alimentaire interne et à la demande du marché dans le contexte présent, ainsi que pour l'avenir.
- Accroître les recettes des ménages agricoles afin de se dégager de la condition de subsistance et de ses effets inhérents de pauvreté continue et de crises saisonnières d'argent liquide.
- La pérennité d'une agriculture qui s'intensifie substantiellement trop rapidement, avec une dépendance de même mesure sur des intrants et des pratiques coûteux, qui peut mettre à risque les agriculteurs.

Le besoin d'un tel changement de politique est largement apprécié, pendant un certain temps, mais ne paraît pas avoir attiré l'attention ou l'appui des décideurs politiques. Les ministères responsables de l'agriculture et l'élevage bien trop souvent préférèrent se concentrer sur la mise en œuvre de 'projets' contraints par le temps et la zone proposés par des ONG et/ou des bailleurs de fonds, plutôt que de proposer des approches plus holistiques et cohérentes qui encourageraient un progrès lent, mais régulier, dans le secteur.

La raison de ce fait est, en partie, le manque historique de recherche de synergie réussie entre les ministères et les agences de développement, pour développer des approches intégrées d'aménagement du territoire, qui attireraient ensemble l'agriculture, l'élevage, les infrastructures rurales et la conservation, en harmonie avec d'autres initiatives économiques telles que le pétrole et les mines. Les récentes tentatives de ce faire ont été très prometteuses mais sont en attente à cause de la crise politique actuelle (voir ci-dessous). Les autres faiblesses entravant l'amélioration de l'agriculture et de l'élevage comprennent ce qui suit:

- Une absence de politique concernant la formation professionnelle volontaire.
- L'insuffisance et la mauvaise adaptation des services de vulgarisation.
- une absence de politique couvrant et promouvant l'agriculture biologique/ de commerce équitable.
- La quasi absence d'associations de producteurs qui peuvent promouvoir et commercialiser les produits tout en produisant de l'appui mutuel, avec une rareté d'appui aux communautés locales, concernant la labellisation 'Product of Madagascar.'
- Un manque de connaissances au niveau des parties prenantes locales concernant les produits à valeur élevée.

Développement de nouveaux marchés prometteurs: produits certifiés

Le tournant du siècle a vu la création de la première initiative de Madagascar, en matière de commerce biologique/équitable. L'*Association pour le Développement de l'Agriculture et du Paysannat du Sambirano* (ADAPS) a été créée par quelques 15-20 agriculteurs locaux, mais compte maintenant plus de 1000 membres. La région écologique de Sambirano a un énorme potentiel de cultures de rente, surtout le cacao, la vanille, la culture maraîchère, la vanille et le café, mais au moment où ADAPS a été créée, les agriculteurs s'étaient, depuis longtemps, rendus compte que ce potentiel était loin de se réaliser. Pendant ses premiers stades, ADAPS a fait face à une gamme de difficultés comprenant un manque d'appui technique, d'un mauvais accès aux engrais et au crédit, d'un manque d'information sur les marchés potentiels et d'une surmaturité des plantations. Diverses associations agricoles externes ont proposé de l'assistance et les difficultés majeures ont été surmontées. Les acheteurs de commerce organique/équitable ont aussi été attirés et les membres de l'ADAPS bénéficient actuellement de marchés solides et de prix plus élevés.

Presque au même moment où l'ADAPS a été créée, l'ONG basée à Madagascar, L'Homme et l'Environnement, a appuyé des associations d'agriculteurs pour produire des huiles essentielles dans trois zones à intérêt élevé de biodiversité. L'agriculteur dans ces zones se centre, en grande partie, sur les pratiques traditionnelles de subsistance, et les recettes ont été proportionnellement faibles. L'ONG a dispensé une formation en production d'huiles essentielles, et a facilité les liens avec les acheteurs nationaux et internationaux, commercialisant les produits sous le label 'Wildlife Friendly' qui se conforme aux normes européennes, américaines et japonaises de commerce organique/équitable. Les recettes des agriculteurs ont considérablement augmenté, par conséquent.

En 2004, Fanamby a commencé à explorer des occasions favorables en commerce biologique/équitable dans les MRPA de Daraina, Anjozorobe et Menabe-Antimena, pour tester si elles rempliraient les objectifs jumeaux d'amélioration substantielle des moyens d'existence (même de se dégager du cycle agricole de subsistance) et de génération de recettes pour les aires protégées, elles-mêmes, en tant que contribution à la pérennité financière. Les premiers résultats ont été encourageants, et la gamme de produits inclut maintenant la vanille, le girofle, le palmarosa, la cannelle, le poivre, le riz, les arachides et des huiles essentielles dérivés du gingembre, du girofle et du ravintsara. La production a atteint des volumes suffisants si bien que Fanamby a créé un nouveau label, *Sahanala* (champ dans la forêt), pour commercialiser les produits se conformant aux normes de 'Fairtrade Labeling Organizations International' (FLO). Le rôle potentiel de *Sahanala* dans l'amélioration significative des moyens d'existence locaux, tout en contribuant à la pérennité des MRPA, est décrit, de manière plus complète, ci-dessous.

Bien que les cultures du commerce organique/équitable soient perçues de manière favorable à l'étranger, peu de marchés potentiels extérieurs ont été explorés et exploités. En effet, la grande majorité des agriculteurs vendent simplement les cultures crues aux intermédiaires locaux et gagnent ainsi à peine de la valeur ajoutée.

Nonobstant les pratiques actuelles de production et de commercialisation, les agriculteurs de Madagascar sont potentiellement bien placés pour modifier leurs approches existantes en capitalisant sur la demande internationale et, bien sûr, interne, croissantes de produits bio-certifiés, ainsi que la réputation de Madagascar en matière de qualité. Dans une certaine mesure, cela s'est produit au cours de la dernière décennie. Un petit nombre d'organisations basées à Madagascar- et des distributeurs externes ont commencé à travailler avec les producteurs locaux, et la certification du commerce équitable a prospéré. Cependant, le rythme de progrès ne s'approche pas de la demande du marché mondial, qui est de 12-15%/an. Il mérite aussi de noter que la certification est encore presque entièrement concentrée sur les cultures à haute valeur ajoutée tels que le cacao et les huiles essentielles, alors que la proportion des commodités de base comprenant le riz et les arachides est encore énormément insuffisante. La demande croissante à l'étranger et l'intérêt croissant dans le pays signifient qu'il y a des occasions favorables significatives pour les agriculteurs locaux d'ajouter de la valeur au moyen de garanties de qualité, de traçabilité et de certification. Cependant, pour l'instant, les bénéfices les plus élevés proviennent de l'agriculture à travers le processus de sélection, classification, transformation, conditionnement, emballage ; et le marketing passe, en grande partie, aux opérateurs basés dans les grandes villes, plutôt que par les agriculteurs eux-mêmes.

La commercialisation par le commerce équitable est nouvelle à Madagascar; elle n'est apparue d'une manière significative qu'en 2005. Les principal produit ciblé a été la vanille, bien que quelques produits supplémentaires rampent lentement dans les systèmes de commerce équitable. Le marché mène, cependant, un taux annuel de croissance de 18-25% au fur et à mesure que les agriculteurs locaux sont encouragés à la conversion aux pratiques du commerce équitable et que le marché international se développe.

Le potentiel des marchés de commerce équitable et leurs revenus à substantielle valeur ajoutée pour les agriculteurs constituent clairement une occasion favorable économique majeure. Les perceptions internationales, selon lesquelles les produits du pays sont authentiques ou uniques, sont fortement complétées par l'appel à la contribution à la conservation de l'unique biodiversité de Madagascar à travers des transactions équitables pour les agriculteurs. Cela crée potentiellement un label très attrayant pour les acheteurs à l'étranger. Par exemple, aucune entreprise majeure européenne commercialisant la vanille ou les huiles essentielles de Madagascar n'omet le label 'Madagascar' de ses produits.

Peut-être certaines des plus grandes occasions de labélisation de commerce équitable peuvent venir de l'association des produits certifiés avec le système des aires protégées. Les liens directs entre le commerce équitable pour les producteurs et la contribution, plus ou moins indirecte, à la conservation de la biodiversité sont assez évidents et peuvent être une stratégie très efficace de marketing.

Nouvelles approches à la pérennité des MRPA et au développement des moyens d'existence: Certification du Commerce biologique/ équitable

La certification de commerce biologique/ équitable est clairement un moyen d'aider à assurer la pérennité des MRPA et au considérable rehaussement de la sécurité financière des agriculteurs vivant autour de ces sites.

L'expérience provenant de Sahanala, ADAPS et l'Homme et l'Environnement montre que plusieurs facteurs essentiels sont critiques à la réussite.

Premièrement, l'élaboration d'objectifs de développement rural durable consistants et cohérents, qui complètent les objectifs de conservation des MRPA, nécessite de l'appui aux associations de producteurs et/ou coopératives agricoles, afin qu'elles puissent:

- Comprendre les options concernant les occasions favorables économiques potentielles relatives à différents produits et à leurs marchés respectifs, soit à l'exportation, soit pour la consommation interne.
- Sélectionner et élaborer les options de produit les plus intéressantes adaptées aux conditions locales, et susceptibles de générer la valeur ajoutée financière la plus élevée.
- Définir les priorités pour l'appui technique, financier et de marketing et le renforcement de capacité, qui aideront à maintenir une qualité consistante et à développer des flux de revenus durables.

Les connaissances actuelles des associations et coopératives de producteurs montrent que le plus grand défi de développer des produits de haute valeur est la capacité de commercialiser ces produits. Pour exprimer ceci en termes réels, les producteurs manquent actuellement des connaissances adéquates concernant les options; ils sont souvent beaucoup trop loin des infrastructures routières, et les communications sont souvent pauvres, et ils manquent d'expérience concernant les négociations avec les acheteurs potentiels. Ces difficultés peuvent être surmontées lorsque les producteurs créent une plateforme de partage d'intérêts dans leur zone locale (cela peut comporter plusieurs communes dans de plus grandes MRPA) qui facilite les communications et les négociations avec les acheteurs. Les plateformes individuelles de la zone locale peuvent alors devenir des membres d'une entité nationale telle que *Sahanala* qui négocient des accords de commerce à leur nom.

Aujourd'hui, *Sahanala* est devenue un label garantissant les pratiques de commerce organique/ équitable et établit et développe des marchés régulièrement. Le label assure aussi un prix supérieur à celui du marché pour les producteurs. Etant donné son succès à ce jour, *Sahanala* devrait devenir une entreprise privée avec les objectifs suivants:

- Appuyer la création et la gestion efficiente des associations et coopératives artisanales agricoles partenaires.
- Identifier les options et potentiels de production au sein des groupes associés.
- Chercher des marchés nationaux et d'exportation pour les associations et coopératives membres.
- Fournir de l'appui par la certification et d'autres moyens de créer des marchés durables et d'aider à assurer que les quotas de production sont remplis.
- Développer la marque de garantie de commerce équitable pour les associations membres, et de respect de l'environnement.
- Aider à assurer un partage équitable des bénéfices et d'autres avantages parmi les associations rurales, afin de maintenir l'efficacité et de promouvoir une indépendance durable.

- Développer un prélèvement, convenu par associations membres, qui peut être redirigé aux activités de conservation des MRPA. A l'origine, cela est susceptible de se concentrer sur les MRPA dans la présente proposition mais devrait être étendu à d'autres, au fur et à mesure que *Sahanala* acquiert la capacité.

La demande du marché, surtout pour les exportations, en produits de commerce organique/ équitable correspond entièrement aux directives et critères régissant les bonnes pratiques agricoles, sociales et environnementales définies par l'organisation 'Fairtrade Labeling Organizations International' (FLO). L'adhérence à ces conditions devrait ouvrir Madagascar à des occasions favorables commerciales croissantes au fur et à mesure de l'augmentation des demandes mondiales et nationales.

GOVERNANCE ET LOIS

Cadres de Gouvernance pour l'Intégration de la Biodiversité: Politique et Lois

La politique englobante régissant le développement de Madagascar est le *Madagascar Naturellement* et sa stratégie de mise en œuvre est le Madagascar Action Plan. Ces documents mettent en exergue l'importance de la biodiversité du pays, en ce qui concerne le développement et paraissent la mettre sur le même rang avec le pétrole, l'exploitation minière et l'agroindustrie, comme moyen de réduire la pauvreté et de stimuler la croissance économique rapide. Ces deux documents ont été dressés dans le cadre du régime politique précédent et il n'est pas clair s'ils seront retenus, ou non, à l'avenir.

Charte de l'Environnement

Madagascar a créé une Charte nationale de l'Environnement et l'a mise à jour en 1997 et en 2004. Cet instrument énonce la politique du pays concernant l'environnement, et constitue sa loi fondamentale pour les lois spécifiques au niveau sectoriel dont le Code des Aires Protégées (COAP) et la Mise en Compatibilité des Investissements à l'Environnement (MECIE), et fournit également un cadre pour les articles relatifs à l'environnement dans le Code Minier et le Code du Pétrole, à paraître bientôt (voir ci-dessous).

Code des Aires Protégées (COAP)

Le COAP est devenu une loi en 2001. Il énonce les principes de l'existence du réseau, notamment le besoin de représenter les divers écosystèmes de Madagascar à travers une mosaïque de territoires afin de représenter et de conserver le patrimoine naturel national. Madagascar National Parks a été mandaté pour gérer le réseau national comprenant les parcs et les réserves dans les catégories I, II et IV de l'UICN, mais a également été appelé à encourager et à appuyer la création et la consolidation des réserves appartenant à des privés, et gérés par ces derniers, connus sous le nom d'aires protégées volontaires.

Avec le début de la Vision de Durban, il est devenu apparent que le COAP a eu besoin d'une révision complète pour s'accommoder à l'inclusion des catégories III, V et VI de l'UICN, ainsi que pour permettre d'avoir de nouveaux systèmes de gouvernance et de nouvelles autorités de gestion. Ces nouveaux éléments ont été élaborés par une sous commission de parties prenantes multiples au sein du SAPM, avec les orientations d'experts de l'UICN. Par la suite, comme le nouveau Code du Pétrole a été en préparation, le Ministère de l'Environnement et des Forêts a engagé des experts juridiques et environnementaux pour réviser le COAP encore une fois, et le code révisé a été promulgué comme loi en 2008.

Le nouveau COAP permet aux terrains de propriété privée d'être inclus dans les AP de catégorie III, V et VI, dont la plupart sont sous propriété privée et non titrés. Cependant, il reste une ambiguïté considérable concernant le COAP et la politique foncière nationale qui est en attente de futures réunions interministérielles pour résoudre ces problèmes. Cela n'empêche pas les transferts de gestion des ressources naturelles aux communautés d'être intégrés dans les nouvelles AP, mais il y a des préoccupations consistantes selon lesquelles les propriétaires de ces accords peuvent déplacer leurs priorités et, ainsi potentiellement avoir des impacts sur les objectifs de ces AP.

Le COAP exige spécifiquement une juste compensation pour tout dommage causé dans les AP, dont les terrains privés qui peuvent s'y trouver. La compensation se concentre sur la réhabilitation ou, autrement, la compensation financière de la perte ou la dégradation ; mais elle n'est pas claire quant à la manière dont cela doit se réaliser, et la manière dont la biodiversité doit être évaluée. Nonobstant ces ambiguïtés, la majorité des sociétés minières et pétrolières paraissent exercer une approche de précaution à ce jour et cherchent à éviter les risques d'impacts négatifs sur la biodiversité. Cependant, la plupart des projets miniers et pétroliers sont encore à leurs premières phases de

développement et il n'est pas clair si les approches changeront au fur et à mesure qu'elles deviennent plus opérationnelles. Les deux plus grandes et les plus actives entreprises minières (l'exploration pétrolière a commencé plus tard, et l'exploitation est encore à certaines années plus tard) ont de politiques environnementales et sociales internes claires et sont soumises à l'examen minutieux des investisseurs. Certains acteurs nouveaux ne sont pas bien avancés ou ont moins de pressions des investisseurs.

Les lois d'habilitation issues du COAP exigent que les promoteurs d'aires protégées mènent des SEIAs et des évaluations de sauvegarde de la population, afin d'obtenir la certification de l'Office National de l'Environnement (ONE). Les évaluations doivent être accompagnées d'un plan de gestion de sauvegardes. Les principes sous jacents sont d'assurer que les communautés sont suffisamment conscientes des impacts potentiels des nouvelles AP, et qu'elles ont accepté la création de ces dernières volontairement, ainsi que du besoin d'assurer que tout impact négatif est compensé de manière adéquate. En d'autres termes, les nouvelles AP ne doivent pas provoquer du mal aux communautés et devraient contribuer à leur développement durable.

Les lois d'habilitation du COAP stipulent les directives obligatoires couvrant la création et la mise en place, la gestion et l'établissement de plan d'actions, dont le suivi, et l'évaluation de l'efficacité de la gestion. Les directives ont été élaborées et testées sur le terrain, par les membres de la commission du SAPM. L'élaboration des directives a été encouragée par la Commission des Aires Protégées de l'UICN, comme moyen de tester et de valider leurs propres recommandations. Un grand nombre d'entre elles sont considérées comme de pointe, et ont fait l'objet de vitrine à travers le Programme de travail de CBD sur les Aires Protégées (PoWPA) dans la région africaine. Pour résumer, bien que plusieurs ambiguïtés entre le COAP et d'autres lois nationales restent non résolues et bien que les auteurs d'infractions juridiques soient rarement poursuivis avec succès, la communauté de conservation est généralement satisfaite de la qualité de ce code.

Annexe 7. Base du Calcul dans l'Analyse des Coûts Incrémentaux

Projet/Programme/Initiative	Début	Fin	Agent d'exécution	Financier	Montant en USD	En Millions d'USD	Composante du Projet
De nouvelles AP créées dans le cadre des Catégories V et VI de l'UICN comme fondation d'un sous réseau fonctionnel et efficace des Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées sur la base d'une vision et de principes de gestion communs.							
GEF-UNDP							
KfW	04.06.09		MNP	KfW	9 300 000	9, 3	Appuie le MNP dans la conservation et la valorisation des écosystèmes de Madagascar au niveau des aires Protégées et des sites de conservation avec la coopération de la population concernée.
CI							
RPI							
WWF	2010	2012	WWF-MDG	WWF-US	150 000		Ankodida (statut définitif) Ifotaka (statut définitif)
	2010	2012	WWF-MDG	WWF-SWEDEN	414 651, 08		Ranobe-PK32 (statut définitif) Amoron'Onilahy (statut définitif)
	2008	2011	WWF-MDG	Good Planet Foundation	808 541, 16		Vohindefo ; Angavo ; COFAV (Unités de gestion de Ivohibe, Vondrozo) ; Marojejy-Tsaratana
La capacité institutionnelle au niveau des groupes majeurs de parties prenantes fournit le cadre favorable de gouvernance décentralisée des MRPA assurant la conservation de la biodiversité et la croissance durable économique basée sur les sources naturelles							
Banque Mondiale (IDA)							
CI							
DCBSAP							
WWF	2008	2011	Norad		342 747, 31		Promotion des CBO environnementales à Madagascar
	2008	2011	Sida		USD		Soutien à la Vie: Relier l'Allègement de la Pauvreté, la Société Civile et l'Environnement
	2010	2011	Norad		83 363, 05		Renforcement de capacité en matière d'adaptation au changement climatique à Madagascar
La pérennité financière des MRPA est renforcée au moyen de partenariats public-privé innovants entrepreneuriaux et de mobilisation du financement public.							
FAPBM							
CI							
KfW	En attente		FAPBM	KfW	6 600 000	6, 6	Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles de Madagascar, pour assurer la pérennité des Parcs Nationaux gérés par MNP
	13.12.07		MNP/BPI	KfW	2 600 000	2, 6	Appuyer les investissements privés dans le secteur du tourisme durable.
WWF		Juin 2010	WWF International		40 425, 90		Appuyer les paiements basés sur les bassins versants pour les Services d'Ecosystème dans l'Ecorégion des Forêts humides
IPPTE							
AFD							

Annexe 8. Vue d'ensemble des Etudes PPG

1	Martin Nicoll. (2010). <i>Evolution et tendances dans le Système National des Aires Protégées de Madagascar, SAPM.</i>	Le rapport résume les récentes évolutions dans le développement des AP à Madagascar, et se concentre en particulier sur le SAPM. Il contient aussi un résumé du Code des Aires Protégées et des propositions de lois d'habilitation, avec la politique et son application. Il couvre également les parties prenantes avec des intérêts particuliers dans les MRPA. Le rapport présente une analyse de lacunes de connaissances, destinée à orienter les activités de démarrage du projet.
2	Fanamby (2010). <i>Profils culturels, sociaux et économiques des MRPA ciblées.</i>	Cette étude fournit des analyses culturelles, sociales et économiques de chaque MRPA ciblée. Les informations ont été obtenues des bureaux et des ministères chargés des statistiques et à partir d'entrevues avec les communes, villages et administrations locales. Le rapport résume l'organisation culturelle et sociale, les infrastructures d'installation et de communications/ de transport, l'aménagement du territoire et les activités économiques traditionnelles et les initiatives industrielles à une échelle de territoire s'étendant au-delà des MRPA.
3	Missouri Botanical Garden (2010). <i>Profils floristiques des MRPA ciblées en ce qui concerne les priorités nationales de conservation.</i>	Ce rapport donne le profil des MRPA ciblées et résume leur importance en ce qui concerne les priorités nationales de conservation. Il identifie aussi les priorités de conservation sur site. Dans le cas où MBG dispose de connaissances adéquates relatives au site, des informations supplémentaires ont été fournies sur la culture, la société et les activités économiques.
4	Asity (2010). <i>Profils ornithologiques des MRPA ciblées en ce qui concerne les priorités nationales de conservation.</i>	Ce rapport établit le profil des communautés d'oiseaux dans chacune des MRPA, et met en exergue les priorités. Il évalue aussi l'importance de chaque site en ce qui concerne les priorités nationales de conservation.
5	Asity (2010). <i>Mahavavy-Kinkony MRPA Plan de Gestion et d'Aménagement.</i>	Le plan (connu sous le nom de PAG au niveau local) résume les priorités de conservation et de développement durable pour cette MRPA. Il énonce aussi un plan de zonage, des objectifs, des indicateurs et des stratégies.
6	Fanamby (2010). <i>Analyse des processus de décentralisation à Madagascar.</i>	Ce rapport résume les récentes tendances en élaboration de politique de décentralisation, législation et mise en œuvre. Il analyse aussi les obstacles à la décentralisation, tels qu'ils peuvent toucher la création et le développement des MRPA. Le rapport analyse le potentiel de conflit ou de désaccord entre les lois touchant les MRPA, surtout celles qui concernent le foncier.
7	Jean-Louis Rabeharisoa, Fanirisoa Sandrina Rasamiharison and Fanamby (2010). <i>Politique et tendances dans le secteur minier et le secteur pétrolier.</i>	Ce rapport résume les cadres de politique et de législation pour ces industries extractives. Il donne aussi une vue d'ensemble générale du développement de l'industrie dans les récentes années, avec une analyse des thèmes spécifiques aux MRPA. Le rapport contient les accords potentiels entre les MRPA et l'industrie.

8	Fanamby (2010). <i>Analyse du secteur touristique à Madagascar.</i>	Le rapport résume la politique et la législation du gouvernement. Il résume aussi les récentes tendances, les marchés et les occasions favorables en matière touristique. Une section spéciale du rapport examine le développement touristique dans les AP.
9	Fanamby (2010). <i>Brève analyse des pêches en eau douce à Madagascar.</i>	Ce rapport résume brièvement la politique et les tendances dans les pêches d'eau douce, avec une référence spéciale aux MRPA.
10	Fanamby (2010). <i>Occasions favorables de croissance économique durable dans les MRPA.</i>	Ce rapport résume les tendances récentes et actuelles en développement rural et la manière dont elles se rapportent aux MRPA. Une attention particulière est accordée aux approches qui paraissent favoriser une croissance économique locale rapide, et qui peuvent contribuer à la pérennité des MRPA.
11	Fanamby (2010). <i>Une brève vue d'ensemble des options de crédits de carbone pour les MRPA.</i>	Ce bref rapport résume la politique du carbone à Madagascar et examine les leçons apprises et les occasions favorables potentielles.
12	Fanamby (2010). <i>Evaluation rapide des capacités relatives aux MRPA et futures priorités.</i>	Ce rapport a été compilé à partir de ceux susmentionnés. Bien qu'un grand nombre des priorités de renforcement de capacité aient été identifiées, une analyse plus minutieuse sera nécessaire au démarrage du projet.

PAGE DES SIGNATURES
[coller ici]